



S. G. MGR FLESSIS.



»FRANÇOIS DE LEVIS,«

Commandant en second sous Montcalm.



LE VICOMTE CHAUSSEGROS DE LÉRY,

Ingénieur-en-chef des armées de Napoléon I.



LUDGER HUVERNAY,

Fondateur de la Société Saint-Jean-Baptiste.



JOSEPH BOUCHETTE,

Géographe.

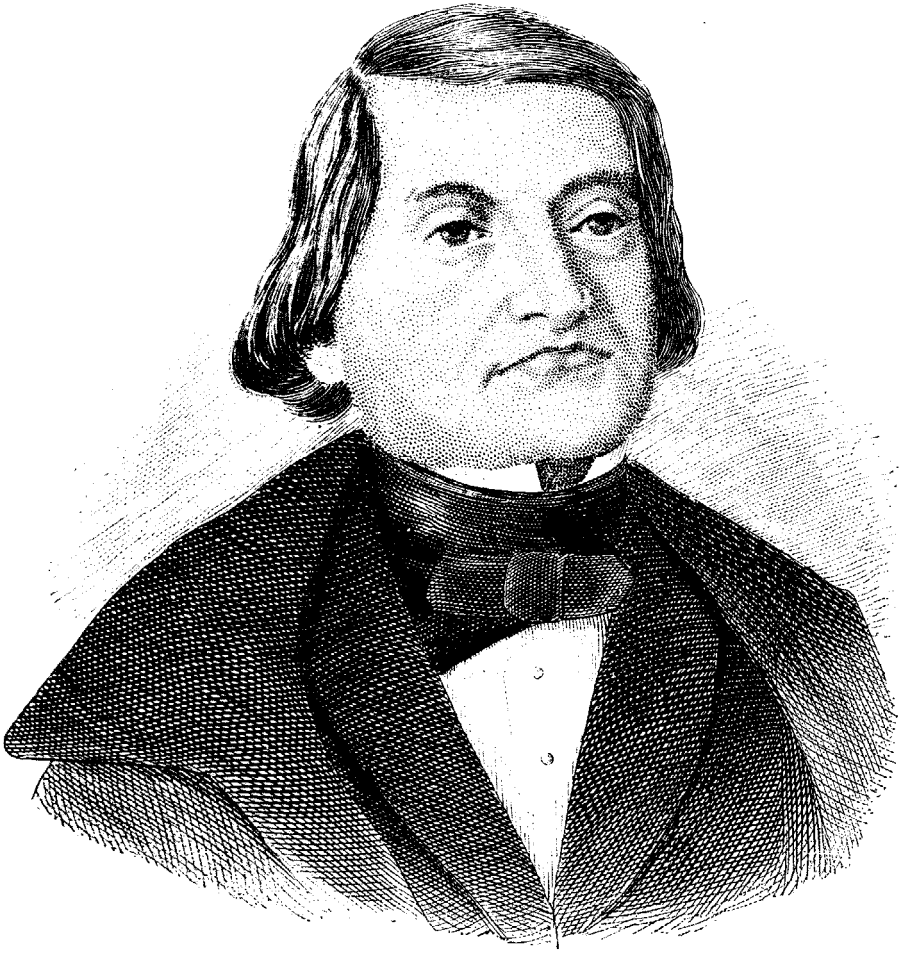


L'HONORABLE JACQUES VIGER,

HISTORIEN.

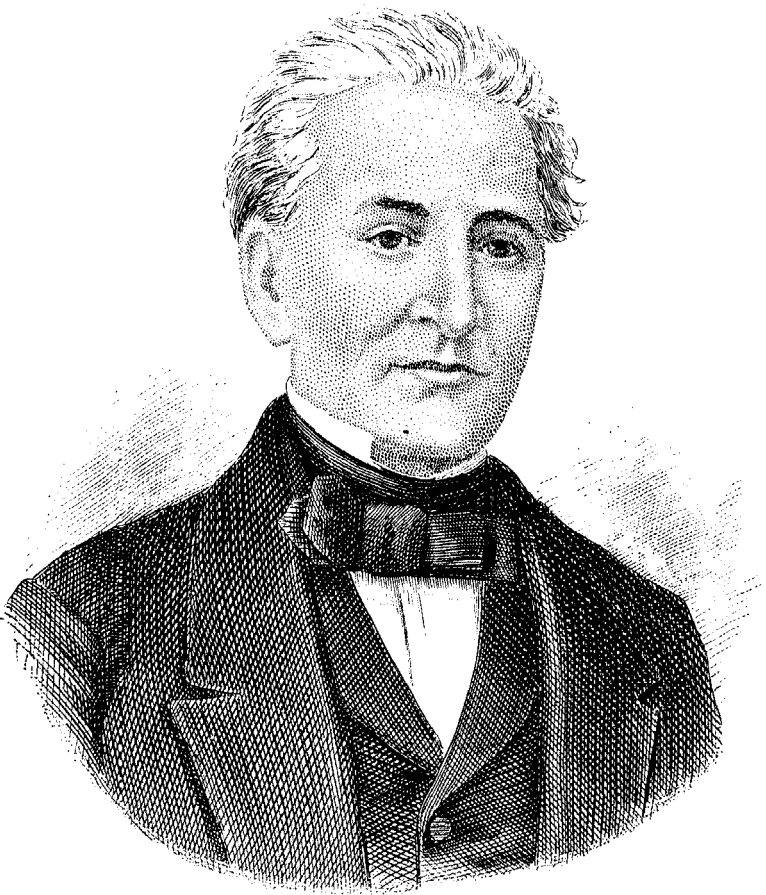


FRANÇOIS-XAVIER GARNEAU.



MICHEL BIBAUD,

HISTORIEN.



GABRIEL FRANCHÈRES,

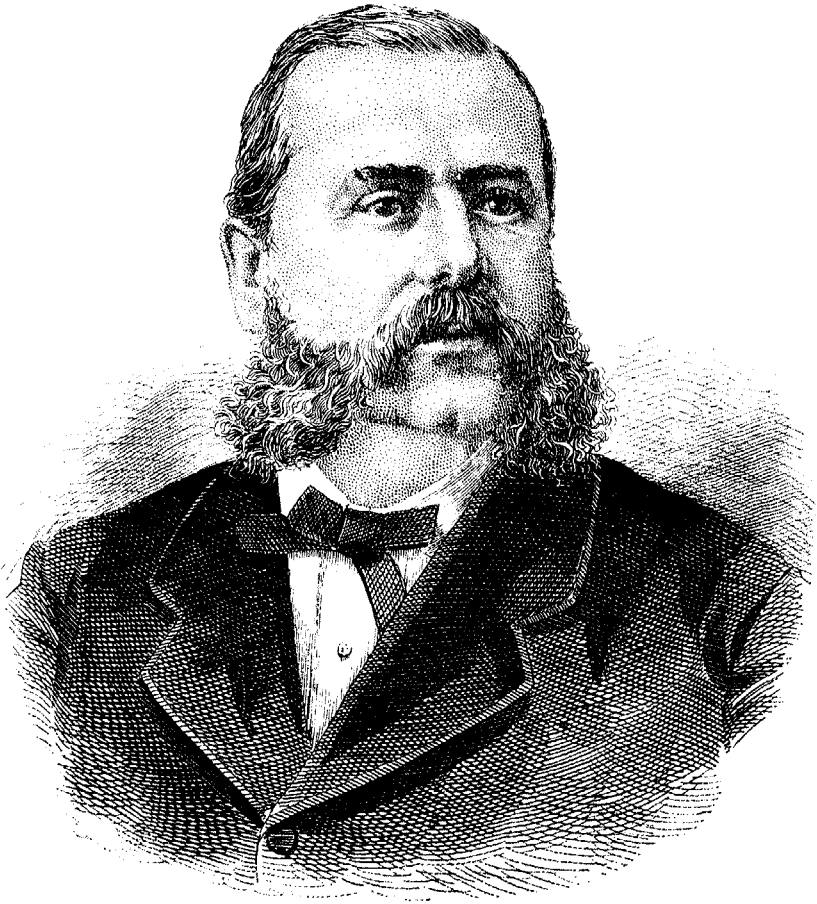
Explorateur du Nord-Ouest.



LOUIS-JOSEPH PAPINEAU.



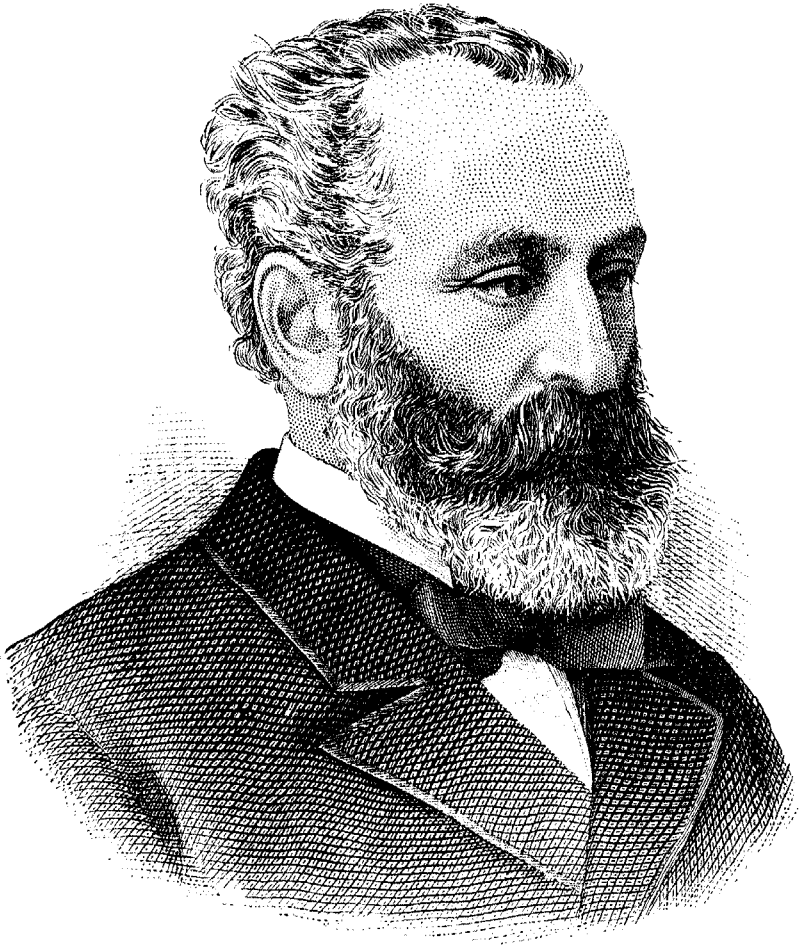
L'HONORABLE JOSEPH MASSON.



L'HONORABLE L. R. MASSON.



L'HONORABLE L. F. G. BABY.



LOUIS A. SENEAL.



EDMUND J. BARBEAU.

HISTOIRE
DES
CANADIENS-FRANÇAIS

1608-1880

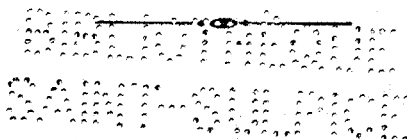
ORIGINE, HISTOIRE, RELIGION, GUERRES, DÉCOUVERTES, COLONISATION, COUTUMES,
VIE DOMESTIQUE, SOCIALE ET POLITIQUE, DÉVELOPPEMENT, AVENIR

PAR

BENJAMIN SULTE

Ouvrage orné de portraits et de plans

TOME IV



MONTRÉAL

WILSON & C^{IE}, EDITEURS, 89, RUE SAINT-JACQUES, 89

1882

ENREGISTRÉ, conformément à l'acte du parlement du Canada, en l'année 1883,

PAR WILSON & CIE,

au bureau du ministre de l'Agriculture.

CHAPITRE I

1660-1665

FIN DES TEMPS HÉROÏQUES



DE 1660 à 1665, l'histoire du Canada se compose d'expectatives. Des secours étaient promis. Viendraient-ils ? Ne viendraient-ils pas ? Cinq années de doute. Et au milieu de cette situation, la guerre des Iroquois, les massacres, toujours les massacres.

Les espérances des Canadiens provenaient principalement des succès remportés par la mère-patrie en Europe. Mazarin disparaissait. La France restait debout dans la personne de Louis XIV, et ce roi, véritablement digne d'être le chef de la nation, reprenait les idées de son grand-père Henri IV, fortifiées de la politique de Richelieu dont il sut s'inspirer. Un souffle national allait s'emparer des Français. Tout ici, au Canada, était fait pour le comprendre. Si la guerre de trente ans, suivie des troubles de la Fronde, avait fait réfléchir autrefois le jeune souverain, les maux de la colonie ne manquaient pas non plus de porter à la réflexion ceux qui se regardaient comme les fondateurs du Canada. Une députation de Canadiens devait fort bien s'entendre avec les ministres qui recevaient la dictée nouvelle. Et pourquoi pas ? Les besoins étaient les mêmes des deux côtés de l'océan. Louis XIV voulait et pouvait dominer en Europe. Nous de même en Amérique. La seule puissance civilisée qui fût à craindre de notre part était l'Angleterre ; mais Charles II, à peine monté sur le trône, n'osait rien entreprendre contre son cousin de France. Il y avait bien les Hollandais d'Albany et de New-York ; toutefois, cette république de marchands à courte vue attendait pour voir se dessiner les intentions de la France. Restait à soumettre les Iroquois. L'apparition d'un régiment, invoqué depuis un quart de siècle, réglerait ce point important. Puisque le roi n'avait plus besoin de ses vieilles troupes, ne pourrait-il pas en envoyer quelque nombre sur nos rivages, et par là consolider la Nouvelle-France si terriblement en proie aux épreuves de la guerre sauvage ?

Un homme était tout désigné pour aller à la cour représenter la situation des Canadiens. C'était M. Pierre Boucher, anobli en 1660 en raison de ses services militaires. A un extérieur

seules années 1658 et 1659, il arriva près de deux cents hommes et une quarantaine de filles. Si nous ajoutons les gens amenés en 1662 par M. Boucher, on comprend que le pays renfermait, au commencement de 1663, entre deux mille et deux mille cinq cents âmes ; car il faut tenir compte des naissances survenues durant les dix dernières années. Quant à la population flottante, autrement dite "française," nous répétons ce qui a été affirmé en 1653 : elle était insignifiante comme nombre.

"Vers 1660, dit M. Ferland, les enfants nés dans le pays formaient déjà une part considérable de la population. Autour du noyau primitif vinrent successivement s'agglomérer les immigrations postérieures qui en modifièrent un peu le caractère, sans néanmoins le changer notablement."

Le mère de l'Incarnation écrivait, le 25 juin 1660 : "L'hiver a été extraordinaire cette année, en sorte que personne n'en avait encore jamais vu un semblable. Nous ne pouvions échauffer ; nos habits nous semblaient légers comme des plumes. Quelques-unes de nous étaient abandonnées (résignées) à mourir de froid." Dans un pays où le bois de chauffage abonde, ceci a lieu de surprendre.

A la même date, la digne religieuse raconte les dangers de la guerre des Iroquois. C'était quelques jours après le combat du Long-Sault, où Dollard s'était sacrifié avec ses seize compagnons : "L'on avait conjecturé ici (à Québec) que l'issue de cette affaire serait telle qu'elle est arrivée, savoir que nos dix-sept Français et nos bons sauvages¹ seraient les victimes qui sauveraient tout le pays, car il est certain que, sans cette rencontre, nous étions perdus sans ressource, parce que personne n'était sur ses gardes², ni même en soupçon que les ennemis dussent venir. Ils devaient néanmoins être ici à la Pentecôte (16 mai), auquel temps les hommes étant à la campagne, ils nous eussent trouvés sans force et sans défense ; ils eussent tué, pillé et enlevé hommes, femmes et enfants, et quoiqu'ils n'eussent pu rien faire à nos maisons de pierre, venant fondre néanmoins avec impétuosité, ils eussent jeté la crainte et la frayeur partout. On tient pour certain qu'ils reviendront à l'automne (prochain) ou au printemps³ de l'année prochaine, c'est pourquoi on se fortifie dans Québec. Et pour le dehors, M. le gouverneur (d'Argenson) a puissamment travaillé à faire des réduits aux villages fermés, où il oblige chacun de bâtir une maison pour sa famille et contribuer à faire des granges communes pour assurer les moissons, faute de quoi il fera mettre le feu dans les maisons de ceux qui ne voudront pas obéir. C'est une sage police et nécessaire pour le temps, autrement les particuliers se mettent en danger de périr⁴ avec leurs familles. De la sorte, il se trouvera neuf ou dix réduits bien peuplés et capables de se défendre. Ce qui est à craindre, c'est la famine, car si l'ennemi vient à l'automne, il ravagera les moissons ; s'il vient au printemps, il empêchera les semences. Cette crainte de la famine fait faire un effort au

¹ On ignorait encore à Québec que les Hurons eussent trahi Dollard.

² Personne n'était sur ses gardes ! Mais la guerre faisait rage depuis plus de douze ans !

³ C'est ce que firent en effet les Iroquois.

⁴ Ce n'était pas la faute des habitants si le Canada était ainsi exposé.

vaisseau, qui n'est ici que du 13 de ce mois, pour aller en France quérir des farines, afin d'en avoir en réserve pour le temps de la nécessité, car elles se gardent ici plusieurs années quand elles sont bien préparées, et quand le pays en sera fourni on ne craindra pas tant ce fléau. Ce vaisseau fera deux voyages cette année, ce qui est une chose bien extraordinaire, car quelque diligence qu'il fasse, il ne peut être ici de retour qu'en octobre, et il sera obligé de s'en retourner sans s'arrêter."

Dans son *Journal historique*, Charlevoix dit : " Il fallut, pour se garantir de la fureur des Iroquois, construire sur chaque paroisse des espèces de forts où les habitants pussent se réfugier à la première alarme. On y entretenait, nuit et jour, un ou deux factionnaires, et tous avaient quelques pièces de campagne, ou tout au moins quelques pierriers, tant pour écarter l'ennemi que pour avertir les habitants d'être sur leurs gardes, ou pour demander du secours. Ces forts n'étaient que de grands enclos fermés de palissades, avec quelques redoutes ; l'église et la maison du seigneur y étaient enfermées, et il y avait encore assez d'espace pour y retirer, en cas de besoin, les femmes, les enfants et les bestiaux. C'en était assez pour se mettre hors d'insulte, et je ne sache pas que les Iroquois aient jamais pris aucun de ces forts."

M. Boucher, partant pour la France, l'automne de 1661, se proposait de demander six cents nouveaux colons. On fut étonné, à Paris, en apprenant que les Français trouvaient au Canada de quoi se nourrir. Parlant du commissaire envoyé à la suite de ce voyage (1662), la mère de l'Incarnation dit : " Après que ce gentilhomme eut examiné toutes choses, il est tombé d'accord sur tout ce que M. le gouverneur (d'Avaugour) avait mandé au roi, et que M. Boucher lui avait confirmé de bouche, que l'on peut faire en ce pays un royaume plus grand et plus beau que celui de France. Je m'en rapporte (je ne juge pas d'après ma propre opinion), mais c'est le sentiment de ceux qui disent s'y connaître. Il y a des mines en plusieurs endroits¹, les terres y sont fort bonnes ; il y a surtout un grand nombre d'enfants. Ce fut un des points sur lesquels le roi questionna le plus M. Boucher, savoir si le pays était fécond en enfants. Il l'est, en effet, et cela est étonnant de voir le grand nombre d'enfants très beaux et bien faits, sans aucune difformité corporelle, si ce n'est par accident. Un pauvre homme aura huit enfants et plus qui l'hiver vont nu-pieds et nu-tête, avec une petite camisole sur le dos, qui ne vivent que d'anguilles et d'un peu de pain ; et avec cela ils sont gros et gras." Quelques jours auparavant (6 novembre 1662), elle avait écrit ce passage qui montre bien la négligence de l'administration et les misères qu'enduraient les gens assez courageux pour se rendre au Canada : " L'on vient de me donner avis qu'une chaloupe va partir pour aller trouver les vaisseaux du roi, qui se sont arrêtés à soixante lieues d'ici, sans qu'on ait jamais pu faire obéir le capitaine, quoiqu'on lui ait commandé de la part du roi de venir à Québec. Il s'excuse sur la saison, qu'il dit être trop avancée, aucun navire n'ayant jamais monté si tard jusqu'à Québec, ajoutant que son vaisseau étant de quatre cents tonneaux, il risquerait trop dans le fleuve. Mais la véritable raison est qu'il a peur qu'on ne le châtie de sa mauvaise conduite dans le temps de sa navigation, il a fort maltraité le gentilhomme

¹ Les mines de fer de la Baie-Saint-Paul et du Cap-de-la-Madeleine étaient alors connues.

(M. Dumont) que Sa Majesté envoie pour reconnaître le pays, comme aussi M. Boucher qui était le porteur des lettres du roi, et enfin tous les passagers qu'il a presque fait périr de faim et de soif, comme en effet il en est mort près de quarante. Il n'avait des vivres que pour deux mois, et il en a été quatre en chemin. Il a aussi arrêté, au même lieu, l'autre vaisseau qui n'étant qu'une flute, eût pu monter jusqu'ici et s'en retourner même après la Saint-Martin, d'autres semblables en étant partis plus tard les années dernières."

M. d'Avaugour, connaissant mieux le pays et voyant que le roi y prêtait quelque attention, dressa un plan de défense pour l'exécution duquel il demandait trois mille soldats. Il est malheureux que Colbert n'ait pu nous envoyer cette force, ou qu'il ait pensé obtenir les mêmes résultats au moyen d'un seul millier d'hommes qu'il nous fournit de cette classe, trois années plus tard.

L'été de 1662, les Iroquois avaient parlé de paix, sachant bien qu'on les prendrait au mot. Ce stratagème leur réussissait toujours. Ils profitaient des temps de repos ainsi obtenus pour réorganiser leurs forces. Un Huron naturalisé Iroquois, qui visita nos établissements l'automne de 1663, s'aperçut de ce qui se passait — les secours arrivaient de France — et il donna l'alarme aux Cinq-Nations. De suite, les hostilités furent reprises. L'année 1664 se passa en attaques — et en pourparlers ; car les Iroquois ne menaient jamais la guerre sans tenir des conférences avec ceux qu'ils voulaient détruire. Les massacres continuaient donc entre chaque réunion de parlementaires ; les chefs iroquois disaient, comme d'habitude, que ces mauvais coups étaient le fait de la folle jeunesse qu'aucune injonction des tribus ne pouvait arrêter.

M. d'Avaugour écrivit un mémoire au sujet des fortifications dont le pays avait besoin. Il indiquait les points naturellement forts de la contrée, et qu'il suffisait de protéger pour tenir l'ennemi en échec. Ses vues sont encore praticables aujourd'hui, quoique les circonstances aient bien changé. On n'a pas assez rendu justice à ce gouverneur, qui avait quarante années d'expérience dans les choses militaires, et qu'un pur patriotisme animait. Ses désaccords avec Mgr de Laval ont aveuglé les historiens. Il n'entendait pas voir l'Etat gouverné par des prêtres — il avait raison.

Colbert fut frappé des rapports de cet homme de mérite ; il résolut de faire passer trois cents émigrants par année au Canada, et de placer chez les vieux habitants ceux qui ne connaissaient point l'agriculture, afin de les former, durant au moins deux ans, au travail de la terre, et les mettre ensuite à leur compte particulier. Le roi, plein d'ardeur, approuvait ces projets. On décida de faire embarquer (1663) deux mille soldats, et de les licencier le plus vite possible dans la colonie. Mais la guerre des Turcs rompit ce dessein. Louis XIV, qui cherchait un expédient propre à humilier la maison d'Autriche, profita du péril où se trouvait l'empereur : il lui envoya de bonnes troupes, afin de gagner des batailles et de se constituer son auxiliaire tout-puissant. C'est ce qui arriva. Le Canada ne reçut que trois cents colons, et, sur ce nombre, peu ou point de militaires.

“ Le Saint-Laurent, écrivait M. d'Avaugour en 1663, est l'entrée d'un pays qui pourrait

devenir le plus grand Etat de l'univers... Trois mille soldats devraient être envoyés dans la colonie, licenciés et changés en colons après trois ans de service. Durant ces trois années, ils pourraient faire de Québec une forteresse imprenable, subjuguier les Iroquois, s'emparer des établissements de la rivière Hudson, et finalement s'ouvrir un chemin par cette rivière jusqu'à l'océan."

Quel programme ! La conquête de l'Amérique du Nord ! Les établissements hollandais d'Albany et de New-Amsterdam (New-York aujourd'hui) ne tenaient qu'à un fil. Ceux des Anglais (Nouvelle-Angleterre) étaient sans protection. Or, Louis XIV entendait tenir l'Angleterre à distance des affaires des colonies, comme de celles de l'Europe ; il le pouvait. D'autre part, sa politique, déjà visible, était d'abaisser la Hollande. Le gouverneur du Canada dressait donc un plan selon les vues du maître et à la fois réalisable. Les Iroquois, balayés en quelques jours, n'eussent compté pour rien dans l'exécution de ce plan.

Les beaux régiments allèrent guerroyer sur le Danube. La France en retira une gloire nouvelle. L'ambition de Louis XIV grandit, mais se concentra en Europe : le Canada ne reçut que juste le secours dont il avait besoin pour vivre.

A Montréal, les esprits étaient montés — les courages aussi. Le patriotisme n'est jamais plus fort qu'aux frontières. Le premier jour de février 1663, une milice fut organisée parmi cette vaillante population. Voici les habitants dont elle se composait :

1^{ère} escouade : Jean de Lavigne, caporal ; Mathurin Rouillié, Robert Pilroy, Julien Averty dit Langevin, Thomas Monier, Isaac Lafrechoux, Michel Guibert.

2^{ème} escouade : Urbain Bordereau dit Graveline, caporal ; Jean Aubin, Pierre de Vauchy, Jean Guerrier, Jacques Hordequin, Claude Marcaut, Louis de Laporte.

3^{ème} escouade : Pierre Bonnefonds, caporal ; Pierre Gadois, André fils, Jean-Baptiste Gadois, René Langevin, François Carle, Antoine Lafontaine.

4^{ème} escouade : Gabriel Le Celle dit le Clos, caporal ; Maurice Adverty dit Léger, Frs Le Ber, Michel Morreau, Jean Cadieu, Pierre Richomme, Pierre Malet.

5^{ème} escouade : Jean Gasteau, caporal ; Étienne de Saintes, André Trajot, Barthelemi Vilreau, Pierre Coisnay, Guillaume Halier, René Piron dit le Carme.

6^{ème} escouade : Gibert Barbier, caporal ; Étienne Trudeau, Jean Desroches, Nicolas Godé, Paul Benoit, Pierre Paipin, François Bailly.

7^{ème} escouade : Pierre Raguindeau dit Saint-Germain, caporal ; Thècle Cornelius, Antoine Beudet, Pierre Desautels dit Lapointe, Jean Baudoin, Honoré Langlois dit Lachapelle, Jean de Niau.

8^{ème} escouade : Claude Robutel, caporal ; Robert le Cavalier dit Deslauriers, Benigne Basset, Jean Gervaise, Urbain Tessier dit Lavigne, Jacques Le Ber, Charles Lemoine.

9^{ème} escouade : Jacques Monnier, caporal ; Jacques Roulleau, Étienne Champo, François Tardinet, Antoine Brunet, François Le Boulanger, Norbert de Nuermann, Hollandais.

10^{ème} escouade : Jacques Testard dit Laforêt, caporal ; Charles Testard, Jacques

Millots, Laurent Archambault, Jacques Dufresne, André Charly dit Saint-Onge, Pierre Dagenais dit Lépine.

11^{ème} escouade : Jacques Lemoine, caporal ; Jean Quentin, Julien Blois ou Benoist, Grégoire Simon, Laurent Glory, Michel André dit Saint-Michel, Guillaume Grenet.

12^{ème} escouade : Louis Preudhomme, caporal ; Henri Perrin, Hugues Picard dit Lafortune, Louis Chevalier, Jacques Beauvais dit Saint-Jamme, Jean Descary, Jacques Mousseaux dit Laviolette.

13^{ème} escouade : Mathurin Goyet dit Laviolette, caporal ; Jean Leduc, Frs Roisnay, Pierre Gagnier, Guillaume Estienne, Pierre Pigeon, Laurent Bory.

14^{ème} escouade : le sieur de Saily, caporal ; Gilles Lauzon, Guillaume Gendron, Jean Chevalier, Antoine Courtemanche, Pierre Tessier, Pierre Saulnier.

15^{ème} escouade : Pierre de Lugerat dit Desmoulins, caporal ; Jean Le Mercher dit Roche, Mathurin Langevin dit Lacroix, Simon Galbrun, Michel Paroissien, Pierre Chicouane, Antoine Renault.

16^{ème} escouade : Honoré Dansny dit le Tourango, caporal ; Mathurin Thibeau, Jean Renouil; Charles Ptolomel, Mathurin Jouanneau, Michel Théodore dit Gilles, Jean Sellier.

17^{ème} escouade : Nicolas Hubert dit Lacroix, caporal ; Pierre Lorrain, Louis Loisel, Marin Janot dit Lachapelle, Mathurin Lorion, Jean Chapperon, Nicolas Milet dit le Beauceron.

18^{ème} escouade : Jean Cicot, caporal ; Mathurin Jousset, Jacques Beauchamp, Elie Beaujean, Fiacre Ducharme, Simon Cardinal.

19^{ème} escouade : Jean Valiquet, caporal ; Urbain Jetté, Jacques de Laporte, Pierre Gaudin, Simon Desprez, René Fillastreau, Louis Guerestin.

20^{ème} escouade : Des Coulombiers, caporal ; Brossard, Bouvier, Leger Hébert, Laval-lée, Pierre Charon, René Fezeret.

Le 15 septembre 1663, M. de Mézy, arrivant de France, en compagnie de Mgr de Laval et d'un commissaire, M. Gaudais-Dupont, amena cent familles et quelques officiers — gens de robe, militaires, des soldats — avec promesse de nouveaux arrivages.

On ne savait pas toujours choisir le personnel de ces convois. Sur les cent cinquante colons arrivés à Québec, la plupart, dit une chronique, étaient “ des jeunes gens, clercs, écoliers, ou autres de cette classe, dont la meilleure partie n'avaient jamais travaillé.” Il en mourut un certain nombre une fois à terre. Le reste s'accoutuma, en assez peu de temps, à une vie laborieuse, et forma dans la suite des cultivateurs utiles et intelligents.

Cependant, depuis plus de vingt ans, la population s'accroissait en dépit de l'abandon dans lequel les Cent-Associés laissaient le pays. Pour ne citer qu'un exemple, la ville des Trois-Rivières avait perdu plus de la moitié de ses chefs de famille, mais elle était déjà peuplée des enfants nés sur son sol. Les seigneurs des environs de Québec appelaient autour d'eux des colons. Montréal travaillait avec succès à augmenter sa petite population. De 1650

à 1660, près de cent mariages d'émigrants furent célébrés à Québec. De 1642 à 1654, il y avait eu vingt-six mariages et soixante naissances à Montréal. Comme le dit M. Rameau, il ne manquait au développement rapide du pays qu'une juste part dans la sollicitude de la France pour son peuplement et sa protection.

Voyons quelles seigneuries avaient été concédées dans les dix années qui expirent en 1662, date où commence véritablement un nouveau régime. Ces seigneuries sont devenues des paroisses. Il n'y a pas d'histoire des Canadiens sans l'explication des origines de ces groupes de population.

Le 20 août 1652, "Concession faite aux dames de l'Hôtel-Dieu, par M. de Lauzon, gouverneur-général, une demi-lieue de terre de front sur la rivière Saint-Charles, sur dix lieues de profondeur, démembrée du fief Saint-Gabriel¹, par donation de Robert Giffard aux hospitalières : — à prendre d'un côté aux terres concédées sur la rivière Saint-Charles à Guillaume Couillard, d'autre part à la ligne qui fait la séparation des terres² depuis peu accordées aux sauvages, d'autre bout par derrière aux terres non-concédées, et par devant à la rivière Saint-Charles³." Ce fief, qui porte le nom de Saint-Ignace, est borné au nord-est par celui de l'Epinay et le canton de Stoneham, au sud-ouest par Sillery et Saint-Gabriel, en arrière par le fief Hubert, en front par la rivière Saint-Charles. Il appartient encore aux hospitalières.

Le 15 décembre 1653, à Jean Bourdon "seigneur de Saint-Jean, toute l'étendue de terre⁴ qui se rencontre sur le fleuve Saint-Laurent, du côté du nord, depuis les bornes de la concession⁵ du sieur abbé de Lauzon⁶ jusqu'à celles⁷ du défunt sieur de Chastelets, avec quatre lieues de profondeur⁸... moyenne et basse justice... aux mêmes droits que la compagnie de la Nouvelle-France... et pour rachat le revenu d'une année à chaque mutation de possesseur suivant la coutume du Vexin Français⁹ enclavée de celle de Paris." C'est la Pointe-aux-Trembles, autrement dite Sainte-Jeanne de Neuville¹⁰.

Le 20 octobre 1654, le gouverneur-général accorde aux jésuites, en franc-alleu, la plus grande des îles situées dans les bouches du Saint-Maurice, en considération de ce que les pères ont fait pour la conversion des sauvages. Le 9 mars suivant, cette propriété passe, "à titre de cens et rentes seigneuriales, payable à la Saint-Martin, à Christophe Crevier sieur

¹ Accordé, en 1647, à Robert Giffard.

² Sillery concédé aux sauvages en mars 1651.

³ Bouchette, article "Saint-Ignace."

⁴ Deux lieues trois quarts ou environ de front.

⁵ On ne sait quand l'abbé de Lauzon avait obtenu cette seigneurie. En 1672, les sieurs Toupin, père et fils, se la firent accorder. Elle porte le nom de Bélaire ou des Ecureuils.

⁶ Fils du gouverneur Jean de Lauzon, à ce qu'il semble. Il ne figure au Canada que par l'acte ci-dessus.

⁷ Le fief De Maure passé à Jean Juchereau sieur de Maure, après le décès de son frère, Noël Juchereau sieur des Chastelets.

⁸ Au bout de cette profondeur est le fief Bourglouis.

⁹ D'après cette coutume, un fief se rachetait à chaque mutation, même lorsqu'il était transmis par voie d'héritage en ligne directe ; tandis que, par la coutume de Paris, il n'était dû au seigneur féodal, en pareil cas, "que la bouche et les mains, avec le serment de fidélité."

¹⁰ *Titres seigneuriaux*, I, 68, 390 ; Bouchette, article "Neuville."

de la Mêlée, Jacques Bertrand, Jacques Brisset, Jean Pacault, Pierre Dandonneau dit La-jeunesse et Michel Lemay, tous habitants des Trois-Rivières." Les concessionnaires s'engagent à faire moudre au moulin des jésuites les grains provenant de l'île "lorsque le dit moulin sera bâti." Dans l'intervalle des cinq années qui suivirent, Christophe Crevier racheta les parts de ses co-propriétaires ; c'est de lui que ce domaine a pris le nom de Saint-Christophe.

Le 10 août 1655, le gouverneur-général concède à Estienne de la Fond, habitant des Trois-Rivières, un quart de lieue de terrain au-dessus de la rivière dite la Madeleine, et un quart de lieue au-dessous, de front sur le fleuve, du côté du nord, au-dessus des Trois-Rivières, et trois lieues de profondeur dans les terres, en fief, avec droits de haute, moyenne et basse justice, mouvant de Québec par un seul hommage, à la charge du revenu d'une année à chaque mutation de possesseur, suivant la coutume du Vexin Français enclavée de la coutume de Paris. Cette rivière de la Madeleine est-elle la même que les *Relations* (1644, p. 41 ; 1652, p. 33) désignent comme étant située à six lieues au-dessus des Trois-Rivières ? Si oui, ce serait l'une des rivières Machiche. La Fond ne paraît pas avoir fait valoir ses droits (il mourut en 1665, comme se terminait la guerre des Iroquois) ; mais son parent, Pierre Boucher, se fit accorder plus tard (1672) le titre de la seigneurie de Grosbois, aujourd'hui Machiche.

Le 20 octobre 1655, le gouverneur-général accorde à Pierre Boucher une île située dans l'embouchure du Saint-Maurice, un peu au-dessus de l'île Saint-Christophe, "à perpétuité, en fief mouvant de Québec par un seul hommage, à la charge du revenu d'une année à chaque mutation de possession, suivant la coutume du Vexin Français enclavée de la prévosté et vicomté de Paris, et sera la dite île nommée l'île Saint-Joseph¹."

Le 1er avril 1656, sont données à Nicolas² Juchereau, écuyer, sieur de Saint-Denis, "trois lieues de front sur le fleuve, du côté du sud, au lieu dit Kamouraska par les sauvages, à prendre les dites trois lieues de front à commencer une lieue au-dessus de la pointe du sud-ouest en montant, et deux lieues en descendant au nord-est, et deux lieues de profondeur dans les terres... en tous droits de haute, moyenne et basse justice... aux mêmes droits que la compagnie de la Nouvelle-France en jouit par la donation qui lui en a été faite par l'édit de son établissement, à la réserve toutefois de la foi et hommage que le dit sieur Saint-Denis, ses hoirs et ayants cause seront tenus porter en la senechaussée de Québec par un seul hommage, et pour rachat le revenu d'une année à chaque mutation de possesseur, suivant la coutume du Vexin Français enclavée de celle de Paris." Cette seigneurie porte le nom de Saint-Roch des Aulnais.

La compagnie érige (9 avril 1656) en faveur de M. Louis d'Ailleboust, "directeur de la traité de la Nouvelle-France," la terre de Coulonge "en titre de chatellenie, avec justice haute, moyenne et basse, suivant la coutume de Paris."

¹ *Titres seigneuriaux*, p. 85.

² Fils de Jean Juchereau sieur de Maure. Marié (1649) avec M.-Thérèse Giffard, il hérita de la belle seigneurie de Beauport.

Parlant de la colonie qui se préparait à partir au printemps de 1656 pour les cantons iroquois, M. Faillon dit : “ Malgré ces inquiétudes mortelles et nonobstant l’avenir si incertain d’un établissement entrepris par contrainte, au milieu d’un pays ennemi, M. de Lauson, accoutumé déjà à disposer largement des terres de la Nouvelle-France, pour créer des principautés imaginaires en faveur de ses amis, donna aux pères jésuites, le 12 avril 1656, un titre de concession par lequel il leur attribua, à perpétuité, en tout droit de propriété, justice et seigneurie, cent lieues de terre en superficie, au pays des Iroquois supérieurs (dix lieues de front sur dix de profondeur), soit à Onnontagué même ou auprès de ce bourg, soit en tout autre lieu que les concessionnaires jugeraient plus commode. On a de la peine à comprendre comment ce gouverneur, à qui les Iroquois faisaient alors la loi, ait osé, malgré sa faiblesse, disposer ainsi en souverain des terres de ces barbares, quoique adonnés eux-mêmes à la culture des champs : attribution qui, s’ils en eussent eu connaissance, aurait pu leur fournir un juste motif de déclarer de nouveau la guerre aux Français. Mais ils l’ignorèrent toujours, et ce titre ne profita à personne¹. ” Chez les Iroquois comme parmi nous, le premier soin des jésuites était de s’emparer du sol et de la richesse publique.

Pierre Boucher, sieur de Grosbois, gouverneur des Trois-Rivières, accorde (31 juillet 1656) à Jean Sauvaget, procureur fiscal de l’endroit, “ une terre et concession à la Pointe du lac Saint-Pierre, du côté du nord, de la consistance de trois quarts de lieue de front sur deux lieues de profondeur dans les terres, pour en jouir par le dit Sauvaget et Etienne Seigneuret, son gendre²... en fief, par un seul hommage mouvant de Québec, à la charge du revenu (d’une année ?) des dites terres par chaque mutation de possesseur, avec tous droits ; feront les dits Sauvaget et Seigneuret habituer les dites terres en leur étendue et y travailler dans quatre ans³ de ce jour. ” Ce titre fut ratifié par M. de Lauson quelques jours plus tard.

Un fief de dix arpents de front sur vingt de profondeur est donné (5 août 1656) à Pierre Boucher, âgé de trois ans, fils de Pierre Boucher, gouverneur des Trois-Rivières, à prendre environ trois cents pas au-dessus de la troisième rivière, dans la banlieue des Trois-Rivières... “ par un seul hommage relevant de Québec, à la charge du revenu d’une année des dits lieux à chaque mutation de possesseur, suivant la coutume du Vexin Français enclavée de la coutume de Paris. ” Ce fief porte encore le nom de Boucherville, d’après l’enfant en faveur de qui il fut donné. La descendance du sieur de Boucherville figure honorablement dans notre histoire.

“ La compagnie de la Nouvelle-France, désirant reconnaître les bons services qu’elle a reçus de M. Robineau, l’un des anciens directeurs de la dite compagnie, en la personne du sieur René Robineau, son fils, chevalier de l’ordre du roi, grand voyer⁴ de la Nouvelle-France, l’un des associés, lui donne et concède (26 février 1657) un fief mouvant de Québec,

¹ *Histoire de la colonie française*, II, 251.

² Anne Dupuis, femme de Jean Seigneuret, ci-dessus, était l’aïeule de Madeleine Benassis, laquelle était mariée avec Etienne Seigneuret.

³ Ceci est à remarquer.

⁴ Première mention de cette charge au Canada.

avec moyenne et basse justice suivant la coutume de Paris — dix arpents de terre de profondeur, sur un de large, "lequel s'appellera le fief de Bécancourt, sis sur le chemin du Cap-Rouge, qui était ci-devant des terres de la ferme appartenant à la dite compagnie, lesquels dix arpents sont chargés de bois revenu depuis qu'ils sont défrichés." Signé à Paris : A. Cheffault, secrétaire de la compagnie¹. La ville de Québec comprend, dans ses limites actuelles, une dizaine de fiefs, dont l'un est celui de Bécancour. Les autres sont ceux des ursulines, de la Fabrique, du Cap-aux-Diamants, de la Miséricorde, des Récollets, Villeraye, Sasseville et Sault-au-Matlot².

Le 24 septembre 1657, Charles Le Moyne obtient la première des trois concessions qui composent la seigneurie de Longueuil, soit cinquante arpents de front sur cent de profondeur, à la charge du revenu "d'une année à chaque mutation de possesseur, suivant la coutume du Vexin Français." La deuxième, qui lui donnait l'île Sainte-Hélène et l'île Ronde, lui fut d'abord promise par un billet de Charles de Lauson-Charny, du 30 mai 1664, "aux charges qu'il plairait au sieur (Jean) de Lauzon y apposer," et ensuite par un titre daté à Paris, le 20 mars 1665, donné par l'ancien gouverneur-général Jean de Lauson ci-dessus, "comme tuteur et ayant la garde noble des enfants mineurs de feu sieur (Jean) de Lauzon, grand sénéchal de ce pays, auquel appartenait la seigneurie de la Citière... pour par lui (Le Moyne) en jouir en fief, avec justice moyenne et basse seulement, relevant de la dite seigneurie de la Citière, et pleine foi et hommage, à la charge de dix minots de blé froment de rente noble, féodale et foncière, payable à chaque fête de Saint-Martin d'hiver, avec le revenu d'une année de la dite île (Sainte-Hélène) à chaque mutation de possesseur, suivant la coutume du Vexin Français..." Au bas de ce titre, le sieur de Lauson-Charny "reconnaît que la rente portée par icelui est exorbitante et beaucoup au-dessus de ce que l'on pourrait exiger pour la dite concession, et en vertu du pouvoir à lui donné par le dit sieur de Lauson (son père), il réduit la dite rente à dix livres en argent³, par écrit signé de lui, daté à Québec, le 12 décembre 1665." La troisième concession (3 novembre 1672) agrandit la seigneurie primitive de chaque côté⁴.

L'île d'Orléans, l'un des groupes les plus importants de cette époque, mérite une mention. En 1657, M. Charles de Lauson vendit à Julien Fortin dit Bellefontaine sa part de société dans la propriété de l'île d'Orléans, mais se réserva la seigneurie de Lirec dont il possédait le titre particulier⁵. Fortin s'était marié à Québec, le 11 novembre 1652, avec Geneviève Gamache dit Lamarre, dont un frère fut seigneur de l'Islet. La seigneurie de Lirec, comprenant la paroisse de la Sainte-Famille et une partie de celle de Saint-Pierre, fut vendue (2 septembre 1666) par M. Charles de Lauson à Mgr de Laval⁶. De 1657 à 1660, des terres

¹ *Titres seigneuriaux*, p. 145.

² J.-M. Lemoine : *Les rues de Québec*, p. 30.

³ Cette année 1665, l'argent commençait à arriver de France.

⁴ *Tenure seigneuriale*, vol. B, p. 81. *Titres seigneuriaux*, pp. 99, 301.

⁵ Turcotte : *Histoire de l'île d'Orléans*, p. 64-5.

⁶ Cela explique pourquoi, après avoir vendu sa part dans la société, il restait encore seigneur de Lirec.

furent concédées dans l'île à Jean Lehoux, Louis Houde (il était à Québec en 1654), Adrien Blanquet, Jacques Bernier dit Jean de Paris (il était à Québec en 1656) et Pierre Labrecque. En 1660, plusieurs terres furent concédées, dont une à Paul Vachon, notaire, procureur de M. Charles de Lauson, et plus tard de Mgr de Laval pour ses seigneuries de la côte de Beaupré et de l'île d'Orléans. Il est le plus ancien notaire de l'île. L'un de ses fils fut prêtre. Louis Péronne, sieur de Mazé, acquit (1661) de M. de Lauson un petit fief, joignant le fief Gourdeau, qui mesurait quinze arpents de front au nord de l'île. Le sieur du Mazé, membre du conseil souverain de Québec, donna (1665) la moitié de son fief à son intime ami, Jacques Descailhaut sieur de la Tesserie, aussi membre du conseil. Le fief Mesnu, concédé le 12 mai 1661 à Jean-Baptiste Peuvret sieur de Mesnu, consistait en quarante arpents de front, du côté sud de l'île, dans la paroisse Saint-Laurent, au nord-est du fief Gourdeau. Peuvret (c'est sa signature) fut procureur fiscal de Québec après 1666. Il avait épousé (1659) la veuve de Louis de Lauson et reçut d'elle la seigneurie de Fossambault. En 1661, Charles de Lauson accorda des terres à Jean Juchereau de la Ferté et à Nicolas, frère de celui-ci. Les propriétaires de ces fiefs relevaient des seigneurs de l'île¹. En 1663, la *Relation* dit : " L'île d'Orléans est remarquable par sa grandeur, ayant plus de douze lieues de tour. Elle est abondante en grains qui y viennent de toutes sortes et avec tant de facilité que le labourneur ne fait quasi que gratter la terre, qui ne laisse pas de lui donner tout ce qu'il veut ; et cela durant quatorze ou quinze ans continuels sans avoir reposé."

Le 25 février 1661, la compagnie accorde à François Bissot sieur de la Rivière la concession dite de l'île aux Œufs, " située au-dessous de Tadoussac... avec le droit de chasse et d'établir en terre ferme... la pêche sédentaire des loups-marins, etc., et autre négoce, depuis la dite île aux Œufs jusqu'aux Sept-Iles, et dans la grande anse vers les Esquimaux, où les Espagnols font ordinairement la pêche..." Cette seigneurie, plus connue sous le nom de Mingan, n'a été à peu près occupée que pour les fins de la pêche². C'est la dernière concession faite par les Cent-Associés.

M. Pierre Boucher, étant en France, reçut (20 avril 1662) la seigneurie de Saint-François du Lac³, mesurant une lieue au fleuve sur autant de profondeur, qui lui fut concédée par M. de Lauson, tuteur des enfants de son fils, en son vivant sénéchal de la colonie et propriétaire du domaine de la Cité, avec moyenne et basse justice ; à charge d'une rente noble et seigneuriale de cinq minots de blé froment, non rachetable, avec le revenu d'une année à chaque mutation de possesseur, suivant la coutume du Vexin Français. Une dizaine d'années plus tard, cette seigneurie passa à Jean Crevier sieur de Saint-François, beau-frère de Boucher⁴.

L'origine des plus anciennes paroisses du Bas-Canada se trouve assez nettement retracée par les actes de concession des seigneuries, les noms des premiers habitants, les circonstances

¹ Turcotte : *Histoire de l'île d'Orléans*, pp. 67-9.

² Voir Bouchette, article "Mingan." Voir aussi la brochure imprimée à l'Événement en 1868.

³ Elle porta d'abord le nom de Saint-François des Prés.

⁴ *Titres seigneuriaux*, p. 81.

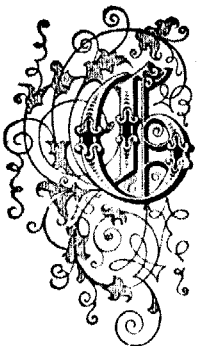
du temps où arrivèrent ces colons, et le mode de gouvernement qui régissait alors le pays. Nous croyons avoir donné jusqu'ici un ensemble complet de renseignements sur ces divers points. Bientôt, des détails plus amples aideront le lecteur à suivre la marche des choses et à pénétrer davantage dans l'histoire des Canadiens-français du dix-septième siècle ; car peu après la fin des grandes guerres des Iroquois, notre petit groupe d'habitants se révéla sous des formes nouvelles. Il y avait en lui des vertus que personne ne soupçonnait. Le défricheur, le simple cultivateur, l'homme de la charrue, en un mot, se fit soldat, explorateur, commerçant, navigateur, acquit des titres de noblesse, érigea des forts, les défendit, fonda des colonies, les peupla et les administra—tellement que Charlevoix (1720) se demandait si, par hasard, les Canadiens-français ne parviendraient pas un jour à égaler leurs frères de France, lorsque la porte des hautes études leur serait ouverte !



CHAPITRE II

1663

LE ROI RETIRE LE CANADA DES MAINS DES CENT-ASSOCIÉS



COLBERT, sortant des sentiers battus, désirait faire de la France un empire colonial. Louis XIV se plaisait à répéter devant son conseil : " Messieurs, voici M. Colbert qui va nous dire : " Ce grand cardinal de Richelieu voulait " la domination des mers." En effet, l'idée féconde du premier ministre de Louis XIII devait faire la grandeur du règne de Louis XIV. Colbert trouvait les finances du royaume obérées ; ni le commerce de l'intérieur ni celui du dehors n'étaient dignes d'un Etat aussi favorisé du ciel que l'est la France. Les Hollandais remplissaient de leurs vaisseaux les ports de l'Europe, et leur pavillon avait la prépondérance dans les colonies. Les Français intéressés au trafic avec les pays lointains étaient en quelque sorte à la merci d'Amsterdam. Dans les îles et sur les continents nouveaux où la France possédait des établissements, on avait constitué, comme au Canada, des sociétés privilégiées qui abusaient de tout et ne contribuaient point à l'extension de la puissance française. Colbert résolut d'abolir ces compagnies et de faire remettre aux mains du roi la gouverne et la direction de ces vastes contrées pleines de richesses et de ressources en tous genres.

La Relation de 1652 s'exprime ainsi : " Il y a quelque temps qu'on demandait des soldats, et leur solde ou leurs appointements. On demandait leurs vivres et leurs armes et leur passage ; à présent que le pays donne des blés¹ pour nourrir ses habitants et qu'il se fait (se développe) tous les jours, on ne demande plus, pour le soutien de ces grandes contrées, que le paiement du passage de deux ou trois cents hommes de travail chaque année ; les habitants du pays les nourriront et payeront leurs gages. La France, qui se décharge incessamment dans les pays étrangers, ne manqué pas d'hommes pour dresser des colonies. Dieu veuille qu'elle ait assez de charité pour les faire passer en un lieu où ils vivraient plus saintement et plus à leur aise, et où ils seraient la défense et le secours de Jésus-Christ, qui honore tant les hommes, qui les veut sauver par le secours des hommes."

¹ En relevant les nombreuses mentions que renferment les lettres des missionnaires et autres personnes, de 1640 à 1665, on voit clairement que les cultures du pays rendaient assez de blé et autres produits pour la nourriture de ses habitants.

La première idée d'un commerce basé, non plus sur les besoins du Canada, mais sur les produits mêmes de ce pays, est venue des Canadiens. MM. Louis d'Ailleboust, d'Auteuil, Jean-Paul Godefroy, Pierre Denis et d'autres s'occupèrent, dès 1653, des pêcheries au-dessous de Québec et des bois de construction si abondants à deux pas de nos défrichements. Les Antilles et la France étaient l'objectif de ces entreprises. On voulait établir un courant d'affaires entre les ports français des deux côtés de l'océan.

La traite avec l'intérieur de l'Amérique du Nord attirait aussi l'attention. Si les bords du fleuve étaient privés dorénavant de ces bénéfices, par suite de l'établissement des terres, tout indiquait que, en pénétrant plus loin, une nouvelle ère commerciale devenait possible. En 1653, les jésuites se félicitent de ce que la paix va permettre aux missionnaires " d'ouvrir un grand chemin vers les nations supérieures, dont la guerre nous avait chassés." L'année suivante, ils ajoutent : " Une lettre, venue de Sillery, dit qu'on découvre tous les jours de nouvelles nations de la langue algonquine. J'espère de voir dans quelque temps, dit un père, les terres, ou plutôt les bois qui sont sur les bords de la mer du côté du nord, où il y a des bourgades de sauvages qui parlent comme nos Montagnais que nous entendons ; ces peuples n'ont encore jamais vu aucun Européen. Ils se servent encore de haches de pierre. Ils font bouillir leur viande dans de longs plats d'écorce qui leur servent de chaudières, comme faisaient autrefois nos sauvages. Ils n'ont aucuns ferrements ; tous leurs outils sont d'os, ou de bois ou de pierre... Un autre dit que, dans des îles du lac des Gens-de-Mer, que quelques-uns appellent mal à propos les Puants¹, il y a quantité de peuples dont la langue a grand rapport avec l'algonquine ; qu'il n'y a que neuf jours de chemin depuis ce grand lac jusqu'à la mer qui sépare l'Amérique de la Chine, et que s'il se trouvait une personne qui voulût envoyer trente Français en ce pays-là, non-seulement on gagnerait beaucoup d'âmes à Dieu, mais on retirerait encore un profit qui surpasserait les dépenses qu'on ferait pour l'entretien des Français qu'on y enverrait, pour ce que les meilleures pelleteries viennent plus abondamment de ces quartiers-là. Le temps nous découvrira ce que nous ne savons encore que par le rapport de quelques sauvages, qui nous assurent avoir vu de leurs yeux ce qu'ils expriment de leur bouche."

Le 20 avril 1657, huit Français des Trois-Rivières, avec vingt canots de sauvages algonquins, partent pour la traite des Attikamègues. " Ils entrèrent dans les terres par la rivière Batiscan, qui est six lieues au-dessous des Trois-Rivières. Ils passèrent dans cette rivière vingt-huit saults en quatorze jours. Ils arrivèrent au terme de leur voyage le 28 mai, après avoir passé soixante et quatorze saults ou portages. Ils retournèrent aux Trois-Rivières le 15 juillet chargés de castors. Le voyage est rude, long et dangereux ; néanmoins, il fut heureux. Il n'y eut qu'un seul Français qui y périt en tombant dans un rapide en glissant, où il se noya. Ils y virent des Poissons-Blancs qui demandent à prier Dieu, des Agouing-8i8ek et des Kiristinons, qui sont proche de la mer du nord."

¹ Il s'agit de la baie Verte du lac Michigan.

Les Outaouais, belliqueux et commerçants, attiraient vers l'ouest les Français disposés à la traite ou aux découvertes. En 1657, ils eurent occasion de rencontrer les Iroquois et d'en tuer quelques-uns. Aussitôt, les Cinq-Nations envoyèrent vers leur lointain pays une expédition destinée à tirer vengeance de ce coup de fortune. La Relation de cette année nous dit : " Nos Iroquois (ceux chez qui était alors la mission des jésuites) ont découvert, au delà de la nation du Chat, d'autres nations nombreuses, qui parlent la langue algonquine. Il y a plus de trente bourgs qui n'ont jamais eu connaissance des Européens et qui ne se servent encore que de haches et de couteaux de pierre et des autres choses dont usaient les sauvages avant leur commerce avec les Français. Puisque les Iroquois leur vont porter le feu et la guerre, pourquoi n'irions-nous pas leur porter le feu et la paix que Jésus-Christ a apporté au monde? Nous espérons les secours nécessaires pour ces entreprises, pour lesquelles nous serions heureux de pouvoir répandre notre sang jusqu'à la dernière goutte; et user notre vie jusqu'au dernier soupir. Nous avons lieu d'espérer que la France ne manquera pas de nous fournir les moyens d'exécuter ces desseins et de nous aider à accomplir de si glorieuses expéditions, puisqu'on doit attendre d'un royaume très-chrétien tout le zèle possible pour l'accroissement de la foi et de la chrétienté."

Ainsi, le nord et l'ouest étaient sinon bien connus, du moins visités en partie et à la veille de tomber au pouvoir de notre commerce.

M. d'Avaugour avait recommandé la suppression des droits et privilèges des Cent-Associés. Cette compagnie ne comptait plus que quarante-cinq membres. Sa charte n'avait été entre ses mains qu'un instrument de commerce dont elle faisait usage uniquement dans ses intérêts, sans s'inquiéter de remplir les obligations relatives à l'établissement du pays, où elle devait transporter des colons stables qui auraient pu y fonder une nouvelle France. Elle était tenue non-seulement de défricher, mais de faire défricher par ses concessionnaires (seigneurs ou autres) ; en un mot, "peupler et habiter" la colonie par autant de monde que possible. Les plaintes qui ne cessaient d'être portées au pied du trône à ce sujet déterminèrent Louis XIV à rompre l'engagement que lui imposait la charte de 1627 et à assumer les pouvoirs nécessaires pour la gouverner et l'avancement de ce pays. Il retira donc aux Cent-Associés les privilèges dont ils avaient fait un si déplorable usage. Voici la déclaration et autres pièces qui nous font connaître cette démarche : " La compagnie de la Nouvelle-France étant bien avertie¹ que le roi avait volonté de se mettre en possession du pays et de la seigneurie de la Nouvelle-France, délibérant sur ce qu'il y avait à faire en une occasion si importante, après une convocation la plus nombreuse qu'il a été possible, a arrêté que, pour une preuve assurée de son profond respect et de l'entière déférence que la dite compagnie a aux volontés de Sa Majesté, par les directeurs et le secrétaire d'icelle, serait fait, et tant qu'à eux est, et que faire le peuvent, tant pour les associés présents que pour ceux qui

¹ M. Dumont, commissaire du roi, avait, le 1^{er} novembre 1662, installé M. Pierre Boucher gouverneur des Trois-Rivières, ce qui montre que les Cent-Associés n'étaient plus regardés dès lors (disons depuis le printemps de 1662) comme exerçant leurs droits sur le Canada.

sont absents, une démission entre les mains de Sa Majesté, de la propriété et seigneurie du dit pays appartenant à la dite compagnie, pour en disposer par Sa Majesté comme il lui plaira, se rapportant à son équité et bonne justice d'accorder un dédommagement proportionné aux dépenses que la dite compagnie a faites pour le bien et l'avantage du dit pays. Fait au bureau, le samedi vingt-quatrième jour de février 1663. Signé : Perigny, Robineau, Roy, de Champflour, de Fancamp, Frotté, Bordier, Duverdier, Fleuriau, Defortelle, Coberet, Cazet, de Jouy, de Beccancour, Hobier." Sous la même date est l'acte d'abandon et démission qui suit : "Sont comparus pardevant les notaires et garde-notes du roi notre sire en son château, soussignés M. Octave Perigny conseiller du roi en ses conseils, président ès enquêtes de Sa Majesté au parlement à Paris y demeurant, marêts du temple, rue Saint-Anastase, paroisse Saint-Gervais ; François Robineau, écuyer, sieur de Fortelle, demeurant à Paris, rue de Berry, marêts du temple, paroisse Saint-Nicolas ; M. Charles Fleuriau seigneur d'Armenonville, conseiller, secrétaire du roy, maison et couronne de France, et de ses finances, demeurant à Paris, rue de la Verrerie, paroisse Saint-Jean, en Grève ; noble homme Antoine Roi, écuyer, conseiller, secrétaire du roi, maison et couronne de France et de ses finances, demeurant à Paris, et culture de Sainte-Catherine, paroisse Saint-Paul, intéressés et directeurs, et Antoine Cheffault sieur de la Regnardière avocat en parlement, demeurant à Paris, rue Sainte-Croix de la Bretonnerie, susdite paroisse Saint-Jean, en Grève, secrétaire de la compagnie de la Nouvelle-France, convoqués et assemblés extraordinairement aux fins des présentes au bureau de la dite compagnie établi en la maison du dit sieur Cheffault sus-déclarée, lesquels, sur ce qu'ils ont appris que Sa Majesté désirait avoir la propriété et seigneurie de la Nouvelle-France, appartenante à la dite compagnie ont en conséquence de la délibération de la dite compagnie de cejourd'hui, pour témoigner leurs très humbles respects et déférence aux volontés de Sa Majesté, supplié et supplient par ces présentes Sa Majesté d'agréer la démission qu'ils font à son profit et tant qu'à eux est et que faire le peuvent, ès dits noms et qualités, tant pour eux que pour les autres associés ayant droit en la dite compagnie de la propriété et seigneurie du dit pays de la Nouvelle-France, pour en disposer par Sa Majesté ainsi que bon lui semblera, se remettant à son équité et justice de leur ordonner tels dédommagements qu'il lui plaira, proportionnés aux grandes dépenses qu'ils ont faites pour l'établissement et avantage du dit pays..." Au mois de mars suivant, le roi accepta dans ces termes : " Depuis qu'il a plû à Dieu donner la paix à notre royaume, nous n'avons rien eu plus fortement dans l'esprit que le rétablissement du commerce, comme étant la source et le principe de l'abondance que nous nous efforçons par tout moyen de procurer à nos peuples ; et comme la principale et plus importante partie de ce commerce consiste aux colonies étrangères, auparavant que de penser à en établir aucunes nouvelles. Nous avons cru qu'il était nécessaire de penser à maintenir, protéger et augmenter celles qui se trouvent déjà établies, c'est ce qui nous aurait convié de nous informer particulièrement de l'état auquel était le pays de la Nouvelle-France, dont le roi défunt, notre très honoré seigneur et père de glorieuse mémoire, avait fait don à une compagnie composée du nombre de cent

personnes, par traité de l'année 1628. Mais au lieu d'apprendre que ce pays était peuplé, comme il devait, vu le long tems qu'il y a que nos sujets en sont en possession, nous aurions appris avec regret que non-seulement le nombre des habitans était fort petit, mais même qu'ils étaient tous les jours en danger d'en être chassés par les Iroquois, à quoi étant nécessaire de pourvoir, et considérant que cette compagnie de cent hommes était presque annihilée par l'abandonnement volontaire du plus grand nombre des intéressés en icelle, et que le peu qui restait de ce nombre n'était pas assez puissant pour soutenir ce pays et pour y envoyer les forces et les hommes nécessaires, tant pour l'habiter que pour le défendre, nous aurions pris la résolution de le retirer des mains des intéressés en la dite compagnie, lesquels par délibération prise en leur bureau, auraient résolu de nommer les principaux d'entr'eux pour en passer la cession et démission à notre profit, laquelle aurait été faite par acte du 24^e jour de février dernier... nous plaît que tous les droits de propriété, justice, seigneurie, de pourvoir aux offices de gouverneurs, et lieutenants généraux des dits pays et places, même de nous nommer des officiers pour rendre la justice souveraine, et autres généralement quelconques accordés par notre très honoré seigneur et père, de glorieuse mémoire, en conséquence du traité du 29^e avril 1628, soient et demeurent réunis à notre couronne pour être dorénavant exercés en notre nom par les officiers que nous nommerons à cet effet..."

Dès le 21 mars, même année (1663), le roi prescrivit la révocation des concessions de terres non encore défrichées : "... Ayant été remontré à Sa Majesté que l'une des principales causes que le dit pays ne s'est pas peuplé comme il aurait été à désirer, et même que plusieurs habitations ont été détruites par les Iroquois, provient des concessions de grande quantité de terres qui ont été accordées à tous les particuliers habitans du dit pays qui n'ayant jamais été et n'étant pas en pouvoir de défricher, et ayant établi leur demeure dans le milieu des dites terres, ils se sont par ce moyen trouvés fort éloignés les uns des autres et hors d'état de se secourir et s'assister et même d'être secourus par les officiers et soldats des garnisons de Québec et autres places du dit pays, et même il se trouve par ce moyen que dans une fort grande étendue de pays, le peu de terres qui se trouvent aux environs des demeures des donataires se trouvant défrichées, le reste est hors d'état de le pouvoir jamais être. A quoi étant nécessaire de pourvoir, Sa Majesté étant en son conseil a ordonné et ordonne que dans six mois du jour de la publication du présent arrêt dans le dit pays, tous les particuliers habitans d'icelui feront défricher les terres contenues en leurs concessions, sinon et à faute de ce faire, le dit tems passé, ordonne Sa Majesté que toutes les terres encore en friche seront distribuées par nouvelles concessions au nom de Sa Majesté, soit aux anciens habitans d'icelui, soit aux nouveaux. Révoquant et annulant Sa dite Majesté toutes concessions des dites terres non encore défrichées par ceux de la dite compagnie ; mande et ordonne Sa dite Majesté aux sieurs De Mézy¹, gouverneur, évêque de Pétrée, et Robert², intendant au dit pays, de tenir la main à l'exécution ponctuelle du présent arrêt ; même de

¹ Sa commission est datée du 1^{er} mai 1663.

² Il était nommé intendant, mais il ne vint pas au Canada remplir sa charge.

faire la distribution des dites terres non défrichées et d'en accorder des concessions au nom de Sa dite Majesté." Cette pièce est signée : De Lomenie, Mézy, François évêque de Pétrée, Rouer de Villeray, Juchereau de la Ferté, Ruette d'Auteuil, Damours, Bourdon.

L'acte d'acceptation du roi, du mois de mars 1663, portait qu'il serait enregistré au parlement de Paris. C'était l'époque où Louis XIV et Colbert travaillaient à la réforme des parlements du royaume. Ils crurent le moment favorable pour conférer au Canada, comme à l'une des provinces de la couronne, un Conseil Supérieur dont les attributions répondraient à celles des parlements ordinaires. Cette mesure importante est du mois d'avril 1663. On y lit : " Nous avons estimé que, pour rendre le dit pays florissant et faire ressentir à ceux qui l'habitent le même repos et la même félicité dont nos autres sujets jouissent, depuis qu'il a plu à Dieu nous donner la paix, il fallait pourvoir à l'établissement de la justice, comme étant le principe et un préalable absolument nécessaire pour bien administrer les affaires et assurer le gouvernement, dont la solidité dépend autant de la manutention des lois et de nos ordonnances, que de la force de nos armes : et étant bien informés que la distance des lieux est trop grande pour pouvoir remédier d'ici à toutes choses, avec la diligence qui serait nécessaire, que l'état des dites affaires se trouvant ordinairement changé, lorsque nos ordres arrivent sur les lieux ; et que les conjonctures et les maux pressants ayant besoin de remèdes plus prompts que ceux que nous pouvons y apporter de si loin. Nous avons cru ne pouvoir prendre une meilleure résolution qu'en établissant une justice réglée et un conseil souverain dans le dit pays, pour y faire fleurir les lois, maintenir et appuyer les bons, châtier les méchants et contenir chacun dans son devoir, y faisant garder autant qu'il se pourra la même forme de justice qui s'exerce dans notre royaume, et de composer le dit conseil souverain d'un nombre d'officiers convenables pour la rendre... créons, érigeons, ordonnons et établissons un conseil souverain, en notre dit pays de la Nouvelle-France... pour être le dit conseil souverain scéant en notre ville de Québec. Nous réservant néanmoins la faculté de transférer le dit conseil souverain en telles villes et autres lieux du dit pays que bon nous semblera, suivant les occasions et occurrences ; lequel conseil souverain nous voulons être composé de nos chers et bien amés les sieurs de Mézy, gouverneur, représentant notre personne, De Laval, évêque de Pétrée, ou du premier ecclésiastique qui y sera, et de cinq autres qu'ils nommeront et choisiront, conjointement et de concert ; et d'un notre procureur au dit conseil souverain, et leur feront prêter le serment de fidélité en leurs mains ; lesquelles cinq personnes choisies pour faire la fonction de conseillers seront changées ou continuées tous les ans, selon qu'il sera estimé plus à propos et plus avantageux par les dits gouverneur, évêque, ou premier ecclésiastique qui y sera : avons en outre au dit conseil souverain donné et attribué, donnons et attribuons le pouvoir de connaître de toutes causes civiles et criminelles, pour juger souverainement et en dernier ressort selon les lois et ordonnances de notre royaume, et y procéder autant qu'il se pourra en la forme et manière qui se pratique et se garde dans le ressort de notre cour de parlement de Paris, nous réservant néanmoins, selon notre pouvoir souverain, de changer, réformer et amplifier les dites lois et ordonnances, d'y

déroger, de les abolir, d'en faire de nouvelles, ou tels règlements, statuts et conditions que nous verrons être plus utiles à notre service et au bien de nos sujets du dit pays. Voulons, entendons et nous plaît, que dans le dit conseil il soit ordonné de la dépense des deniers publics, et disposé de la traite des pelleteries avec les sauvages, ensemble de tout le trafic que les habitants peuvent faire avec les marchands de ce royaume ; même qu'il y soit réglé de toutes les affaires de police, publiques et particulières de tout le pays, au lieu, jour et heure qui seront désignés à cet effet : en outre donnons au dit conseil pouvoir de commettre à Québec, à Montréal, aux Trois-Rivières, et en tous autres lieux, autant et en la manière qu'ils jugeront nécessaire, des personnes qui jugent en première instance, sans chicane et longueur de procédures, des différents procès qui y pourront survenir entre les particuliers ; de nommer tels greffiers, notaires et tabellions, sergents, autres officiers de justice qu'ils jugeront à propos, notre désir étant d'ôter autant qu'il se pourra toute chicane dans le dit pays de la Nouvelle-France, afin que prompte et brève justice y soit rendue... Voulons que les cinq conseillers choisis par les dits gouverneur, évêque, ou premier ecclésiastique, soient commis pour terminer les procès et affaires de peu de conséquence, et pour avoir l'œil et tenir la main à l'exécution des choses jugées au dit conseil, afin que les dits commissaires prennent une connaissance plus particulière des affaires qui devront être proposées en icelui, y rapportant celles dont ils pourront être chargés par les syndics des habitations du dit pays ; habitants d'icelui, étrangers, passagers et autres auxquels nous voulons et entendons que prompte et brève justice soit rendue ; et pour jouir des dites charges par ceux qui en seront pourvus, aux honneurs, pouvoirs, autorités, prééminences, privilèges et libertés aux dites charges appartenant, et aux gages qui leur seront ordonnés par l'état que nous en ferons expédier, sans que les officiers du dit conseil souverain puissent exercer autres offices, avoir gages ni recevoir présents, ou pensions de qui que ce soit que ceux qui leur seront par nous ordonnés, sans notre permission."

Le 7 mai 1663, le roi donna au sieur Gaudais-Dupont¹ les instructions suivantes, au moment où ce commissaire allait s'embarquer pour le Canada, en compagnie de Mgr de Laval et de M. de Mézy : " La première chose que le dit sieur Gaudais doit considérer, c'est que devant revenir avec les mêmes vaisseaux sur lesquels il passera en Canada, et qui, vraisemblablement, n'y demeureront pas plus d'un mois ou six semaines² depuis le jour du débarquement jusqu'à celui qu'ils mettront à la voile pour revenir en France, il est nécessaire qu'il ait une application particulière et continuelle pour tirer dans cet espace de tems les éclaircissements sur toutes les matières contenues en la présente instruction.

" Premièrement, il faut qu'il prenne une information exacte de la situation du pays, à combien de degrés il est du pôle, la longueur des jours et des nuits, de leur plus grande différence, des bonnes et mauvaises qualités de l'air, de la régularité ou irrégularité des saisons, et comment ce pays est exposé.

¹ M. Dumont, commissaire, venu avec M. Pierre Boucher, l'automne de 1662, était retourné en France après huit jours seulement passés dans le pays.

² A Québec, le 22 octobre 1663, Louis Gaudais sieur Dupont assiste au mariage de sa nièce, Michelle-Thérèse Nau de Fossambault, avec Joseph Giffard. Marie Gauchet, femme de ce même Gaudais-Dupont, mourut à Québec, le 8 décembre 1665.

“ Après ces premières connaissances, il sera à propos de s'éclaircir soigneusement de la fertilité de la terre, à quoi elle est propre, quelles semences ou légumes y viennent plus aisément, la quantité de terres labourables qu'il y a, celles que l'on pourrait défricher dans peu de temps, et quelle culture l'on pourrait leur donner.

“ Et comme l'établissement que le roi prétend faire au dit pays dépend en quelque façon de celui qui a été fait par la compagnie¹ qui s'était formée pour cela par la permission du feu roi, il sera bon de faire une description des trois habitations de Québec, Montréal et des Trois-Rivières, du nombre des familles qui les composent, et combien il peut y avoir d'âmes tant de l'un que de l'autre sexe, à quoi particulièrement les habitants s'appliquent, en quoi consiste leur commerce, les moyens qu'ils ont de subsister et d'élever leurs enfants.

“ Le dit sieur Gaudais étant informé que la principale chose qu'il faut examiner pour la manutention des colonies du dit pays, et pour leur augmentation étant de défricher la plus grande quantité de terres qu'il se pourra, et de faire en sorte que tous les habitans soient unis dans leurs demeures, et qu'ils ne soient pas éloignés les uns des autres d'une grande distance, sans quoi ils ne peuvent s'assister pour toutes les choses qui regardent la culture de leurs champs, mais même sont exposés aux insultes des sauvages et particulièrement des Iroquois, lesquels, par le moyen de cette séparation, peuvent venir presque à couvert dans les bois jusqu'aux habitations des dits Français, les surprennent facilement, et parce qu'ils ne peuvent être secourus, les massacrent et font désertier ainsi ces habitations qui sont éparses qui ça qui là, il n'y a rien de si grande conséquence que de travailler à réunir les dits habitans en des corps de paroisses ou bourgades², et à les obliger à défricher leurs terres de proche en proche, afin de s'entre secourir au besoin, et quoique ce moyen fut le plus certain, il trouvera assurément, étant sur les lieux, que le peu de soin et de connaissance que la compagnie qui a ci-devant possédé le pays en a eu, et l'avidité de ceux qui ont voulu s'y habituer, lesquels ont toujours demandé des concessions de terres de grande étendue, dans lesquelles ils se sont établis, ont donné lieu à cette séparation d'habitations, qui se trouvant fort éloignées les unes des autres, non seulement les particuliers qui ont obtenu des concessions n'ont pas été en état d'en faire les défrichements, mais même a donné grande facilité aux Iroquois à couper la gorge, massacrer et rendre désertes presque toutes les dites habitations, et c'est ce qui a obligé le roi de rendre l'arrêt³ dont la copie est mise entre les mains du dit sieur Gaudais, ensemble de faire écrire au sieur évêque de Pétrée, de remettre entre ses mains l'original du dit arrêt, pour le faire publier et afficher partout aussitôt après son arrivée.

“ Et comme il voit clairement par les raisons ci-dessus expliquées, qu'il est impossible de se pouvoir jamais assurer de ce pays et d'y faire des habitations considérables, que l'on n'oblige tous ceux qui ont eu ces concessions de les abandonner, et de s'unir en des bourgades et paroisses les plus nombreuses qu'il se pourra pour défricher toutes les terres qui se

¹ Les Cent-Associés.

² Les Canadiens résistèrent toujours à ce projet, qui ne fut pas exécuté.

³ Arrêt du 21 mars 1663. Voir plus haut.

trouveront aux environs de proche en proche, lesquelles en ce cas il faudrait de nouveau partager et en donner à chacune bourgade ou paroisse, selon le nombre de familles dont elle serait composée, il tâchera de persuader cette vérité par toutes sortes de moyens au dit sieur évêque, au gouverneur et aux principaux du pays, afin qu'ils concourent unanimement à faire réussir ce dessein, lequel il leur fera connaître être non seulement d'une nécessité absolue pour leur conservation, mais même que Sa Majesté le fera exécuter par une révocation générale de toutes les concessions.

“ Au cas que quelques-uns de ceux auxquels les dites concessions ont été faites se mettent en devoir de les défricher entièrement, et qu'avant l'expiration des six mois portés par le dit arrêt, ils aient commencé d'en défricher une bonne partie, l'intention de Sa Majesté est que sur leur requête le conseil souverain les puisse pourvoir d'un nouveau droit de six mois seulement, lequel étant fini, elle veut que toutes les susdites concessions soient déclarées nulles.

“ Il apportera, s'il se peut, un rôle de tous les habitans, tant hommes, femmes, garçons, filles que petits enfans¹.

“ Il s'informera soigneusement de toute l'étendue du pays qui est occupé par les Français, de chacune habitation particulière, du nombre de familles et de personnes dont elles sont composées, et des lieux de leur situation, dont il faudra dresser une forme de carte autant exacte qu'il se pourra.

“ Il fera mention du nombre d'arpens de terre qui seront labourés et enclavés en chacune habitation, et de quelle qualité sont celles non défrichées, qui se trouvent entre les dites habitations.

“ Il s'informera aussi de la quantité de blé que le pays peut produire, année commune ; s'il en produit plus grande quantité qu'il n'en faut pour la subsistance des habitans, et s'il y a quelque sorte d'espérance que cela pourra augmenter ou non, étant d'une extrême conséquence pour les peuples du dit pays de cultiver la terre, en sorte qu'elle fournisse plus de blé qu'il n'en est nécessaire pour leur nourriture, afin de n'être pas exposés à l'avenir à la même peine où ils ont été jusqu'à présent, de ne pouvoir nourrir² les personnes qui y passent chaque année, si en même temps l'on n'y porte des farines pour leur subsistance.

“ Le dit sieur Gaudais observera s'il manque au dit pays des femmes ou des filles, afin d'y en envoyer le nombre nécessaire l'année prochaine.

“ Le principal préjudice que les habitans du pays reçoivent venant des Iroquois, lesquels à tous moments attaquent les Français à dépourvu et les massacrent cruellement, sans qu'il y ait d'autres moyens de remédier à leurs surprises qu'en les allant attaquer dans leurs foyers et les exterminer chez eux, le roi a résolu, en cas qu'on l'estime nécessaire, d'envoyer l'année

¹ Nous donnons ailleurs les recensements nominaux de 1665 et 1666. Comme M. Gaudais ne resta que six semaines dans le pays, il est peu probable qu'il ait fait un relevé de la population ; en tous cas, rien de tel n'a été découvert par les historiens.

² Il faut entendre ce passage dans le sens que voici : Les habitans récoltaient assez de blé pour leurs besoins ; mais, faute de débouché au dehors, ils n'en cultivaient que pour la consommation sur place.

prochaine des troupes réglées au dit pays, pour entreprendre cette guerre et mettre ses sujets de ces quartiers-là à couvert, une fois pour toutes, des violences et des inhumanités de ces peuples barbares ; c'est le sujet pour lequel il faudra que le dit sieur Gaudais examine avec grand soin et avec grande application le nombre d'hommes qu'il sera à propos d'y faire passer, les munitions de guerre et de bouche qu'il sera besoin d'avoir et les assistances que le pays pourra fournir de lui-même, à quoi à l'avance il sera bon de disposer, afin que quand les troupes de Sa Majesté arriveront sur les lieux, elles trouvent les choses prêtes pour agir avec vigueur et ne perdent point de tems dans l'attente des préparatifs nécessaires pour cette guerre.

“ Etant constant que la difficulté du-défrichement des terres et la facilité que les Iroquois ont de venir attaquer les habitations des Français, proviennent de la quantité de bois qui se trouve au dit pays, il serait bon d'examiner si l'on ne pourrait pas en brûler une bonne partie pendant l'hiver en mettant le feu du côté du vent, ce qui se rencontre bien souvent trop facile à faire dans les forêts du royaume ; et peut-être si ce moyen est praticable¹, comme il le paraît, il sera aisé en découvrant un grand pays d'en défricher les terres et d'empêcher les ravages et les surprises des Iroquois.

“ Sa Majesté désire que le dit sieur Gaudais examine et voie l'état de toutes les dépenses auxquelles le pays est obligé, comme appointemens des gouverneurs, solde des officiers et soldats, subsistance de l'évêque, des prêtres et des jésuites, et autres dépenses communes, et de quels moyens le pays jouit pour y satisfaire.

“ Il prendra connaissance de toutes les dettes du dit pays, de quelle qualité elles sont, quand, par qui, pour quelle cause et en vertu de quels titres elles ont été contractées.

“ Et d'autant que le principal revenu dont la compagnie (les Cent-Associés) jouissait, consistait en l'achat et traite des pelleteries qu'elle avait seule et qu'elle a cédés par un traité particulier², à la réserve d'un millier de castors par chacun an, et que cette cession s'est trouvée fort dommageable au dit pays, en ce que les habitans ont appliqué la meilleure partie de leurs soins à ce trafic, au lieu de les appliquer entièrement, comme ils faisaient autrefois, au défrichement et culture des terres ; et même que l'achat des dites pelleteries étant libre à tous les habitans et ne se faisant que des mains des sauvages, ils les ont enchéries à l'envi les uns des autres, en sorte que tout l'avantage est passé aux sauvages et toute la perte aux Français, le roi veut que le dit sieur Gaudais s'informe particulièrement des moyens de retirer au profit de Sa Majesté la dite traite, en faisant connaître aux habitans que c'est leur bien, et qu'elle n'entend tirer aucune utilité du pays, et au contraire qu'elle veut y employer une somme considérable, tous les ans, pour le maintenir et l'entretenir, et pour le peupler.

“ Le dit sieur Gaudais observera tout ce qui se peut et doit faire pour l'établissement des droits de souveraineté et de seigneurie directe et foncière dans toute l'étendue du dit

¹ Il n'a été que trop pratiqué jusqu'aujourd'hui, puisque la forêt a disparu du voisinage des anciennes paroisses, et qu'il en résulte des inconvénients sérieux.

² Années 1645-48.

pays, sans toutefois fouler les dits habitans que Sa Majesté veut soulager en toutes choses.

“ Le dit sieur Gaudais s’informerá si l’on pourrait avoir en ce pays-là quelque mine de fer, ainsi qu’on l’a rapporté ici, et quelle utilité il en reviendrait, soit au roi en faisant entreprendre ce travail, soit aux particuliers auxquels Sa Majesté en donnerait la permission, mais ce qu’il faut vérifier encore plus clairement, est s’il est vrai qu’il se trouve au dit pays une prodigieuse quantité d’arbres d’une hauteur extraordinaire, dont l’on pourrait faire des mâts pour les navires du plus grand port que le roi ait à la mer, et qu’il s’y en rencontre d’autres en abondance propres et particuliers pour toutes les parties d’un navire, en sorte qu’il sera facile d’en construire au dit pays à peu de frais, en cas que l’on y eut de bons charpentiers et des gens entendus au choix des dits arbres.

“ Sur ce qu’il a été remontré au roi, que jusqu’à présent la propriété du dit pays ayant appartenu à la compagnie de ses sujets, laquelle depuis peu a remis ses droits entre les mains de Sa Majesté, il n’y avait point de justice réglée dans cette colonie, en sorte que l’autorité n’en était pas reconnue universellement, et que par le défaut de caractère de ceux qui étaient préposés pour la rendre, les jugemens qui intervenaient demeuraient le plus souvent sans exécution, Sa Majesté résolut il y a quelque tems de créer un conseil souverain au dit pays, lequel serait composé du gouverneur, de l’évêque et de cinq autres personnes, dont les expéditions ont été ici délivrées au dit sieur évêque ; c’est pourquoi il sera bien important que le dit sieur Gaudais pendant le séjour qu’il fera sur les lieux, remarque avec soin de quelle manière l’établissement de ce conseil se fera, le choix des sujets qui sera fait pour en remplir les charges, l’approbation qui y sera donnée par les habitans, et si les plus gens de bien d’entre eux estimeront que par ce moyen l’on pourra les assurer contre les entreprises des méchants, punir ces derniers selon la sévérité des lois, et généralement établir une bonne justice et la maintenir parmi eux.

“ Pour ce qui est de la religion, monsieur l’évêque de Pétrée étant venu ici pour rendre compte au roi de ce qui se pouvait pratiquer, pour étendre la foi parmi les sauvages de ces contrées-là, pour bien policer cette nouvelle église et pour cultiver les bonnes dispositions que les Français ont de se conformer entièrement aux maximes du christianisme, il serait superflu que le dit sieur Gaudais s’appliquât à cette matière, parce qu’elle est particulièrement du fait du dit sieur évêque, auquel Sa Majesté a donné et donnera ci-après toutes les instructions dont il aura besoin pour la conduite de son troupeau et pour l’avancement de ses pieux desseins.

“ Au surplus, comme le dit sieur Gaudais verra plus clairement sur les lieux toutes les choses qui méritent d’être observées, tant pour l’avantage du service du roi que pour celui des sujets de Sa Majesté en ce pays-là, elle remet à son activité et à sa vigilance pour s’en éclaircir, à sa prudence et à son discernement pour ne point faire d’observations qu’elles ne lui paraissent importantes, et à son zèle et son exactitude pour n’en omettre aucunes de celles qu’il croira pouvoir être utiles.”

Le 15 septembre 1663, Mgr de Laval, M. de Mézy et M. Gaudais arrivèrent à Québec.

Dès le 18, le conseil souverain entra en séance et enregistrait l'édit de sa création. " Et pour la tenue du dit conseil et rendre les arrêts nécessaires en icelui, ont été nommés, savoir : — la personne de Jean Bourdon sieur de Saint-Jean et de Saint-François, pour tenir et exercer la charge de procureur général de Sa Majesté... et pour tenir et exercer les charges de conseillers : Louis Rouër sieur de Villeray¹, ci-devant lieutenant particulier en la juridiction de Québec ; Jean Juchereau sieur de la Ferté ; Denis-Joseph Ruelle d'Auteuil sieur de Monceaux ; Charles Le Gardeur, écuyer, sieur de Tilly, et Mathieu Damours, écuyer, sieur Deschaufour, et pour greffier et secrétaire : Jean-Baptiste Peuvret sieur de Mesnu." Le gouverneur, l'évêque et le commissaire étaient présents.

Le 20 septembre 1663, sur le réquisitoire de Jean Bourdon, " remontrant que, ci-devant, il y a eu des syndics élus pour la conservation des droits de la communauté et intérêt public, lesquels auraient été supprimés, depuis deux ans en-ça, par l'autorité du gouverneur, sans forme de justice observée, et attendu qu'il est de l'importance du service du roi et du bien public qu'il y ait des personnes de probité requise et de fidélité connue pour avoir soin des intérêts communs de la communauté des habitants de la ville de Québec, — le conseil a ordonné qu'il sera fait assemblée générale des habitants de la dite ville et étendue de son ressort, pour être en la dite assemblée, en présence du dit conseil, procédé à l'élection d'un maire et de deux échevins, qui auront le soin des affaires publiques de la dite ville... le trentième jour de ce mois." L'assemblée eut lieu le 7 octobre, dans la chambre du conseil, à l'issue de la grande messe, et Jean-Baptiste Le Gardeur, écuyer, sieur de Repentigny, fut élu maire, avec Jean Madry² et Claude Charron comme échevins. Le 14 novembre suivant, le conseil décida que " le pays n'étant encore qu'en très petite considération pour la petitesse de son étendue en déserts et nombre de peuples, il serait plus à propos de se contenter d'un syndic." Le sieur de Repentigny avait demandé d'être déchargé de ses fonctions de maire. Au milieu des discordes qui surgirent bientôt dans le conseil et parmi les habitants, l'élection du syndic fut comme oubliée ; elle eut lieu un an après. Il paraît que l'élu était M. Jean Le Mire³, le même qui fut choisi de nouveau pour remplir la charge, le 10 mars 1667. En 1672, on voit que Colbert désapprouvait la fonction de ce mandataire " qui parle au nom de tous " ; cependant, il ne l'abolit pas cette fois.

Le 4 octobre 1663, le conseil régla les affaires de la traite de Tadoussac. M. d'Avaugour, voyant, comme il le déclare, que la compagnie des Habitants manquait " de fonds par faute de commerce causé des ennemis et ne pouvant satisfaire à la somme " requise d'elle pour le soutien des charges publiques, avait affermé (4 mars 1663) la traite de Tadoussac pour deux ans à Jacques Descailhaut sieur de la Tesserie⁴, Jean-Baptiste Le Gardeur de

¹ D'une famille noble d'Amboise. Tombé dans la pauvreté, il était venu au Canada en qualité de volontaire, avec M. de Lauson, et, après avoir servi dans des postes subalternes, devint secrétaire de ce gouverneur. (Voir tome III, p. 151 du présent ouvrage.)

² En 1654, Madry est qualifié de chirurgien et caporal de la garnison des Trois-Rivières. Quatre années plus tard, François de Bar-noin, conseiller du roi et son premier barbier et chirurgien, donna à Madry une commission de barbier chirurgien, la première, dit-on, qui ait été envoyée au Canada.

³ Il avait épousé (1653) Louise, fille de Nicolas Marsolet. En 1657, 1662, il demeurait près du Cap-Rouge. Sa descendance est excessivement nombreuse.

⁴ En 1663, il était lieutenant de M. d'Avaugour.

Repentigny, Charles Le Gardeur de Tilly, Charles-Pierre Le Gardeur de Villiers, Guillaume Couillard sieur de l'Épinay et Després, Jean Juchereau sieur de la Ferté, Jacques Gourdeau sieur de Beaulieu¹, François Bissot sieur de la Rivière, Mathieu D'Amours sieur des Chausseurs et de la Morandière, Claude Charron, Jean Madry, Nicolas Marsolet sieur de Saint-Aignan², Louis-Théandre Chartier de Lotbinière, Pierre Denis sieur de la Ronde, Jean Bourdon, Nicolas Juchereau sieur de Saint-Denis, et le chevalier Descartes³. La société en question s'obligeait à verser cinquante mille livres annuellement au trésor de la colonie. Avant de partir pour la France (juillet 1663), M. d'Avaugour avait reconnu qu'il n'avait pas le droit d'en agir ainsi. Le conseil nomma Mathieu Hubou sieur Deslongchamps, ancien syndic, à la charge de substitut du procureur-général, avec instruction de s'enquérir et faire rapport. Celui-ci, considérant " qu'il est inouï qu'en ce pays aucun autre gouverneur se fut immiscé de disposer seul d'un bien public ; que le roi avait établi un conseil pour la direction des traites et recettes des droits du quart des pelleteries, de l'avis duquel seulement il pouvait agir ; que bien éloigné d'y appeler un conseil, il avait, de son autorité, supprimé celui qui était établi " et créé un autre à sa guise — conclut à l'abolition du privilège, lequel s'étendait " depuis la Poterie (Portneuf) jusqu'aux limites du dit Tadoussac." Les sieurs Claude Charron et Jacques Loyer de la Tour (ancien sergent du fort de Québec), délégués par les intéressés, acceptèrent d'annuler et casser le contrat. Jean Juchereau de la Ferté, à titre de conseiller, reçut la mission de contrôler, de concert avec le sieur Deslongchamps, les affaires de la traite de Tadoussac.

Le commerce du pays restait aux mains de la compagnie des Habitants, laquelle permettait aux marchands de France d'apporter des articles et de les vendre à leur compte particulier, mais à condition de payer dix pour cent de la valeur de ces marchandises.

En même temps que s'éteignait la fameuse compagnie des Cent-Associés, disparaissait aussi de la scène du monde M. Jean de Lauson, qui l'avait vu naître et en avait été l'un des membres les plus actifs. Retourné en France (1656), ce vieillard s'était remis en ménage en épousant Barbe d'Ailleboust, fille de M. Louis d'Ailleboust, ancien gouverneur du Canada. Il mourut à Paris, le 16 février 1666, âgé de quatre-vingt-deux ans, chez l'un de ses fils, chanoine de Notre-Dame, le même peut-être qui est cité comme abbé en 1653, au sujet des terres des Ecureuils. Sa famille était réduite à peu de personnes, et leurs grandes espérances de fortune anéanties. *Jean*, l'aîné, avait été tué par les Iroquois ; sa veuve, Anne Després, mariée (1664) avec Claude de Bermen sieur de la Martinière (plus tard juge prévost des seigneuries de Beauport et de Notre-Dame-des-Anges), mourut en 1689. Des six enfants de Jean, trois filles entrèrent aux ursulines de Québec ; Louis et Jean moururent au berceau ; Charles seul resta dans la vie active. Etant passé en France, il y épousa (Paris, 1688) Marguerite Gobelin ; à son contrat de mariage, il se déclare l'unique héritier de son père et de

¹ Brûlé dans sa maison, à l'île d'Orléans, avec Nicolas Duval, son domestique, le 29 mai 1663.

² Le 7 novembre 1663, M. de Mézy nomma Martin de Saint-Aignan (il était du Périgord) juge-prévost de la côte de Beauré et de l'île d'Orléans.

³ Secrétaire du gouverneur.

son grand-père, et se nomme Charles-Joseph de Lozon, escuyer, seigneur de la côte de Lozon, grand senéchal de la Nouvelle-France ; il donne tous ses biens à sa femme. En 1689, il était décédé. Ses propriétés de Beauport furent accordées à son neveu, Charles Juchereau de Saint-Denis. Comme il n'avait pas laissé d'enfant, sa veuve vendit (1690) ses neuf seigneuries du Canada à Thomas Bertrand, le tout pour la somme de quatre mille livres ! *Charles*, le second fils, devenu prêtre comme nous l'avons dit, fit un voyage en France (1666) en apprenant la mort de son père. On le revoit à Québec en 1668, d'où il s'embarqua de nouveau (1671) et alla demeurer à la Rochelle ; il y était encore en 1689, puisque, le 11 novembre de cette année, il donna à Charles Juchereau de Saint-Denis une terre située à Beauport. Sa fille Marie, qui l'avait suivi en France (1671), fut religieuse hospitalière à la Rochelle. *Louis*, troisième fils, noyé en 1659, n'avait pas laissé de descendance. *François* ne paraît pas être venu dans le pays ; son sort nous est inconnu.

L'argent monnayé était très rare en Canada. La somme totale apportée avant 1668 ne dépassait guère cent onze mille francs. Peu de commerçants risquaient de transporter ici des espèces, vu les dangers de la mer ; aussi M. Boucher écrivait-il (1663) que les pièces de quinze sous valaient vingt sous ; c'est ce qui arriverait de nos jours si les facilités de communication n'étaient aussi grandes qu'elles le sont. D'ailleurs, avant 1668, les cartes et les "bons" de la compagnie de traite remplissaient à peu près le même rôle que les billets de banque actuels. Tout le numéraire de la confédération ne doit point dépasser une somme proportionnée à celle qui circulait parmi nous avant 1668.

Quelques particuliers, voyant l'augmentation à laquelle l'on avait porté les menues monnaies, notamment les liards et les doubles, en avaient tiré de France une quantité, et, comme on prévoyait qu'il en viendrait davantage, le conseil décida, le 17 avril 1664, que les liards acceptés en ce moment au taux de six deniers, et les deniers à titre de doubles, passeraient : "les liards à trois deniers et les doubles à denier, et les petits deniers n'auront aucun cours." Le 17 juillet, sans doute après l'arrivée des vaisseaux, les liards furent réduits à deux deniers. Le dictionnaire de Trévoux dit : "Un sol ou sou vaut douze deniers ; un liard vaut trois deniers ; un denier vaut la moitié d'un double, ou la douzième partie d'un sou."

Le 18 octobre 1663, le conseil nomme en la sénéchaussée de l'île de Montréal, Louis Artus sieur de Sailly juge et procureur-général, Charles Le Moyne greffier et Benigne Basset notaire. A Montréal, comme ailleurs, la réorganisation du Canada causait des changements. Déjà, en 1659, la compagnie de la Nouvelle-France avait agrandi les concessions appartenant à la société qui occupait l'île. "Voulant de tout son pouvoir obliger ceux qui peuvent faire travailler au défrichement des terres de la Nouvelle-France, ayant connaissance du zèle et la piété des bonnes intentions et des grandes dépenses que fait la compagnie de Montréal pour l'augmentation de la colonie dans l'île de Montréal, sur la demande qui nous a été faite par monsieur de Fancamp au nom de la dite compagnie de lui donner, concéder et octroyer le reste de la dite île que notre compagnie s'était réservé, et de concéder

au dit sieur de Fancamp cinq cents arpents de terre sur la montagne faisant partie de la dite réserve : à ces causes, en vertu du pouvoir à nous donné par Sa Majesté, et désirant contribuer autant qu'il nous est possible aux bons desseins de la dite compagnie, nous lui avons donné... le restant de la dite île de Montréal à l'exception de cinq cents arpents qui sont sur la montagne que nous avons donnés... au dit sieur de Fancamp, à la charge de l'hommage vers notre compagnie qui les lui a concédés en fief moyennant les droits seigneuriaux suivant la coutume de Paris à chaque mutation ; et pour ce qui regarde la compagnie de Montréal aux mêmes droits, charges et conditions dont est chargée la première concession faite à la dite compagnie de Montréal, et de fournir une place de cinq ou six arpents commode pour y bâtir un magasin en tel lieu qu'il sera jugé à propos par notre compagnie." Le 29 mars 1663, la compagnie de Montréal abandonna au séminaire de Saint-Sulpice tout son domaine, seigneurie, fonds, métairies, terres et autres droits sur l'île — par pur don. Ce changement, qui rendait la communauté de Saint-Sulpice seigneresse de l'île, n'empêchait pas le roi, en 1663, de la considérer sur le pied des autres seigneuries ; au contraire, il n'en devenait que plus facile de ranger tout à fait sous les ordres du conseil souverain cette partie importante du pays, jusque là à peu près indépendante de la chambre de Québec. C'est pourquoi M. Gaudais-Dupont fit rendre une décision (23 octobre 1663) prescrivant à M. de Maisonneuve d'exercer la commission de gouverneur de l'île à partir de ce jour ; et ordonnant aux messieurs de Saint-Sulpice de faire valoir sous huit mois les titres en vertu desquels ils se croyaient autorisés à nommer le gouverneur de ce lieu.

Le 28 octobre 1663, M. Gaudais fit donner une commission à M. Pierre Boucher comme gouverneur des Trois-Rivières. Le 1er novembre, il reprenait le chemin de la France, ayant en quelque sorte transformé le pays depuis son arrivée, et placé toute l'administration dans la main du roi par le moyen du conseil souverain de Québec.

Le lecteur a déjà remarqué, dans les instructions adressées à M. Gaudais-Dupont, le soin extrême que prenait Louis XIV de se renseigner au sujet du Canada, afin de prendre des mesures immédiates dans l'intérêt de celui-ci et la gloire de sa couronne. Nous le suivrons pas à pas sur ce terrain jusqu'à l'heure où il se laissa distraire par le dessein d'humilier les nations de l'Europe.

Dès le temps de Champlain, la tendance avait été de se conduire, à Québec et aux Trois-Rivières, comme s'il y eût eu dans la colonie deux gouvernements séparés. Plus tard, Montréal fut établi et se regarda comme une troisième province. Le pays n'était pas encore constitué administrativement ; mais ces divisions prévalurent, en 1663, lorsque M. Gaudais-Dupont eut pris connaissance de la géographie de la contrée et des besoins des habitants. Le 17 novembre, le conseil souverain donna à Maurice Poulain une commission de procureur du roi pour le gouvernement des Trois-Rivières ; le notaire Sévérin Ameau fut nommé greffier de la juridiction vers la même date ; M. Pierre Boucher, outre ses fonctions de gouverneur, dut exercer celles de lieutenant-général.

Ces districts ou gouvernements, car c'est ainsi qu'on les appelait, portaient le nom des

villes qui leur servaient de chefs-lieux : Québec, les Trois-Rivières et Montréal. Dans chacune, il y avait une organisation civile et judiciaire, si bien ordonnées toutes deux que ni le gouverneur-général ni le conseil souverain ne s'occupaient de la marche des choses, excepté en cas d'appel à leur autorité. A Québec était une cour de prévôté. Les justices de Montréal et des Trois-Rivières, distinguées sous le nom de juridictions royales, étaient des cours civiles et criminelles organisées de la même manière que celle de la prévôté, excepté qu'il n'y avait pas de lieutenant (juge) particulier aux Trois-Rivières, où il était facile d'amener les procès de la ville devant le lieutenant-général de la juridiction ou juge royal.

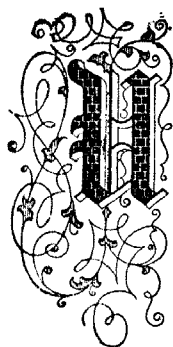
L'année 1663, qui vit tant de transformations dans la colonie, fut de plus signalée par des tremblements de terre dont la violence et la durée n'ont jamais, depuis, été égalées en ce pays. Un officier écrivait à ce sujet que les bouleversements s'étaient fait sentir "grands et épouvantables," du cinq de février au milieu de juillet, et "vers la fin de ce mois, dit-il, les grands arbres, précipités dans la rivière avec des collines et des montagnes toutes entières, roulaient encore effroyablement dans les eaux, qui les rejetaient sur les rivages dans une étrange confusion." D'immenses incendies ravagèrent les forêts ; on craignit que les récoltes ne fussent perdues ; mais, à la surprise de tout le monde, elles vinrent excellentes et abondantes.



CHAPITRE III

1664-65

LA COMPAGNIE DES INDES. — LE RÉGIMENT DE CARIGNAN.



UN mot des dernières concessions de terres faites entre la date de l'abolition des Cent-Associés et celle de la création de la compagnie des Indes, puis nous entrerons dans l'histoire des événements qui transformèrent le Canada.

Claude Robutel de la Noue, sieur de Saint-André, étant à Paris, en compagnie de Jacques Le Ber et Jean de Lavigne, tous habitants de Montréal, M. de Lauzon leur accorda (28 janvier 1664) l'île Saint-Paul, située près Montréal, pour en jouir à titre de fief noble s'ils la possédaient par indivis, ou de trois fiefs distincts s'ils la divisaient par portions égales ; le tout sous la coutume du Vexin-français. Le 14 novembre suivant, à Montréal, fut signé l'acte du partage de l'île en trois fiefs, celui de Robutel occupant le milieu. Jean de Lavigne donna plus tard (14 février 1669) son fief à Marie Le Ber, laquelle, par contrat du 30 août 1669, le passa à son frère, Jacques Le Ber ci-dessus. En 1676, Robutel et Le Ber obtinrent que l'on substituât la coutume de Paris à celle du Vexin-français ; en même temps, on réunit les deux fiefs des extrémités de l'île sous le nom de Saint-Paul, et on imposa à celui du milieu le nom de La Noue¹. L'île formait partie du grand domaine de la Cité ; c'est à cause de cela que M. de Lauzon la concéda sans l'intervention du gouvernement.

Voici le titre de la seigneurie de Champlain : “ Nous, messire Augustin de Saffray, chevalier de Mézy, maréchal de camp, lieutenant général et gouverneur pour le roi de toute la Nouvelle-France, et François de Laval, évêque de Pétrée, vicaire apostolique en la dite Nouvelle-France, nommé, par Sa Majesté, premier évêque du dit pays lorsqu'il aura plu à Notre Saint-Père le Pape d'y en établir un ; en vertu du pouvoir² à nous donné et enregistré où il est dû, pour la distribution des terres de la Nouvelle-France — donnons et concédons par ces présentes à Etienne Pezard, écuyer, sieur de la Touche, capitaine de la garnison des

¹ *Titres seigneuriaux*, pp. 124, 137. *Vie de la sœur Bourgeois*, II, 258-9.

² C'est-à-dire en vertu de l'arrêt de révocation du 21 mars 1663.

Trois-Rivières, en considération des services qu'il a rendus à Sa Majesté en ce dit pays et qu'il continue à rendre journellement : la quantité d'une lieue et demie de terre de front à prendre sur le grand fleuve Saint-Laurent, depuis la rivière Champlain en montant sur le dit fleuve vers les dites Trois-Rivières, sur une lieue de profondeur dans les terres ; la dite rivière Champlain mitoyenne avec ceux qui occuperont les terres qui sont de l'autre côté d'icelle." Pour jouir de cette étendue de terre et " justice tant moyenne que basse," et " droits honorifiques ordinaires aux seigneurs de paroisses dans les églises¹ lorsqu'elles seront bâties... à la charge du revenu d'une année selon la coutume de Paris²." Les appellations de la justice que le concessionnaire ou ses héritiers établiront devant ressortir à la justice royale des Trois-Rivières. Fait à Québec, le 8 avril 1664. En 1689, lorsque le roi ratifia cet acte, il y inséra le droit de " haute, moyenne et basse justice." Le mot " haute " paraît avoir été omis dans la copie de l'acte de 1664 que nous connaissons ; la ratification montre qu'il se trouvait dans l'original. La délimitation ci-dessus demande à être expliquée. Les jésuites ayant, par leur titre de Batiscan (1639), un quart de lieue de terre au sud-ouest de la rivière Champlain, la seigneurie accordée à M. de la Touche, en 1664, ne pouvait s'étendre jusqu'à ce cours d'eau. Cette difficulté ne fut réglée qu'en 1721. Le nom de la rivière Champlain, imposé du vivant de Samuel de Champlain, a passé à la seigneurie, et à son tour le seigneur l'a emprunté, de sorte que, après M. Pezard de la Touche, il y a eu un M. de la Touche de Champlain, et aujourd'hui M. de Champlain ; car la famille Pezard n'est pas éteinte ; elle n'a fait que changer de nom, comme tant d'autres.

Le 8 août 1664, M. de Mézy et Mgr de Laval accordent aux jésuites " la consistance de terre non défrichée " dans la banlieue des Trois-Rivières, adjoignant un lopin de quatorze arpents qui leur avait été donné (1648) en échange d'une même quantité de terrain cédée aux habitants des Trois-Rivières pour en faire une commune, aux mêmes droits, etc., que les quatorze arpents en question.

La première période du système seigneurial se termine ici. A la fin de l'année 1664, soixante et cinq seigneuries ou fiefs importants avaient été concédés dans la Nouvelle-France. Citons-les par ordre de date : — 1626 : L'Épinay³, Notre-Dame-des-Anges³ ; 1634 : Beauport³, Saint-Louis des Trois-Rivières⁴ ; 1635 : la Cité⁵, Sillery³, Sainte-Foye³ ; 1636 : île d'Orléans³, côte de Beaupré³, Lauzon³, Portneuf³, île de Montréal⁵ ; 1637 : île aux Ruaux³, collège de Québec³, Sainte-Croix³, les Grondines³, partie de la banlieue de Québec³, Lanoraie⁵, l'île Jésus⁵ ; 1638 : Godefroy⁴ ; 1639 : Batiscan⁴ ; 1640 : Saint-Sulpice⁵, Chavigny ou Deschambault³ ; 1644 : l'Arbre-à-la-Croix⁴ ; 1646 : Montmagny³, île aux Oies³, île aux Grues³, Champflour⁴, Saint-François de la banlieue de Québec³, Cap-de-la-Madeleine⁴ ; 1647 : La-prairie⁵, Lachesnaie⁵, Bécancour⁴, Cournoyer⁴, Gentilly⁴, Saint-Gabriel près Québec³ ; 1648 :

¹ Première mention de ces droits au Canada.

² Sir Louis-H. Lafontaine pense qu'on a voulu mettre : " selon la coutume du Vexin-français reconnue par celle de Paris." (*Tenure seigneuriale*, vol. B, p. 51.)

³ Dans le gouvernement de Québec.

⁴ Dans celui des Trois-Rivières.

⁵ Dans celui de Montréal.

commune des Trois-Rivières² ; 1649 : Jacques-Cartier¹, île aux Cochons², marquisat du Sablé², banlieue des Trois-Rivières² ; 1651 : Pachirini² ; 1652 : Saint-Ignace près Québec¹, Gaudardville¹, Petit-Pré¹ ; 1653 : Neuville¹, les terres entre Lauzon et Bellechasse¹, l'Île-Verte¹, les Ecureuils¹, Mille-Vaches¹ ; 1654 : l'île Saint-Christophe² ; 1655 : l'île Saint-Joseph³, Lafond ou Machiche² ; 1656 : Coulonge², la Pointe-du-Lac², Boucherville des Trois-Rivières², Saint-Roch des Aulnais¹ ; 1657 : Bécancour près Québec¹, Longueuil³ ; 1661 : Mingan¹ ; 1662 : Saint-François du Lac² ; 1664 : Champlain², Saint-Paul des Trois-Rivières², l'île Saint-Paul³.

Nous ne mentionnons pas certains petits fiefs, comme ceux de l'île d'Orléans et des environs des Trois-Rivières.

Plus du quart des seigneuries énumérées ci-dessus paraissent avoir été sans habitants, ou n'en avoir reçu qu'un très petit nombre avant 1664. Ce sont : Mingan, l'Île-Verte, Petit-Pré, Mille-Vaches, les Ecureuils, Batiscan, la Pointe-du-Lac, Lafond, Saint-François du Lac, Lachesnaye, Lanoraie, Saint-Sulpice, Longueuil et Laprairie. Quant à la Cité, elle était morcelée en partie par quatre grandes concessions (Laprairie, Longueuil, l'île Saint-Paul et Saint-François du Lac), et nulle part dans le reste de ses vastes terrains, nous ne trouvons trace d'habitants.

Le principal groupe de la population était fixé à Québec⁴ et aux alentours, en descendant jusqu'au cap Tourmente et remontant vers les Grondines ; il dépassait trois cents ménages. La côte de Lauzon n'en comptait guère que deux ou trois. Dans la ville et aux environs des Trois-Rivières⁵, il y en avait une soixantaine. Montréal en comptait à peu près cent. En tout, pas plus de cinq cents ménages.

Dans deux lettres qu'il adressa à Colbert, en 1664, le conseil souverain demanda des hommes endurcis au travail, parce qu'ils s'acclimataient plus facilement. Sa Majesté était en même temps suppliée d'envoyer dans la Nouvelle-France des familles pour la peupler, et, dit Charlevoix, "de les choisir dans l'île de France, dans la Normandie, la Picardie et les provinces circonvoisines, parce que les peuples, disait-on, y étaient laborieux, industriels, pleins de religion, au lieu que dans les provinces les plus proches des ports, où se faisaient les embarquements, il y avait beaucoup d'hérétiques, et les habitants y étaient moins propres à la culture des terres."

Il existait dans la colonie une société constituée, des mœurs et des coutumes formées. Les troupes qui arrivèrent bientôt après et qui furent licenciées, se groupèrent d'abord autour des centres déjà subsistant. "Beaucoup d'entre eux, dit M. Ferland, épousèrent des filles du pays et entrèrent dans les rangs de l'ancienne population, à laquelle ils communiquèrent un levain de leur esprit militaire. Ils étaient devenus Canadiens par leurs habitudes et leurs affections quand d'autres compagnies du même régiment (Carignan) furent envoyées au Canada (1670) pour y recevoir leur congé. Ainsi, l'ancienne population s'est toujours

¹ Dans le gouvernement de Québec.

² Dans celui des Trois-Rivières.

³ Dans celui de Montréal.

⁴ En 1660, il y avait à Québec de cinquante-cinq à soixante maisons. En 1663, on y comptait huit cents âmes. En 1665, les maisons y étaient au nombre de soixante et dix.

⁵ En 1664, on comptait quatre cents âmes dans le gouvernement des Trois-Rivières.

maintenue supérieure en nombre aux accessions qu'elle recevait, et elle leur a communiqué son type original, tel qu'il s'était formé et développé sous Champlain, sous Montmagny et sous leurs premiers successeurs."

L'origine du régiment de Carignan ferait le sujet d'un chapitre spécial. Bornons-nous à résumer ce qui en est connu. Le principal noyau de ce corps armé fut formé vers 1636, et servit au siège de Valence, sur le Pô. Il paraîtrait qu'il était alors commandé par un officier allemand du nom de Balthazar, lequel avait été attiré en France par M. de Salières, qui d'abord lui fit accorder la direction de quelques troupes, et ensuite réussit à fondre celles-ci dans le régiment du prince de Carignan. Les deux chefs conservèrent néanmoins chacun leur compagnie "colonnelles" et leur drapeau. Le régiment s'appela Carignan-Balthazar ; les commissions étaient expédiées sous le nom des deux colonels. Balthazar s'étant retiré, M. de Salières prit sa place, et le régiment reçut le nom de Carignan-Salières. Les deux "colonnelles" et les deux drapeaux subsistèrent. La "colonnelle" de Carignan était la première. Le 20 mars 1652, à l'affaire du pont de Gergau où commandait Turenne, le lieutenant-colonel (on ne donne pas son nom) du régiment de Carignan fut blessé à mort. Le 4 mai suivant, au combat d'Etampes, sous Turenne qui luttait contre Condé, le régiment de Carignan chargea l'un des premiers. Le 5 juillet, à l'attaque du faubourg Saint-Antoine de Paris, les régiments de Turenne, Uxelles, Carignan et Clare formaient la gauche de l'armée royaliste. Au temps de Turenne, on cite quarante-six régiments d'infanterie, parmi lesquels figure, d'après le numéro d'ordre que lui impose sa date de formation, celui de "Carignan-Salières, N° 43." La campagne où ce régiment s'est le plus distingué est celle de 1664 contre les Turcs, en Autriche. Il contribua puissamment au gain de la bataille de Saint-Gotthard, qui empêcha l'invasion de l'Allemagne du sud par les troupes du sultan.

En même temps que Louis XIV dirigeait des forces du côté des infidèles, il se préparait à exécuter ses projets à l'égard des colonies. Le 19 novembre 1663, M. de Tracy avait été envoyé aux îles de l'Amérique, avec des troupes pour y affirmer la prépondérance française et ensuite se porter vers le Canada. Au mois de mai (1664), ce dernier pays passa aux mains d'une nouvelle compagnie de marchands, et nous trouvons dans la pièce qui suit toutes les explications désirables à ce sujet :

" La paix¹ dont jouit présentement cet Etat nous ayant donné lieu de nous appliquer au rétablissement du commerce², nous avons reconnu que celui des colonies et de la navigation sont les seuls et véritables moyens de le mettre dans l'éclat où il est chez les étrangers³, pour à quoi parvenir et exciter nos sujets à former puissante compagnie⁴, nous leur avons promis de si grands avantages, qu'il y a lieu d'espérer que tous ceux qui prendront quelque part à la gloire de l'état et qui voudront acquérir du bien par les voies honorables

¹ De 1659 à 1666, la France ne s'engagea dans aucune guerre.

² C'est la seule gloire du règne qui, avec la protection des lettres, mérite d'être louée chez Louis XIV.

³ Colbert et le roi voyaient avec un légitime chagrin les établissements des colonies hollandaises. C'était (1661-70) l'objet de leur préoccupation journalière.

⁴ La création des compagnies des Indes (1664-5) suffirait seule à illustrer le nom de Colbert.

et légitimes, y entrèrent très volontiers, ce que nous avons reconnu avec beaucoup de joie par la compagnie qui s'est formée depuis quelques mois pour la terre ferme de l'Amérique, autrement appelée France équinoctiale ; mais comme il ne suffit pas à cette compagnie de se mettre en possession des terres que nous leur concédons et les faire défricher et cultiver par les gens qui y envoient avec grands frais, si elles ne se mettent en état d'y établir le commerce, par le moyen duquel les Français qui s'habitueront aux dits pays communiquent avec les habitants naturels en leur donnant, en échange des denrées qui croissent dans leur pays, les choses dont ils ont besoin. Il est aussi absolument nécessaire pour faire ce commerce d'équiper nombre de vaisseaux¹ pour porter journallement les dites marchandises qui se débitent au dit pays et rapporter en France celles qui s'en retirent, ce qui n'a point été fait jusqu'à présent par la compagnie ci-devant formée,—ayant reconnu que le pays de Canada a été abandonné par les intéressés en la compagnie qui s'était formée en mil six cent vingt-huit (les Cent-Associés), faute d'y envoyer annuellement quelque léger secours², et que dans les îles de l'Amérique où la fertilité des terres y a attiré un grand nombre de Français, ceux de la compagnie à laquelle nous les avions concédées en l'année mil six cent quarante-deux³, au lieu de s'appliquer à l'agrandissement de cette colonie et d'établir dans cette grande étendue du pays un commerce qui leur devait être très-avantageux, se sont contentés de vendre les dites îles à divers particuliers⁴, lesquels s'étant seulement appliqués à cultiver les terres, n'ont subsisté depuis ce temps-là que par le secours des étrangers, en sorte que jusques à présent ils ont seuls profité du courage des Français qui ont les premiers découvert et habité les dites îles et du travail de plusieurs milliers de personnes qui ont cultivé les dites terres. C'est pour ces considérations que nous avons repris des intéressés en la dite compagnie du Canada la concession qui leur avait été accordée... et que nous avons résolu de retirer toutes les îles de l'Amérique qui ont été vendues aux dits particuliers par la dite compagnie, en remboursant les propriétaires d'icelles du prix de leurs acquisitions et des améliorations qu'ils y auront faites : mais comme notre intention a été en retirant les dites îles, de les remettre entre les mains d'une compagnie qui put les posséder toutes, achever de les peupler et y faire le commerce que les étrangers y font présentement, nous avons estimé en même temps qu'il était de notre gloire et de la grandeur et avantage de l'Etat de former une puissante compagnie pour faire tout le commerce des Indes Occidentales, à laquelle nous voulons concéder toutes les dites îles, celle de Cayenne et de toute la terre ferme de l'Amérique, depuis la rivière des Amazones jusqu'à celle d'Orenoc : le Canada, l'Acadie, l'île de Terre-neuve et autres îles et terre ferme, depuis le nord du dit pays de Canada jusqu'à la Virginie et Floride, ensemble toute la côte de l'Afrique depuis le cap Vert jusqu'au cap de

¹ Louis XIV s'irritant en plein conseil des ministres : " C'est une honte pour la France de ne pas savoir porter au dehors ses marchandises ; quand serons-nous délivrés des Hollandais ! "

² Dans les pièces de ce temps, on remarquera que le roi n'est pas tendre pour les Cent-Associés.

³ A cette époque (1642), plusieurs compagnies s'étaient formées, tant pour les Indes orientales que pour les autres colonies. Le Canada en avait souffert, et surtout la compagnie de Montréal ; car ses associés se dirigeaient de préférence vers ces nouvelles entreprises.

⁴ Ainsi l'île Saint-Christophe, où alla mourir M. de Montmagny, avait été achetée par les chevaliers de Malte.

Bonne-Espérance, soit que les dits pays nous appartiennent pour être ou avoir été ci-devant habités par les Français, soit que la dite compagnie s'y établisse, en chassant ou soumettant les sauvages ou naturels du pays ou les autres nations de l'Europe¹ qui ne sont dans notre alliance, afin que la dite compagnie ayant établi de puissantes colonies dans les dits pays, elle les puisse régir et gouverner par un même esprit, et y établir un commerce considérable tant avec les Français qui y sont jà habitués et ceux qui s'y habitueront ci-après, qu'avec les Indiens et autres naturels habitants des dits pays dont elle pourra tirer de grands avantages, pour cet effet nous avons jugé à propos de nous servir de la dite compagnie de la terre ferme de l'Amérique ; laquelle compagnie étant déjà composée de beaucoup d'intéressés et munie de nombre de vaisseaux, peut aisément se mettre en état de former celle des Indes Occidentales et se fortifiant de tous ceux de nos sujets qui voudront y entrer, soutenir cette grande et louable entreprise.

“ A ces causes... nous établissons une compagnie des Indes Occidentales, qui sera composée des intéressés en la terre ferme de l'Amérique et de tous (comme ci-dessus)... jusqu'au cap de Bonne-Espérance tant et si avant qu'elle pourra s'étendre dans les terres, soit (comme ci-dessus)... alliance, lesquels pays nous avons concédés et concédons à la dite compagnie en toute seigneurie, propriété et justice, et après avoir examiné les articles et conditions qui nous ont été présentés par les intéressés en la dite compagnie, nous les avons agréés et accordés...

“ Comme nous regardons dans l'établissement des dites colonies principalement la gloire de Dieu en procurant le salut des Indiens et sauvages, auxquels nous désirons faire connaître la vraie religion, la dite compagnie présentement établie sous le nom de *Compagnie des Indes Occidentales*, sera obligée de faire passer aux pays ci-dessus concédés le nombre d'ecclésiastiques nécessaire pour y prêcher le Saint-Evangile et instruire ces peuples en la créance de la religion catholique, apostolique et romaine, comme aussi de bâtir des églises² et d'y établir des curés et prêtres, dont elle aura la nomination, pour faire le service divin aux jours et heures ordinaires et administrer les sacrements aux habitants, lesquels églises, curés et prêtres la dite compagnie sera tenue d'entretenir décentement et avec honneur, en attendant qu'elle les puisse fonder raisonnablement, sans toutefois que la dite compagnie puisse changer aucun des ecclésiastiques qui sont à présent établis dans les dits pays, sur lesquels elle aura néanmoins le même pouvoir et autorité que les mêmes gouverneurs et propriétaires des dites îles.

“ La dite compagnie sera composée de tous ceux de nos sujets qui voudront y entrer, de quelle qualité et condition qu'ils soient, sans que pour ce ils dérogent à leur noblesse³ et privilège, dont nous les dispensons, dans laquelle compagnie pourront pareillement entrer les étrangers et sujets de quelque prince et Etat que ce soit...

¹ Louis XIV recherchait en ce moment une guerre qui lui offrît l'occasion de faire valoir son armée réorganisée.

² Voir le titre de la seigneurie de Champlain, cette année.

³ A plusieurs reprises, Louis XIV invita la noblesse à s'occuper du commerce, déclarant qu'elle ne dérogerait point en entrant dans cette profession.

“ La compagnie fera seule à l'exclusion de tous nos autres sujets, qui n'entreront en icelle, tout le commerce et navigation¹ dans les dits pays concédés pendant quarante années ; et à cet effet nous faisons défense à tous nos dits sujets, qui ne seront de la dite compagnie, d'y négocier à peine de confiscation de leurs vaisseaux et marchandises, applicables au profit de la dite compagnie, à la réserve de la pêche², qui sera libre à tous nos dits sujets.

“ Et pour donner moyen à la dite compagnie de soutenir les grandes dépenses qu'elle sera obligée de faire pour l'entretien des colonies et du grand nombre de vaisseaux qu'elle enverra aux dits pays concédés, nous promettons à la dite compagnie de lui faire payer pour chacun voyage de ses dits vaisseaux qui feront leurs équipements et cargaisons dans les ports de France, iront décharger et rechargeront dans les dites îles et terre ferme où les colonies françaises seront établies, et feront leur retour dans les ports du royaume, trente livres pour chacun tonneau de marchandises qu'ils porteront dans les dits pays, et quarante livres pour celles qu'ils en rapporteront et déchargeront, ainsi qu'il est dit, dans les ports du royaume ; dont, à quelque somme que chaque voyage se puisse monter, nous lui avons fait et faisons don, sans que pour ce il soit besoin d'autres lettres que la présente concession ; voulons et ordonnons que les dits sommes soient payées à la dite compagnie par le garde de notre trésor royal sur les certifications de deux des directeurs, et passées dans ses comptes sans aucune difficulté³.

“ Les marchandises qui auront été déclarées pour être consommées dans le royaume, et acquittées des droits d'entrée et que la compagnie voudra renvoyer aux pays étrangers, ne payeront aucuns droits de sortie, non plus que les sucres qui auront été raffinés en France, dans les raffineries que la compagnie fera établir, lesquels nous déchargeons pareillement de tous droits de sortie, pourvu qu'ils soient chargés sur des vaisseaux français pour être transportés hors du royaume⁴...

“ Appartiendront à la dite compagnie, en toute seigneurie, propriété et justice⁵, toutes les terres qu'elle pourra conquérir et habiter pendant les dites quarante années en l'étendue des dits pays ci-devant exprimés et concédés, comme aussi les îles de l'Amérique appelées Antilles, habitées par les Français qui ont été vendues à plusieurs particuliers par la compagnie des dites îles formée en 1642, en remboursant les seigneurs propriétaires d'icelles des sommes qu'ils ont payées pour l'achat, conformément à leurs contrats d'acquisition, et des améliorations et augmentations qu'ils y ont faites, suivant la liquidation qu'en feront les commissaires par nous à ce députés, et les laissant jouir des habitations qu'ils y ont établies depuis l'acquisition des dites îles.

“ Tous lesquels pays, îles et terres, places et forts, qui pourront y avoir été construits

¹ La compagnie des Habitants et tous les Canadiens perdaient ainsi la liberté du commerce.

² Cette réserve existait au Canada depuis au moins vingt ans.

³ Les privilèges de ce genre accordés par Louis XIV à la marine française donnèrent l'éveil à la Hollande et furent le point de départ des difficultés qui amenèrent la guerre de 1671.

⁴ Les tarifs différentiels établis à cette époque enrichirent la France.

⁵ C'est le régime du *gouvernement-propritaire*, qui recommence après un an de suspension.

et établis par nos sujets, nous avons donné, octroyé et concédé, donnons, octroyons et concédons à la dite compagnie pour en jouir à perpétuité en toute propriété, seigneurie et justice ; ne nous réservant autre droit, ni devoir que la seule foi et hommage-lige, que la dite compagnie sera tenue de nous rendre et à nos successeurs rois, à chaque mutation de roi, avec une couronne d'or du poids de trente marcs...

“ Jouira la dite compagnie en qualité de seigneur des dites terres et îles, des droits seigneuriaux qui y sont présentement établis sur les habitants des dites terres et îles, ainsi qu'ils se lèvent à présent par les seigneurs propriétaires, si ce n'est que la compagnie trouve à propos de les commuer en autres droits pour le soulagement des dits habitants.

“ La dite compagnie pourra vendre ou inféoder les terres, soit dans les dites îles et terres fermes de l'Amérique ou ailleurs dans les dits pays concédés, à tels cens, rentes et droits seigneuriaux qu'elle jugera bon et à telles personnes qu'elle trouvera à propos.

“ Jouira la dite compagnie de toutes les mines¹ et minières, caps, golfes, ports, havres, fleuves, rivières, îles et îlots, étant dans l'étendue des dits pays concédés, sans être tenue de nous payer pour raison des dites mines et minières aucuns droits de souveraineté, desquels nous lui avons fait don.

“ Pourra la dite compagnie faire construire des forts en tous les lieux qu'elle jugera nécessaires, pour la défense du dit pays, faire fondre canons à nos armes, au-dessous desquelles elle pourra faire mettre celles que nous lui accordons ci-après². Faire poudre, fondre boulets, forger armes, et lever des gens de guerre dans le royaume, pour envoyer aux dits pays, en prenant notre permission en la forme ordinaire et accoutumée.

“ La dite compagnie pourra aussi établir tels gouverneurs qu'elle jugera à propos, soit dans la terre ferme, par provinces ou départements séparés, soit dans les dites îles, lesquels gouverneurs nous seront nommés³ et présentés par les directeurs de la dite compagnie...

“ Pourra la dite compagnie armer et équiper en guerre⁴ tel nombre de vaisseaux qu'elle jugera à propos, pour la défense des dits pays et sûreté du dit commerce...

“ S'il est fait aucune prise par les vaisseaux de la dite compagnie sur les ennemis de l'Etat dans les mers des pays concédés, elles lui appartiendront... nous réservant sur icelles le droit de l'amiral...

“ Pourra la dite compagnie traiter de paix et alliance en notre nom avec les rois et princes des pays où elle voudra faire ses habitations et commerce... et se défendre par la voie des armes.

“ Et en cas que la dite compagnie fut troublée en la possession des dites terres et dans le commerce par les ennemis de notre Etat, nous promettons de la défendre et assister de nos armes et de nos vaisseaux à nos frais et dépens.

¹ Avant cette époque, les actes publics ne parlent point des mines.

² Champ d'azur, semé de fleurs de lys d'or sans nombre, deux sauvages pour supports et une couronne tréflée.

³ Jusqu'à son abolition (1674), la compagnie laissa au roi la nomination des gouverneurs et intendants du Canada.

⁴ Par le moyen de ses flottes marchandes et des navires armés de ses marchands, la Hollande était maîtresse des mers.

“ Pourra la dite compagnie comme seigneurs haut-justiciers de tout les dits pays, établir des juges et officiers partout où besoin sera... ; et où il sera besoin d'établir des conseils souverains, les officiers dont ils seront composés nous seront nommés et présentés par les directeurs généraux de la dite compagnie ; et sur les dites nominations les provisions seront expédiées...

“ Seront les juges établis en tous les dits lieux, tenus de juger suivant les lois et ordonnances du royaume, et les officiers de suivre et se conformer à la coutume de la prévôté et vicomté de Paris, suivant laquelle les habitants pourront contracter sans que l'on y puisse introduire aucune coutume pour éviter la diversité.

“ Et pour favoriser d'autant plus les habitants des dits pays concédés, et porter nos sujets à s'y habituer, nous voulons que ceux qui passeront dans les dits pays jouissent des mêmes libertés et franchises que s'ils étaient demeurant en ce royaume, et que ceux qui naîtront d'eux et des sauvages convertis à la foi catholique, apostolique et romaine soient censés et réputés regnicoles et naturels français... et que les artisans qui auront exercé leur art et métier au dit pays pendant dix années consécutives... soient réputés maîtres de chefs-d'œuvres en toutes les villes de notre royaume où ils voudront s'établir sans aucune exception¹.

“ Après les dites quarante années expirées, s'il n'est jugé à propos de continuer le privilège du commerce, toutes les terres et îles que la compagnie aura conquises, habitées et fait habiter, avec les droits et devoirs seigneuriaux et redevances qui seront dus par les dits habitants, lui demeureront à toute perpétuité en toute propriété, seigneurie et justice, pour en faire et disposer ainsi que bon lui semblera, comme de son propre héritage, comme aussi des forts, armes et munitions, meubles, ustensiles, vaisseaux et marchandises qu'elle aura dans les dits pays, sans pouvoir être troublée, ni que nous puissions retirer les dites terres et îles pour quelque cause, occasion et prétexte que ce soit, à quoi nous avons renoncé dès à présent, à condition que la dite compagnie ne pourra vendre les dites terres à aucuns étrangers sans notre permission expresse.

“ Et pour faire connaître à la dite compagnie comme nous désirons la favoriser par tous moyens, et contribuer de nos deniers à son établissement et à l'achat des vaisseaux et marchandises dont elle a besoin pour envoyer aux dits pays : nous promettons de fournir le dixième de tous les fonds qui seront faits par la dite compagnie, et ce, pendant quatre années, après lesquelles la dite compagnie nous rendra la dite somme, sans aucuns intérêts ; et en cas que pendant les dites quatre années elle souffre quelque perte, en la justifiant par les comptes, nous consentons qu'elle soit prise sur les deniers que nous aurons avancés ; si mieux nous ne voulons laisser le dit dixième par nous avancé dans la caisse de la dite compagnie, encore pour autres quatre années, le tout sans aucun intérêt, pour être à la fin des dites huit années fait un compte général de tous les états de la dite compagnie ; et en cas qu'il se

¹ La charte de 1627 renferme le même privilège.

trouve de la perte du fonds capital, nous consentons que la dite perte soit prise sur le dixième et jusques à la concurrence d'icelui¹.”

Il y eut opposition à ces changements du commerce des colonies, de la part de “ Charles Houel, conseiller du roi en son conseil, seigneur en partie et gouverneur de la Guadeloupe et autres îles de l'Amérique ; dame Magdelaine Houel, épouse de M. Jean Boschard, seigneur de Champigny, aussi conseiller du roi en tous ses conseils, ci-devant veuve de messire Jean de Boissers ; Charles de Boissers, seigneur d'Herblay, et en partie gouverneur pour le roi des îles de la Guadeloupe, Marie Galande et la Désirade, et M. Jean de Fondras, comte de Cévillac, gouverneur et propriétaire des îles de la Grenade et Grenadines ” ; mais, au mois de juillet (1664), les parties s'entendirent, et la compagnie des Indes entra pleinement dans ses nouveaux droits.

Au Canada, les habitudes des marchands et des traiteurs causèrent quelque délai à la mise en pratique du système. Afin d'uniformiser par tout le pays, autant que possible, le prix des marchandises importées de France, le conseil de Québec rendit un arrêt, le 30 juin 1664, ordonnant qu'il serait accordé aux marchands cinquante-cinq pour cent sur les marchandises sèches ; cent pour cent sur les liquides qui auraient le plus de valeur ; cent vingt pour cent sur les liquides qui n'excédaient pas cent livres le tonneau. Cette somme, ajoutée aux prix des factures de France, déterminait le prix de vente dans la colonie. On cite des marchands — Lachesnaye, Latour, Cailteau, La Mothe et la Garenne — qui furent poursuivis et condamnés pour contravention à cet arrêt.

Bientôt les prétentions de la compagnie des Indes se firent jour. Mille-Claude Le Barrois, “ conseiller du roi, son premier interprète en langue portugaise et agent général de la compagnie des Indes Occidentales, ” demanda et obtint de siéger et avoir voix délibérative au conseil de la colonie immédiatement après l'intendant. Le roi, ayant décidé que la compagnie prélèverait un quart de la valeur du castor et un dixième des originaux traités par les habitants du pays ou autres Français en dehors de la compagnie des Indes ; de plus, que celle-ci jouirait de la traite de Tadoussac “ à condition que les charges du pays de Canada soient par elle acquittées sur le même pied que l'ancienne compagnie (les Cent-Associés) ou la communauté (la compagnie des Habitants) les payait ci-devant, qui montent à quarante-huit mille neuf cent cinquante livres, ” M. Le Barrois répondit que ses directeurs avaient dressé un état montrant que ces charges ne s'élevaient qu'à “ vingt-neuf mille deux cents livres, qui est la plus grande somme qui ait été ci-devant payée pour les charges indispensables du pays, faisant abstraction des gages de monsieur le gouverneur, dont le roi a eu la bonté de décharger la compagnie, tout ainsi que les autres dépenses qu'il convient faire pour le soutien de la guerre. ” Tracy, Courcelles et Talon répondent (11 septembre 1666) qu'il y a, outre la guerre, “ la multiplicité des forts qu'il faut entretenir. ”

C'était toujours la même situation pour les habitants. On persistait à créer des mono-

¹ Tant que le roi ne songea point à construire Versailles et ses autres palais, il fut très généreux envers la marine. Ce sont les bâtiments de terre qui l'ont ruiné.

poles qui prenaient possession du pays. Talon écrivait à Colbert (4 août 1665) : " Si Sa Majesté veut faire quelque chose du Canada, il me paraît qu'elle ne réussira qu'en le retirant des mains de la compagnie des Indes Occidentales, et qu'on y donne une grande liberté de commerce aux habitants, à l'exclusion des seuls étrangers. Si, au contraire, elle ne regarde ce pays que comme un lieu de commerce, propre à celui des pelleteries et au débit de quelques denrées qui sortent du royaume, l'émolument qui en peut revenir ne vaut pas son application, et mérite très peu la vôtre. Ainsi, il semblerait plus utile d'en laisser l'entière direction à la Compagnie, en la manière qu'elle a celle des îles. Le roi, en prenant ce parti, pourrait compter de perdre cette colonie ; car sur la première déclaration que la compagnie a faite, de ne souffrir aucune liberté de commerce et de ne pas permettre aux habitants de faire venir pour leur compte des denrées de France, même pour leur subsistance, tout le monde a été révolté. La compagnie, par cette conduite, profitera beaucoup en dégraissant le pays, et non-seulement lui ôtera le moyen de subsister, mais sera un obstacle essentiel à son établissement."

Les Cent-Associés avaient encore un agent au Canada, Louis Péronne Dumesnil sieur de Mazé, capitaine de la garnison du fort de Québec, autrefois avocat au parlement de Paris, personnage madré et retors¹, qui avait eu maille à partir avec MM. de Villeray, d'Auteuil et Bourdon, alors que ces derniers appartenaient à la compagnie en question. Dumesnil avait réussi à capter la confiance de M. de Mézy, et lui représentait que ces trois conseillers étaient des gens dangereux vendus aux jésuites et à Mgr de Laval — ce qui voulait dire la même chose. Or, les conseillers étaient à la nomination de l'évêque et du gouverneur, et il ne fallait pas être grand sorcier pour comprendre que ces deux influences pouvaient se combattre à un moment donné. M. de Mézy renvoya les trois conseillers, ce qu'il n'avait pas le droit de faire ; aussi fut-il obligé de les reprendre aussitôt. Mais au mois de septembre 1664, l'année étant expirée, il voulut encore les changer. L'évêque tint ferme et dit qu'il fallait attendre M. de Tracy, le vice-roi nommé pour l'Amérique. C'était le plus sage, puisque le pouvoir allait passer aux mains de ce haut fonctionnaire. M. de Mézy trancha la question, mais non la difficulté, en nommant (24 septembre) Nicolas Denis sieur de Vitré, ancien gouverneur de l'Acadie ; Jacques des Cailhaut sieur de la Tesserie et Péronne de Mazé, fils de Louis ci-dessus ; il gardait, comme bons serviteurs du roi, Charles Le Gardeur de Tilly et Mathieu Damours. Il nomma M. de Lotbinière procureur-général, et démit Peuvret de sa charge de greffier, qu'il donna à Michel Filion, notaire royal. De plus, il fit arrêter Villeray et Bourdon et les embarqua sur un navire qui partait pour la France. Bientôt après, le gouverneur tomba malade, et, avant que de recevoir des nouvelles de France, il fit sa paix avec l'évêque. Le 27 avril, il donna à son ami Jacques Leneuf de la Potherie (tous deux étaient de Caen) une commission pour le remplacer en cas de mort ; mais le conseil ne voulut reconnaître à M. de la Potherie que le droit de s'occuper des milices (25 mai 1665), et lui refusa la présidence.

¹ Voir dans l'annuaire de l'Institut-Canadien de Québec, 1879, l'étude de M. T.-P. Bédard sur les difficultés entre Mgr de Laval et M. de Mézy.

A la suite des notes que nous avons données touchant les troupes envoyées au Canada et les miliciens du pays, de 1636 à 1655, il faut mettre ce qui suit :

1656. Printemps. Le capitaine Zacharie Dupuis¹, commandant du fort de Québec, s'embarque avec cinquante-cinq hommes pour aller former un établissement chez les Iroquois.

1658. Mars. Voir le règlement de M. de Maisonneuve au sujet du port des armes à Montréal². Le 26 août de cette année, François Hertel sieur de la Frenière, né dans le pays (1642), est cité comme soldat, au registre des audiences des Trois-Rivières. C'était le commencement de la carrière de ce militaire distingué.

1660. Juillet. Des colons combattent, sous les ordres de M. d'Argenson, près du lac Saint-Pierre. D'après la *Relation*, il n'y a presque pas de troupes royales en Canada. Etienne Pezard sieur de la Touche, officier dans les troupes du roi, était aux Trois-Rivières cette année.

De 1636 à 1664, il y eut constamment des soldats réguliers parmi nous, mais en très petit nombre. La milice volontaire commence en 1649. La milice sédentaire date de 1651, sinon auparavant. Les premières troupes envoyées par Louis XIV (1662-4), loin d'inspirer aux habitants la pensée de laisser la défense du pays aux soldats, semble avoir réveillé chez eux le goût des armes si cher à la race française. Deux familles, entre autres, s'appliquèrent à l'organisation d'une milice effective : les Le Gardeur et les Le Neuf. Pierre Le Gardeur de Repentigny et Michel Le Neuf de la Vallière, tous deux nés en Canada, étaient les officiers de ce nouveau corps, et c'est pourquoi les membres du conseil souverain ne contestèrent point à Jacques Le Neuf le droit de diriger cette branche du service public.

On s'occupait de ces disputes touchant les pouvoirs du gouverneur par intérim (M. de Mézy était décédé le 5 mai), lorsque, le 17 juin, quatre compagnies du régiment de Carignan-Salières débarquèrent à Québec. Elles furent renforcées, quelques jours après (le 30), par quatre autres compagnies (on ne dit de quel régiment), sous les ordres de M. de Tracy, qui les ramenait des îles.

Dès le printemps, les Iroquois avaient recommencé leurs courses. Le 7 mai, cent cinquante sauvages et cent Canadiens étaient partis avec M. Le Gardeur de Tilly pour les repousser. Le 23 juillet, quatre compagnies des troupes nouvellement arrivées partirent de Québec sur de légers bateaux propres à la navigation de la rivière Richelieu, et, comme elles allaient atteindre les Trois-Rivières, elles furent rejointes par une compagnie de volontaires canadiens sous les ordres de M. Le Gardeur de Repentigny. Ce ne fut pas sans à-propos ; car la place était menacée par les ennemis ; un retardement dans la marche des troupes eut pu occasionner des malheurs plus grands que les meurtres de quelques habitants et la captivité de certains autres — toutes choses qui venaient de se produire aux portes du fort. Selon leur coutume, les ennemis se retirèrent pour aller couper le fleuve en amont des Trois-

¹ Veuf de Jeanne Fourvenel. En 1668, il épousa, à Québec, Jeanne Groisat. En 1670, il était major de la garnison de Montréal, et il mourut dans cette ville six années plus tard.

² *Société historique de Montréal*, 3^{ème} livraison, pp. 125-7.

Rivières. Cette retraite marquait le terme des cruelles invasions dont les Trifluviens avaient tant souffert depuis un quart de siècle.

Songez un moment au spectacle qu'offraient ces troupes défilant sur le grand fleuve et présentant aux regards étonnés et ravis des Français nés au Canada un déploiement de force qu'ils n'avaient jamais vu. Ces *Canadiens* avaient été élevés dans l'espérance de voir la Couronne prendre pitié du jeune et vaillant peuple qui, à plus de mille lieues de la France, se sacrifiait au bénéfice de l'idée française ; chaque enfant de ce groupe de héros avait appris, hélas ! graduellement, jour par jour, à perdre confiance dans le cœur et le bras de la mère-patrie. Mais le sort allait tourner : la plus fidèle des colonies recevait des secours ; une fois les féroces ennemis abaissés ou anéantis, un jour nouveau devait luire sur la Nouvelle-France ! Faut-il s'étonner maintenant d'avoir vu tant de fils de colons canadiens se faire soldats de profession, gagner leurs épauettes dans les armées françaises et revenir au pays commander nos incomparables milices, qui surent lutter avec adresse, bravoure, patience et succès contre les meilleurs régiments anglais ?

Et les soldats de Carignan ! Victorieux dans les plaines de la Hongrie, vétérans basanés par le climat brûlant de l'Italie, songeaient-ils, en abordant ici au milieu de la saison chaude, que bientôt leur courage, ayant dispersé les Iroquois, aurait à s'exercer contre les glaces et les intempéries des hivers canadiens — plus que cela ! qu'ils resteraient eux-mêmes parmi nous, et qu'ils contribueraient largement à fonder la nation la plus vigoureuse que jamais race européenne ait transplantée sur un sol étranger ?

Les réjouissances furent encore augmentées par l'apparition de la flottille de traite des grands lacs. Les Outaouais, au nombre de plus de quatre cents, montés sur cent canots bien chargés de pelleteries, étaient assez mal armés ; néanmoins, ils avaient repoussé deux attaques des Iroquois, et mirent pied à terre, aux Trois-Rivières, le 3 août, où ils furent réconfortés par l'aspect des troupes qui y attendaient un vent favorable pour traverser le lac Saint-Pierre. La situation rappelait les événements du mois d'août 1642, mais beaucoup en mieux. Les Outaouais ramenaient un Français parti avec eux l'automne précédent. Ces sauvages appartenaient à quatre tribus ou nations du lac Supérieur.

La traite, le commerce en général auguraient une ère de prospérité par suite des changements apportés dans les affaires de la colonie.

Une partie des volontaires et des sauvages, sous la conduite des sieurs de Tilly et de Repentigny, partit pour donner la chasse aux Iroquois. Il n'en fallut pas davantage pour obliger ces barbares à faire retraite, et le fruit de cette première expédition fut que les récoltes se firent en toute liberté.

Le 28 juillet, la mère de l'Incarnation écrivait : “ M. de Tracy est arrivé, il y a plus de quinze jours, avec un grand train et quatre compagnies, sans parler de deux cents hommes de travail. Enfin, il doit y avoir deux mille personnes, tant en ce qui est venu qu'en ce qui reste à venir.”

Les capitaines Saurel, Chambly et Fromont mirent à la voile, des Trois-Rivières, les 8

et 10 août, accompagnés des volontaires canadiens, et allèrent construire les forts de Sorel et de Chambly. Au mois d'octobre, le fort Sainte-Thérèse fut élevé dans le voisinage de la ville de Saint-Jean aujourd'hui.

Le 19 août, M. de Salières, colonel du régiment de Carignan, arriva de France à Québec avec quatre autres compagnies. Le 20, quatre nouvelles compagnies débarquèrent au même endroit. En septembre, huit autres compagnies, avec M. de Courcelles, nommé gouverneur du pays, et M. Talon, intendant. Ces fonctionnaires amenaient aussi, dit Charlevoix, "un grand nombre de familles, quantité d'artisans, des engagés, les premiers chevaux¹ qu'on ait vus au Canada ; des bœufs, des moutons, en un mot une colonie plus considérable que celle qu'on venait renforcer."

En octobre, la mère de l'Incarnation disait : "L'argent, qui était rare en ce pays, y est à présent fort commun, ces messieurs y en ayant apporté beaucoup. Ils payent en argent tout ce qu'ils achètent, tant pour leur nourriture que pour les autres nécessités, ce qui accommode beaucoup nos habitants... Les cent filles que le roi a envoyées cette année ne font que d'arriver et les voilà déjà quasi toutes pourvues. Il en enverra encore deux cents l'année prochaine, et encore d'autres, à proportion, les années suivantes. Il envoie aussi des hommes pour fournir aux mariages, et, cette année, il en est bien venu cinq cents, sans parler de ceux qui composent l'armée... On dit que le roi ne veut rien épargner pour peupler ce pays, y étant excité par ces seigneurs qui sont ici et qui trouvent le pays et le séjour ravissants en comparaison des îles de l'Amérique² d'où ils viennent, et où la chaleur est si extrême qu'à peine y peut-on vivre. Ce pays-là est riche à cause des sucres et du tabac que l'on en transporte, mais il n'y peut venir de blé ; leur pain est fait d'une certaine racine dont la nécessité les oblige de se nourrir. Mais ici les blés, les légumes et toutes sortes de grains croissent en abondance. La terre est une terre à froment, laquelle, plus on la découvre des bois, plus elle est fertile et abondante. Sa fertilité a bien paru cette année, parce que les farines de l'armée s'étant gâtées sur mer, il s'est trouvé ici des blés pour fournir à sa subsistance sans faire tort à la provision des habitants."

Qu'on se reporte par la pensée aux événements de cette époque. La colonie périssait. Les habitants, plus remplis du sentiment français que tous les cercles de Paris, se disaient depuis longtemps : "La France comprendra enfin que nous tenons ici comme des désespérés ; elle nous enverra des secours." Aussi, lorsque les uniformes de Carignan se montrèrent dans les rues de Québec, quelle joie ce fut dans le pays ! Ils venaient donc, ces soldats tant promis ! La France se réveillait. Un roi comprenait son devoir. Des ministres (Colbert et Louvois) songeaient aux colonies—ces secondes Frances. Les enfants du pays saluaient avec enthousiasme les militaires et ceux qui les conduisaient. Chaque Canadien voulait être soldat. Le feu national, vivace et prompt, les poussait à la résistance contre les Iroquois. De suite,

¹ On en fit la distribution comme suit : une jument à MM. Talon, Saurel, Contreccœur, Saint-Ours, Varennes, Pezard, Repentigny et Le Ber ; deux à MM. Chambly et Lachesnay ; plus, un étalon à M. de Chambly.

² Cette expression, ainsi que plusieurs autres du même siècle, montrent que les Canadiens parlaient du reste de l'Amérique comme nos gens le font encore à présent : le Canada est le Canada ; les régions voisines, l'Amérique.

les milices se mirent en marche. Il eût fallu cultiver cette ardeur, ne pas décourager les efforts du sol ; redoubler de soins pour la colonie et nous envoyer un grand nombre de colons. Malheureusement, Colbert n'alla pas si loin : il avait peur de dépeupler la France. Ses opinions, à cet égard, faisaient loi. L'Europe de son temps voulait être "le monde," comme les Romains avaient décidé que Rome n'existait que dans Rome. On ne voyait pas que l'Amérique serait bientôt un duplicata des populations des vieux continents, et que la lutte de l'avenir se ferait entre les éléments nationaux transportés de l'ancien monde dans le nouveau. Toute l'ardeur des Canadiens se dépensa en projets que la mère-patrie laissa se refroidir, tandis qu'elle eût dû travailler à les rendre praticables.

Les soldats du régiment de Carignan étaient-ils tous Français ? Nous répondons oui. Ceux qui ont soulevé des doutes à ce sujet ne se sont pas donné la peine d'aller aux renseignements. Sur un autre point, nous nous demandons si tous ces soldats étaient bien du régiment en question. Là-dessus, le doute existe ; mais il n'en est pas moins vrai que, dans les derniers temps de leur service (au Canada), ils formaient partie de ce corps. Notons d'abord que M. de Tracy laissa la France pour les îles, l'automne de 1663, et que la campagne de Hongrie eut lieu en 1664. Avait-on séparé le régiment en deux divisions, une pour les Antilles et l'autre envoyée au centre de l'Europe ? C'est possible. Alors, elles se ressoudèrent à Québec. Mais, depuis 1636, les Espagnols, les Italiens et les Allemands n'avaient-ils pas compté en bon nombre dans ses rangs ? Le fait est probable. Seulement, nous sommes porté à croire que, au moment de s'embarquer pour les colonies, les hommes et les officiers furent laissés libres de suivre ou de rester. Il paraîtrait que ceux qui se marièrent ici étaient Français, puisque ni les registres des églises ni les recensements nominaux ne nous fournissent dix noms qui aient une tournure étrangère. Quant aux officiers, il y en avait des régiments du Poitou, de Chambelle, de Lignières et de Broglie, ce qui montre que plusieurs avaient permuté au moment de partir de France. Même chose pour les soldats, sans doute, puisque l'idée du roi était de former des colons de tous ceux qui voudraient rester ici.

Les capitaines du régiment de Carignan dont les noms ont été conservés parmi nous, sont ceux qui suivent : Maximin, Fromont, La Fouille, Traversy, Petit, Loubias, Grandfontaine, Verchères, Saint-Ours, La Durantaye, Chambly, La Bouteillerie, Dumesnil, La Mothe, Dugué, Berthier, Contrecoeur et Sorel. La plupart s'établirent dans le pays.

François Jarret de Verchères épousa Marie Perrot et fonda la seigneurie de Verchères. Pierre-Roch de Saint-Ours épousa Marie Mulois et fonda la seigneurie de Saint-Ours. Olivier Morel de la Durantaye épousa Françoise Duquet et fonda plusieurs seigneuries. Jacques de Chambly ne se maria point, mais il a laissé son nom à une seigneurie que la famille Hertel a mise en valeur. Jean-Baptiste-François Deschamps de la Bouteillerie épousa Catherine-Gertrude Macard et fonda la Rivière-Ouelle. Pierre de Saint-Paul sieur de la Mothe-Lussière fonda une seigneurie près Saint-François. Sidrac Dugué de Boisbriant épousa Marie Moyen et laissa une nombreuse descendance. Alexandre Berthier épousa Marie Le Gardeur et fonda la seigneurie de Berthier-en-haut. Antoine Pécaudy de Contrecoeur

épousa Barbe Denis et fonda Contreccœur. Pierre de Saurel épousa Catherine Le Gardeur et fonda Sorel.

Presque tous ces officiers épousèrent des filles nées en Canada. Leurs noms sont restés populaires. Donnons un bref aperçu de la carrière de chacun d'eux.

Le chevalier Pierre-Roch de Saint-Ours, sieur d'Eschaillons, était parent du maréchal d'Estrades, vice-roi de l'Amérique, et appartenait à une famille anoblie au XIII^{ème} siècle. En 1667, à Montréal, il épousa Marie Mulois, fille d'un lieutenant dans les carabiniers. La seigneurie dite de Saint-Ours lui fut accordée en 1672. Il continua de servir, devint premier capitaine du détachement des troupes de la marine au Canada et chevalier de Saint-Louis. L'un de ses fils se distingua dans les campagnes de 1708 et 1709 contre la Nouvelle-Angleterre, et, jusqu'à la conquête, cette famille donna à la colonie de brillants officiers.

Olivier Morel, sieur de la Durantaye, servit au fort Sainte-Anne en 1666. Il retourna en France, mais revint se fixer au Canada. Le 14 septembre 1670, à Québec, il épousa Françoise Duquet, veuve du chirurgien Jean Madry. Il obtint plusieurs seigneuries. On le voit commander à Michillimakinac, et tenir la balance entre les Français et les Anglais au milieu des tribus sauvages. Sa descendance a fourni plusieurs officiers à nos milices.

Jacques de Chambly construisit le fort qui porta son nom, et obtint (1672) la concession des terres avoisinant. En 1673, il remplaça M. de Grandfontaine comme commandant au fort de Pentagoët, en Acadie, et plus tard (1680), fut nommé gouverneur de ce poste important. La même année (1680), on l'envoya gouverneur à la Grenade. Sa seigneurie de Chambly passa à Mme François Hertel, sa ^{ou sœur (?)} belle-sœur, dont un fils prit le nom de Chambly.

Jean-Baptiste-François Deschamps, seigneur de la Bouteillerie, épousa à Québec, le 24 octobre 1672, Catherine-Gertrude, fille de Nicolas Macard (née au Canada). Il se fit concéder la seigneurie de la Bouteillerie (la Rivière-Ouelle) en 1672, et à ce sujet Talon écrivait : " Si les gens de cette qualité prennent aisément cette route, bientôt le Canada se remplira de personnes capables de le bien soutenir." L'un de ses fils commanda en Acadie ; un autre fut chanoine de la cathédrale de Québec. Quant à M. de la Bouteillerie, il travailla plus de trente ans à la prospérité de sa seigneurie, et mourut (1703) entouré du respect et de l'amour de ses censitaires.

Jacques Dumesnil-Heurry, escuyer, sieur de Saint-Marc, épousa à Québec, le 17 septembre 1668, Marguerite Chabert de la Charrière (de Rouen). En 1696, il commandait un bataillon dans la campagne contre les Iroquois.

Noble homme Pierre de Saint-Paul sieur de la Mothe-Lussière, réputé pour sa bravoure, fut chargé (1666) de la construction du fort Sainte-Anne, à l'entrée du lac Champlain, sur une île qui porte le nom de Lamothe. En 1669-70, il commandait à Montréal. Il suivit La Salle à Cataracoui, et eut le commandement de ce poste ainsi que du fort de Conti. En 1683, il reçut la seigneurie de Lussadière, entre Saint-François du Lac et la Baie-du-Febvre. En 1687, il revint de France avec La Salle et des colons pour Cataracoui. Il fut tué (1690) près de Saint-François du Lac, à la tête d'une patrouille qu'il conduisait contre les Iroquois.

Messire Sidrac Dugué de Boisbriant se maria (7 novembre 1667), à Montréal, avec Marie Moyen. Il fut commandant de Montréal (1670). On le voit commander un bataillon de milice dans les campagnes de 1684 et 1687 contre les Iroquois. Il mourut en 1688 à Montréal. Son fils Jacques, officier dans les troupes, combattit sous d'Iberville à Terre-neuve, en 1696, et, dans la fameuse bataille navale de 1697, à la Baie-d'Hudson, il commandait le *Profond*. Il mourut à Québec en 1702. L'un de ses frères s'établit à l'Ange-Gardien. Un autre servit dans les troupes du Canada, et fut envoyé à la Louisiane, avec des renforts, en 1718.

Antoine Pécody, sieur de Contreœur, servait dans le régiment de Carignan depuis sa fondation. En 1661, le roi lui avait donné des lettres de noblesse. Le 17 septembre 1667, à Québec, il épousa Barbe, fille de Simon Denis sieur de la Trinité. Le père, le fils et les petits-fils comptent des services militaires non-interrompus de 1636 à 1760. A eux quatre, ils ont reçu plus de soixante blessures à la guerre.

Pierre de Saurel (c'est sa signature) épousa à Québec (10 octobre 1668), Catherine, fille de Charles Le Gardeur de Tilly. La concession qui porte le nom de Sorel lui fut accordée en 1672, et il continua d'y demeurer jusqu'à sa mort, survenue en 1682, durant un voyage qu'il fit à Montréal.

D'autres officiers du régiment de Carignan ont brillé en Acadie. Par exemple, Hubert d'Andigny de Grandfontaine, capitaine au régiment du Poitou, devint major en Acadie où il commanda en chef. Louis Le Petit, capitaine, fut ordonné prêtre (1670) et travailla avec succès aux missions des Abénaquis ; il mourut en 1709. Villien, enseigne, servit noblement dans cette colonie-sœur du Canada. Pierre de Joybert sieur de Marson, lieutenant, fit la guerre des Iroquois (1666-7), puis alla en Acadie, d'où il revint (1672) épouser, à Québec, Louise Chartier de Lotbinière, fille du lieutenant-général civil et criminel ; l'une de ses filles, Louise-Elizabeth, se maria avec Philippe marquis de Vaudreuil, qui fut gouverneur du Canada ; cette dame, remarquable par son esprit, devint gouvernante des enfants de France. M. de Joybert établit la seigneurie de Soulanges, près Montréal. Le baron Vincent de Saint-Castin, enseigne, est ce personnage quasi légendaire qui remplit l'histoire de l'Acadie de son nom pendant plusieurs années ; il avait épousé la fille d'un chef sauvage, et son fils soutint sa tradition de bravoure et d'intrépidité.

Au nombre des autres officiers du régiment de Carignan, citons Des Islets de Beaumont, qui fonda la seigneurie de Beaumont. Pierre Béquart sieur de Grandville, enseigne, obtint aussi un fief ; il épousa Anne, fille de Nicolas Macard, et laissa une belle descendance. Le capitaine Traversy fut tué par les Iroquois (1666), avec le sieur de Chasy, parent de M. de Tracy, et Chamat et Morin, officiers du même corps. Le sieur Lerole, parent de M. de Tracy, et M. de Montagni, enlevés en même temps par les Iroquois, furent rendus au gouverneur ; il est probable que ces deux gentilshommes appartenaient au régiment de Carignan, ainsi que M. de Noyrolles et le sieur d'Aiguemortes, tués au fort Sainte-Anne (1666). On mentionne également le sieur Mignardé, lieutenant de la compagnie " colonnelle " ; l'abbé

Dubois, aumônier du régiment ; M. de Saint-Pons dit l'abbé de Carignan ; La Fredière et d'Aigremont, officiers morts en revenant des Iroquois, printemps de 1666 ; Salampar et Dugas, officiers ; De Luques, lieutenant, périt dans la retraite, automne de 1666 ; Chaumont, qui fut plus tard ambassadeur auprès du roi de Siam. Il ne faut pas oublier le capitaine Arnould de Loubias, du régiment de Broglie, qui commanda aux Trois-Rivières (1668) et se fit accorder la seigneurie dite à présent de Nicolet, et qui la passa à M. Cressé en retournant en France. On croit aussi que Thomas de la Nougère était officier au régiment de Carignan ; il se maria (1672) avec Marguerite, fille de Pierre Denis de la Ronde, et fonda Sainte-Anne de la Pérade. Séraphin Marganne de la Valtrie, lieutenant au régiment de Lignières, avait pris du service sous M. de Tracy ; en 1668, il épousa Louise, fille de François Bissot de la Rivière ; la seigneurie de la Valtrie porte son nom. Noble homme Jacques Baby épousa (1670) Jeanne Dandonneau Du Sablé, et a laissé une remarquable descendance. René Gautier sieur de Varennes, lieutenant, épousa aux Trois-Rivières (26 septembre 1667), Marie, fille de Pierre Boucher ; en 1668, il était gouverneur des Trois-Rivières, et conserva ce poste jusqu'à sa mort, en 1689. Il avait obtenu (1672) les seigneuries de Varennes et du Tremblay. Sa descendance est l'une des plus brillantes de notre histoire. Mentionnons, en passant, son fils, le découvreur et le fondateur du Nord-Ouest, Pierre Gautier de Varennes, sieur de la Verendrye.

Paul Dupuis, enseigne, se maria à Québec (22 octobre 1668) avec Jeanne Couillard, devint seigneur de l'île aux Oies où il demeurait en 1673, puis procureur du roi. A sa mort (1713), il était lieutenant-général de la prévôté de Québec. Au siège de cette ville, en 1690, le magistrat (il était alors lieutenant particulier ou juge local) disparut un instant pour faire place à l'ancien militaire, et, en qualité d'aide-major, il rendit de bons services. L'un de ses nombreux enfants, officier dans les troupes de la colonie, est cité par Charlevoix pour avoir porté, durant plusieurs jours, la fille d'un juge anglais capturée par les Canadiens dans la guerre de 1708 ; lorsqu'il arriva à Montréal avec son aimable fardeau, la ville lui fit une ovation. En 1710, le gouverneur-général écrivait que Dupuis était l'un des deux ou trois meilleurs " partisans " de tout le Canada, et il accollait à son nom celui de Hertel de Rouville, ce qui n'est pas peu dire.

Pierre Mouet sieur de Moras, enseigne, se maria (8 avril 1668), aux Trois-Rivières, avec Marie, fille de Toussaint Toupin sieur du Sault. En 1672, on lui accorda l'île Moras, dans l'entrée de la rivière Nicolet. La descendance de Mouet compte plusieurs officiers, entre autres le fameux Langlade.

Sur dix-huit officiers du régiment de Carignan dont nous avons constaté le lieu d'origine, la moitié venait du nord de la France et l'autre moitié du sud. La plupart de ces militaires ne dépassaient pas l'âge de trente ans.

CHAPITRE IV

1666-67

RECENSEMENTS DE LA NOUVELLE-FRANCE



Si l'on veut que la lumière se fasse entièrement sur les origines de notre population, il faut relever avec soin toutes les pièces qui se rapportent au sujet et les mettre devant le lecteur, au lieu de simples résumés que les écrivains ont l'habitude de nous fournir. Dans les cinq cents pages qui précèdent, nous avons semé à dessein les renseignements de statistique déjà connus et plusieurs autres inédits jusqu'à présent ; on pourra les retrouver à l'aide du petit tableau que voici :

QUÉBEC

1518-1617—t. I, pp. 151-4 ; II, 12.
1608—I, 89.
1608-17—I, 147 ; II, 145.
1608-1629—II, 37.
1608-1645—II, 145-7.
1609—I, 92-3.
1610—I, 100, 104.
1611—I, 127.
1613—II, 145.
1614—II, 145.
1615—II, 145.
1616—I, 139, 140.
1617—I, 142-3 ; II, 6, 145.
1617-27—II, 17, 18.
1618—II, 3, 6, 145.
1619—II, 5.
1620—II, 5-8.
1621—II, 8-13, 145.
1622—II, 16.
1626—Canada, II, 34, 145.
1627—Québec, II, 35, 145.

1628—Québec, II, 36.
1628-1643—Canada, II, 29, 62-3.
1629—Canada, II, 37, 39.
1630—Québec, II, 42.
1632—Québec, II, 44-45, 145.
1634—Beauport, II, 47, 50, 145.
1634—Trois-Rivières, II, 50, 53, 145.
1635—Beauport, II, 57, 145.
1635-6—Trois-Rivières, II, 82-3 ; III, 65.
1636—Canada, II, 60, 75-80, 145-146.
1636—Beaupré, II, 66, 71.
1637—Canada, II, 146.
1638—Canada, II, 146.
1639—Trois-Rivières, II, 83-4.
1639—Canada, II, 146.
1640—Canada, II, 80-2, 91-2, 132, 146 ;
III, 4, 138.
1640-1645—Canada, II, 143.
1641—Canada, II, 92, 146.
1642—Montréal, II, 117, 119, 125, 126,
146 ; III, 18, 43-4, 65.
1643—Montréal, II, 126, 127, 146 ; III, 44.

1644—Canada, II, 146.
1645—Richelieu, II, 138 ; III, 19, 65.
1645—Montréal, III, 44.
1645—Canada, II, 146, 147.
1646—Montréal, III, 45.
1646—Canada, III, 3-5.
1647—Canada, III, 10.
1647—Montréal, III, 45.
1647—Sillery, III, 24.
1648—Sauvages, III, 21.
1648—Montréal, III, 26, 45.
1649—Cap-de-la-Madeleine, II, 141.
1649—Montréal, III, 45.
1650—Canada, III, 138.
1651—Montréal, III, 37, 45.
1652—Montréal, III, 45.
1653—Montréal, III, 43, 44-6, 48, 52.
1653—Canada, III, 51, 65 ; IV, 6.
1654-61—Canada, IV, 5-6.
1655—Canada, III, 61.
1656—Ile d'Orléans, III, 61.
1663—Canada, IV, 6.

Les recensements qui portent les dates de 1666 et 1667 ont été dressés, par ordre du gouvernement, au printemps de chacune de ces deux années, avant l'arrivée des navires de France. Ils représentent donc la population du pays durant les deux hivers de 1665-66 et 1666-67. Nous les donnons *in extenso*, malgré leur longueur, étant persuadé que des documents de cette importance doivent être tirés de l'oubli ; et, comme ils intéressent tous les Canadiens, chacun de ceux-ci les lira avec plaisir.

ÉTAT GÉNÉRAL DES HABITANTS DU CANADA EN 1666

Noms et surnoms, âges, qualités et métiers de toutes les personnes qui sont dans la haute et basse-ville de Québec, y compris la grande allée.

Messieurs du Séminaire de Québec et leurs domestiques. — Messire François Delaval, évêque de Pétrée, nommé par le roi premier évêque de ce pays ; de Bernière, grand-vicaire, sup. du séminaire ; de Charny, G.V. ; de Maizerets, Dudouyt, Pommier, Morel, Morin ; M. Jollicet, clerc de l'église ; Denis Laberge, 33 ans, et Claude Carpentier, 30, domestiques engagés ; Pierre Lamperier, 17, engagé.

Les RR. PP. jésuites du collège de Québec avec les noms des frères et domestiques d'icelui. — François le Mercier, supérieur ; Claude d'Ablon, ministre ; Hierosme Lallement, Claude Pijard, Pierre Chastellain, Joseph Chaumonot, Claude Bardy, Thierry Beschefer, Raffeix, Julien Garnier, frères Ambroise Brouart, Florant Bonnemer, médecin ; Louis Gaubert, Pierre Massot, Joseph Bourcier, Guillaume Laugier, Louis Leboesme. Frères gris donnés : Charles Boyvin, Guillaume Boyvin, Martin Bouttet, Jacques Louvier, Jacques Aubry, Charles Panie, Charles Bousquet, Poisson. Hommes de travail du dit collège : René Voysin, 20 ans, et Thomas Pageot, 21, tailleurs d'habits ; Thomas Trigallon, 50, et Jacques Blay, 30, menuisiers, mariés en France ; Pierre Lesot, 23, et Pierre Girard, 25, travailleurs ; Mathurin Legras, 20, tonnelier ; Pierre Rollandeau, 22, maçon ; Urbain Champlain, 32, maître d'école ; François du Moussard, 23, maître de musique. Il y a dans le dit collège 20 pensionnaires dont 4 sont de France et les autres enfants du pays.

Les dames religieuses et ursulines avec leurs pensionnaires et domestiques. — Mme de la Peltrie, 63 ans, fondatrice ; Marie Guyard dite de l'Incarnation, 66, sup'ie ; Anne Le Bugle dite de Sainte-Claire, 59, dépositaire ; Marguerite Flurette dite de Saint-Athanase, 52 ; Cécile Richer dite de Sainte-Croix, 56 ; Marie-Anne Lebouc dite de Notre-Dame, 46 ; Marie de Villiers dite de Saint-André, 36 ; Philippe de Boulogne dite de St-Dominique, 59 ; Carlote Barié dite de Saint-Ignace, 46 ; Geneviève-Marie Bourdon dite de St-Joseph, 27. Sœurs professes : Anne Bourdon dite Agnez, 21 ; Marie Bouttet dite de Saint-Augustin, 22 ; Jeanne (Bourdon) de Saint-François, 22 ; Angélique Poisson, 14. Sœurs converses : Anne Lefrançois dite de Saint-Laurent, 51 ; Catherine Lzeau dite de Ste-Ursule, 53 ; Françoise Ouin dite de Sainte-

Magdelaine, 44 ; Antoinette Mignon dite de Sainte-Marthe, 34 ; Marie Dodier dite de la Passion, 23. Pensionnaires : Marie-Anne de Saint-Denis Juchereau, 12 ; Jeanne Couillard de Lépinay, 12 ; Marie-Magdelaine de Lauzon, 12 ; Anne-Catherine de Lauzon, 7 ; Marie-Marguerite Pinguet, 12 ; Mathurine Bellanger, 13 ; Barbe Fortin, 12 ; Marie-Jeanne Moral de Saint-Quentin, 13 ; Catherine-Augustine Bissot, 12 ; Claire-Françoise Bissot, 10 ; Marie Bissot, 8 ; Simone Bisson, 12 ; Marie-Ursule Boucher, 11 ; Marie Perrot, 9 ; Anne Goupil, 12 ; Marie-Louise Le-maistre, 8 ; Marie Lagarenne, 7 ; Marie-Magdelaine Desmoulins, 5 ; Marie-Magdelaine Boissel, 12 ; Sébastienne Lognon, 13 ; Marié Gloria, 12. Domestiques : Pierre Mouret et Pierre Caillaut, domestiques engagés ; André Foucquet, Julien Bouttard, Michel Renninville, Jean Crepeau et Jean Avoir, engagés.

Les dames religieuses hospitalières, ensemble leurs pensionnaires et domestiques. — Marie Lefortier dite de Saint-Bonaventure de Jésus, supérieure ; Jeanne Thomas dite Agnès de Saint-Paul, assistante ; Anne Lecoite dite de Saint-Bernard, Catherine Lecoute dite de Sainte-Agnès, Marie Deschamps dite de St-Joachim, Catherine Veronneau dite de Saint-Joseph, Marie-Renée Boulie dite de la Nativité, Marie Trouin dite de la Conception, Marie-Catherine Joseph dite Simon de Saint-Augustin, Marguerite Bourdon dite de Saint-Jean, Antoinette Datarre dite Marie de la Visitation, Marie-Magdelaine Lepoutrel dite Augustine de Saint-Michel, Jean-Françoise Juchereau dite de Saint-Ignace. Sœurs converses : Catherine Lechevallier dite de la Passion, Clémence du Hamel dite Marie de l'Incarnation, Marguerite Fiquet dite Joseph de Sainte-Marie, Jeanne Poisson dite Françoise de la Présentation. Pensionnaires : Marie-Joseph de Lauson-Charny, 9 ans ; Marie-Louise Juchereau, 13 ; Louise Bissot, 14 ; Charlotte-Magdelaine Juchereau, 11 ; Marguerite-Renée Denis, 10. Domestiques du dit hôpital : Jacques de la Métairie, 30 ans, domestique non engagé ; Denis Dieudonné, 55, jardinier non engagé ; Jean Guitard, 31, cordonnier, marié en France ; Jean Carrier, 30, et Jean Gauvin, 32, travailleurs non engagés ; Nicolas Botrel, 45, domestique engagé ; Michel Riffaud, 30, maçon engagé ; Marc Tessier, 25, engagé.

FAMILLES DES HABITANTS, QUÉBEC, HAUTE ET BASSE-VILLE

Louis Rouer sieur de Villeray, 37 ans, conseiller au conseil souverain ; Catherine Sevestre, 22, sa femme ; Augustin, 3 ; Nicolas Langlois, 22, tisserand domestique.

Jean Juchereau sieur de la Ferté, 43 ans, conseiller au dit conseil, veuf. Tous ses enfants sont en pension.

Charles Legardeur, escuyer, sieur de Tilly, 50 ans, conseiller au conseil ; Geneviève Juchereau, 33, sa femme ; Catherine, 17 ; Marie, 15 ; Pierre-Noël, 13 ; Jean-Baptiste, 11 ; Marguerite, 9 ; Charles, 7 ; René, 6 ; Marie-Magdelaine, 4 ; Augustin, 2 ; Geneviève, 2 mois ; Jean Bray, 22, et Jean Duval, 22, domestiques engagés ; Jean Denis, 21, tireur de pierre engagé ; Gilles Cadieu, 20, engagé.

Mathieu d'Amours, escuyer, sieur de Chauffour, 48 ans, conseiller au conseil ; Marie Marsollet, 29, sa femme ; Louis, 11 ; Mathieu, 10 ; Isabeau, 8 ; René, 6 ; Charles, 5 ; Claude-Louis, 3 mois ; André Parmentier, 25, chandelier engagé, marié en France ; Pierre Lonnac, 22, engagé domestique.

Louis-Théodore Chartier, escuyer, sieur de Lotbinière, 54 ans, ci-devant lieutenant-général de la sénéchaussée ; Elizabeth d'Amours, 53, sa femme ; Paul-Louis, 24 ; Marie-Françoise, 19.

Jean-Baptiste Peuvret sieur de Mesnu, 33 ans, greffier du dit conseil ; Catherine Nau, 32, sa femme ; Louis, 4 ; Claude-Armand et Alexandre, 18 mois ; Pierre Rault, 40, domestique engagé ; Jean La Vallée, 18, engagé ; Pierre Odieure, 22, et Martin Bouffart, 24, travailleurs.

La dame veuve du sieur d'Ailleboust, 45, ci-devant gouverneur de ce pays ; Aimée Chastel, 45, servante ; Pasquier Hubert, 20, domestique.

Marie Favery, 50, veuve du feu sieur de Repentigny ; Ignace Legardeur, escuyer, 18 ; Marie-Charlotte Godefroy, 14 ; Michel Lamarre, 27, domestique engagé.

Jean-Baptiste Legardeur, escuyer, sieur de Repentigny, 34 ; Marguerite Nicolet, 22, sa femme ; Pierre, 8 ; Jean-Paul, 4 ; Augustin, 2 ; Alexandre, 3 mois ; Pierre Martin, 22, et Frs Tourment, 13, domestiques.

Les domestiques de M. le Barroye, agent-général de messieurs de la compagnie : Jac. Doublet dit de Lysle, 28, engagé ; Jacques

Riffort, 21, tonnelier engagé ; Georges Bert, 24, matelot engagé.

Nicolas Dupont, escuyer, sieur de Neufville, 26 ; Pierre Buguier, 19, domestique engagé ; Frs Gros Matre, 25, engagé.

Robert Mosion dit Lamouche, 24, tailleur d'habits, habitant ; Anne Tavernier, 24, sa femme.

Henriette Desprez, veuve du sieur Duplessis-Guillemot, 38 ; Anne, 16 ; Jean Piron, 19, tailleur d'habits, engagé.

Le sieur Charles Bazire, 24, marchand ; Geneviève Maccard, 15, sa femme ; Jean Casse, 35, domestique.

Jean Madry, 38, maître chirurgien ; François Duquet, 19, sa femme ; Charles Dubois, 25, chirurgien engagé ; Charles Bellanger, 28, domestique engagé, marié en France.

Jacques Loyer sieur Delatour, 40, marchand ; Marie Sevestre, 26, sa femme ; Charles, 7 ; Charles Montpellier, 14, son neveu ; Guillaume dit Lallement, 24, domestique engagé.

Pierre Denis, escuyer, sieur de la Ronde, 35, habitant ; Catherine le Neuf, 26, sa femme ; Jacques, 8 ; Simon-Pierre, 6 ; Marguerite, 9 ; Angélique, 5 ; Françoise, 2 ; Frs Savin, 26, domestique engagé ; Jacques dit Laverdure, 30, Jacques dit le Sauvage, 32, et Charles, 18, engagés ; Marie Boyleau, 16, servante.

Claude Charron sieur Delabarre, 40, marchand ; Claude Camus, 37, sa femme ; Claude, 14 ; Charles, 8 ; Jacques, 6 ; Claude, 2 ; Gabriel Dumas, 40, Frs Dumas, 24, et Et. Pierre, 24, maçons engagés ; René Pelletier, 20, charpentier engagé.

Marguerite Couillard, veuve de Nicolas Maccard, 38 ; Ignace, 12 ; Charles, 9 ; Anne, 13 ; Catherine, 10.

Jean Maheut, 23, marchand ; Marguerite Corriveau, 40, sa femme, veuve de René Maheut ; Jean-Paul, 17, et Louis, 15, enfants de feu René Maheut ; Jacques Jore, 21, engagé domestique ; Et.-Barbe Halay, 20, servante.

Jean Le Mire, 40, maître charpentier ; Louise Marsollet, 26, sa femme ; Jeanne, 8 ; Marie, 6 ; Joseph, 4 ; Anne, 2 ; Pierre Yvelin, 20, domestique engagé ; Jacques Gaultier, 20, engagé.

Guillemette-Marie Hébert, 58, veuve du sieur Couillard ; Charles Couillard sieur des Islets, 19 ; Jacques Auband, 26, domestique engagé ; Laurent Le Vasseur, 18, Pierre Lozoult, 21, et Jean Bernard, 18, engagés.

Antoine Brassard, 57, maçon, habitant ; Françoise Mery, 45, sa femme ; Guillaume, 18 ; Antoine, 16 ; Jean-Baptiste, 14 ; Louis, 12 ; Dorothee, 9.

Barthélemy Gaudin, 58, tonnelier, habitant ; Marthe Coignat, 60, sa femme ; Jean, 16 ; Marguerite, 14.

Denis de Rome dit des Carreaux, 42, maître taillandier ; Jacqueline Roulois, 22, sa femme ; Pierre Boubier, 26, domestique taillandier.

Michel Fillion, 33, notaire royal ; Marguerite Aubert, 45, sa femme ; Urbain Dou-

esmont, 23, domestique engagé ; Elie Voyzin, 25, Mathurin Lelièvre, 23, et Et.-Jean Pezart, 35, engagés.

Charles Amiot, 30, bourgeois ; Geneviève Chavigny, 20, sa femme ; Marie, 3 ; Charles, 1.

Pierre Normand sieur de Labrière, 28, marchand taillandier ; Catherine Normand, 20, sa femme ; Pierre, 2 mois ; Anne Delamarre, 21, pensionnaire.

Denis Guyon, 33, fermier ; Elizabeth Boucher, 20, sa femme ; Jacob, 3 ; Mathurin Girard, 20, domestique engagé.

Eustache Lambert, 48, marchand ; Marie Laurence, 34, sa femme ; Gabriel, 8 ; Eustache, 7 ; Marie, 4 ; Jean Adam, 22, menuisier engagé ; Thomas Lefebvre, 24, Pierre Bergereau, 60, André Bergereau, 23, et Gabriel Boyferon, 23, engagés ; André Robidou, 26, matelot.

Toussaint Toupin, 50, maître de barques ; Marguerite Boucher, 32, sa femme ; Jean, 16 ; Marie, 14 ; Antoine, 10 ; François, 5.

Jean Poytras, 27, menuisier ; Marie-Xainte Vivier, 16, sa femme ; François, 3 mois.

Jacques Grimaud, 28, habitant ; Jacqueline Le Doux, 26, sa femme ; Françoise, 6 mois.

Jacques Ratté, 36, menuisier ; Anne Martin, 21, sa femme ; Michelle, 3 ; Marie-Anne, 1.

Jean de Lespinasse, 35, maître arquebuser ; Jeanne de Launé, 25, sa femme ; Pierre, 2 ; François, 1.

Bertrand Chesnay sieur de la Garenne, 40, marchand ; Marie-Magdaleine Bellanger, 24, sa femme ; Marie, 8 ; Jean, 4 ; Anne, 18 mois ; Robert Tourneroché, 20, tailleur d'habits engagé ; Anne Gaigneur, 13, servante.

Jeanne Duguay, 50, veuve du sieur Antoine Le Boësmé.

Nicolas Marsollet, 65, bourgeois ; Marie Le Barbier, 47, sa femme ; Jean, 14 ; Marie, 4 ; Jean Belleville, 22, domestique engagé.

Jacques Hédouin, 38, taillandier ; Jeanne Brassard, 32, sa femme ; Pierre, 7 ; Marie, 4 ; Jean-Baptiste, 1.

Louis Fontaine, 33, pilote de navire ; Marie Brassard, 24, sa femme ; Marie-Anne, 8 ; Louis, 6 ; Jean, 4 ; Pierre, 3 ; Jean-Frs, 2 ; Simon, 8 mois ; Nicolas Fournier, 24, domestique engagé.

Gabriel Le Mieux, 40, maître tonnelier ; Marguerite Leboeuf, 26, sa femme ; Hélène, 6 ; Gabrielle, 3 ; Marguerite, 6 mois.

Louis Couillard sieur de Lespinay, 34, bourgeois ; Geneviève Desprez, 27, sa femme ; Jeanne, 12 ; Jean-Baptiste, 8 ; Louis, 7 ; Geneviève, 6 ; Jacques, 1 ; Pierre Cretel, 25, cordonnier, engagé.

Charles Roger sieur des Colombiers, 38, bourgeois ; Marie Gaschet, 40, sa femme ; Louis Colombe, 25, engagé domestique ; Michel Guenet, 21, engagé.

Jean Lemelin, 34, maître menuisier ; Marguerite Brassard, 19, sa femme ; Marie, 5 ; Louis, 3 ; Jean, 1.

Frs Blanchard, 30, jardinier ; Magdelaine Boucher, 23, sa femme.

Pierre Soumande, 48, maître taillandier ; Simone Costé, 28, sa femme ; Louis, 14 ; Marie, 11 ; Jean, 10 ; Pierre, 7 ; Anne, 8 ; Jean, 5 ; Louise, 2 ; Mathieu Grégoire, 20, engagé domestique ; Mathieu Lauvendin, 22, taillandier engagé ; Mathurin Croisset, 50, engagé.

Jean Le Vasseur, 44, premier huissier au conseil ; Marguerite Richard, 36, sa femme ; Louis, 16 ; Annet, 14 ; Jean-François et Noël, 11 ; Ursule, 9 ; Thérèse, 7 ; Angélique, 5 ; Charles, 10 mois ; Frs Thibaut, 35, domestique engagé.

Pierre Biron, 39, huissier au dit conseil ; Jeanne Poireau, 22, sa femme ; Pierre-Joseph, 2 ; François, 4 mois ; Pierre Legendre, 22, domestique engagé.

Pierre Niel, 26, bourgeois ; Jacqueline Le franc, 21, sa femme ; Marie, 6 ; Pierre, 3 ; Jean, 1 ; Louis Guibaut, 29, domestique engagé ; Pierre Garart, 22, engagé.

Nicolas de Boissy, 26, maître pâtissier ; Françoise Desjardins, 27, sa femme ; Beau lieu, 20, engagé domestique ; Guillaume Gervais, 18, pâtissier engagé.

Frs Bissot, 53, bourgeois ; Marie Couillard, 34, sa femme ; Geneviève, 12 ; Guillaume, 6 ; François, 2 ; Léonard Meusnier, 45, engagé domestique ; Jacques Meusnier, 19, Martin Lanfillé, 19, et Jean Léger, 24, engagés ; Marguerite Lucas, 23, servante.

Michel Guyon, 32, bourgeois charpentier ; Geneviève Marsollet, 22, sa femme ; Joseph, 2 ; Geneviève, 5 mois ; Louise Leblanc, 13, servante.

Marie Bourdon, 30, veuve du sieur Jean Gloria ; Marguerite, 6 ; Magdelaine, 4 ; Jacques Le Vasseur, 33, domestique engagé ; Frs Charron, 45, servant.

Les domestiques du sieur de la Chesnay-Auber, lequel est en France : Pierre Pourtet, 60, engagé domestique ; Adrien Isabel, 28, Pierre Audiger, 24, Jean Frotté, 25, et Nicolas Groffée, 27, engagés.

Jeanne Richer, 60, veuve du sieur Jean Bonnard ; Hilaire, 20, engagé domestique.

Anne Convant, 65, veuve du sieur Jacques Maheut ; Robert Mariné, 22, domestique engagé.

Jacques Sevestre, 50, habitant ; Frs Hurault, 20, pelletier, engagé.

Guillaume Fenjou, 35, marchand ; Anne-Magdelaine Gaultier, 16, sa femme ; Sébastien Nollet, 22, domestique engagé.

Charles Pallatin dit Lapointe, 35, cordonnier, habitant ; Jeanne Bossier, 34, sa femme.

François Blondeau, 34, habitant ; Nicolle Rolland, 25, sa femme ; Joseph, 7 ; Marie, 5 ; Maurice, 4.

Etienne Rageot, 45, habitant ; Marie Rouer, veuve Nicolas Dubois, 50, sa femme.

Jacques de la Raue, 42, maître menuisier, habitant ; Anne Fossé, 45, sa femme ; François, 20.

Noël Jérémie sieur de la Montagne, 37 ; Jeanne Pelletier, 21, sa femme ; Catherine-Grétrade, 2 ; Pierre Pelletier, 20, domestique.

Louis Lefebvre dit Battanville, 24, brasseur, habitant ; Suzanne de Bure, 30, sa femme ; Angélique, 5 ; Jacques Pinchon, 20, cordonnier engagé.

Mathieu Amiot dit Villeneuve, 37, habitant ; Marie Miville, 33, sa femme ; Charles, 14 ; Pierre, 13 ; Anne-Marie, 11 ; Marguerite, 9 ; Jean-Baptiste, 8 ; Jean, 6 ; Françoise, 5 ; Catherine, 3 ; Daniel, 6 mois ; Antoine Ducos, 26, domestique engagé.

Vincent Renault, 57, cordonnier, habitant ; Marie Martin, 52, sa femme ; Gabriel, 8 ; Jacques Rozat, 22, domestique engagé.

Vincent Poirier, 38, habitant ; Judith Renaudeau, 36, sa femme en secondes noces ; Anne, 10 ; Thérèse, 8 ; Charles, 19, Louis, 16, et Henri de Launay, 14, enfants de la première femme du sieur Poirier ; Jean Petit, 21, domestique engagé.

Pierre Pellerin dit Saint-Amand, 45, cloutier, habitant ; Louise de Mousseaux, 30, sa femme ; Pierre, 9 ; Ignace, 7 ; Marie, 5 ; Louise, 2 ; Marguerite, 2 mois ; Philippe Gézin, 25, et Didier Pérotte, 22, cloutiers, domestiques engagés ; Benoit Presle, 20, domestique engagé.

Simon Leduc, 46, fourbisseur d'épées, habitant ; Magdelaine Lemoyne, 38, sa femme.

Thierry de Lestre dit le Vallon, 35, m^{tr}e tailleur d'habits, habitant.

Noms des personnes qui ne sont point mariées, ou mariées en France, habitant Québec : Jean Amounet, 38, maître fondeur ; Etienne Blanchon dit Laroze, 25, tailleur d'habits ; Gilles du Tartre, 26, arquebusier ; Jean Bourdon dit Rommainville, 37, huissier au conseil ; Etienne Landeron, 24, pâtissier-cuisinier ; Nicolas Gonneau, 29, armurier-serrurier ; Mathurin Orioux, 25, armurier-serrurier ; Jean Montfort, 81, maçon ; Pierre Bessonnet, 38, menuisier, marié ; Pierre Mureau, 32, marié en France ; Pierre Duquet, 24, notaire royal ; Frs Billet, 45, tonnelier, marié.

Noms des volontaires non habitants demeurant dans Québec : Guillaume Loyer sieur de Chenevers, 30, marchand ; Augustin Gondouin, 33, marchand ; Michel Janderson, 26, cordonnier ; Abraham Painturé, 20, travaillant ; Claude de la Sevre, 19, tailleur d'habits ; Antoine Gaillon, 27, tailleur ; Jacques Gaillon, 18, taillandier ; François Marsais, 22, cordier ; Pierre Hudon, 18, boulanger ; Robert de la Marre, 50, travaillant ; François Guilbault, 25, travaillant ; René Gaultier, 30, travaillant ; Pierre Fèvre, 25, matelot ; François Ratté, 21, travaillant ; Louis Leparcq, 25, ouvrier en ferblanc ; Mellain Camuset, 30, travaillant ; Jacques Rousseau, 30, travaillant ; Jean Hérisson, 33, travaillant ; Jean Fouin, 42, scieur de pierre ; Mathurin Morisset, 45, marchand, marié.

HABITANTS DE BEAUPRÉ

Martin de Saint-Aignan, 45, juge prévôt du dit lieu.

Les domestiques de Mgr l'évêque demeu-

rant sur sa terre au dit lieu : Pierre Lemarchant, 28, travaillant ; Pierre Roberge, 18, tisserand en toile ; Pierre Rondeau, 28, travaillant ; le nommé Lapointe, 27, travaillant ; Guillaume Lelièvre, 50, travaillant ; le nommé Dubé, 33, travaillant ; François Biville, 40, menuisier ; Louis Bibet, 38, charpentier ; Jean Paul, 24, maçon ; Simon Duverger, 34, travaillant ; Martin Gras, 28, travaillant ; Bernard Gautier, 26, cordonnier.

François Fortin, 27, chirurgien ; Marie Jolliet, 18, sa femme ; Zacharie Jolliet, 19, son frère de lait ; Louise Guillot, 6, fille pensionnaire.

Zacharie Maheut dit Point du Jour, 65, veuf, habitant.

Jacques Goulet, 50, habitant ; Marguerite Maillier, 37, sa femme ; Nicolas, 18 ; René, 15 ; Louis, 12 ; Charles, 10 ; Jacques, 7 ; Thomas, 5 ; François, 2 ; François Labattier, 20, domestique engagé.

Rémond Paget de Quercy, 62, menuisier ; Magdelaine Bergeronne, 50, sa femme ; Robert, 23 ; Etienne, 20 ; Guillaume, 8 ; Suzanne, 11 ; Paul Brusseau, 30, domestique engagé.

Laurent Gignard, 30, cordonnier ; Elisabeth Sorin, 32, sa femme ; Marie, 7 ; Magdelaine, 3 ; Anne, 16 mois.

François Bellanger, 54, habitant ; Marie Dion, 40, sa femme ; Jean-François, 17 ; Mathurine, 14 ; Louis, 12 ; Louise, 9 ; Geneviève, 7 ; Jacques, 4 ; Noël Mureau, 24, et Georges Taffer, 26, domestiques engagés.

Michel Roulois, 36, habitant ; Jeanne Malier, 41, sa femme ; Michel, 20.

Frs Abraham Fiset, 27, charpentier ; Denyse Savard, 20, sa femme ; Jean-Baptiste, 10 mois.

Pierre Gendron, 36, maçon ; Jeanne Garnier, 36, sa femme, veuve en troisièmes noces ; Marie, 3 ; Anne, 9 mois ; René Maheut, 8 ; Pierre Delamare, 6 ; Louis Delamare, 5.

Jean Trudel, 37, tisserand en toile ; Marguerite Thomas, 32, sa femme ; Jeanne, 10 ; Pierre, 8 ; Magdelaine, 7 ; Nicolas, 4 ; Antoine, 2 ; Michel Bigot, 24, domestique engagé.

Nicolas Roy, 23 ; Jeanne Lelièvre, 26, sa femme ; Louis, 7 ; Nicolas, 5 ; Noël, 3 ; Marie-Jeanne, 16 mois ; Jean Brière, 24, boulanger, domestique engagé.

Charles Garnier, 30, habitant ; Louise Siron, 14, sa femme.

Jacques Marette, 35, habitant ; Marie Paget, 17, sa femme ; Richard, 4 ; Anne, 8 mois ; Antoine Mazonné, bourrelier-sellier, travaillant.

Michel Hénaut, 30, habitant ; Geneviève Macré, 29, sa femme ; Marie, 2.

Jacques Greslon, 40, tisserand, habitant ; Jeanne Vignau, 35, sa femme ; Pierre, 7 ; Marie, 6 ; Jeanne, 3 ; Jean, 2 ; François, 17 mois.

Robert Parré, 40, habitant ; Françoise Le Houx, 40, sa femme ; Louise, 12 ; Jean, 10 ; Joseph, 8 ; Noël, 6 ; Marie, 4 ; Marguerite,

3 ; Anne, 3 mois ; François Thibaut, 18, engagé domestique.

Pierre Petit, 33, habitant ; Jeanne Morineau, 33, sa femme ; Robert, 2.

Guillaume Thibaut, 48, boulanger et tailleur d'habits ; Marie-Magdelaine Lefrançois, 33, sa femme ; Claire-Françoise, 11 ; Jeanne-Marguerite, 9 ; Guillaume, 8 ; François, 5 ; Charles, 4 ; Nicolas, 3 ; Anne, 1 ; Robert Villemonet, 23, chaudronnier, domestique engagé.

Pierre Picard, 50, habitant ; Renée Surronne, 50, sa femme ; Jean, 30 ; Pierre Rigollet, 30, travaillant domestique ; Pierre Bruslon, 30, cordier, engagé domestique.

Robert Laberge, 28, habitant ; Françoise Gausse dite Le Borgne, 27, sa femme, veuve de Nicolas Durant ; Geneviève Laberge, 2 ; Françoise, 8 jours ; Marie Durant, 4, fille du premier lit ; Jean Medieu dit Villeneuve, 27, travaillant au mois.

Louis Coté, 30, habitant ; Elizabeth Langlois, 20, sa femme ; Marie, 3 ; Louis, 18 mois.

Nicolas Dodin, 30, fermier de Zacharie Cloutier ; Anne Girard, 30, sa femme.

Jean-Galeran Boucher, 33, maçon ; Marie Leclercq, 26, sa femme ; Marie, 3 ; Pierre, 18 mois.

Zacharie Cloutier, 48, charpentier, habitant ; Magdelaine Aymard, 38, sa femme ; Barbe, 16 ; Xainte, 13 ; René, 15 ; Geneviève, 11 ; Marie, 9 ; Marie, 7 ; Charles, 3.

Michel Bouchard, 30, habitant ; Marie Trotinne, 20, sa femme ; Etienne, 2 ; Marie, 1.

Claude Poulain, 48, charpentier, habitant ; Jeanne Mercier, 40, sa femme ; Martin, 18 ; Ignace, 9 ; Marguerite, 6 ; Marie, 4 ; Pierre, 2 ; Magdelaine, 20.

Jean Barette, 30, habitant ; Jeanne Bittouset, 30, sa femme, veuve de Louis Guimont ; Pierre, 3 ; André, 2 ; Joseph Guimont, 11 ; Louise, 8 ; Claude, 5—ces trois derniers enfants du premier lit.

Pierre Mauflis, 35, matelot ; Magdelaine Poulain, 20, sa femme.

Nicolas Huot, 38, huissier ; Marie Fayette, 21, sa femme ; Marguerite, 2 ; Marie, 2 mois ; Joseph Renaud, 21, domestique engagé.

Jean Cloutier, 47, charpentier ; Marie Martin, 31, sa femme ; Jean, 14 ; Marie, 12 ; Louise, 8 ; Anne, 7 ; Xavier, 5 ; Joseph, 3 ; François Gavinet, 22, domestique engagé.

Charles Belanger, 26, habitant ; Barbe Cloutier, 16, sa femme.

Mathurin Gagnon, 58, habitant ; Françoise Boudreau, 30, sa femme ; Marie, 16 ; Mathurin, 12 ; Françoise, 7 ; Marguerite, 3 ; Jacques, 1 ; Jean Auty, 22, et Thomas Langlois, 20, domestiques engagés.

Charles Cloutier, 36, charpentier ; Louise Morin, 23, sa femme ; Ursule, 6 ; Marie, 3 ; Marie, 2.

Robert Giguère, 50, habitant ; Aymée Miville, 27, sa femme ; Charlotte, 12 ; Martin, 11 ; Jeanne, 9 ; Marie, 7 ; Jean, 6 ; Ro-

bert, 3 ; Pierre, 8 mois ; Simon d'Orillage, 22, domestique engagé.

Robert Foubert, 66, habitant ; Marguerite Rivière, 60, sa femme.

René de la Roy, 33, habitant ; Anne Godin, 28, sa femme ; René, 9 ; Jean, 6 ; Anne, 2.

Jacques Lesot, 30, matelot ; Marthe Gagnon, 30, sa femme, veuve de Jean Doyon ; Nicolas Doyon, 12 ; Antoine Doyon, 10 ; Magdelaine Doyon, 7 ; Marie Doyon, 14 ; Thomas Doyon, 18 mois.

Etienne Racine, 59, habitant ; Marguerite Martin, 41, sa femme ; Noël, 22 ; Louise, 25 ; Magdelaine, 20 ; François, 16 ; Marguerite, 14 ; Pierre, 11 ; Jeanne, 6 ; Etienne, 3 ; Nicolas Delage, 24, domestique engagé.

Louis Jobidou, 35, habitant ; Marie Delling, 30, sa femme ; Marie, 9 ; Marguerite, 5 ; Louis, 3.

Etienne de Lessard, 44, habitant ; Marguerite Sevestre, 31, sa femme ; Etienne, 13 ; Charles, 10 ; Pierre, 8 ; Marie, 4 ; Urbain Jobineau, 25, domestique engagé.

Elie Godin, 45, matelot ; Esther Ramage, 42, sa femme ; Anne, 18 ; Pierre, 16 ; Charlotte, 10 ; Jacques, 8.

François Boyvin, 50, charpentier, veuf ; Pierre Boyvin, 20, son neveu, habitant ; Etienne Fafart, 14, femme de ce dernier.

Jean Bouttin dit Larose, 31, habitant ; Suzanne Rocheteau, 25, sa femme ; Jean, 4 ; Marguerite, 19 mois.

Etienne Morel, 34, matelot ; Catherine Patou, 24, sa femme ; Etienne, 2 ; Thomas, 2 mois.

Nicolas Cantin, 37, habitant ; Magdelaine Roulois, 19, sa femme ; Anne, 4 mois ; Marie Lamy, 20, chapelier, domestique engagé.

Pierre Simar dit Lombrette, 64, maçon ; Marie Racine, 20, sa femme ; Pierre, 3 ; Noël, 16 mois.

Claude Bouchard, 40, tailleur d'habits ; Louise Gasnier, 24, sa femme ; Marie, 6 ; Jacques, 4 ; Marguerite, 4 mois ; Marie Michel, 4 mois.

Marie Michel, 40, veuve du sieur Louis Gasnier ; Louise, 24 ; Marie, 22 ; Pierre, 20 ; Olivier, 18 ; Anne, 12 ; Louis, 10 ; Ignace, 8 ; Joachim, 6.

Georges Pelletier, 42, habitant ; Catherine Vannier, 43, sa femme ; Claude, 8 ; Marie, 7 ; Catherine, 5.

Jean Picard, 32, habitant ; Magdelaine Gagnon, 16, sa femme ; Louise, 6.

Robert Drouin, 60, briquetier ; Marie Chapellier, 42, sa femme ; Geneviève, 23 ; Jeanne, 20 ; Nicolas, 14 ; Pierre, 12 ; Marguerite, 10 ; Etienne, 8 ; Catherine, 6 ; Jean-Baptiste, 4.

Jacques Dodier, 28, habitant ; Catherine Caron, 17, sa femme ; Barbe, 18 mois.

Mathurin Meunier, 47, habitant ; Françoise Fafar, 45, sa femme ; Jean, 15 ; Françoise, 13 ; Elizabeth, 10 ; Marguerite, 6 ; Mathurin, 3 ; François, 2.

Pierre Gagnon, 50, marchand ; Vincente des Varioux, 42, sa femme ; Jean, 22 ; Pierre, 20 ; Paul, 16 ; Joseph, 14 ; Marie,

11 ; Raphaël, 8 ; Noël, 6 ; Frs Lacroix, 25, domestique engagé.

Pierre Tremblé, 40, habitant ; Ozanne Achon, 33, sa femme ; Marie, 7 ; Pierre, 5 ; Michel, 3 ; Jacques, 20 mois ; Marguerite, 4 mois.

André Leloutre dit Berthelot, 26, matelot ; Marie Gasnier, 20, sa femme ; Marie, 4 ; Nicolas, 3.

Nicolas Lebel, 33, habitant ; Thérèse Mignot, 14, sa femme.

Robert Anest, 50, habitant ; Elizabeth Lerat, 62, sa femme ; Jacques, 20 ; Marie, 16.

Jean Plante, 40, habitant ; Françoise Boucher, 30, sa femme ; Claude, 13 ; Marie, 11 ; Jacques, 9 ; Georges, 7 ; Jean, 5 ; Thomas, 2.

Pierre Voyer, 33, habitant ; Catherine Crampon, 24, sa femme ; François, 3 ; Robert, 1.

Simon Guyon, 43, habitant ; Louise Racine, 24, sa femme ; Jean, 6 ; Marie, 4 ; Marguerite, 5 mois.

Barthélemy Verreau, 34, taillandier, habitant ; Marthe Quintal, 28, sa femme ; Barthélemy, 22, boulanger, domestique engagé.

Jean Cochon, 38, habitant ; Magdelaine Miville, 26, sa femme ; Marie, 11 ; Jean, 8 ; François, 6 ; Jeanne, 4 ; Charlotte, 3 ; Louis, 2 ; Pierre, 6 mois ; Noël Viart, 38, domestique engagé.

Masé-Joseph Gravelle dit Brindelièvre, 50, habitant ; Marguerite Tavernier, 39, sa femme ; Pierre, 19 ; Allain, 15 ; Marguerite et Elizabeth, 13 ; Jean, 12 ; Magdelaine, 10 ; François, 7 ; Claude et Joseph, 4 ; Charles, 2 ; Louis Desmolin, 30, domestique engagé.

Charles Le François, 37, habitant ; Marie Triot, 25, sa femme ; Marie, 7 ; Catherine, 5 ; Françoise, 3 ; Marguerite, 18 mois ; Laforest, 25, et Et. Louis, 17, domestiques engagés.

Marie Tavernier, 34, veuve du sieur Gilles Bacon ; Marguerite Gagnon, 59, sa mère ; Eustache Bacon, 15 ; Marie, 13.

Zacharie Cloutier, père, 76, habitant ; Xainte Dupont, 70, sa femme.

Jean Clemant dit Lapointe, 40, habitant ; Magdelaine Surget, 30, sa femme ; Jean-Marc, 6 ; Marie, 4 ; Jacqueline, 2.

Jean Cochon, père, 75, habitant ; Jeanne Abraham, 63, sa femme ; Pierre Cochon dit Lafontaine, 35, leur fils.

Jacques Cochon, 31, habitant ; Barbe-Delphine Le Tardif, 17, sa femme ; Marie-Magdelaine, 2 ; Jacques, 3 ; Charles Le Tardif, 15, et Guillaume Le Tardif, 11, pensionnaires.

Jacques David dit Pontife, 35, matelot, calfateur ; Marie Grandry, 20, sa femme ; Marie, 2 ; Jean, 1.

Pierre Maheut, 32, tisserand, habitant ; Jeanne Drouin, 19, sa femme ; Marie, 3.

Jean Jacquereau, 38, habitant ; Catherine Guot, 20, sa femme ; Jeanne, 16 mois ; Marguerite, 1 mois.

Jean Caron, 25, habitant ; Marguerite Gagnon, 20, sa femme ; Pierre, 3 ; Marie-Anne, 1.

Charles Godin, 35, habitant ; Marie Boucher, 22, sa femme ; François, 7 ; Marie, 4 ; Geneviève, 3 ; Marguerite, 17 mois.

Adrien Hayot, 27, habitant ; Marie-Magdelaine Guyon, 18, sa femme ; Marie, 2 ; Anne, 8 mois ; Etienne, 22, domestique engagé.

Julien Mercier, 40, habitant ; Marie Poulain, 25, sa femme ; Pascal, 10 ; Charles, 8 ; Louis, 5 ; Julien, 2.

Marie Crevel, 45, veuve de Robert Caron ; Robert, 18 ; Joseph, 14 ; Pierre, 12 ; Eymée, 10.

Mathurin Chaillé, 30, habitant ; Catherine Barré, 27, sa femme ; Claude, 6 mois.

Julien Fortin, 50, boucher, habitant ; Geneviève Gamache, 30, sa femme ; Barbe, 12 ; Charles, 10 ; Gustave, 8 ; Jacques, 6 ; Geneviève, 4 ; Joseph, 2 ; Marie, 4 mois ; Nicolas Palmy, 25, domestique engagé.

Abel Benoist, 39, habitant ; Marthe Poinet, 28, sa femme.

Jean Gagnon, 55, habitant ; Marguerite Cochon, 46, sa femme ; Jeanne, 24 ; Jean, 18 ; Germain, 13 ; Raphaël, 10 ; Marie, 5 ; Etienne Mesny, 22, domestique engagé.

Les domestiques du sieur Lagarenne, en sa terre de Lottainville : Michel Fernel, 23, sabottier, domestique engagé ; Robert Sellery, 22, maçon, engagé ; Mathieu de Montmeynier, 18, et René Baudet, 22, en'gés.

Pierre Saint-Denis, 40, habitant ; Vivienne Bunelle, 40, sa femme ; Pierre, 20 ; Anne, 16 ; André Berlan, 19, domestique engagé.

Jean Reaume dit de Paris, 24, habitant ; Marie Hurdouil, 40, sa femme, veuve de Simon Savard ; Simon Savard, 11 ; Jean Savard, 8 ; Marie Savard, 5.

Jean Gobeil, 42, habitant ; Jeanne Guyet, 32, sa femme ; Marie, 11 ; Françoise, 10 ; Marie, 7 ; Jeanne, 3 ; Catherine, 1.

Richard Du Mesnil, 35, habitant ; Marguerite Guyardin, 20, sa femme.

Marc Bareau, 45, habitant ; Marie Boissel, 39, sa femme.

Antoine Lefort, 24, habitant ; Marie Doyon, 14, sa femme.

Noms des personnes qui ne sont point mariées, ou mariées en France, habitants de Beaupré : Jean Mathieu, 26, habitant ; Jean Hue, 23, domestique engagé ; Antoine Andrieu, 24, habitant ; Sylvain Viau, 25, tailleur d'habits, habitant ; Gilles Moulin Neuf, 30, habitant ; Nicolas Vérieu, 32, matelot ; Louis Lesage, 47, fermier du sieur Dubuisson ; François Labbé, 25, domestique engagé ; Philippe Pacquet, 25, Jean Deperdeau dit d'Epernon, 40, Jacques Gamache, 40, Michel Auvray, escuyer, 24, et Laurent Mignerou, 26, habitants ; Pierre Gibouin, 40, maçon, habitant ; Louis Marthelot, 28, boucher, habitant.

Noms et surnoms des travailleurs non engagés demeurant au dit Beaupré : Jean Verrias dit la Treille, 28, Charles d'Aijanne, 28, Etienne Belleville, 28, Charles-Henry Fremy, 22, Pierre Sasseville, 25, Michel Isabel, 22, Jean Gernier dit Nador, 30, François Le Roux, 30, Pierre Canada, 35,

René Oudin, 20, Etienne Jacob, 18, Jacques Chauveau, 25, François Modet dit Pichon, 26, Mathurin Huau, 20, et Jacques Juequeau, 33, travaillants ; Philippe de Trois Maisons, 23, cordonnier, travaillant ; Claude Delaume, 26, cordier, travaillant ; Claude Charles, 24, ouvrier, travaillant ; Jacques Esnard, 25, chapelier, travaillant.

BEAUPORT

Mathurin Chaillé, 25, habitant ; Catherine Barré, 22, sa femme ; Claude, 1 ; François Chauveau, 18, travaillant.

Martin Prevost, 55, habitant ; Marie d'Abancourt, 48, sa femme, veuve de Guillot-Godefroi ; Louis, 15 ; Jean, 6 ; Jean-Baptiste, 4 ; Thérèse, 7 mois ; Elizabeth, 9 ; Marie Houarlin, 33, domestique engagé ; Pierre Rouzillot, 27, engagé.

Bastienne Veillon, 40, veuve de Mathieu Choret ; Robert, 18 ; Joseph, 14 ; Jeanne, 13 ; Pierre et Ignace, 10 ; Jean, 8 ; Pierre, 4 ; Michel Pottier, 22, domestique engagé.

Noël Langlois, 60, veuf, habitant ; Jean, 16 ; Noël, 14 ; Jacques Masson, 20, et Abraham, 15, domestiques engagés.

Jean Langlois dit Boisverdu, 23, charpentier ; Françoise-Charlotte Bellanger, 14, sa femme.

Anne Martin, 63, veuve de Jean Costé ; Martin, 24 ; Mathieu, 21 ; Noël, 18 ; Michel Alop, 20, domestique engagé.

Paul Vachon, 36, notaire ; Marguerite Langlois, 22, sa femme ; Paul, 9 ; Marguerite, 7 ; Vincent, 5 ; Louise, 3 ; Marie-Magdelaine, 16 mois ; Michel Aubin, 22, domestique engagé.

Jean Miloit, 50, habitant ; Jeanne Leroy, 40, sa femme ; Jeanne, 13, mariée, son mari en France ; Geneviève, 12 ; Jeanne, 10 ; Mathurin Leprestre, 20, travaillant au mois.

René Chevalier, 40, maçon et tailleur de pierre ; Jeanne Langlois, 23, sa femme ; Louise, 7 ; Jean, 3 ; Guillaume, 8 mois.

Jacques Le Marié, 38, habitant ; Marie Morin, 37, sa femme ; Michel, 12 ; Thomas, 4 ; Charles, 3 ; Jacques, 14 mois ; Jean Lafrance, 21, domestique engagé.

Martin Boucher, 77, maçon, habitant ; Perrine Mallet, 60, sa femme ; Guillaume, 18.

Pierre La Vallée, 27, chirurgien ; Marie-Thérèse Le Blanc, 16, sa femme.

Jean Mignot, 38, tailleur d'habits, habitant ; Louise Cloutier, 33, sa femme ; Jean, 16 ; Xainte, 12 ; Marie-Magdelaine, 11 ; Jeanne, 7 ; Charles, 6 ; Louis, 3 ; Paul Foucault, 21, tisserand, domestique engagé.

David L'Estourneau, 50, meunier, habitant ; Jeanne Gobeil, 33, sa femme ; Isabeau, 12 ; Philippe, 8.

Michel Beaugy, 27, habitant ; Marguerite Dubois, 26, sa femme ; Marie-Magdelaine, 10 ; François Beauay, 80, veuf, père du dit Michel.

Toussaint Girou, 30, tisserand en toile ; Marie Godard, 25, sa femme ; Raphaël, 10 ; Charles, 8 ; Michel, 6 ; Jean, 15 mois.

Jean Creste, 40, charron, habitant ; Mar-

guerite Gosselin, 38, sa femme ; Louis, 10 ; Marie, 9 ; Marguerite, 7 ; François, 5 ; Jean, 2 ; Pierre, 24, chapelier, domestique engagé.

Léonard Le Blanc, 40, maçon, habitant ; Marie Ritton, 43, sa femme ; Noël, 13 ; Marguerite, 9 ; Marie, 7 ; Jeanne, 6 ; Françoise, 3.

Claude de Berman sieur de la Martinière, 28, juge prévôt du dit Beauport ; Anne Desprez, 37, sa femme, veuve de M. le sénéchal ; Angélique de Lauson, 6 ; Jean Cécille, 34, domestique engagé ; Jacques Renouard, 25, boucher, engagé ; Pierre Samson, 17, engagé.

Pierre Clemant, 40, menuisier, habitant ; Louise Gellée, 50, sa femme.

Simon Denis, escuyer, sieur de la Trinité, 67 ; Françoise Dutartre, 45, sa femme en secondes noces ; Catherine, 20 ; Paul, 17 ; Marguerite, 15 ; Barbe, 13 ; Simon, 11 ; Marie, 9 ; Claude, 8 ; Gabriel, 7 ; Pierre, 5 ; Charlotte, 3 ; Jacques, 2 ; Robert Laporte, 30, corroyeur, domestique engagé ; Mathurin Villeneuve, 19, tonnelier, engagé ; François Meusnier, 22, jardinier, engagé ; Jean Rasset, 20, menuisier, engagé ; Anthoine, 50, meunier, engagé.

Michel Huppé dit La Groys, 50, chapelier, habitant ; Magdelaine Roussin, 40, sa femme ; Antoine, 12 ; Nicolas, 10 ; Jean, 8 ; Jacques, 5 ; Marie-Magdelaine, 1 ; Jacques Hardy, 24, chandellier, domestique engagé.

Jean Gibaut, 28, drapier, habitant ; Suzanne Binet, 22, sa femme ; Pierre Bourgoin, 25, tixier, engagé domestique.

François Treffley, 23, charpentier, habitant ; Catherine Mathieu, 34, sa femme ; Catherine, 18 mois ; François Bertran, 24, engagé domestique.

Nicolas Bellanger, 31, habitant, saulnier ; Marie de Rinville, 22, sa femme ; Marthe, 3 ; Bertrand, 2 ; Suzanne, 1.

Jacques Lehoux, 86, charbonnier, habitant ; Jeanne Hamel, 60, sa femme ; Pierre Lemieux, 14, domestique engagé.

Robert Giffart, escuyer, 79, seigneur de Beauport ; Marie Renouard, 67, sa femme ; Joseph Giffart, escuyer, 21, seigneur de Fargy ; Michel-Thérèse Nau, 23, sa femme ; Paul Hue, 25, domestique engagé ; Jean Langlois, 24, menuisier ; Pierre du Mesnil, 30, domestique ; Jean Chainbre, 23, meunier, domestique.

Nicolas Juchereau sieur de Saint-Denis, 40, habitant ; Marie Giffard, 29, sa femme ; Marie, 12 ; Charles, 10 ; Ignace, 8 ; Françoise, 6 ; Magdelaine, 3 ; Thérèse, 1 ; Pierre Grouleau, 24, Guillaume Vallade, 24, et Charles Chesnoist, 45, domestiques engagés ; Louis Lemieux, 14, engagé ; Marie Barbaut, 18, servante.

Pierre Paradis, 55, coutelier, habitant ; Marie Guyon, 46, sa femme ; Jacques, 20, armurier ; Guillaume, 18 ; Pierre, 15 ; Magdelaine, 13 ; Jean, 12 ; Marie-Magdelaine, 10 ; Jean, 7 ; Louise, 4.

ILE D'ORLÉANS

Jacques Cailhaut, escuyer, sieur de la Tesserie, 37 ; Eléonore de Grandmaison, 47, sa femme, veuve en premières nocces du sieur de Chavigny, père ; en secondes, du sieur Gourdeau ; François de Chavigny, 18 ; Charlotte de Chavigny, 16 ; Elizabeth de Chavigny, 14 ; Antoine Gourdeau, 11 ; Jeanne Gourdeau, 8 ; Jacques Gourdeau, 5 ; Pierre Gourdeau, 4.

Thomas Douaire, escuyer, sieur de Bondy, 30 ; Marguerite de Chavigny, 23, sa femme ; Jacques, 6 ; Thomas, 4 ; Louise, 2 ; Claude dit le Matelot, 20, domestique engagé ; Toussaint Tardet (Tardif?), 20, engagé.

Pierre Lognon, 45, habitant ; Françoise Roussin, 30, sa femme ; Sébastienne, 12 ; Pierre, 10 ; Marie, 7 ; Anne, 3 ; Françoise, 9 mois ; Simon Chambellay, domestique engagé.

Jean Desmarests, 49, habitant ; Anne Lesont, 61, sa femme ; Antoine Sorel, 30, domestique engagé.

Jacques Bernier dit Jean de Paris, 30, habitant ; Toinette Grenier, 28, sa femme ; Noëlle, 10 ; Pierre, 8 ; Marie, 5 ; Charles, 3 ; Jacques, 1 ; Gilles Goutreau, 19, domestique engagé ; Pierre Nepveu, 20, engagé.

Nicolas de Launay, 32, habitant ; Anne Durant, 30, sa femme ; Jean-Baptiste, 6 ; Marie-Magdelaine, 4 ; François, 2.

Grégoire de Blois, 34, habitant ; Françoise Viger, 20, sa femme ; Joseph, 2 ; Jean, 7 semaines.

Maurice Arrivé, 65, maître maçon, habitant ; Jacquette Thourante, 55, sa femme ; Jean Roger, 25, maçon, domestique engagé ; Jullien, 18, engagé.

Pierre Boucher, 27, habitant ; Marie de Saint-Denis, 18, sa femme ; Barbe, 2.

Claude Guyon, 35, habitant ; Catherine Collin, 28, sa femme ; Jean, 10 ; Marie-Magdelaine, 9 ; Louise, 8 ; Claude, 2 ; Catherine, 1 ; Jean Robert, 69, domestique engagé.

Guillaume Bauché, 36, habitant ; Marie Parady, 24, sa femme ; Martin, 8 ; Marie, 6 ; Jacques, 4 ; Louise, 2 ; Pierre Papin, 26, domestique engagé.

Robert Gagnon, 34, habitant ; Marie Parantelle, 25, sa femme ; Jean, 7 ; Isabeau, 4.

Simon Laireau, 40, habitant ; Suzanne Jaroussel, 25, sa femme ; Marie, 7 ; Pierre, 5 ; Anne, 6 mois ; Etienne Comptant, 23, tisserand en toile, travaillant au mois.

Guillaume Landry, 40, habitant ; Gabrielle Barré, 27, sa femme ; Marguerite, 5 ; Claude, 3.

Louis Houde, 49, habitant ; Marie-Magdelaine Boucher, 24, sa femme ; Jean, 7 ; Louis, 2 ; Germain, 14 mois ; Florant Lefebvre, 24, domestique engagé.

Gabriel Roulleaux, 48, habitant ; Mathurine Roux, 30, sa femme ; Jean, 10 ; Guillaume et Anne, 4 ; Gabriel, 6 mois.

Antoine Pepin, 28, habitant ; Marie Testu, 28, sa femme ; Ignace, 6 ; Elizabeth, 4 ; Jean, 2 ; Antoine Drapeau, 24, domestique engagé.

Barthélemy Tesson, 45, tailleur d'habits, habitant, veuf; Jean, 20, travaillant; François, 14; Georges, 7.

François Gauslin, 35, habitant; Marie Rochon, 28, sa femme; Louis, 8; Simon, 4; Pierre, 3; Marie-Magdelaine, 1.

Nicolas Patenostre, 40, drapier, habitant; Marguerite Breton, 31, sa femme; Pierre, 13; Jean, 11; Charles, 9; Pierre, 7; Louis, 5; Marie, 3; Gervais, 18 mois.

Jean Leclercq, 27, tisserand en toile, habitant; Marie Blanquet, 36, sa femme; Pierre, 8; Marguerite, 6; Anne, 18 mois.

Jacques Perrot, 37, habitant; Michelle Leflot, 24, sa femme; Marie, 10; Anne, 5; Joseph, 3; Catherine, 8 mois; Grégoire Gaudin, 20, engagé domestique.

Jean Cordeau, 30, boulanger, habitant; Catherine Latour, 28, sa femme; Marie, 5; Augustin, 4; Marie, 15 mois.

Pierre Paillereaux, 40, habitant; Elizabeth Roy, 25, sa femme.

Pierre Roche, 30, cordonnier, habitant; Marie Lanfillé, 20, sa femme.

Pierre Gauslin, 36, habitant; Jacqueline Lauvergnat, 29, sa femme.

Jean Paulin, 30, habitant; Jeanne Bardé, 22, sa femme.

Etienne Brunet, 48, habitant; Marie Théret, 45, sa femme.

René Dubois, 34, habitant; Julienne Dumont, 20, sa femme.

Marc Girard, 24, veuf, habitant; Anne, 3 mois.

Louis Martineau, 34, habitant; Magdelaine Marcot, 32, sa femme.

Pierre Duchesne, 29, habitant; Catherine Rivet, 20, sa femme.

François Dupont, 29, charpentier; Suzanne Garelle, 27, sa femme; François, 2.

Jean Pelletier, 35, habitant; Anne Langlois, 24, sa femme; Noël, 11; Anne, 10; René, 8; Jean, 3; une fille qui n'est encore baptisée, 8 jours; Guillaume Lemieux, 17, travaillant au mois.

Jean Foucher, 40, habitant, menuisier; Jeanne de Richecourt, 21, sa femme; Jean, 3; Gervais, 2.

Jean Royer, 30, habitant; Marie Targer, 25, sa femme; Marie-Anne, 6 mois.

Jean Allaire, 32, fermier de Claude Guyon; Perrine Terien, 23, sa femme; Jean, 2; François Marceau, 25, domestique engagé.

Nicolas Gendron, 32, boucher, habitant; Marie-Marthe Hubert, 24, sa femme; Jean-François, 7; Jacques, 3; Nicolas, 13 mois; Thomas Gasse, 22, engagé domestique.

Nicolas Godboust, 32, pilote, habitant; Marie-Marthe Bourgouin, 28, sa femme; Anne-Magdelaine, 3; Marie Jeanne, 6 mois; Guillaume Ferté, 22, engagé domestique.

Jacques Bilodeau, 30, habitant; Geneviève Longchamp, 29, sa femme; Jacques, 9; Louise, 8; Jean, 7; Antoine, 6; Simon, 3; Gabriel, 2; Jean Le Vasseur, 20, domestique engagé; Claude Masson, boulanger, domestique engagé.

Gabriel Gosselin, 40, habitant; Françoise Lelièvre, 30, sa femme; Ignace, 10; Guil-

laume, 9; Michel, 7; François, 5; Gabriel, 3; François, 2; François Noël, 22, Jean Pacault, 23, et Louis Sinadier, 22, engagés domestiques.

Jean Ouymet, 31, habitant; Renée Gagnon, 20, sa femme; Jean, 4; Louis, 2.

Thomas Lesueur, 25, boulanger, habitant; Claude de Manchon, 22, sa femme.

Pierre Chalut, 36, boucher, habitant; Marie Bonin, 28, sa femme; Jeanne, 9; Catherine, 7; Anne, 3; Michel Baust, 20, domestique engagé.

Jacques Bodin sieur de la Grange, 30, habitant; Françoise Paré, 20, sa femme; Jacques, 3; Marie-Anne, 1; Antoine Bail- lon, 21, chapelier, engagé domestique.

Jean Lehoux, 29, charpentier, habitant; Elizabeth Drugeon, 24, sa femme; Marie, 3; Marguerite, 2; Elizabeth, 4 mois; Jacques Béatrix, 23, domestique engagé.

Jacques Asseline, 37, habitant; Louise Roussin, 22, sa femme; Jacques, 3; Nicolas, 1; Nicolas de la Ruel, 28, maçon, domestique engagé.

René Esmond, 26, habitant; Marie Lafaye, 27, sa femme; Marie, 17 mois; François, 12 jours.

Robert Jeanne, 27, habitant; Françoise Savard, 22, sa femme; François, 8, frère de la dite Savard.

Ozami-Joseph Nadeau, 29, habitant; Marguerite Abraham, 21, sa femme.

Maurice Crépeau, 27, serger, habitant; Marguerite Laverdure, 20, sa femme.

René Bouchet, 20, habitant; Adrienne Grandjean, 21, sa femme.

Adrien Blanquet, 62, sellier, habitant; Anne Le Maître, 49, sa femme.

Jean Pichet, 30, habitant; Magdelaine Leblancq, 14, sa femme.

Elie Gaultier, 40, habitant; Marguerite Moytié, 18, sa femme; Joseph, 2.

Marin Norier, 28, habitant; Louise Lamoureux, 18, sa femme; Jeanne, 1.

Jacques Jahan dit La Violette, 30, tanneur, habitant; Marie Ferras, 20, sa femme; Jacques, 2; Achille Masson, imprimeur, engagé domestique.

Louis Dupin, 52, habitant; Catherine Grenier, 35, sa femme; Antoine, 12.

Pierre Labrègue, 40, matelot, habitant; Jeanne Totar, 30, sa femme; Mathurin, 3; Anne, 6 mois.

Robert Boullay, 36, habitant; Françoise Grenier, 36, sa femme; Jacqueline, 8; Jacques, 2; Et..., 6 mois.

Noël Roze, 24, cordonnier, habitant; Marie Montmesny, 21, sa femme.

Jean Labrègue, 28, matelot, habitant; Jeanne Baillargeon, 15, sa femme.

Jean Baillargeon, 54, habitant; Esther Gaudreau, 45, sa femme, veuve de Jean Laporte; Jean, 12; Nicolas, 7; Marie-Delaporte, 4.

Pierre Dufresne, 36, matelot, habitant; Anne Palin, 32, sa femme; Anne, 8.

Marin d'Allery, 30, menuisier, habitant; Jeanne Dufresne, 31, sa femme.

Louis Gaborie, 27, habitant; Nicolle Soulard, 27, sa femme.

Nicolas Leblon, 29, habitant; Marguerite Leclerc, 24, sa femme; Marie, 18 mois; Anne, 4 mois.

Jean Primon, 27, habitant; Marie Aubé, 16, sa femme.

David Estourneau, 25, habitant; Françoise Chapelain, 20, sa femme; Marie et Pierre, 1.

Mathurin Cerbert dit de la Fontaine, 35, habitant; Isabelle Target, 32, sa femme; Jacques, 6; M.-Magdelaine, 3; Jacques, 1.

Pierre Fétau, 25, habitant; Gillette Savare, 18, sa femme.

Michel Montambault, 26, habitant; Marie Mesnier, 21, sa femme.

Jean Moreau de la Grange, 31, habitant; Anne Couture, 25, sa femme.

Jacques Bourdon sieur de la Grange, 28, habitant; Claire-Françoise de Paris, 21, sa femme; Jacques, 3; Pierre, 15 mois; Antoine Baillon, 21, domestique engagé.

Pierre Paillereau, 42, habitant; Elizabeth-Isabelle Roy, 26, sa femme.

Abel Turcault, 35, meunier, habitant; Isabelle-Marie Giroux, 25, sa femme; François, 3; Marie, 2; Pierre Loir, 20, Guillaume Duménil, 30, Mathurin Grin, 40, et Guybaudin dit St-Martin, 26, domestiques engagés.

Mathurin Chabot, 27, habitant, serger; Marie Mesangé, 21, sa femme; Michel, 3; Joseph, 2; Pierre, 7 semaines.

Jean Langlois, 25, charpentier, habitant; Charlotte Bellanger, 16, sa femme.

Jean Vallée, 24, habitant; Marie Martin, 16, sa femme.

Michel Chartier, 26, faiseur de rêts, habitant; Marie Meusnier, 18, sa femme.

Antoine Dionne, 25, habitant; Catherine Yvory, 22, sa femme; Anne, 9 mois.

René Valet, 21, habitant; Jeanne, 31, sa femme.

Laurent Denis, 31, habitant; Isabelle Augé, 31, sa femme; Françoise, 9.

Charles Gaultier, 48, habitant; Catherine Camust, 31, sa femme; Anne, 9; Catherine, 7; Marie, 5; Geneviève, 4; Catherine, 2; Mathias, 22, domestique engagé; Jacques Boutéleux, 31, engagé.

Abel Lavot dit Laforge, 27, taillandier; Claire Turjon, 15, sa femme.

Hypolite Tiberge, 35, tanneur, habitant; Renée Hervé, 31, sa femme; Etienne, 3; Jacques, 18 mois; Gabrielle Hervé, 28, soeur de la dite Hervé.

Claude Charlan, 40, habitant; Jeanne Pelletier, 27, sa femme; Noëlle, 13.

Pierre Lelat, 30, habitant; Françoise Crepel, 21, sa femme; Jean, 2.

Jean Charpentier, 35, habitant; Barbe Renaut, 27, sa femme; Jacques, 8; Jeanne, 5.

Jacques Billaudeau, 32, habitant; Geneviève Longchamp, 27, sa femme; Jacques, 9; Jean, 8; Antoine, 7; Simon, 4; Gabriel, 2; Louise, 10 mois; Claude Fébure, 18, et Jean Le Vasseur, 22, domestiques engagés.

Jacques Meneux, 27, habitant ; Marguerite Le Preuvier, 28, sa femme ; Jacques, 6 mois ; Jean Leclercq, 18, engagé domestique.

Hellie du Sau, 30, matelot, habitant ; Magdelaine Nicolet, 35, sa femme ; Jacques, 7 ; Louis, 2 ; Simon-Pierre, 18 mois.

Nicolas Leblou, 29, habitant ; Marguerite Lebel, 25, sa femme ; Catherine, 3 ; Marie-Magdelaine, 10 mois.

Jacques de Launay, 66, habitant ; Catherine Benard, 36, sa femme ; Jacques, 4 ; Catherine, 2.

René Esmon, 25, habitant ; Marie Lafaye, 26, sa femme ; Marie, 2 ; François, 6 mois.

Jean Rabouin, 27, habitant ; Marguerite Ardienne, 28, sa femme ; Laurent, 5 ; Marie, 3 ; Marie, 2 ; Simon, 8 mois.

Charles Allaire, 31, habitant ; Catherine Fievre, 20, sa femme ; Marie, 18 mois ; Charles, 1 mois.

Pierre Gervais, 21, boulanger, habitant ; Marie Pellin, 21, sa femme.

Benoist Ponsard, 45, maçon, habitant ; Marie Lesperance, 24, sa femme.

Marin Boacher, 79, habitant ; Perrine Mallet, 62, sa femme ; Guillaume, 19.

Antoine Poulet, 40, charpentier, habitant ; Suzanne Miville, 24, sa femme ; Antoine, 9 ; Anne, 8 ; Marguerite, 7 ; Marie, 4 ; Laurent, 3 mois.

Noms des personnes qui ne sont pas mariées, ou mariées en France, habitants de l'île d'Orléans : André Mestayer dit Cupidon, 41, habitant ; Jacques Bussier dit Lavardure, 37, tapissier, habitant ; Sébastien Doisson dit Lacroix, 40, tailleur d'habits ; Clément Ruelle, 20, habitant ; Jacques Genest dit Labarre, 26, taillandier, habitant ; René Causet, 35, habitant ; Jules Lestourneau, 22, tailleur d'habits, habitant ; Benjamin Dunet, 24, tailleur d'habits, habitant ; Jean Brocheur, 27, habitant ; Jean Cheret, 26, tanneur, habitant ; Etienne Cheret, 22, tanneur, habitant ; Thomas Rondeau, 28, cloutier, habitant ; Jean Guy, 26, armurier, habitant ; Joachim Martin, 30, Jean Réalle, 26, Jean Chaudreau, 27, Louis Marin dit Beau Buisson, 35, Germain Lepage, 30, Ls Lepage, 27, Jean Lequart, 24, Jean Arrivé, 27, Pierre Duchesne, 30, Pierre Motte, 50, Isaac Brunet, 36, et François Foucaut, 35, habitants ; François Marquet, 26, meunier, habitant ; Jacques Guillot dit Maranda, 25, matelot, habitant.

Noms et surnoms des travailleurs non engagés demeurant en la dite île d'Orléans : Jean-Baptiste Villain, 19, orfèvre, travailleur ; Jacques Nolin, 21, armurier, travailleur ; Gervais Roche, 20, maçon, travailleur ; René Gaultier de la Roze, 30, cordonnier, travaillant ; Pierre Coquillier, 45, tisserand en toile, travaillant ; Toussaint Jarjay, 23, Guillaume le Mieux, 17, Barthélemy, 18, Antoine Boulanger, 20, Charles Petit, 27, Fabien Bruseau, 20, Martin Poisson, 22, Joanne Jouard, 25, Jacques Ardy, 24, François Marceau, 27, Etienne Beaufils, 32, Jacques Blurau, 20, Charles d'Alcour, 24, et Michel Riffau, 22, travaillants.

SAINT-JEAN, SAINT-FRANÇOIS ET
SAINT-MICHEL

Messire Jean Le Sueur, 66, prêtre, curé de Saint-Laurent (Saint-Sauveur ?) ; Jean Bourdon, 65, seigneur de Saint-François, procureur-général du roi au conseil ; Anne Gasnier, 32, sa femme ; Jean-François Bourdon sieur de Dombourg, 19 ; Jacques Bourdon sieur de Parry, 13 ; André Lachapelle, 30, Jean Dubuc, 27, Denis Benoist, 20, Pierre du Vallon, 25, Pierre Fandier, 18, Pierre Marcerau, 14, Lucien Talon, 22, Jean Léonard, 16, et Etienne Bonnet, 22, domestiques ; Pierre Fournet, 24, meunier, engagé.

Noël Morin, 57, charon, habitant ; Hélène Desportes, 46, sa femme ; Nicolas, 22 ; Jean-Baptiste, 21 ; Alphonse, 15 ; Charles, 11 ; Marie-Magdelaine, 9 ; Marie-Charlotte de Poyctiers, 25, veuve de Joseph Hébert ; Jean Ballié, 26, domestique engagé.

Henry Pinguet, 78, habitant, veuf ; Noël Pinguet, 35, fils ; Marie-Magdelaine Dupont, 30, sa femme ; Marie-Magdelaine, 12 ; Jean, 10 ; Pierre, 7 ; Anne, 5 ; Catherine, 3 ; René Binet, 25, domestique engagé ; Urbain De-laforest, 20, engagé.

Nicolas Bonhomme, 63, habitant ; Catherine Goujet, 50, sa femme ; Ignace, 19 ; Pierre, 16 ; Nicolas, 12 ; Catherine, 11 ; Thomas Gondouin, 18, domestique engagé.

Louis Cedillot, 66, habitant ; Marie Grimoult, 60, sa femme ; Jean, 19 ; Jacques Dubois, 23, domestique engagé ; François Pelletier, 18, engagé.

Jean Chesnier, 40, charpentier, habitant ; Jacqueline Sédillot, 30, sa femme ; François, 10 ; Jean, 6 ; Marie, 4 ; Marguerite, 2 ; Joseph, 1 ; Jean Moreau, 22, charpentier, domestique engagé ; Simon Allain, 20, engagé.

Hubert Simon, 23, habitant ; Marie Vieux, 23, sa femme ; Marianne, 5 ; Pierre, 4 ; Angélique, 3 ; Guillaume, 2 ; Nicolas Vallain, 20, domestique engagé.

Jean Mignerou, 30, habitant ; Marie Pavie, 29, sa femme ; Marguerite, 8 ; Isabeau, 6 ; Marie, 3 ; Angélique, 2.

François Garnier, 26, habitant ; Jacqueline Freslon, 28, sa femme ; Isaac-Joseph, 2 ; Pierre, 25, engagé domestique.

Michel Legardeur dit Sans Soucy, 30, serurier, habitant ; Marguerite Gambier, 25, sa femme ; Marie-Magdelaine, 1.

Gervais Bisson, 25, habitant ; Marie Bouttet, 22, sa femme.

Louis Samson, 28, habitant ; Marthe Ragot, 34, sa femme ; Antoine, 1.

Pierre Maufé, 34, habitant ; Marie Duval, 35, sa femme ; Pierre, 10 ; Jeanne, 9 ; André, 8 ; Marie, 5 ; Simone, 2 ; Jean Lepicq, 27, et Mathurin Moreau, 23, engagés domestiques.

Adrien Sédillot, 29, charpentier, habitant ; Jeanne Brière, 26, sa femme ; Jérôme Dicitain, 6, orphelin.

Antoine Rouillard, 50, charpentier, habitant ; Marie Girard, 26, sa femme ; Jean, 10 ; Charles, 9 ; Marie, 6 ; Noël, 4 ; André Du-

place, 56, calfateur, engagé domestique ; Léonard Foucher, 22, engagé pour apprenti.

Jean Jobin, 48, tailleur d'habits ; Marie Girard, 47, sa femme ; Nicolas Auchois, 18, engagé domestique ; Michel Raché, 18, engagé.

Jean Hermon, 23, menuisier, habitant ; Marie-Anne Agatte, 30, sa femme ; Jean Saunier, 16, engagé domestique.

Simon Chapacou, 40, habitant ; Marie-Vincente Pascaud, 42, sa femme ; Louise, 12 ; Marie, 8.

Charles Hamel, 42, habitant ; Catherine Lemaistre, 43, sa femme ; Jean, 14 ; Charles, 7.

Jean Neau, 22, cordonnier, habitant ; Marie Bonhomme, 18, sa femme ; Jean Poirier, 25, engagé domestique.

Joachim Girard, 24, habitant ; Marie Hallé, 23, sa femme ; Marie, 4 ; Jacques, 3 ; Antoine, 2 ; Marie-Barbe, 15 jours.

Etienne Dillot, 26, habitant ; Magdelaine Carbonnet, 24, sa femme ; Marie-Magdelaine, 7 mois.

Pierre Duval, 62, habitant ; Jeanne Labarbe, 63, sa femme.

Jean Gosnain, 23, habitant ; Anne Maguin, 17, sa femme.

Guillaume Bonhomme, 23, habitant ; Françoise Ilaché, 22, sa femme ; Nicolas, 3 mois.

Nicolas Gaudry, 45, habitant ; Agnès Morin, 24, sa femme ; Hélène, 9 ; Jacques, 7 ; Christine, 5 ; Marie-Françoise, 3 ; Nicolas, 16 mois ; Jean Baudet, 18, domestique engagé ; Jean Mallerbant, 15, engagé.

Charlotte Chevalier, 65, veuve de feu Pierre Gaudry ; Jacques, 28.

Noms des habitants et volontaires qui ne sont pas mariés, ou mariés en France, demeurant es dits lieux : François Galop dit Montauban, 37, Jacques Le Meilleur, 32, et Sébastien Gingueneau, 25, habitants ; Denis Avisse, 34, volontaire, marié en France ; Pierre le Tendre dit la Liberté, 30, menuisier, volontaire ; Etienne Léveillé, 24, tapissier, volontaire ; Pierre Coquin, 28, tapissier, volontaire ; François Avril, 23, boutonnier, volontaire.

SILLERY, contenant tous les habitants du
CAP-ROUGE et ST-FRANÇOIS-XAVIER

Le collège des PP. jésuites du dit Sillery. — RR. PP. Henry le Nouvel et Louis Nicolas ; le frère Jean Feuille. Hommes de travail du dit Sillery : Gabriel Le Mire, 24, Jean de Lalande, 22, Louis Pallardy, 22, Pierre Portret, 26, Louis Salin, 22, et Jacques Dubois, 18, domestiques engagés ; Pierre Lefay, 30, meunier, engagé.

Denis Ruetie sieur d'Auteuil, 48, conseiller du roi au conseil souverain ; François, 8 ; Jacques Trie, 25, Claude Pillet, 20, Antoine Tappin, 25, Guillaume Bertrand, 23, Jean Hardy, 20, et Charles Denis, 17, engagés domestiques.

Jean Hamel, 30, habitant ; Marie Auvray, 28, sa femme ; Jean, 4 ; Pierre, 2 ; Marie-Anne, 1 ; Mathieu Chesneau, 18, engagé.

Jean-Baptiste Delarue, 30, habitant ; Jacqueline Pain, 15, sa femme ; Jean-Baptiste, 1 an.

Jean Boutin, 24, habitant ; Geneviève Gaudin, 19, sa femme.

François Genaple, 22, habitant ; Marie-Marianne Delaporte, 20, sa femme.

François Boucher, 40, habitant ; Florence Gareman, 37, sa femme ; Benoist, 21 ; Pierre, 18 ; Marie, 13 ; Magdelaine, 11 ; Charles, 7 ; Denis, 6 ; Charles, 8 ; Michel, 4 ; François, 2.

Sébastien Liénard-Darbois, 38, habitant ; Françoise Pelletier, 23, sa femme ; Jean-François, 8 ; Jacques, 3 ; Ignace, 8 mois ; Tugal Cottin, 19, domestique engagé, cordier.

Marin Pain, 50, boucher, habitant ; Olive Morin, 40, sa femme ; Jean, 18 ; Jean-Baptiste, 4 ; François, 2.

Gervais Bisson, 65, habitant ; Marie Leveau, 43, sa femme ; Antoine, 20 ; Simonne-Jarbe, 11 ; Marie, 8 ; Jean-François, 5 ; Jacques Senson, 19, domestique engagé.

Denis Brière, 35, habitant ; Françoise Bigot, 34, sa femme, veuve de Charles Guillebout ; Denis Brière, 6 ; Françoise Brière, 4 ; Marie Guillebout, 15 ; Charles Guillebout, 12 ; Marguerite Guillebout, 9 ; Pierre Canguaigna, 22, domestique engagé.

Pierre Masse, 50, habitant ; Marie Pinel, 40, sa femme ; Denis, 20 ; Pierre, 14 ; Claire-Magdelaine, 11 ; Anne, 7 ; Guillaume, 5.

Pierre Chapeaux, 42, tisserand en toile, habitant ; Magdelaine Duval, 30, sa femme, veuve de Pierre Joyneau ; Anne Chapeaux, 8 ; Pierre Chapeaux, 6 ; Magdelaine Chapeaux, 3 ; Jean Chapeaux, 9 mois ; Pierre poynneau, 10 ans.

Jacques Fauques, 30, matelot ; Marie Bonne-Gueyrière, 21, sa femme.

Jérôme Bilodeau, 28, habitant ; Jeanne Ripêche, 20, sa femme ; Marie, 3 mois.

Pierre Pluchon, 49, habitant ; Marie Gobineau, 30, sa femme ; Pierre, 2.

Jacques Arrivé, 26, chandellier, habitant ; Renée Desportes, 24, sa femme ; Louise, 6 mois.

Guillaume Constantin, 27, habitant ; Jeanne Masse, 17, sa femme ; Jeanne, 2.

Etienne Dumay, 40, habitant, veuf ; Etienne, 9 ; Joseph, 7 ; Eustache, 5 ; François, 3 ; François Boutteron dit Brusquet, 40, et Louis Saussier, 32, domestiques.

Mathurin Trud, 43, tailleur d'habits, habitant ; Marguerite Gareman, 26, sa femme ; Ursule, 8 ; Geneviève, 3 ; Anne, 18 mois ; Claude Villeaunet, 18, domestique engagé.

Etienne Letellier, 30, maçon, habitant ; Geneviève Mezeray, 17, sa femme ; Etienne, 2 ; François Gourdon, 45, et Jean Pinsard, 30, engagés domestiques.

Gilles Pinel, 31, habitant ; Anne Leodet, 35, sa femme, veuve du sieur Jean Neveu ; Catherine Pinel, 8 ; Françoise, 6 ; Marie-Magdelaine, 4 ; François-Xavier, 2 ; Barbe Neveu, 12 ; Suzanne Neveu, 10.

Pierre Dubois Morel, 41, habitant ; Françoise Méunier, 30, sa femme ; Louise, 6.

René Mézeray Nosse, 50, habitant ; Nicole-Magdelaine Gareman, 35, sa femme ; Jean, 16 ; Thomas, 14 ; René, 12 ; Marie, 7 ; Catherine, 6 ; Marie-Catherine, 2.

Noms et surnoms des habitants et volontaires non mariés, ou mariés en France, demeurant ès dits lieux : Jacques Bertheaume, 27, marié en France, habitant ; Jean Canteleu, 30, volontaire ; Guillaume Dubois, 40, volontaire ; Adrien de Leau, 30, habitant, marié en France ; Jacques Vacquier, 26, et René de Vergès, 24, habitants.

NOTRE-DAME-DES-ANGES, LA RIVIÈRE SAINT-CHARLES ET CHARLESBOURG

Domestiques des RR. PP. jésuites ès dits lieux : Etienne Chaleu, 13, Joseph-Mathurin Renault, 20, Mathurin Hardy, 40, Antoine Caron, 50, Antoine Jouve, 22, Vital Oriot, 18, Simon Caron, 16, et Jean Lavallée, 13, domestiques ; Claude Haumart, 22, tailleur, domestique ; Jacques Bérard, 45, couvreur en ardoises, domestique ; Vincent Cloutier, 25, cordonnier, domestique.

Pascal Lemaistre, 45, tailleur d'habits, habitant ; Louise Duval, 26, sa femme ; Geneviève, 4 ; Marie, 3 ; Jean, 18 mois ; Jacques Renault, 18, domestique engagé.

Pierre Coirier, 23, habitant ; Anne Brunet, 20, sa femme.

Mathurin Roy, 56, maçon, habitant ; Marguerite Bire, 50, sa femme ; Marie, 6 ; Jean Segouin, 20, cordonnier, domestique engagé.

Isaac Bedart, 50, charpentier, habitant ; Marie Girard, 42, sa femme ; Jacques, 20, charpentier ; Louis, 10 ; Marie, 18 mois.

Jean Ronseray, 23, habitant ; Jeanne Servignau, 22, sa femme.

Charles Grottreau, 25, habitant ; Françoise Cousin, 26, sa femme.

Adrien Michelon, 22, habitant ; Geneviève Laurent, 24, sa femme.

Philippe Maton, 31, habitant ; Marguerite Doussinet, 23, sa femme ; Jeanne, 2 ; Marie-Magdelaine, 6 mois.

Jacques Duaut, 31, habitant ; Marie Lemoyne, 20, sa femme.

Jacques Galarneau, 24, habitant ; Jacqueline Féron, 21, sa femme.

Jean Normand, 28, charpentier, habitant ; Anne Laboureur, 36, sa femme ; Marie, 8 ; Jean, 5 ; Charles, 4 ; Jacques, 2 ; Jacques-François, 6 mois.

Julien Gamin, 30, tailleur d'habits, habitant ; Marie Ripoché, 29, sa femme ; Etienne, 9 mois.

Jacques Regnaut, 31, habitant ; Marie Cherrier, 27, sa femme.

Gilles Enard, 30, habitant ; Marie Debure, 18, sa femme.

Jean Lemercher, 38, habitant, menuisier ; Catherine Hurault, 26, sa femme ; Marguerite, 8 ; Marie, 4 ; Jean, 14 mois ; Nicolas Ragueneau, 20, domestique engagé.

Pierre Vivier, 28, habitant ; Marguerite Roy, 15, sa femme.

Pierre Gaudin dit Chatillon, 34, habitant, charpentier ; Jeanne Roussillet, 30, sa

femme ; Laurent, 11 ; Marie, 9, Catherine, 7 ; Gabriel, 5 ; Marie-Magdelaine, 1.

Paul Chalifou, 48, charpentier, habitant ; Jacqueline Archambaut, 34, sa femme ; Jeanne, 12 ; Simone, 10 ; Françoise, 8 ; Jeanne, 6 ; Louise, 5 ; Paul, 3 ; Marie, 10 mois ; Jacques Baudouin, 25, domestique engagé.

Thomas Touchet, 40, charpentier, habitant ; Suzanne Ferrier, 48, sa femme ; Simon, 10 ; René Regnaut, 22, apprenti charpentier.

Pierre Sicateau, 40, habitant ; Gabrielle Routée, 56, sa femme.

Pierre Picher, 30, chapelier, habitant ; Catherine Durand, 27, sa femme.

Samuel Vignier, 39, habitant ; Anne Renault, 30, sa femme ; Marie, 10.

Pierre Chamare, 27, pâtissier-cuisinier, habitant ; Florimonde Rableau, 22, sa femme.

André Coudret, 23, habitant ; Jeanne Bourgeois, 22, sa femme.

Noms et surnoms des habitants et volontaires non mariés, ou mariés en France, demeurant ès dits lieux : Jean Jouy, 45, et Nicolas Matte, 26, habitants ; René Bruneau, 22, tisserand en toile, habitant ; Jean Tiberge, 25, menuisier, habitant, marié en France ; Bertrand Courtois, 21, habitant ; Jean Lausonne, 24, volontaire ; Etienne Pasquier, 45, jardinier, volontaire ; Philippe Guyon, 34, volontaire ; Antoine Chevassu, 30, volontaire ; Simon Chevreux, 30, habitant ; Guillaume Picquefeu, 28, habitant, marié en France ; Pierre Corroye, 25, cordonnier, volontaire ; Etienne Leroy, 23, maçon, habitant ; Charles Roullain, 30, volontaire ; Louis Lormier, 30, habitant, marié en France ; Jacques Hudet, 29, habitant.

CÔTE DE LAUSON

François Becquet, 41, habitant ; Marguerite Desprez, 40, sa femme ; Gabriel Samson, 23, domestique engagé.

Georges Cadoret, 36, habitant ; Anne Joppy, 47, sa femme ; Jean Amis, 22, domestique engagé.

Jean Guyet, 40, menuisier, habitant ; Jeanne Mignon, 30, sa femme ; Guillaume, 11 ; Ignace, 8 ; Louis, 6 ; Jean, 4 ; Jacqueline, 1.

MONTRÉAL

Louis Artus, escuyer, sieur de Saily, 40-juge royal ; Anne-Françoise Bourdureau, 28, sa femme ; Marie-Angélique, 6 ; Suzanne, 3 ; Marie, 6 mois ; Adrien Canillon, laboureur, domestique engagé ; Pierre Poupard, 22, domestique engagé.

Charles Lemoyne, 42, procureur du roi ; Catherine Primot, 25, sa femme ; Charles, 9 ; Jacques, 7 ; Pierre, 4 ; Paul, 3 ; Joachim Brunet, 20, domestique engagé ; Désir Vigier, 22, matelot, domestique engagé ; Simon Guillory, 20, arquebusier, domestique engagé ; Adrien Saint-Aubin, 18, domestique engagé ; Catherine Moytié, 16, servante.

Jean-Baptiste Migeon sieur de Brasac, 27,

commis pour messieurs de la compagnie des Indes Occidentales à Montréal; Catherine Gauchet, 22, sa femme; Barthélemy Vinet, 29, domestique engagé; Jacques Chavin, 20, maçon, engagé.

Carles Dailleboust, escuyer, sieur des Musseaux, 40; Catherine Legardeur, 27, sa femme; Barbe, 11; Louis, 9; Pierre, 6; Paul, 4; Nicolas, 2; Jean Hébert, 26, tanneur, et Jean Sénécal, 19, domestiques engagés.

Pierre Picotté sieur de Belestre, 30; Marie Pars, 28, sa femme; Hélène, 10; Françoise, 7; François Vessier, 27, pâtissier, domestique engagé; Jean Pettit, 24, tailleur d'habits, engagé domestique; Benigne Bailard, 19, tailleur de pierre, engagé.

Benigne Basset, 27, habitant; Jeanne Vauvillier, 29, sa femme; Jean, 5; Benoist, 4; Charles, 16 mois; Jacques Daux, 22, corroyeur, domestique engagé.

Jacques Leber, 33, marchand, habitant; Jeanne Lemoyne, 30, sa femme; Louis, 6; Jeanne, 4; Jacques, 2; Marie Leber, 22, sœur du dit Leber; Jean Viger, 45, matelot, engagé domestique; Jacques Duhamel, 23, domestique engagé; Pierre Roy, 22, domestique engagé; Michel Hasté, 20, serviteur, engagé; François Blot, 24, boulanger; Jean Mardor, 25, tonnelier, dom. engagé.

Jacques Lemoyne, 43, marchand épicier, habitant; Catherine Gaude, 20, sa femme, veuve de Jean Saint-Père; Agathe de Saint-Père, 9; Françoise de Saint-Père, 6; Jacques de Saint-Père, 4; Jean-Baptiste de St-Père, 3; Marguerite de Saint-Père, 2; Catherine Lemoyne, 9 mois; Françoise Gadois, 78, mère, veuve; Claude Bosseron, 19, et Pierre Poupard, 16, domestiques engagés.

André Charly, 33, boulanger, habitant; Marie Dumesnil, 22, sa femme; Isabelle, 7; Marie, 4; Zacharie, 2; Guillaume Lécuyer, 19, domestique engagé.

Marie Pournin, 35, veuve de Jacques Testard sieur de la Forêt; Gabriel, 5; Jacques, 3; Charles Testard, 25, beau-frère du sieur Testard; Anne Lamarque, 16, sa femme, demeurant avec la dite veuve; Abraham Binet, 20, et François Renoul, 20, engagés domestiques; Amedée Rollard, 20, tailleur, engagé; David Chevallier, 21, engagé; Nicolas Perot, 22, domestique engagé.

Claude Robutel sieur de Saint-André, 45; Suzanne de Gabrielle, 42, sa femme; Jean-Paul, 6; Anne-Françoise, 4; Zacharie, 8 mois; Nicolas Royer, 24, charpentier, domestique engagé; Charles de Combart, 24, et Pierre des Marais, 23, domestiques engagés.

Urbain Brossard, 32, maçon, habitant; Urbaine Hodiau, 20, sa femme; Jeanne, 3; Jean, 13 mois.

Michel Bouvier, 30, maçon, habitant; Mathurine Desbordes, 32, sa femme; Jeanne Guiberge, 10, fille de la dite Desbordes; Suzanne Bouvier, 2.

Robert Cavalier dit Deslauriers, 40, arquebusier, habitant; Adriane Duvi vier, 40, sa femme, veuve du sieur Hébert; Léger

Hébert, 16; Ignace Hébert, 13; Magdelaine Hébert, 9; Jean-Baptiste Hébert, 7; Pierre Hébert, 4; Louis Cavelier, 2; Michel Fabulet, 22, domestique engagé.

Louis Prud'homme, 58, habitant; Roberte Gadois, 40, sa femme; François, 14; Paul, 12; Pierre, 8; Marguerite, 10; Catherine, 5; Elizabeth, 3.

Gabriel Descl dit Leclos, 40, habitant; Barbe Poisson, 32, sa femme; Marguerite, 9; Gabriel, 6; Barbe, 3.

Jean Desroches, 45, habitant; Françoise Gaudé, 30, sa femme; Jean, 16; Nicolas, 13; Paul, 12; Françoise, 8; Jacques, 6; Jean, 2; Barthélemy Lemaistre, 30, boulanger, domestique engagé.

Urbain Jetté, 39, habitant; Catherine Charles, 28, sa femme; Catherine, 5; Marie, 4; Nicolas, 2; Jean, 1.

Jean Cadieu, 32, serrurier, habitant; Marie Valade, 22, sa femme; Marie-Jeanne, 15 mois.

Laurent Archambault, 24, habitant; Catherine Marchand, 32, sa femme; Catherine, 2.

Nicolas Hubert, 55, tailleur d'habits, habitant; Marguerite Landreau, 40, sa femme; Jacques, 12; Ignace, 9; Elizabeth, 7; Louis, 3; Jean, 1; Nicolas Ozannes, 17, domestique engagé.

Jacques Delaporte dit Saint-Georges, 40, habitant; Nicolle Duchesne, 30, sa femme; Paul, 7; Antoine, 6; Georges, 4; Catherine, 2; Jacques, 3.

Michel Messier, 24, habitant; Anne Lemoine, 22, sa femme; Catherine, 5; Jeanne, 4; Marie, 5 mois; Jacques Messier, 59, oncle du dit Michel; Jacques Messier, 17, frère du dit Michel; Julien Talien, 23, domestique engagé; Maurice Averti, 28, engagé.

Sébastien Audiau dit Lafosse, 50, habitant; Marie Lemonier, 51, sa femme.

Jean Auger dit Lebaron, 43, tressier, habitant; Louise Grisard, 32, sa femme; Louis, 15; Philippe, 4; Jean, 2.

Etienne Campeau, 28, maçon, habitant; Catherine Paulo, 20, sa femme; Etienne, 2; Marie, 6 mois.

Jean Chicot (Sicotte), 35, habitant; Marguerite Maclin, 18, sa femme; Catherine, 2.

Jacques Picot dit La Brie, 43, habitant; Marie Grandin, 55, sa femme; Clémence Jassy, 9, filleule; Gilbert Moyneau, 30, domestique engagé.

Elie Beaussant (Beaujean), 40, habitant; Suzanne Coignon, 39, sa femme; Suzanne, 9; Jacques, 5; Marguerite, 2; Jacques Coignon, 22, frère de la dite Coignon.

François Boisnet, 35, habitant; Perrine Munier, 45, sa femme; Catherine, 12; Marie, 5; Jeanne, 3.

Olivier Charbonneau, 35, habitant; Marie Garnier, 40, sa femme; Anne, 9; Joseph, 5; Jean, 3; Elizabeth, 18 mois.

Pierre Papin, 35, habitant; Anne Pelletier, 20, sa femme.

Marguerite Rebours, 21, veuve de feu

Pierre Reguindeau; Marie-Angélique, 5; Augustin, 3; Marie-Suzanne, 1.

René Cuillerier, 26, habitant; Marie Lucant, 16, sa femme.

Mathurin Jousset dit Laloire, 40, habitant; Catherine Lothier, 25, sa femme, veuve de Adrien Léger; Marie Léger, 5; Louise Léger, 3; Catherine Jousset, 5 mois.

Pierre Ligeras, 56, habitant; Jeanne Crépeau, 50, sa femme, veuve Regnault; Antoine Regnault, 18.

Pierre Mallet, 35, habitant; Marie Hardy, 32, sa femme; Marie, 2.

Simone Guilebaut, 57, veuve de Jean Frezeau; René, 24.

Marin Deniau dit Sully, 45, habitant; Louise - Marie - Thérèse Dubreuil, 30, sa femme; Jacques, 6; Charles, 2.

Simon Galbrun, 31, habitant; Françoise Duverger, 30, sa femme; Jacques-Simon, 5; Marie, 2.

Toussaint Hunault, 38, habitant; Marie Lorgueil, 28, sa femme; Thérèse, 11; André, 8; Jeanne, 7; Pierre, 5; Marie, 3; Mathurin, 1.

Daniel Pannier dit Laplante, 32, charpentier, habitant; Marie Parlo, 22, sa femme; Catherine, 5; Jeanne, 3.

Pierre Piron sieur du Long, 30, habitant; Jeanne Lorion, 15, sa femme.

Michel André dit Saint-Michel, 27, habitant; Françoise Nadreau, 21, sa femme.

Julien Bloys, 27, habitant; Marguerite Leclercq, 27, sa femme.

Hugues Picard, 48, habitant; Anne de Liercourt, 32, sa femme, veuve de Blaise Juillet; Marie Juillet, 13; Charles Juillet, 9; Louis Juillet, 7; Michel Juillet, 4; Anne Picard, 2.

Henri Perrin, 43, habitant; Jeanne Menin, 30, sa femme, veuve Eloi Jarry; Jean Jarry, 10; Henri Jarry, 9; Michel Jarry, 4; Marie Jarry, 3; Mathieu Perrin, 18 mois.

Antoine Brunet, 22, habitant; Françoise Moisan, 21, sa femme; François, 1.

Marguerite Rosée, 51, veuve de Pierre Gagnier; Louis, 22; Pierre, 20; Nicolas, 14; Marguerite, 12.

Jean Gervaise, 55, habitant; Anne Archambault, 45, sa femme; Marguerite, 11; Cunégonde, 9; Jeanne, 6; Jean, 4; Louis, 2; Gilles de Rennes, 45, et Antoine de Seure, 22, domestiques engagés.

Mathurin Mast, 22, maçon, habitant; Antoinette Esloy, 22, sa femme.

Guillaume Chartier, 51, tailleur, habitant; Marie Faucon, 22, sa femme; Charles, 2.

Pierre Chauvin, 32, habitant; Marthe Autreuil, 22, sa femme; Marthe-Marie, 4; Jean, 2; Barbe-Thérèse, 1.

Jacques Boivin dit Panse, 40, habitant; Marguerite Beloy, 22, sa femme.

Marc-Antoine Galiber, 30, habitant; Suzanne Duverger, 24, sa femme; François, 4; Françoise, 2.

Nicolas Forget, 44, habitant; Magdelaine Martin, 25, sa femme; Jacques, 4.

Gilbert Barbier, 40, charpentier, habitant;

Catherine de La Vau, 45, sa femme ; Adrienne, 17 ; Barbe, 12 ; Gabriel, 9 ; Nicolas, 7 ; Charles, 5 ; Marie, 2 ; Nicolas Chartran, 22, domestique engagé.

Pierre Pigeon, 30, habitant ; Jeanne Godard, 28, sa femme, veuve de Jean Leroy ; Jean Leroy, 5 ; Marie Leroy, 2 ; Etienne Pigeon, 4 mois ; Jean Groult, 17, cordonnier, domestique engagé.

Jean Descarris, 46, habitant ; Michelle Arthust, 37, sa femme ; Paul, 10 ; Michel, 9 ; Jean, 7 ; Louis, 5 ; Jeanne, 1.

Jean Baudouin, 27, habitant ; Charlotte Chauvin, 15, sa femme.

Pierre Richaume dit Petrus, 30, habitant ; Marthe Arnue, 30, sa femme ; Barbe, 7 ; Jacques, 5 ; Marie-Magdelaine, 3 ; Marie-Marthe, 1 ; Pierre Perusseau, 30, domestique engagé.

Jean Leduc, 42, habitant ; Marie Soulinier, 35, sa femme, veuve Lambert ; Jean, 13 ; Joseph, 7 ; Marie, 5 ; Suzanne, 3 ; Jean Lambert, 11, fils du premier lit ; Adrien Laforge, 22, domestique engagé.

Etienne Bouchard, 44, chirurgien, habitant ; Marguerite Boissel, 22, sa femme ; Zacharie, 5 ; Paul, 3 ; Marie-Françoise, 1.

Jean Chaperon, 30, habitant ; Marie Cholel, 28, sa femme ; Jacques, 5 ; Marie, 2.

Simon-Jean Cardinal, 35, habitant ; Anne-Michelle Garnier, 28, sa femme ; Jacques, 12 ; Jean, 7 ; Gabriel, 4 ; Etienne, 2 ; Pierre, 7 mois.

Honoré Langlois, 34, chapelier, habitant ; Marie Pontonier, 23, sa femme ; Marie-Martin, 4 ; Jeanne, 2 ; Honoré, 6 semaines.

Jean Millot, 35, taillandier, habitant ; Mathurine Thibault, 32, sa femme ; Catherine, 9 ; Claude, 5 ; Jeanne, 15 mois.

Louis Loysel, 49, habitant ; Marguerite Charlot, 35, sa femme ; Jeanne, 16 ; Françoise, 14 ; Joseph, 12 ; Barbe, 2.

Paul Benoit, 40, charpentier, habitant ; Isabelle Gobinet, 24, sa femme ; Isabelle, 7 ; Laurent, 5 ; Etienne, 3 ; Barbe et Marie, 9 mois.

Jacques Milot dit Laval, 34, habitant ; Jeanne Hébert, 29, sa femme ; Magdelaine, 14 ; Catherine, 8 mois.

François Leber, 40, habitant ; Jeanne Testard, 24, sa femme ; Anne, 10 ; Joachim, 19 mois.

Jacques Bauchamp, 31, chapelier ; Marie Dardeyne, 30, sa femme ; Denise, 4 ; Jeanne, 3.

Antoine Baudry, 28, habitant ; Catherine Guyard, 27, sa femme.

Guillaume Gendron, 36, boucher, habitant ; Anne Loyseau, 30, sa femme.

Urbain Tessier dit la Vigne, 42, habitant ; Marie Archambaut, 30, sa femme ; Paul, 15 ; Laurent, 11 ; Louise, 9 ; Agnès, 7 ; Urbain, 4 ; Jean, 3 ; Claude, 7 semaines ; Etienne Gendre, 18, et Jacques Hurtaut, 25, domestiques engagés.

Mathurin Langevin dit Lacroix, 33, habitant ; Marie Renault, 33, sa femme ; Marie Godin, 9, filleule ; Nicolas Pan, 20, domestique engagé.

Mathurin Thibaudeau, 40, habitant ; Catherine Aurard, 37, sa femme ; Marie, 5.

Pierre Perras, 50, tonnelier, habitant ; Denise Lemaistre, 30, sa femme ; Pierre, 6 ; Jacques, 3 ; Marguerite, 2 mois.

Jacques Beauvais, 42, habitant ; Jeanne Soldé, 34, sa femme ; Raphaël, 12 ; Barbe, 10 ; Marguerite, 8 ; Jean, 5 ; Jean-Baptiste, 3 ; Jacques, 13 mois ; André Rapin, 24, domestique engagé.

Mathurin Lorion, 62, habitant ; Jeanne Bisette, 45, sa femme ; Renée, 9 ; Jean, 7.

Alexis Berranger, 50, habitant ; Marie Frit, 45, sa femme, veuve Léger Aguenier ; Paul Aguenier, 5 ; Ignace Bollent, 20, domestique engagé ; Antoine Baudet, 25, engagé.

Pierre Lorain dit La Chapelle, 38, habitant ; Fiançoise Saulnier, 28, sa femme ; Thierry, 9 ; Jacques, 3 ; Jean-Zacharie, 6 mois.

Charles Martin, 22, matelot, habitant ; Catherine Dupuys, 22, sa femme ; Jean, 15 mois ; Catherine, 2 mois.

François Bailly dit Lafleur, 39, habitant ; Marie Fronturon, 30, sa femme ; Marie, 4 ; Louise-Françoise, 2 mois ; Martin Dora, 21, tourneur, domestique engagé.

Antoine Courtemanche, 24, habitant ; Elisa Haguin, 20, sa femme.

Jacques Morin, 36, habitant ; Louise Garnier, 30, sa femme, veuve Jean Richard ; Louise Richard, 7 ; Louis Richard, 5 ; Jacques Richard, 2 ; Antoine Morin, 7 mois.

Fiacre Du Charme, 38, menuisier, habitant ; Marie Pacrau, 38, sa femme ; Louis, 5 ; Pierre, 2.

Etienne Lair dit Leroy, 45, habitant ; Marie Lorion, 22, sa femme ; Nicolas, 6 ; Michel, 3 ; Isaac, 1.

Nicolas Gaudé, 30, charpentier, habitant ; Marguerite Picard, 20, sa femme ; Nicolas, 6 ; Marguerite, 3 ; Etienne, 1 ; François Dumas, 18, tailleur de pierre, domestique engagé.

Antoine Primot, 60, habitant ; Martine Messier, 59, sa femme ; Jean Blouf, 23, et Robert Coutard, 22, domestiques engagés.

Jean Deniau, 36, scieur de long, habitant ; Hélène Daudin, 20, sa femme ; René, 1.

Gilles Lauson, 35, chaudronnier, habitant ; Marie Archambaut, 22, sa femme ; Michelle, 8 ; Marguerite, 7 ; Françoise, 4 ; Marie, 2.

Honoré Danny, 38, charpentier, habitant, veuf ; Jean, 6 ; Jacques, 4.

Marin Heurtebise, 33, habitant ; Etienne Alton, 25, sa femme ; Pierre, 5 ; Etienne, 4 ; Jean, 6 mois.

Louis Guertin, 31, habitant ; Elizabeth Camus, 21, sa femme ; Elizabeth, 5 ; Marie, 4 ; Catherine, 2.

Pierre d'Ardeyne, 57, habitant, veuf (de Gillette Chaison) ; René, 27 ; Pierre, 14.

Urbain Baudreau dit Gréveline, 33, procureur-syndic, habitant ; Marguerite Juillet, 17, sa femme.

Nicolas Millet dit Le Beusseron, 34, charpentier, habitant ; Catherine Lorion, 30, sa femme ; Léonard-Simon, 10 ; Catherine,

8 ; Nicolas, 6 ; Marie, 4 ; Pierre, 15 mois. Jean Roy, 33, habitant ; Françoise Bouet, 36, sa femme ; Jeanne-Françoise, 5 ; Jean, 4 ; Marie, 2.

Jean Valiquet, 33, habitant ; Renée Loppé, 23, sa femme ; Mathurite, 6 ; Marie, 4 ; Elizabeth, 1.

André Demay, 35, habitant ; Marie Chedville, 30, sa femme ; Marie, 10 ; Nicolas, 9 ; André, 5 ; Jean-Baptiste, 3 ; Michel, 1 ; Barbe, 6 mois.

Pierre Gadois l'ainé, 72, habitant ; Louise Moger, 68, sa femme ; Jean-Baptiste, 25, arquebusier ; Pierre Villeneuve, 25, domestique engagé.

Pierre Gadois le jeune, 34, habitant ; Jeanne Besnard, 35, sa femme.

René Filatreau, 34, habitant ; Jeanne Heurault, 35, sa femme ; Jean, 6 ; Nicole, 4 ; Perrine, 3 ; Jean, 15 jours.

Serviteurs domestiques engagés de MM. les seigneurs du dit lieu de Montréal : Mathurin Roulier, 30, Jacques Thuillier, 22, Jacques Le Bland, 22, Marc Butin, 20, Pierre Rebourg, 22, Etienne Benete, 30, Jean la Bonté, 50, Jean Sorillet, 55, Jean Viville, 30, Pierre Mathieu, 25, et François Robin, 20, domestiques engagés ; Jean Grès, 30, taillandier, domestique engagé ; Michel Morel, 25, fourreur, engagé domestique ; Jacques Desjetté, 20, cordonnier, engagé domestique ; Jacques Bery, 25, boucher, engagé domestique ; Gaspard Videlet, 20, tailleur, domestique engagé ; Abraham Botté, 17, cordonnier, domestique engagé ; Jacques Dubois, 25, tailleur, domestique engagé ; André Bonneteau, 30, menuisier, engagé ; François Lefebvre, 30, menuisier, engagé domestique ; François Moreau, 18, Claude Jaudouin, 27, Pierre Meusnier, 25, François Boucher, 18, Pierre Paupre, 25, Pierre Bertin, 35, Jean Le Conte, 25, et Augé de Montchant, 20, engagés domestiques.

Jacques Mousseaux dit La Violette, 35, habitant ; Marguerite Sauviot, 23, sa femme ; Françoise, 7 ; Marie, 5 ; Marguerite, 3 ; Jacques, 4 mois.

Serviteurs engagés des Mères hospitalières : Mathurin Moytié, 24, sellier, et Charles Camin, 26, domestiques engagés.

Serviteurs engagés de la Grange : Pierre Doré, 45, Jean Vesne, 45, Pierre Boyer, 35, Martial Santon, 22, Frs Bots, 22, Toussaint Baudry, 25, Pierre Hardy, 50, Jacques Martineau, 20, Nicolas Villeneuve, 20, Jean Robert, 30, Jean Roy, 20, et Paul Cheveau, 22, domestiques engagés.

Serviteurs engagés de la Congrégation : Jean Ferry, 19, Jean Grenier, 23, et Alexis Luer, 22, tailleur, domestiques engagés.

Elizabeth Moyen, 25, veuve du sieur Lambert Closse ; Jeanne-Cécile, 6 ; René Noirrard, 22, et Etienne Pinguet, 23, domestiques engagés.

Laurent Glory, 28, habitant ; Jacqueline Lagrange, 26, sa femme, veuve de Michel Théodore ; Marie Théodore, 6 ; Jeanne Théodore, 3 ; Thérèse Glory, 6 mois.

Noms des habitants et volontaires non mariés ou mariés en France : Charles Thomé, 28, habitant ; Thomas Mosnier, 25, habitant ; Pierre Lescuyer, 32, habitant ; Laurent Berry dit Grandmaison, 26, tanneur ; Bertrand de Reniers sieur Lelong, 34, habitant ; Christophe Richer, 24, habitant ; Etienne de Saintes, 30, arquebuisier ; Pierre Vaachy, 26, menuisier ; Antoine Roquet, 23, menuisier ; Jacques Colmier, 27, habitant, volontaire ; Michel Moreau, 32, et Pierre Chicoineau, 32, mariés en France ; René Moreau, 25, habitant ; Julien Adverty, 33, habitant ; Louis Doyuer, 40, habitant ; Mathurin Gohier dit la Violette, 45, marié en France (à Marguerite Fournier) ; Pierre Tessier, 28, marié en France ; Claude Bourgeois, 33, et Louis Hamo, 38, mariés en France ; Jean Chapclot (ou Chapleau) 36, maçon, et Guillaume Leclère, 21, mariés à Québec ; Jean Lechevalier, 31, cordier, habitant ; Louis Lechevalier, 37, cordonnier, habitant ; Pierre Rousseau, 33, Louis Juron dit Fontaine, 40, Jean Gasteau, 30, et Maurice Adverty sieur Lelong, 28, habitants.

LES TROIS-RIVIÈRES

Pierre Boucher, escuyer, sieur de Grosbois, 44, gouverneur du dit lieu des Trois-Rivières ; Jeanne Crevier, 30, sa femme ; Pierre, 13 ; Marie, 11 ; Lambert, 10 ; Ignace, 7 ; Magdelaine, 5 ; Marguerite, 3 ; Philippe, 3 mois ; Thomas Frerot dit La Chesnaye, 25, Nicolas Nevau dit Poictou, 25, Pierre Picard, 20, Pierre Lefebure, 19, et Jean Deforme, 15, domestiques engagés.

Michel Leneuf, escuyer, sieur du Hérisson, 65, lieutenant-général au dit lieu ; Jacques Leneuf, escuyer, sieur de la Poterie, 60, frère ; Marguerite Le Gardeur, 58, sa femme ; Pierre Millet, 71, Pierre Lelat, 23, Vincent Marlet, 27, Jean-Jacques Bourgeois, 17, et Jean Bellamy, 18, domestiques ; Laurent Prout, 24, domestique, marié en France ; Etienne Bocart, 25, meunier, engagé.

Jean-Baptiste Godefroy, 58, habitant ; Marie Leneuf, 54, sa femme ; Michel Godefroy sieur de Lintot, 29, fils ; Perrine Picotté de Bellestre, 21, sa femme ; Louis Godefroy de Normandville, 27 ; Joseph Godefroy de Vieux Pont, 19 ; Jean-Amador Godefroy dit de Tonnerre, 17 ; Pierre Godefroy de Roquetaillade, 10 ; Jean-Baptiste Godefroy, 8 ; Marie-Renée Godefroy, 13 ; Marie-Françoise-Ursule Lintot, 6 mois ; Pierre Chaperon, 22, Roger Delatouche, 19, Pierre Durand, 24, Nicolas Fréron, 17, Jean Rat, 23, et Charles Bernard dit Laplume, 18, domestiques.

Maurice Poulain sieur de la Fontaine, 46, procureur du roi ; Jeanne Jaloux, 42, sa femme, veuve Repentigny ; Pierre de Repentigny, 14 ; Michel Poulain, 9 ; Jean-Baptiste, 7 ; Catherine, 6 ; Marguerite, 4 ; Michel Simon, 32, domestique engagé, marié en France.

Pierre Leboulanger dit Sainte-Lucie (Saint-Pierre plutôt), 32, habitant ; Jacques Badineau dit Polidor, 15, domestique engagé.

René Besnard sieur de Bourg Joly, 38, habitant ; Marie Sedilot, 39, sa femme,

veuve de Louis Fafard ; Anne Besnard, 4 ; Joseph Besnard, 2 ; Marie Besnard, 1 ; Louis Fafard, 16 ; Pierre Dupré dit le Gascon, 20, domestique.

Antoine des Rosiers, 46, habitant ; Anne du Hérisson, 34, sa femme ; Michel, 13 ; Jean, 8 ; Anne, 4 ; Antoine, 2 ; Jacques Bourdin, 22, domestique.

Urbain Baudry dit Lamarche, 47, tailleur, habitant ; Magdelaine Boucher, 32, sa femme ; Marie, 15 ; Joseph, 12 ; Guillaume, 9 ; Jeanne, 7 ; Magdelaine, 4 ; Marguerite, 1 ; Pierre Joly, 50, domestique.

Claude Sol dit Desmarais, 37, commis pour messieurs de la compagnie des Indes Occidentales aux Trois-Rivières, habitant.

Séverin Ameau dit Saint-Séverin, 46, greffier au dit lieu ; Magdelaine Baudouin, 24, sa femme ; Louis, 3 ; Charles, 1 ; René Baudouin, 20, frère en loi ; Jacques Lepince, 25, domestique.

Etienne Seigneuret, 46, habitant ; Magdelaine Benassis, 30, sa femme ; Anne Dupuy veuve Jean Sauvaget, 70, aïeule de la dite Benassis ; Marguerite, 13 ; Nicolas Barabé, 19, et Antoine Licot, 25, domestiques.

Marie Boucher, 36, veuve du sieur Etienne Delafond ; Jean, 21 ; Geneviève, 14 ; Pierre, 10 ; Françoise, 9 ; Jeanne, 4 ; Augustin, 2 ; Charles, 19, et Pierre Deshayes, 19, domestiques.

Claude Jutrat dit Lavallée, 36, habitant ; Elizabeth Radisson, 28, sa femme ; Magdelaine, 7 ; Marie, 6 ; Claude, 1.

Jacques Aubuchon, 43, habitant, veuf ; René, 13 ; Jacques, 11 ; Joseph, 7 ; François, 2 ; Nicolas, 1 ; Jean Herel, 17, domestique.

Pierre Souillas, 30, habitant ; Jeanne Billoudeau, 32, sa femme ; Joachim Reguindeau, 25, et Pierre Millet, 55, domestiques.

Pierre Juin, 32, meunier, habitant ; Jeanne Guichonne, 24, sa femme ; Pierre Suard dit Le Presade, 35, pensionnaire.

Jacques Bertaut, 40, habitant ; Gillette Bonne, 30, sa femme ; Marguerite, 10 ; Suzanne, 8 ; Elizabeth, 7 ; Jeanne, 6 ; Nicolas, 4.

Nicolas Petit, 34, habitant ; Marie Pomponnelle, 36, sa femme ; Louis, 8 ; Pierre, 6 ; Jeanne, 5 ; Paul, 4 ; Nicolas, 2.

Jacques Grassiot, 35, habitant ; Magdelaine Michelande, 36, sa femme ; Marie-Magdelaine, 4 ; Françoise, 2 ; Pierre Girard, 20, et Louis Jean, 20, domestiques.

Hellie Grimard, 80, habitant ; Anne Perrin, 60, sa femme ; Paul, 15 ; Hellie, 11 ; Jacques Loyseau dit Grandinière, 40, domestique.

Louis Tetreau, 30, habitant ; Noëlle Landreau, 30, sa femme, veuve du sieur Baudouin ; Magdelaine Baudouin, 3 ; Marie Tetreau, 2 ; Jacques Boissonnet, 21, et Jean Monet, 19, domestiques.

Pierre Lepellé dit Lahaye, 38, habitant ; Catherine Dodier, 28, sa femme, veuve de Guillaume Isabel ; Jeanne, 14 ; Françoise, 12 ; Claude, 9 ; Joseph, 7 ; Pierre, 5 ; Marie, 15 mois ; Jean Lepellé, 20, frère ; Martin des Milliers, 21, domestique.

Pierre Dysy dit Monplaisir, 29, habitant,

Marie Drouillard, 30, sa femme ; Michel, 5 Marguerite, 3 ; Charles, 1.

Claude Voillant dit Saint-Claude, 30, habitant ; Françoise Ralisson, 30, sa femme ; Pierre et Claude, 11 ; Marguerite, 6 ; Etienne, 15 mois.

Quentin Moral sieur de Saint-Quentin, 44, habitant ; Marie Marguerite, 40, sa femme ; Jeanne, 13 ; Marie, 10 ; Gertrude, 8 ; Marthe, 5 ; Robert Henry, 20, et Nicolas Dupuis, 24, domestiques.

Pierre Pinot dit la Perle, 35, habitant ; Anne Boyer, 30, sa femme ; Magdelaine, 6 ; Michel, 4 ; Pierre, 1 ; Jacques Chever, 20, domestique.

Claude David, 45, habitant ; Suzanne Noyon, 33, sa femme ; Michel, 16 ; Etienne, 10 ; Claude, 6 ; Barthélemy, 5 ; Thérèse, 1.

Antoine Lemaistre dit Lamorille, 30, habitant ; Pierre Lemaistre, 11, son neveu ; François Lemaistre, 9, et Jean Lemaistre, 4, autres neveux ; Marguerite Lemaistre, 2, nièce ; Nicolas Millet dit Mérandet, 32, domestique.

Guillaume Pepin, 56, habitant ; Jeanne Méchin, 36, sa femme ; Jacques, 18 ; Jean, 16 ; Guillaume, 14 ; Pierre, 12 ; Etienne, 11 ; Jeanne, 9 ; Magdelaine, 8 ; Elizabeth, 7 ; Marie et Marguerite, 3.

Philippe Estienne, 35, habitant ; Marie Vien, 27, sa femme, veuve Lanqueteau ; Frs Lanqueteau, 12 ; Charlotte Estienne, 9 ; Jeanne, 8 ; Marguerite, 4 ; Charles, 1 ; Marie Denot dit de la Martinière, 60, mère de la dite Vien.

Médard Chouart dit des Groseilliers, 36, habitant ; Marguerite Hayet, 34, sa femme, veuve Véron ; Guillaume Véron, 12 ; Jean-Baptiste Chouart, 12 ; Marie-Jeanne, 4 ; Jean Berreau, 18, domestique.

Jacques Brisset, 40, habitant ; Jeanne Fortier, 40, sa femme ; Jacques, 18 ; Marie, 1 ; Charles Montillier, 22, domestique.

Jacques Mesnard dit Lafontaine, 38, habitant ; Catherine Forestier, 29, sa femme ; Marie, 6 ; Jean, 4 ; Louis, 2 ; Maurice, 2 jours ; Simon Caillouet, 35, domestique ; Jérôme Langlois, 64, serrurier, domestique.

Pierre Dandonneau dit la Genesse, 38, habitant ; Françoise Jobin, 34, sa femme ; Louis, 11 ; Jeanne, 9 ; Marguerite, 6 ; Marie, 4 ; Etienne, 3 ; Françoise, 1 ; Jean Langlois dit Lapareille, 24, domestique.

Guillaume Barrette, 35, habitant ; Louise Charier, 23, sa femme ; Sauveur, 6 mois ; Noël Cardin, 21, domestique.

Laurent Lefebure, 38, habitant, marié en France ; Jacques le Vachier, 23, son cousin.

Jean Lemoine, 32, habitant ; Marie-Magdelaine de Chavigny, 24, sa femme ; Jacques, 3 ; Marie, 1 ; Jacques Moron dit Sansoucy, 25, et François Fortagé, 25, domestiques.

Etienne Gelineau (Gelinas), 42, habitant ; Jean, 20.

Jean Cusson, 30, habitant ; Marie Foubert, 25, sa femme ; Jean, 6 ; Magdelaine, 4 ; Jeanne, 3 ; Elizabeth et Marie, 14 mois ; Marie Rivière, 55, mère de la dite Foubert ; François Vamar, 24, domestique.

Louis Pinard, 30, habitant ; Marie-Mag-

delaine Hertel, 20, sa femme ; Françoise, 2 ; Jean Barreau dit Xaintonge, 20, dom.

Pierre Guillet dit Lajeunesse, 40, habitant ; Jeanne Saint-Père, 37, sa femme ; Mathurin, 16 ; Jeanne, 12 ; Anne, 11 ; Catherine, 10 ; Louis, 8 ; Marie, 6 ; Marguerite, 5 ; Pierre, 3 ; Joseph, 2 ; Geneviève, 3 mois ; Nicolas Chacheu, 19, domestique.

Claude Housard, 50, habitant ; Magdelaine Couteau, 60, sa femme, veuve d'Emery Cailleteau ; François, 23, domestique.

Nicolas Rivard dit Lavigne, 42, habitant ; Catherine Saint-Père, 30, sa femme ; Nicolas, 12 ; Jeanne, 9 ; Julien, 7 ; François, 5 ; Pierre, 4 ; Marie-Magdelaine, 3 ; Michel, 3 mois ; Jacques, 25, domestique.

Guillaume Delarue, 30, habitant ; Marie Pépin, 17, sa femme.

Hélie Bourbeau, 45, habitant ; Jeanne Sauvaget, 50, sa femme ; Pierre Bourbeau, 17, frère ; Jacques Lheureux, 18, dom'que.

Nicolas Crevier, 25, habitant ; Louise Le Loutre, 18, sa femme ; Marie-Barbe, 3 ms ; Jacques Jullien, 23, domestique.

François Bigot dit Lamothe, 45, habitant ; Marguerite Drapeau, 50, sa femme ; François, 22 ; Antoine Lespincy, 20, dom'que.

Michel Lemay, 36, habitant ; Marie Dutost, 26, sa femme ; Charles, 6 ; Joseph, 5 ; Marie, 4 ; Ignace, 1 ; Jacques Dutost, 23, frère de la dite Dutost.

Michel Pelletier dit Laprade, 35, habitant ; Jacqueline Chamboy, 38, sa femme ; Henry Durby, 20, et François Frigon, 18, domestiques.

Jacques Lemarchand, 30, habitant ; Françoise Capelle, 40, sa femme, veuve en secondes noces de Jacques Lucas ; Jacques Turcot, 13, fils du premier lit ; Marie Lucas, 11, et François Lucas, 8, enfants du deuxième lit ; Marie-Magdelaine Lemarchand, 4 ; Françoise, 2 ; Marguerite, 2 mois ; Jean Langlois, 30, domestique.

Pierre Trottier, 22, habitant ; Suzanne Migaude, 18, sa femme ; Benjamin, 5 mois.

Julien Trottier, 30, habitant ; Marie Sédillot, 20, sa femme ; Elizabeth, 2 ; Jean-

Baptiste Trottier, 20, frère de Trottier ; Antoine Lescuyer, 18, domestique.

Mathurin Baillargeon, 40, habitant ; Marie Mestayer, 30, sa femme ; Anne, 16 ; Catherine, 13 ; Jeanne, 12 ; Pierre, 8 ; Jean, 7 ; Nicolas, 4 ; Marie, 3 ; Ignace, 2.

Michel Rochercau, 30, habitant ; Marie Bigot, 17, sa femme ; Françoise, 16 mois.

Claude Herbin, 40, menuisier ; Marie Heude, 34, sa femme, veuve de Jean Houdan dit Gaillarbois ; Antoine Leduc, 17, domestique.

Charles (Jacques) Vaudry, 30, habitant ; Jeanne Renaud, 25, sa femme ; Pierre, 3 ; Marie, 1.

François Fafard, 36, habitant ; Marie Richard, 30, sa femme ; Jean, 9 ; François, 6 ; Joseph, 4 ; Jeanne, 16 mois ; Claude Sauvageau, 20, domestique.

François Chorel dit Saint-Romain, 25, habitant ; Anne Aubuchon, 15, sa femme ; Anne, 13 mois.

Charles Bonnain, 28, habitant ; Marie Meusnier, 26, sa femme.

Gabriel Benoist, 30, habitant ; Marie Gaudry, 25, sa femme.

René Houré, 36, habitant ; Denise d'A-mansé, 25, sa femme.

Mathurin Gouin, 28, tonnelier, habitant ; Magdelaine Vien, 15, sa femme.

Alexandre Raoul, 30, charpentier, habitant ; Marie Des Roziers, 15, sa femme.

Sauveur Gouin, 26, habitant ; Marie-Thérèse Paulmier, 24, sa femme.

Pierre Artaut sieur de Latour, 36, habitant ; Louise Sauvagesse, 45, sa femme ; Jean, 1 ; Jean, 20, domestique.

Jacques Aubert, 27, habitant ; Etienne Meunier, 30, sa femme.

Pierre Niquet, 24, habitant ; Françoise Lemoyne, 22, sa femme.

Domestiques des RR. PP. jésuites au dit lieu : René Blanchet, 28, menuisier ; Claude Caron, 24, Damien Quatre Sols, 20, Jean Bassot, 18, Pierre Caillounet, 24, et Jean Barillet, 18, domestiques.

Jeanne Enard, 50, veuve de Christophe Crevier ; Jean-Baptiste, 18.

La seur Marie Raisin (fille de la Congrégation de Notre-Dame), 23, maîtresse d'école aux filles des Trois-Rivières.

Pierre Lefebure, 50, habitant ; Jeanne Aunois, 45, sa femme ; Jacques, 19 ; Michel, 12 ; Ignace, 10 ; Ange, 7 ; Pierre, 5 ; Noël Charpentier, 19, Jean Leduc, 19, et Jean Vincouneau, 36, domestiques.

François Hertel, 24, habitant ; Marguerite-Joseph de Thauvenet, 20, sa femme ; Zacharie-François, 8 mois.

Etienne Pezart sieur de la Touche, 42 ; Magdelaine Mullois, 28, sa femme ; Jacques, 8 jours ; Marie Mullois, 19, nièce ; Pierre Charbonnier, 20, Jacques Chevallier, 23, Martin Chevallier, 28, Jean Tousseau, 22, Pierre Dubois dit Picard, 20, Jacques Dubois, 16, et François Pillet, 37, domestiques.

Noms des habitants et volontaires non mariés ou mariés en France : Claude Veron dit la Renommée, 33 ; Laurent Philippe dit Lafontaine, 28 ; Antoine Daunay, 25 ; Denis Verignonneau, 25 ; Lucas Roseau, 22 ; Barthélemy Bertaut, 43, arquebusier, marié en France ; Guillaume Fagot, 31 ; Jean Bousquet, 30, arquebusier ; Jacques Joviel dit Bergerac, 36 ; Joseph Jouis dit Dulude, 21 ; Jean Lamotte, 20 ; Pierre Arrivé, 20 ; Charles Prevost, 18, tailleur ; Frs Breton, 27 ; Jean Tripier, 34 ; Jean Goupil, 35, marié en France, femme et enfants ; Michel Hébert dit Laverdure, 30 ; Jacques Delatouche, sieur du lieu, 28, procureur fiscal au Cap-de-la-Magdelaine ; Jacques Drouet, 50 ; Pierre Lemoyne, 32 ; Jean Brosseau dit la Verdure, 26, tailleur d'habits ; Michel Durant dit la Rose, 33 ; Michel Feuillay, 36 ; Nicolas Lemoyne, 25 ; Jean Boullard, 30, marié en France ; Jacques Fouillard, 35 ; Urbain Berranger, 30 ; Louis Faucher dit Laforest, 30 ; Cilles Masson, 30 ; Pierre Retour, 26 ; François Michelot, 40 ; Louis Lefebure dit Lagroyaye, 38, marié en France ; Jean Baillon, 20 ; Pierre Prou, 40 ; Jean Massé, 30 ; Pierre Constant (Compant), 26.

L'analyse de cette pièce se trouve à la fin du recensement de 1667 qui suit. La comparaison entre ces deux documents officiels est indispensable à ceux qui étudient l'état des familles canadiennes de l'époque en question.

RECENSEMENT DE 1667

QUÉBEC

François Pelletier, 32 ; Marguerite Morisseau, 24, sa femme ; Marie, 5 ; François-Xavier, 4 ; Joseph, 2 ; Marguerite-Agnès, 15 mois.

Pierre Nielle, 42 ; Jacquette Lefranc, 22, sa femme ; Marie, 8 ; Pierre, 6 ; Jean, 3 ; Charles, 2 mois.

Marguerite Coullart, veuve du sieur Maquart, 43 ; Anne, 16 ; Ignace, 14 ; Catherine, 13 ; Charles, 10.

Eustache Lambert, 50 ; Marie Laurance, 34, sa femme ; Gabriel, 9 ; Eustache, 8 ; Marie-Magdelaine, 5.

Charles Aubert sieur de la Chesnaye, 33, agent-général de messieurs de la compagnie ; Charles, son frère, 3.

Charles Basire, 26 ; Geneviève Macard, 17, sa femme ; leurs domestiques : Michel Lestoupin, charpentier de navire, 40 ; Michel Dumaine, son aide de charpentier, 26 ; Noël Forestier, matelot et perceur de navire, 50 ; Antoine Fouel, maître tonnelier, 26 ; Jean Medon Delorme, cuisinier, 26 ; Nicolas Gausse, maître de barque, 45 ; Jacques Cachelièvre, 25 ; le nommé Lajeunesse, matelot, 32 ; Pierre Turpot, 24 ; Olivier Gidet, matelot, 40 ; Georges Berthe, 28 ; Guillaume Malortie, matelot, 21 ; le nommé Marandais, matelot, 26.

Elienne Landeron, 26 ; Elizabeth de Chavigny, sa femme, 18 ; domestiques : Jean Turcot, 24 ; le nommé Parisis, 25.

Etienne Blanchon, 28 ; Anne Convent, sa femme, 60 ; domestiques : Louis Pressean, 28 ; Pierre du Pinneau, 16.

Pierre Normand, 31 ; Catherine Normand, sa femme, 21 ; Pierre, 16 mois.

Jacques Loyer sieur de la Tour, 48 ; Marie-Magdelaine Sevestre, sa femme, 29 ; Charles, 8 ; Anne-Françoise, 10 mois ; domestiques : André, 27 ; Michel, 30.

Le sieur Guillaume Feniou, 34 ; Anne Gaultier, sa femme, 16 ; Charles Baillargeon, domestique, 20.

Pierre Soumande, 50 ; Simonne Costé, sa femme, 30 ; Louis, 15 ; Jean, 13 ; Marie, 12 ; Anne, 9 ; Pierrrot, 8 ; Jean, 6 ; Louis, 3 ; Jeanne, 16 mois ; Mathieu Rollandin, domestique, 26 ; 8 bestiaux, 13 arpents de terre en valeur.

Esther de Lambourg, veuve, 50 ; Ignace, 14 ; Pierre, 9.

Thierry de Lettre sieur le Vallon, 45 ; Marie Depéré, sa femme, 45 ; Jeanne, 8 ; Thierry, 7 ; Marguerite, 6 ; Louise, 5 ; Barbe, 4 ; Joseph, 3 ; 8 arpents en valeur.

Le sieur Claude Charron, 40 ; Claude Camus, sa femme, 38 ; Claude, 15 ; Jean, 13 ;

François, 10 ; Charles, 10 ; Claude-Joseph, 4 ; domestiques : Jean, 28 ; Louis, 18.

Nicolas Durand, 33 ; Marie Regnourd, sa femme, 22 ; Nicolas, 13 mois ; Jean Bourdon, huissier royal, 40, pensionnaire.

Denis de Rome, 45 ; Jacqueline Rouillois, sa femme, 22.

Romain Becquet, notaire, 26 ; Romaine Boudet, sa femme, 29.

Jean Desespinae, 40 ; Jeanne Delaunay, sa femme, 25 ; Pierre, 3 ; François, 2.

Mathieu Damours, écuyer, sieur Deschautours, conseiller du roi au conseil souverain, 50 ; Marie Marsollet, sa femme, 30 ; Louis, 12 ; Mathieu, 10 ; Elizabeth, 9 ; René, 8 ; Charles, 5 ; Joseph, 3 ; Pierre Louvigneau, domestique, 25.

Pierre Duquet, 25 ; Anne Lamarre, sa femme, 19.

Charles Roger, 38 ; Marie Gachet, sa femme, 55 ; Michel Quesnel, domestique, 22.

Jeanne Richard, veuve Bonnard, 60.

Vincent Renault, 68 ; Marie Martin, sa femme, 59 ; Gabriel, 9 ; Isaure Recheau, domestique, 22.

Jacques Turet, 26.

Hyppolite Thibierge, 38 ; Renée Hervet, sa femme, 30 ; Gabriel, 12 ; Jean, 10 ; Etienne, 4 ; Jacques, 3 ; Pierre, 5 ; Guillaume Gervais, domestique, 17.

Charles Amyot, 32 ; Geneviève de Chavigny, sa femme, 22 ; Marie Magdelaine, 5 ; Joseph, 2.

Marc Anthoine, 27 ; Catherine de Boisandré, sa femme, 24 ; Jeanne-Claude de Boisandré, leur servante, 23.

Denis Guyon, 36 ; Elizabeth Boucher, sa femme, 22 ; Jacques, 4 ; François, 18 mois ; Marie Lespine, servante, 20.

Jacques Leprou, tapissier, 36 ; Françoise Bance, sa femme, 22.

Pierre Noland, 26 ; Catherine Ouard, sa femme, 29 ; Marie, 4 ; Joseph, 2.

Nicolas Godeboust, 32 ; Marie-Marthe Bourgonne (Bourgoin), sa femme, 30 ; Anne, 4 ; Marie, 2.

Charles Martin, 26 ; Catherine Dupuis, sa femme, 22 ; Jean, 3 ; Marie-Nicole, 2 mois.

Pierre Pellerin dit Saint-Amand, 50 ; Louise de Monceaux, sa femme, 32 ; Pierre-Ignace, 12 ; Ignace, 9 ; Marie, 7 ; Louise, 4 ; Marguerite, 2 ; domestiques : Didier Perrot, 23 ; Jean Dumont, 18 ; Claude Leguay, 20.

Mathieu Huboust Deslonchamp, 40 ; Suzanne Berlafer (Bottfair), sa femme, 36 ; Athanase, 17 ; Mathieu, 14 ; Jean, 12 ; Geneviève, 11 ; Anne, 9 ; Jacques, 7 ; Nicolas, 5 ; Charles, 3 ; 4 bestiaux, 10 arpts en val'r.

Louis Coullart sieur Lespinay, 38 ; Geneviève Desprez, sa femme, 29 ; Jeanne, 14 ; Jean-Baptiste, 10 ; Louis, 8 ; Geneviève, 7 ; Jacques, 2 ; domestiques : Jean Marchand, 22 ; Jean Prou, 22.

Le sieur François Bissot, 55 ; Marie Couillard, sa femme, 34 ; Louise, 16 ; Geneviève, 15 ; Catherine, 12 ; Marie, 9 ; Guillaume, 6.

Nicolas Marsollet sieur de Saint-Agnan, 67 ; Marie Lebarbier, sa femme, 48 ; Jean Marsollet de Bellechasse, 18, et Marie, 6, ses enfants ; François Trevet, domestique, 21 ; Françoise Charron, servante, 49.

Pierre Biron, 41 ; Jeanne Poireau, sa femme, 22 ; Pierre-Joseph, 4 ; François, 21 mois.

Jacques Boissel, 60 ; Marie Birel (Héripel), 45 ; Noël, 24 ; Jacob, 19 ; Guillaume, 16 ; Marie-Magdelaine, 13 ; Gilles, 10 ; Jeanne, 5 ; 8 bestiaux.

Jean Madry, maître chirurgien du roi, 42 ; Françoise Duquet, sa femme, 22 ; Charles Dubois, domestique, 24.

Antoine Fillion, 30 ; Anne d'Anneville, sa femme, 20 ; Pierre, 10.

Jean Poidras, 25 ; Marie-Xainte Vivier, sa femme, 18 ; Françoise, 2.

Jean Soullard, 25 ; Catherine Boutet, sa femme, 25 ; René, 7 ; Françoise, 4 ; Marie, 2 ; Jeanne, 1 ; Robert Leclerc, dom., 16.

Le sieur Vincent Poirier, 40 ; Judith-Catherine Renaudeau, sa femme, 30 ; Anne, 12 ; Thérèse, 8.

Pierre Levasseur, 40 ; Jeanne de Chaverlange, sa femme, 30 ; Françoise, 11 ; Marguerite, 9 ; Pierre, 6 ; Jeanne, 3 ; Félicité, 6 mois.

Jean Hammonet, 45 ; Pierre Hammonet, son frère, 17 ; Claude Cochois, 25 ; Nicolas Picart, 26.

Jean Gaigneux la Framboise, 25.

Jeanne Duguay, veuve Lalime, 53.

Thiennette Desprez, veuve du sieur Duplessis, 40 ; Anne Guillemot, sa fille, 19.

Claude Chalon (Charron), 28.

Robert Motion, 26 ; Anne Tavernier, sa femme, 26 ; Flavie-Anne, 13 mois.

Dame Marie-Barbe de Boulogne, veuve de feu M. Dailleboust, 48 ; Aimée Chastel, sa sœur, 48 ; Jeanne, orpheline, 13 ; Pasquier Hubert, domestique, 22 ; 1 tête de bétail, 34 arpents en valeur.

Marie Languille, veuve Grouart, 26 ; François, 5 ; Jacques, 4 ; Jean-Baptiste, 2 ; Catherine-Gertrude, 7 semaines ; 31 bestiaux, 2 arpents en valeur.

François Hurault, 24.

Charles Palentin, 25 ; Jeanne Bossier, sa femme, 40.

Jean Esmelin (Lemelin) 36 ; Marguerite Brassard, sa femme, 22 ; Marie, 6 ; Louis, 4 ; Jean-François, 2.

Jean-Baptiste Legardeur, écuyer, sieur de Repentigny, 37 ; Marguerite Nicolet, sa femme, 24 ; Pierre, 10 ; Jean-Paul, 6 ; Augustin, 4 ; Alexandre, 2.

Jean Juchereau sieur Demore, 83.

Pierre Legardeur, écuyer, sieur de Tilly, 53 ; Geneviève Juchereau, sa femme, 35 ; Catherine, 18 ; Marie, 16 ; Pierre-Noël, 15 ; Jean-Baptiste, 12 ; Marguerite, 10 ; Charles, 8 ; René, 7 ; Magdeleine, 5 ; Augustin, 4 ; Geneviève Gertrude, 18 mois ; domestiques : Michel Pichart, 19 ; Gilles Cadieu, 22 ; Jean Derys, 23.

Louis-Théodore Chartier, écuyer, sieur de Lotbinière, lieutenant-général civil et criminel en la sénéchaussée de Québec, 55 ; Elizabeth Damours, sa femme, 55 ; René-Louis Chartier, écuyer, sieur de Lotbinière, 26 ; Marie Chartier, 30 ; domestiques : René Richer, 24 ; Guillaume Renault, 24 ; Jean Seman, 17 ; 20 arpents en valeur.

Marie-Guillemette Hébert, veuve du sieur Couillard, 59 ; Charles Couillard sieur des Islets, 20 ; domestiques : Jean Mesnard, 20 ; Jean Bré, 26 ; Mathias Chafraisade, 20 ; Jean le Chevalier, 25 ; Françoise Chevallier, servante, 20 ; 13 bestiaux, 18 arpents en valeur.

François Blondeau, 38 ; Nicolle Roland, sa femme, 35 ; Joseph, 10 ; Maurice, 5 ; Marie, 3 ; Marie-Charlotte, 8 mois ; 4 bestiaux.

Marie Favery, veuve de feu le sieur de Repentigny, 52 ; Ignace Legardeur, son fils, 19.

Charles Legardeur, écuyer, sieur de Villiers, 29 ; Marie-Charlotte, sa fille, 9 mois ; François, domestique, 19.

Louis Lefebvre, 26 ; Suzanne de Bure, sa femme, 30 ; Angélique, 7.

Pierre Garand, 23.

Jean Bernard, 24 ; Marie de Bure, sa femme, 21.

René, 27.

Etienne Rajat, 48 ; Marie Reine, sa femme, 52.

Séminaire : Monsieur l'évêque, 45 ; prêtres : Henry de Bernières, 32 ; Louis Ango (des Maizerets), 37 ; Jean Dudouyt, 30 ; Hugues Pommier, 30 ; Thomas Morel, 30 ; Germain Morin, 26 ; Louis Jolliet, clerc, 22 ; Charles-Amador Martin, clerc, 19 ; Pierre-Paul Gagnon, clerc, 18 ; Pierre Francheville, clerc, 18 ; serviteurs domestiques : Jacques Cabieu, 50 ; Jean-Baptiste Cousturier, 18 ; Simon Main, 23.

Religieuses hospitalières : la mère de St-Bonaventure, supérieure, 50 ; Anne le Comte de Saint-Bernard, 55 ; Marie de Saint-Joachim, 57 ; Catherine Veronneau de Saint-Joseph, 54 ; Catherine Leconte de Sainte-Agnès, 50 ; Renée-Marie Bouillie de la Nativité, 38 ; Izvoum(?) de la Conception, 38 ; Catherine Simon de Saint-Augustin, 35 ; Marguerite Bourdon de Saint-Jean, 26 ; Magdeleine le Poutrel de Saint-Michel, 23 ; Antoinette du Tertre de la Visitation, 30 ; Jeanne-Françoise Juchereau de Saint-Ignace,

17 ; Jeanne Thomas de Saint-Paul, 44 ; Catherine Chevallier de la Passion, 54 ; Jeanne Duhamel de l'Incarnation, 36 ; Marguerite Fuguet de Sainte-Marie, 38 ; Jeanne Poisson de la Présentation, 23 ; pensionnaires : Marie Delauson, 11 ; Marie-Anne Félix, Iroquoise, 8 ; Charlotte Juchereau, 12 ; Renée Denis, 11 ; Barbe Halay, 20 ; domestiques : Denis Dieudonné, 57 ; Nicolas Durand, 67 ; Jean Geslin, 40 ; Louis Bruslot, 27 ; Marc Tessier, 26 ; Nicolas Labbé, 50 ; François Henry, 24 ; François Bruslot, 20 ; Jean Putin, 45 ; Malvine Camusat, 40 ; Jean Guitard, 28 ; 56 bestiaux, 60 arpents en valeur.

Les religieuses ursulines : madame la Pelletier, 64 ; Marie Guiard de l'Incarnation, 68 ; Anne Lebugle de Sainte-Claire, 60 ; Cécile Richer de Sainte-Croix, 58 ; Marguerite de Flechelle de Saint-Athanase, 53 ; Anne Lebout de Notre-Dame, 46 ; Marie de Villieu de Saint-André, 37 ; Charlotte Barre de Saint-Ignace, 48 ; Marie Geneviève de Saint-Joseph, 29 ; Marie Aganne de Sainte-Agnès, 23 ; Marie Boutet de Saint-Augustin, 24 ; Jeanne-Louise Godefroy de Saint-André, 23 ; Anne Lefrançois de Saint-Laurent, 51 ; Catherine Leseau de Sainte-Ursule, 53 ; Françoise Ouin de Sainte-Magdeleine, 46 ; Antoinette Mignon de Sainte-Marthe, 35 ; Marie Dolier de la Passion, 25 ; Marie-Angélique Poisson de Saint-Jean, 16 ; Agnès Duquet de la Nativité, 19 ; Magdeleine Pinguet, novice, 14 ; pensionnaires : Marie-Magdeleine de Lauson, 13 ; Anne-Catherine de Lauson, 8 ; Barbe Fortin, 13 ; Marie Cloutier, 13 ; Anne Baillargeon, 18 ; Jeanne Dandonneau, 13 ; Catherine Major, 13 ; Marie Lucas, 13 ; Anne Aubert, 13 ; Louise Paré, 14 ; Marie Lagaranne, 9 ; une petite Iroquoise, 6 ; domestiques : Pierre Moret, 60 ; Nicolas Desmarest, 37 ; Pierre Prévost, 37 ; André Fouquet, 28 ; Jean Dubois, 32 ; René Grimaux, 30 ; Julien Boutard, 26 ; Jean Urban, 21 ; Jacques Crespeau, 29 ; 25 bestiaux, 80 arpents en valeur.

Les pères jésuites : François le Mercier, 63 ; Hiérosme Lallemant, 75 ; Claude Pijart, 67 ; Pierre Chastelan, 61 ; Joseph Ghaumonnet, 55 ; Claude Dablon, 50 ; Thierry Beschefer, 36 ; Etienne de Carheil, 36 ; Julien Garnier, 26 ; frères Phil. Pierson, 26 ; Ambroise Brouard, 68 ; Florent Bonnemere, 68 ; Louis Gambert, 60 ; Pierre Lemasson, 55 ; Joseph Boursier, 40 ; Louis Le Boesme, 36 ; Pierre Margneret, 22 ; Guillaume Lauzier, 45 ; domestiques : Charles Boivin, 67 ; Guillaume Boivin, 57 ; Jacques Leurier, 60 ; Martin Bouttet, 50 ; Charles Pavie (Panic), 38 ; Jacques Aubry, 50 ; serviteurs : Gilles Mesnard, 30 ; Thomas Trigalon, 59 ; Pierre Lehot, 25 ; Mathurin Legras, 24 ; Vincent Croustier, 26 ; Jean Bacher, 28 ; Simon Caron, 18 ; Jacques Blay, 35 ; Thomas Pageot, 23 ; Adrian Cousturier, 23 ; 30 bestiaux, 100 arpents en valeur.

Total, 448 âmes, 220 bestiaux, 345 arpents en valeur.

CÔTES DE SAINTE-GENEVIÈVE, SAINT-FRANÇOIS ET SAINT-MICHEL

Henry Pinguet, 80.

Noël Pinguet, 38 ; Marie-Magdeleine Dupont, sa femme, 33 ; Marie-Magdeleine, 14 ; Jean, 12 ; Pierre, 10 ; Marie-Anne, 7 ; Catherine, 5 ; Nicolas, 1 ; domestiques : Louis Delaunay, 17 ; Urbain Laforest, 25 ; 10 bestiaux, 63 arpents en valeur.

Maison de M. Bourdon : M. Jean Le Sueur, prêtre, écuyer, sieur de Saint-Sauveur, 65 ; le sieur Bourdon, procureur-général pour le roi, 64 ; Anne Gasnier, sa femme, 52 ; Jacques Bourdon sieur d'Autray, neveu du sieur Bourdon, 19 ; Marie Gloria, 13, Marguerite Gloria, 9, et Magdeleine Gloria, 4, enfants de Jean Gloria et de Marie Bourdon ; domestiques : Pierre Lahiye (Lafaye), meunier, 40 ; Jacques Beaujour, cuisinier, 30 ; Pierre Mercereau, 18 ; Jacques Famel (Hamel ?), 22 ; Jean Leonnard, 17 ; Nicolas Longval, 22 ; le nommé Provençal dit Pierre Jourdain, 18 ; Lucian Talon, 24 ; Jean-Baptiste Hallé, 9 ; 30 bestiaux, 100 arpents en valeur.

Noël Morin, 38 ; Hélène Desportes, sa femme, 48 ; Alphonse, 17 ; Charles, 13 ; Marie-Magdeleine, 10 ; Zacharie Jolly (Jolliet), apprenti, 17 ; Jean Ballier, domestique, 28 ; 12 bestiaux, 40 arpents en valeur.

Louis Sedillot, 60 ; Marie Grimou, sa femme, 60 ; Jean, 20 ; 3 bestiaux, 40 arpents en valeur.

Adrien Sedillot, 30 ; Angélique Brière, sa femme, 26.

A la ferme du sieur de la Chesnays : André Brondechon, 30 ; François Caron, 28 ; Louis Doré, 28 ; Paul Quartier, 25 ; Louis Chiron, 20 ; Nicolas Vacé, 56 ; Etienne Magnier, 20 ; 12 bestiaux, 150 arpents en valeur.

Jean Larchevesque, 22 ; Marie-Anne Poussin, sa femme, 24 ; Joseph-Simon, 2 mois ; ses frères : Jacques Larchevesque, 20 ; Henry, 18 ; Jean, 8 ; 5 bestiaux, 40 arpents en valeur.

Nicolas Bonhomme, 56 ; Catherine Gouger, sa femme, 50 ; Ignace, 22 ; Pierre, 18 ; Nicolas, 15 ; Catherine, 12 ; Thomas Gaudouin, domestique, 18 ; 5 bestiaux, 40 arpents en valeur.

Jean Jouineau, 68 ; Anne Vuideau, sa femme, 25 ; Marie-Hélène, 2 ; Charles Delaunay, 20 ; 6 bestiaux, 30 arpents en valeur.

Pasquier Mery, fermier de la dame Gloria, 30 ; domestiques : Jacques Trissier, 30 ; Julien Meusnier, 20 ; 7 bestiaux, 30 arpents en valeur.

Jacques Bourbonnière, 30 ; 1 tête de bétail, 6 arpents en valeur.

Pierre Duval, 66 ; Jeanne Labarbe, sa femme, 66 ; 12 arpents en valeur.

Mathurin Moreau, 25 ; Marie Girard, sa femme, 34 ; Jean, 15 ; Charles, 13 ; Noël, 10 ; Marie, 6 ; un domestique, 25 ; 5 bestiaux, 10 arpents en valeur.

Jean Jobin, 56 ; Marie Girard, sa femme,

54 ; domestiques : Michel Farguet, 30, et François Huppé, 24 ; 5 bestiaux, 19 arpents en valeur.

Gervais Buisson, 64 ; Marie Lebeau, sa femme, 45 ; Antoine, 20 ; Simonne, 13 ; Marie, 10 ; Jean-François, 7 ; 4 bestiaux, 12 arpents en valeur.

Jean Chesnier, 45 ; Marie Serre (Greslau), sa femme, 26 ; François, 12 ; Jean, 10 ; Marie, 7 ; Marguerite, 5 ; François-Joseph, 3 ; Anne, 18 mois ; 3 bestiaux, 10 arpents en valeur.

Gervais Buisson, 24 ; Marie Boutet, sa femme, 22 ; Joseph, 4 mois ; 2 bestiaux, 8 arpents en valeur.

Joachim Girard, 30 ; Marie Hallé, sa femme, 28 ; Marie, 6 ; Jacques, 5 ; Antoine, 4 ; Barbe, 3 ; 2 bestiaux, 10 arpents en valeur.

Nicolas Gaudry dit Bourbonnière, 47 ; Agnès Morin, sa femme, 27 ; Hélène, 11 ; Jacques, 9 ; Christine-Charlotte, 7 ; Marie-Françoise, 5 ; Nicolas, 3 ; Jean Malherbaut, domestique, 20 ; 4 bestiaux, 8 arpents en valeur.

Jean Hamel, 33 ; Marie Auvray, sa femme, 30 ; Jean-François, 6 ; Pierre, 4 ; Marie-Anne, 1 ; 1 tête de bétail, 10 arpents en valeur.

François Prévost, 30 ; Marguerite Gailard, sa femme, 30 ; Anne-Claude, 2 ; domestiques : Jacques Damiens, 26 ; Pierre-François, 60 ; 1 tête de bétail, 12 arpents en valeur.

Hubert Simon de Lapointe, 33 ; Marie Viez, sa femme, 24 ; Marie-Anne, 7 ; Pierre, 6 ; Jeanne-Angélique, 5 ; Guillaume, 3 ; Jacques, 2 ; 2 bestiaux, 12 arpents en valeur.

Guillaume Bonhomme, 24 ; Françoise Boucher, sa femme, 22 ; Nicolas, 2 ; 1 tête de bétail, 8 arpents en valeur.

Pierre Maufay, 40 ; Marie Duval, sa femme, 40 ; Pierre, 12 ; Jeanne, 11 ; André, 9 ; Marie, 5 ; Simonne, 4 ; Catherine, 1 ; Pierre Bénard, domestique, 24 ; 6 bestiaux, 18 arpents en valeur.

Pierre Picher, 30 ; Catherine Durand, sa femme, 18 ; Jean-Baptiste, 1 ; 12 arpents en valeur.

Etienne Sédillot, 28 ; Magdelaine Garbonnet, 24 ; Marie-Magdelaine, 2 ; 10 arpents en valeur.

Charles Danays, 37 ; Marie Deshayes, sa femme, 34 ; Michel Hébert, domestique, 26 ; 10 arpents en valeur.

Jean-Baptiste Morin de Belleroche, 23 ; 2 bestiaux, 8 arpents en valeur.

Jean Neau (dit Saint-Crespin), 40 ; Marie Bonhomme, sa femme, 20 ; 8 arpents en valeur.

Pierre Cochereau, 25 ; Marie Vauclin (Roblin ?), sa femme, 20 ; 10 arpents en valeur.

Romain Duval, 22 ; Marie Leclerc, sa femme, 19 ; 12 arpents en valeur.

Laurent Herman, 26 ; Marie-Anne Agathe, 30 ; 12 arpents en valeur.

Jean Levasseur, huissier, 45 ; Marguerite

Richard, sa femme, 38 ; Louis, 18 ; Anne, 15 ; Jean-François et Noël, 12 ; Ursule, 10 ; Thérèse, 9 ; Angélique, 6 ; Charles, 3 ; Anne-Félicité, 6 mois ; Nicolas, domestique, 25 ; 12 arpents en valeur.

François Genaple, 25 ; Marie-Anne Delaporte, sa femme, 24 ; Marie-Anne, 8 mois ; 10 arpents en valeur.

Michel Legardeur, 31 ; Marie Gamber (Gaillard), sa femme, 30 ; Marie-Madeleine, 3 ans.

Louis Sanson, 32 ; Marthe Ragon, sa femme, 33 ; Antoine, 2 ; 12 arpents en valeur.

Simon (Jean) Chappacou, 40 ; Marie Pacaudé (Vincente Pacaud), sa femme, 40 ; Louis, 13 ; Marie, 8 ; Marie-Agathe, 20 mois ; 8 arpents en valeur.

Jean Gauvain, fermier du sieur Dupont, 24 ; Anne Magnan, sa femme, 17 ; 10 arpents en valeur.

Jean Garnier, fermier du sieur Pinguet, 24 ; 10 arpents en valeur.

Total : 187 âmes, 129 bestiaux, 832 arpents en valeur.

CAP-ROUGE ET CÔTE DE SAINT-IGNACE

Jean Lemire, syndic, 41 ; Louise Marsollet, sa femme, 27 ; Jeanne-Elizabeth, 9 ; Marie, 7 ; Joseph, 5 ; Anne, 3 ; Louise, 16 mois ; domestiques : Pierre Yvelin, 22 ; Mathieu Chenault, 30 ; Jean Gaultier, 20 ; 5 bestiaux, 10 arpents en valeur.

Jacques Lebeuf, 21 ; Anne Paveleau, sa femme, 32.

Louise de Boiseneuve, 50 ; Pierre Monicau, 17 ; Jacques Monicau, 12 ; Catherine, 2 ; Jean, 5.

Denis-Joseph Ruette, écuyer, sieur d'Auteuil et de Monceaux, 50 ; Françoise-Madeleine, 10 ; domestiques : Claude Pelette, 22 ; Guillaume Bertrand, 22 ; Gabriel Lemire, 25 ; Jean Girard, 50 ; Noël Merlin, 34 ; Jacques Forget, 20 ; 18 bestiaux et 100 arpents en valeur au sieur d'Auteuil ; 8 bestiaux et 20 arpents en valeur à Claude Pelette.

Nicolas Pelletier, 77 ; Jeanne de Vourtais (Roussy ?), sa femme, 53 ; Nicolas, 18 ; Pierre Quartier, domestique, 18.

Pierre Delacroix, fermier de François Pelletier, 35 ; Marie, 10 ; Olive, 2 ; 20 arpents en valeur.

Jean Magneron, 31 ; Marie Pavie, sa femme, 30 ; Marguerite, 9 ; Elizabeth, 7 ; Marie-Anne, 6 ; Marie-Angélique, 3 ; Jean-François, 20 mois ; 1 tête de bétail, 6 arpents en valeur.

Etienne de Nevers Brentigny, 40 ; Anne Hayot, sa femme, 28 ; Guillaume, 13 ; Daniel, 11 ; Elizabeth, 8 ; Etienne, 6 ; Nicolas Butor, domestique, 19 ; 4 bestiaux, 12 arpents en valeur.

Thomas Hayot, 58 ; Jeanne Boucher, sa femme, 60 ; 3 bestiaux, 20 arpents en valeur.

Sébastien Langelier, 50 ; Marie de Beau regard, sa femme, 20 ; 5 arpents en valeur.

Denis Jean (dit Saint-Onge), 35 ; Marie Pelletier, sa femme, 44 ; Ignace, 11 ; Jo-

seph, 8 ; Bertrand, 6 ; Marie, 3 ; Anne, 14 ; Françoise, 13 ; Nicolas, 1 mois ; 4 bestiaux, 30 arpents en valeur.

Sébastien Liénard, 40 ; Françoise Pelletier, sa femme, 25 ; Jean-François, 10 ; Jacques, 4 ; Ignace, 2 ; Denis, 5 mois ; Tugal Cottin, domestique, 18 ; 4 bestiaux, 20 arpents en valeur.

Jean-Baptiste de Larue, 32 ; Jacqueline Pin, sa femme, 17 ; Jean-Baptiste, 3 ; Marie-Geneviève, 2 ; Pierre, 2 mois ; Antoine Devaux, domestique, 34 ; 3 bestiaux, 12 arpents en valeur.

Sébastien Langreau (Gingras), 28 ; Marie-Geneviève Guillebour, sa femme, 17 ; 3 bestiaux, 12 arpents en valeur.

Antoine Boutin, 25 ; Geneviève Gaudin, sa femme, 18 ; Jean-Baptiste, 14 mois.

Jacques Fournier sieur de la Ville, 36 ; Héléne Figuier, sa femme ; Marie-Louise, 3 ; Claude, 2 ; 1 tête de bétail, 6 arpents en valeur.

Jean Routier, 25 ; Catherine Meliot, sa femme, 22 ; Jeanne, 19 mois ; François Hubert, domestique, 24 ; 2 bestiaux, 10 arpents en valeur.

Mathurin Trud, 47 ; Marguerite Garmand, sa femme, 28 ; Ursule, 10 ; Geneviève, 8 ; Anne, 3 ; Françoise, 4 mois ; 3 bestiaux, 10 arpents en valeur.

Jean Pelletier, 34 ; Marie-Geneviève de Manouilly (Manevely de Rainville), sa femme, 24 ; Jean-François-Xavier, 4 ; Jacques Rousseau, domestique, 20 ; Suzanne Nepveu, servante, 12 ; 2 bestiaux, 25 arpents en valeur.

Jean Hayot, 33 ; Louise Pelletier, sa femme, 26 ; Geneviève, 9 ; Jean, 5 ; Louise, 3 ; Marie-Madeleine, 18 mois ; 1 tête de bétail, 25 arpents en valeur.

Michel Thibault, 35 ; Jeanne Soyierre, sa femme, 30 ; Marie, 6 ; Louise, 4 mois ; 12 arpents en valeur.

Marin Pin, 55 ; Olive Morin, sa femme, 40 ; Jean, 20 ; Jean-Baptiste, 5 ; François, 4 ; 2 bestiaux, 18 arpents en valeur.

Etienne Letellier, 30 ; Geneviève Misere (Mezeray), sa femme, 20 ; Etienne, 4 ; Jean-François, 15 mois ; Jean Pinaud, domestique, 25 ; 1 tête de bétail, 50 arpents en valeur.

René Miséré (Mezeray) 55 ; Nicolle Garman, sa femme, 36 ; Jean, 15 ; Thomas, 14 ; René, 12 ; Marie, 10 ; Marie-Madeleine, 9 ; Marie-Catherine, 4 ; domestiques : Aubin Mondou, 23 ; François Apuril, 24 ; 4 bestiaux, 100 arpents en valeur.

Pierre Martin, 24 ; Jacobine Laffleur, sa femme, 23 ; Françoise, 3 ; Madeleine, 15 mois ; 12 arpents en valeur.

André Renault, 50 ; Madeleine Marande, sa femme, 55 ; Isaac Pinel, leur frère, 22 ; 3 bestiaux, 25 arpents en valeur.

Pierre Pinel, 29 ; Charlotte Fougeret, sa femme, 29 ; Françoise, 4 ; Nicolas, 3 ; Andrée, 4 mois ; 12 arpents en valeur.

François Boucher, 52 ; Françoise (Florence) Garmand, sa femme, 38 ; Benoist, 23 ; Pierre, 19 ; Marie, 15 ; Charles, 10 ;

Denis, 8; Michel, 6; Françoise, 3½; 7 bestiaux, 25 arpents en valeur.

Charles Gaultier, 37; Catherine Camus, sa femme, 29; Anne, 10; Catherine, 9; Marie, 7; Geneviève, 6; Claire, 4; Renée, 5; René Fourot, domestique.

Denis Brière, 35; Françoise Bigot, sa femme, 35; Charles, 14; Marguerite, 11; Denis, 8; Françoise, 6; Thomine Chastel, leur mère (femme de Jean Bigot), 67; 11 bestiaux, 20 arpents en valeur.

À SILLERY

Les RR. PP. Richard, 56, et Dreuillettes, 60; domestiques: Claude Haumart, 26; Pierre Potterel, 22; Louis Palardy, 30; René Rousseau, 24; Robert Senart, 28; René Boisseau, 33; Pierre Meunier, 32; 26 bestiaux, 100 arpents en valeur.

Pierre Chapeau, 44; Madeleine Duval, 29; Jean, 12; Jeanne, 10; Madeleine, 5; Jean, 2; Romain, 1 mois; 9 bestiaux, 18 arpents en valeur.

Mathieu Amyot, 40; Marie Miville, sa femme, 35; Charles, 16; Pierre, 15; Anne-Marie, 14; Marguerite, 11; Jean-Baptiste, 9; Françoise, 7; Jean, 6; Catherine-Ursule, 5; Daniel-Joseph, 2; Mathieu, 1½ mois; domestiques: Adrien Saillot, 19; Daniel Le Roy, 20; 9 bestiaux, 27 arp. en valeur.

Antoine Brassard, 58; Françoise Mery, sa femme, 54; Guillaume, 20; Antoine, 18; Jean, 16; Louis, 14; Dorothée, 12; 3 bestiaux, 27 arpents en valeur.

Louis Fontaine, 38; Marie-Madeleine Brassard, sa femme, 26; Anne, 9; Louis, 8; Jean, 7; Pierre, 4; Jean-François, 3; Simon, 2; Marie-Charlotte, 19 jours; 2 bestiaux, 6 arpents en valeur.

Jacques Sevestre, 52; 5 bestiaux, 48 arpents en valeur.

Philippe Nepveu, 33; Denise Sevestre, sa femme, 35; Charles, 16; Antoine, 13; Jean-François, 9; Thérèse, 11; Madeleine, 7; Jacques, 5; Philippe, 2; 5 bestiaux, 30 arpents en valeur.

CÔTE DE SAINT-IGNACE

Jérôme Billaudeau, 28; Jeanne Repoche, sa femme, 20; Marie, 2; 4 arp. en valeur.

Jacques Frique, 30; Bonne Guerrière, sa femme, 22; Geneviève, 1; 5 arp. en valeur.

René Duverger, 25; Marie-Madeleine Masse, sa femme, 14.

Noël Jérémie sieur de la Montagne, 39; Jeanne Pelletier, sa femme, 24; Catherine-Gertrude, 3; Marie-Charlotte, 6 mois; domestiques: Pierre Pelletier, 28; Joseph Bonneau, 18; 2 bestiaux, 8 arp. en valeur.

Barthélemy Gaudin, 60; Marthe Cognard, sa femme, 66; Jean, 18; Marguerite, 16; 10 arpents en valeur.

Jean Noël, 60; Jeanne Buisson, sa femme, 48; Jean, 15; Pierre, 11; 12 arpents en valeur.

Gilles Pinel, 33; Anne Laidette (Leodet), sa femme, 36; Catherine, 10; Françoise, 8; Marie-Madeleine, 5; François, 4; Elizabeth, 15 mois; 1 tête de bétail, 16 arpents en valeur.

Pierre Peluchon, 54; Marie Richer, sa femme, 30; Pierre, 4.

Pierre Massé, 10; Marie (Pinel de la Chenaie, sa femme), 50; Denis, 22; Pierre, 16; Anne, 9; Guillaume, 7; 3 bestiaux, 12 arpents en valeur.

Pierre Constantin, 30; Jeanne Massé, sa femme, 17; Jeanne, 3; Pierre, 15 mois; 12 arpents en valeur.

Pierre du Boismorel, 41; Françoise Meunier, sa femme, 35; Louise, 8; 10 arpents en valeur.

Michel de Sercis ou Serois ou Servis, 45; Françoise Huboust, sa femme, 29; Michel, 10; Charles, 8; Marie-Madeleine, 3; 4 bestiaux, 15 arpents en valeur.

Total: 366 âmes, 170 bestiaux, 977 arpents en valeur.

CÔTE DE BEAUPORT, NOTRE-DAME-DES-ANGES ET AUTRES LIEUX

Robert Giffard, écuyer, seigneur de Beauport, 80; Marie Renouard, sa femme, 68; Joseph Giffard, écuyer, seigneur de Fargy, 23; Michelle-Thérèse Nau, sa femme, 25; 19 bestiaux, 80 arpents en valeur.

Pierre Recoquille, 47; Jean Langlois, 24; Jacques Bourdin, 23; Jacques Martineau, 25; Henry Chastel, 21.

Nicolas Juchereau sieur de Saint-Denis, 42; Marie Giffard, sa femme, 31; Marie, 14; Charles, 12; Ignace, 9; Françoise, 7; Madeleine, 5; Thérèse, 3; Nicolas, 1; Jean Grondin, 25; Jean Pezeau, 30; Guillaume Vallade, 22; Alexis, 20; Louis Lemieux, 16; Jacques Lagille, 55; 17 bestiaux, 100 arpents en valeur.

Paul Vachon, greffier et notaire de Beauport, 37; Marguerite Langlois, sa femme, 28; Paul, 11; Marguerite, 9; Vincent, 7; Louise, 5; Marie-Madeleine, 3; Marie-Charlotte, 1; 7 bestiaux, 20 arpents en valeur.

Une habitation à Jean Pelletier, 20; Guillaume Lisset, 24; Robert Gallien, 25; 3 bestiaux, 25 arpents en valeur.

Martin Prévoist, 58; Marie Dabancour, sa femme, 48; Louis, 17; Jean, 8; Jean-Baptiste, 6; Thérèse, 3; Marin Arlin, 30; La Fontaine, 24; 9 bestiaux, 45 arpents en valeur.

Charles Cadieu, 38; Madeleine Macar, sa femme, 30; Jean, 12; Marie, 10; Marie-Madeleine, 9; Jeanne, 4; Louise, 1 mois; Martin Broussard, 22; 3 bestiaux, 6 arpents en valeur.

Michel Fillon, notaire royal, 35; Marguerite Auber, sa femme, 48; Urbain Dostmont, 23; Hélie Voisin, 28; Pierre Sicar, 22; 11 bestiaux, 50 arpents en valeur.

Laurent Dubosc, 33; Marie Felix (Aronio), sa femme, 22; Joseph, 1; 2 bestiaux, 8 arpents en valeur.

Jacques Lehoux, 87; Jeanne Jahan, sa femme, 61; valets: Pierre Lemieux, 14; Louis Leparc, 26; Denis Avis, 34; 2 bestiaux, 8 arpents en valeur.

Jean de Rainville, fermier, 28; Suzanne Badault, sa femme, 16; Jean, 1; Jean Boudault, 26; Gabriel Doré, 20; François Labernarde, 20; 12 best'x, 40 arp. en valeur.

Noël Langlois, 60; Marie Crevel, sa femme, 50; Jean, 19; Noël, 17; Aimée Carron, 11; Michel Acau, 21; Abraham Albert, 19; 8 bestiaux, 60 arp. en valeur.

Anne Martin, veuve, 64; Martin Cotte, 27; Suzanne Pagen, 12; Mathieu Cotte, 25; Elizabeth Cravel, 15; Jean Cotte, 23; Noël Cotte, 22; André Morin, 25; 3 bestiaux, 30 arpents en valeur.

Claude de Berman, écuyer, sieur de la Martinière, 29; Anne Depré, sa femme, 40; Marie Delauzon, 13; Anne de Lauzon, 10; Angélique de Lauzon, 7; Jacques Renouard, 26; Pierre Sanson, 17; Martin, 18; 9 bestiaux, 40 arpents en valeur.

Charles Turgeon, 40; Péronne Lefebure, 40; Jacques, 14; Zacharie, 4; Pierre, 1; 10 arpents en valeur.

François Guyon, 27; Marie Marsollet, 18; Marie, 3; Joseph, 1; Pierre le Mercier, 23; Pierre Morie, 30; 6 bestiaux à François Guyon et 100 à Marie Marsollet.

Le fief aux héritiers à feu Jean Guyon, 44 arpents en valeur.

Jean Mignet, fermier du fief de Zacharie Cloutier, 40; Louise Cloutier, 36; Jean, 18; Sainte, 15; Madeleine, 13; Jeanne, 8; Charles, 6; Louis, 4; 8 bestiaux, 35 arpents en valeur.

Une habitation appartenant au dit Mignet où il n'y a personne dessus, 16 arpents en valeur.

François Baugit, 80; Michel Baugit, 29; Madeleine Dubois, 29; Marie, 6; Jean, 4; Marguerite, 1; François Chauveau, 22; 5 bestiaux, 16 arpents en valeur.

Toussaint Giroux, 34; Marie Godart, sa femme, 28; Raphaël, 11; Charles, 9; Michel, 5; Jean, 2; Marie, 1; Jacques Savaria, 21; 2 bestiaux, 16 arpents en valeur.

Zacharie Maheust, 64; 6 arp'ts en valeur.

Jean Creste, 42; Marguerite Gosselin, sa femme, 40; Louis, 11; Marie, 9; Marguerite, 8; Françoise, 7; Jean, 3; Joseph, 1; 6 bestiaux, 15 arpents en valeur.

Pierre Lefebure, 45; Marie Chastaigny, sa femme, 45; Jean, 10; Marie, 4; 4 bestiaux, 15 arpents en valeur.

René Chevallier, 40; Jeanne Langlois, sa femme, 22; Louise, 8; Jean, 5; Guillaume, 2.

Léonard Leblanc, 40; Marie Riton, sa femme, 40; Noël, 14; Marguerite, 11; Marie, 10; Jeanne, 7; Françoise, 5; 3 bestiaux, 16 arpents en valeur.

René Dubois, 30.

Mathurin Chaille, 30; Catherine Barré, sa femme, 25; Claude, 2; Thérèse, 9 mois.

Pierre Marcou, 36; Marthe Rainville, sa femme, 22; Pierre, 4; Louise, 1; 2 bestiaux, 12 arpents en valeur.

Paul de Rainville, 48; Marie Michel, sa femme, 48; Joachim, 6; Charles, 15; Anne, 14; 1 tête de bétail, 7 arpents en valeur.

Jean Chapeleau, 40; Jeanne Gagnon, sa femme, 26; Catherine, 6; Noël, 4 mois; 2 bestiaux, 6 arpents en valeur.

Nicolas Belanger, 30; Marie Rainville,

30 ; Marthe, 6 ; Bertrand, 5 ; Suzanne, 4 ; Martin, 1 ; 2 bestiaux, 12 arpents en valeur.

Pierre Valée, 30 ; Thérèse Leblanc, 16 ; 2 bestiaux, 16 arpents en valeur.

Etienne Daufin, 30 ; Marie Morin, 20 ; René, 1 ; 1 arpent en valeur.

Michel Lesart, 28 ; Louise Leblanc, 14 ; 1 tête de bétail, 10 arpents en valeur.

Jean Gibaud, 30 ; Anne Binet, 25 ; 2 bestiaux, 7 arpents en vanne

LA CÔTE DE NOTRE-DAME-DES-ANGES

Pierre Paran, 50 ; Jealeur Badaud, 28 ; Marie, 12 ; Jacques, 10 ; Pierre, 5 ; André, 6 ; Jean, 5 ; François, 6 mois ; Pierre Vallière, 20 ; Germain Langlois, 25 ; 3 bestiaux, 15 arpents en valeur.

Anne Ardouin, veuve (de Jacques Badaud), 52 ; François Allard, 25 ; 30 arpents en valeur.

Robert Lefebvre, fermier, 34 ; Denise Gautier (veuve de Léonard Pilote), 45 ; Marguerite Pilote, 12 ; Jean Pilote, 10 ; Pierre Pilote, 4 ; Thomas Giraud, 22 ; 5 bestiaux, 20 arpents en valeur.

Une habitation aux pères jésuites : Jean Carron, 50 ; Michel Duran, 25 ; Gervais Poutoune, 26 ; Pierre François, 32 ; Etienne Chasselou, 20 ; Nicolas Ragueneau, 33 ; Jean Guillot, 14 ; 220 bestiaux, 55 brebis, 45 arpents en valeur.

Jean Millouet, 60 ; Jeanne Le Roy, 45 ; Jeanne, 15 ; Geneviève, 13 ; Jeanne, 10 ; Marguerite Sereau, 4 ; Pierre Sereau, 2 ; 9 bestiaux, 20 arpents en valeur.

Pierre Aufroy, 30 ; Sébastienne Veillon, 50 ; Pierre Choret, 13 ; Joseph Choret, 18 ; Jeanne, 15 ; Jean Choret, 10 ; Pierre Choret, 6 ; Ignace Choret, 13 ; 5 bestiaux, 16 arpents en valeur.

Michel Hupé, 51 ; Madeleine Roussin, 41 ; Antoine, 14 ; Nicolas, 12 ; Jean, 10 ; Jacques, 8 ; Marie, 3 ; Mathurin Cardin, 39 ; 12 bestiaux, 20 arpents en valeur.

Montauban, 50 ; 9 arpents en valeur.

Jacques Arrivé (dit de l'Isle, seigneur Descormiers), 27 ; Renée Desportes, 26 ; Louise, 2 ; Jeanne, 6 mois ; Marie Desportes, 10 ; 4 arpents en valeur.

Jacques Hudes, 31 ; Marie Meunier, 25 ; Marie, 1 mois ; 4 arpents en valeur.

André Coudre, 25 ; Jeanne Bourgeois, 24 ; 4 arpents en valeur.

David Courbin, 24 ; 6 arpents en valeur.

Une habitation à Robert Lefeuve ; 4 arpents en valeur.

Jacques Lemarié, fermier, 40 ; Marie Maurin, 38 ; Michel, 14 ; Thomas, 7 ; Charles, 5 ; Jacques, 3 ; Marie, 1 mois ; Lafrance, 24 ; 19 bestiaux, 80 arpents en valeur.

Une habitation au dit Marié au village de Fargy ; 10 arpents en valeur.

Pierre Paradis, 55 ; Barbe Guyon, 40 ; Pierre, 18 ; Jean, 15 ; Madeleine, 13 ; Marie, 10 ; Jean, 7 ; Louise, 5 ; 8 bestiaux, 12 arpents en valeur.

Paul Chalifou, 52 ; Jacquette Archambaud, 35 ; Jeanne, 13 ; Simonne, 11 ; Françoise, 9 ; Jeanne, 7 ; Louise, 5 ; Paul, 4 ;

Marie, 2 ; Etienne, 1 ; François, 26 ; 7 bestiaux, 14 arpents en valeur.

Simon Denis, écuyer, sieur de la Trinité, ci-devant conseiller au conseil souverain à Québec, 68 ; François Dutartre, sa femme, 40 ; Charles, 23 ; Catherine, 20 ; Paul, 18 ; Marguerite, 16 ; Barbe, 15 ; Simon, 13 ; Marie, 12 ; Claude, 10 ; Gabriel, 9 ; Pierre, 8 ; Charles, 5 ; Jacques, 4 ; Françoise, 1 ; Robert Laporte, 30 ; Mathurin Villeneuve, 25 ; François Meusnier, 25 ; Jean Rasset, 22 ; Jean, 25 ; 20 bestiaux, 100 arpents en valeur.

François Tresselet, 36 ; Catherine Mathieu, 35 ; Catherine, 3 ; François, 1 ; Jacques Jarny, 35 ; 6 bestiaux, 10 arpents en valeur.

Une habitation au sieur Denis jeune : Pierre Denis, 30 ; (Catherine) Lapoterie, sa femme, 30 ; Pierre, 13 ; Simon, 11 ; François, 10 ; Jean, 7 ; Geneviève, 4 ; Louis, 1 ; Georges Denau, 30 ; Antoine Bien, 28 ; Laporte, 25 ; 40 arpents en valeur.

Jean Norman, 31 ; Anne Laboureur, 36 ; Marie, 9 ; Jean, 7 ; Charles, 6 ; Anne, 5 ; Jacques, 3 ; François, 2 ; Suzanne, 1 ; Jacques, 26 ; 10 bestiaux, 7 arpents en valeur.

Jean Charpentier, fermier, 35 ; Barbe Renaud, 24 ; Jeanne, 6 ; Jacques, 3 ; René Bruneau, 25 ; 6 arpents en valeur.

Une habitation au dit Charpentier, 3 arpents en valeur.

Philbert Chauvin, 35 ; Jeanne Lahay, 20.

Une habitation au sieur Lambert, 8 arpents en valeur.

Une habitation à la dame Couillard, 5 arpents en valeur.

Manuel Lopes, 26 ; Marguerite Renaud, 23.

Une habitation au sieur Charron, 3 arpents en valeur.

Mathurin Roy, 57 ; Marguerite Bire, 49 ; Marie, 7 ; Jean Segouin, 24 ; 5 bestiaux, 10 arpents en valeur.

Une habitation aux pères jésuites ; Jean Roussin, 60 ; Marie Delestang, 50 ; Olivier Cirot, 29 ; 11 bestiaux, 35 arp. en valeur.

Jean Du Marche, 45 ; Catherine Hurault, 27 ; Marguerite, 10 ; Marie, 5 ; Jean, 3 ; 2 bestiaux, 3 arpents en valeur.

Pierre Guillebaud, 26 ; Louise Sénécal, 24 ; 2 arpents en valeur.

Une habitation à Pierre Lefebvre, 24 ; 1 arpent en valeur.

Une habitation à Ollivier ; 2 arpents en valeur.

Une habitation à Simon Leduc ; 3 arpents en valeur.

Pierre Coyrié, 25 ; Anne Brunet, 21 ; 2 arpents en valeur.

Une habitation au sieur Nepveu ; 3 arpents en valeur.

Guillaume Piquesfeu, 30 ; 3 arp. en valeur. Jacques Duhaut, 24 ; Marie Lemoyne, 24 ; Michel, 2 mois ; 2 arpents en valeur.

Une habitation à Adrien Michelon, 23 ; Geneviève Laurens, 27 ; Etienne, 1 ; 4 arpents en valeur.

Pierre Chamarre, 29 ; Florimonde Rabbleau, 22 ; Nicolas, 1 mois ; Guillaume, 20 ; 4 arpents en valeur.

Une habitation à Pierre Tessonnet ; 3 arpents en valeur.

Une habitation à Nicolas Labbé, 4 arpents en valeur.

Une habitation à Jean Bohémie ; 4 arpents en valeur.

Michel Crestien, 25 ; Marie Meusnier, 23 ; 4 arpents en valeur.

Jacques Bedard, 23 ; Elizabeth Doussinet, 18 ; 4 arpents en valeur.

Jacques Galarneau, 27 ; Jacqueline Neron, 23 ; Marie, 1 ; 4 arpents en valeur.

Une habitation au nommé Thomas ; 2 arpents en valeur.

Jacques Renaud, 22 ; Marie Charrié, 28 ; Jeanne, 1 ; 3 bestiaux, 4 arpents en valeur.

Philippe Labrie, 35 ; Marguerite Doussinet, 24 ; Madeleine, 2 ; Jeanne, 3 ; 2 arpents en valeur.

Charles Grottreau, 28 ; Françoise Cousin, 28 ; Jacques, 8 ; 1 arpent en valeur.

Une habitation à Blondeau, 3 arpents en valeur.

Etienne Le Roy, 25 ; 4 arp. en valeur.

Une habitation à Robert Lefeuve ; 3 arpents en valeur.

Michel Chabot, fermier, 23 ; 3 arpents en valeur.

Pierre Vivier, 30 ; Marguerite Le Roy, 17 ; 4 arpents en valeur.

Jean Jouy, 48 ; 2 arp. en valeur.

Jean Bernard, 25 ; Marie de Bure, 22 ; Marie, 2 jours ; 1 tête de bétail, 6 arpents en valeur.

René Juin, 35.

Paul Dubois, 28 ; 4 arp. en valeur.

Pierre, 25 ; 2 arpents en valeur.

Pierre Maillou, 35 ; Anne Delaunay, 28 ; Joseph, 5 ; Noël, 2 ; 1 arp. en valeur.

Isaac Bedard, 50 ; Marie Girard, 45 ; Louis, 13 ; Marie, 3 ; 3 bestiaux, 3 arpents en valeur.

La Cande, 40 ; 2 arpents en valeur.

Jean Duplessis, 20 ; 7 arp. en valeur.

Michel, 23 ; 2 arpents en valeur.

Une habitation à Mathurin Roy ; 2 arp'ts en valeur.

Barthélemy Taysson, 50 ; 2 arpents en valeur.

Bernard Chapelain, 21 ; 3 arp. en valeur.

Une habitation à Louis Chapelain, 21 ; 2 arpents en valeur.

Une habitation à Louis de Lahaye ; 2 arpents en valeur.

Une habitation à Noël Boissel ; 3 arpents en valeur.

Pierre Maillou, 2 arpents en valeur.

Réné Bruneau, 23 ; 3 arp. en valeur.

Jacques de Grimaud, 28 ; 3 arp. en val'r.

Une habitation à Manuel Loppez ; 30 arpents en valeur.

Une habitation à Michel Chabot ; 2 arpents en valeur.

Une habitation appartenant à M. Talon, intendant : Jean Frison, 60 ; Nicolas Devé,

25 ; Simon Chevret, 32 ; 30 brebis, 30 arpents en valeur.

Louis Blanchard, 26 ; Gabrielle Daneville, 15 ; Nicolas, 30 ; 5 arpents en valeur.

Thomas Touchet, 50 ; Suzanne Ferrière, 50 ; Simon, 11 ; 1 tête de bétail, 7 arpents en valeur.

Hillaire Charbonneau, 50 ; Marguerite Le Roy, 45 ; 400? bestiaux, 81 arpents en valeur.

Guillaume Fournier, 44 ; Françoise Hebert, 30 ; Marie, 12 ; Agathe, 10 ; Jacqueline, 8 ; Joseph, 6 ; Jean, 4 ; Simon, 6 mois ; Jean Martin, 33 ; 4 bestiaux, 17 arpents en valeur.

Pascal Le Maître, 50 ; Louise Duval, 28 ; Geneviève, 7 ; Marie, 5 ; Jean, 3 ; 3 bestiaux, 10 arpents en valeur.

François Boucher, 32 ; Anne Lespine, 31 ; Guillaume, 3 ; Jeanne, 1 ; 1 tête de bétail, 6 arpents en valeur.

Une habitation au sieur Auger ; Pierre Blanche, 25 ; 5 arpents en valeur.

Samuel Vigné, 38 ; Anne Renaud, 30 ; Marie, 11 ; Pierre Sicotteau, Gabrielle Routy, 2 bestiaux, 5 arpents en valeur.

Jacques Hédouin, 40 ; Jeanne Brassard, 24 ; Pierre, 8 ; Marie, 5 ; Jean, 3 ; Anne, 1 ; Nicolas Formier, 24 ; 3 bestiaux, 3 arpents en valeur.

Jacques Desmoulins, 35 ; Hélène Bonnaud, 30 ; 1 arpent en valeur.

Une habitation au nommé La Mothe, habitant à Québec ; 4 arpents en valeur.

Jacques Delarau ou Lavau, 45 ; Anne Fossé, 40 ; François, 15 ; 1 tête de bétail, 4 arpents en valeur.

Nicolas Vinet, 30 ; 1 arpent en valeur.

Une habitation au nommé Fontaine, habitant à Québec ; 4 arpents en valeur.

Michel Garnier, 22.

Une habitation au nommé La Mouche, habitant à Québec ; 4 arpents en valeur.

Charles Ranceint, 30 ; 3 arpts. en valeur.

Une habitation appartenant au sieur Lemire ; 3 arpents en valeur.

Une habitation au sieur Fillion ; 2 arpents en valeur.

Une habitation à Reaume ; 1 arpent en valeur.

Julien Jamin, 30 ; Marie Repoche, 32 ; Etienne, 3 ; Jean, 1 ; 70 arpents en valeur. Jean Rall, 32.

Jean Gely, 35.

Jacques Mignier, 27 ; 4 arpents en valeur.

Michel Boutet, 30 ; 3 arpents en valeur.

Une habitation au sieur Denis ; 10 arpts. en valeur.

Une habitation aux enfans de Paradis ; 2 arpents en valeur.

Jacques Belanger ; 1 arpent en valeur.

Pierre Pivin, 35 ; Marie, 4 ; 1 arpent en valeur.

Maurice Pasquier, 28 ; Françoise Forget, 25 ; 1 arpent en valeur.

Une habitation à David Corbin ; 2 arpts. en valeur.

Claude Philippeau, 29 ; Jeanne Esnard, 29 ; Françoise, 5 ; Madeleine, 3 ; Jeanne, 1 ; 1 arpent en valeur.

Jean Fortie, 30 ; Geneviève, 30 ; 1 arpent en valeur.

Louis Lamoureux, 27 ; 2 arpts. en valeur.

Le sieur de Saint-Lusset, 36 ; Pierre Lepicart, 20 ; Antoine Lemaistre, 40 ; Destrans, 28.

Michel Veret, 26 ; 2 arpents en valeur.

Pierre Clément, 41 ; Louise Gely, 51 ; 1 tête de bétail, 3 arpents en valeur.

Total, 581 âmes, 1098 bestiaux, 1769 arpents en valeur.

LES TROIS-RIVIÈRES, LE CAP ET LA TOUCHE-CHAMPLAIN.

Pierre Le Pellé, 40 ; Catherine Dodier, 33 ; Jeanne Isabelle, 17 ; Françoise, 13 ; Claude, 10 ; Pierre, 5 ; Marie, 3 ; Joseph, 8 ; Martin Demeslié, domestique, 21 ; 6 bestiaux, 48 arpents en valeur.

Maurice Poullain, 45 ; Jeanne Jallaut (veuve de Marin Francheville), 42 ; Pierre Francheville, 18 ; Michel Poulain, 12 ; Jean-Baptiste, 10 ; Catherine, 9 ; Marguerite, 7 ; Champagne, domestique, 30 ; 8 bestiaux, 48 arpents en valeur.

Guillaume Pepin, 62 ; Jeanne Mèchin, 36 ; Jacques, 21 ; Jean, 20 ; Guillaume, 16 ; Pierre, 14 ; Etienne, 11 ; Jeanne, 10 ; Marie, 7 ; Madeleine, 10 ; Isabelle, 7 ; Ursule et Marguerite, 4 ; 6 bestiaux, 2 arpents en valeur.

Pierre Couillard, 30 ; Jeanne Glandelle (Bilodeau), 30 ; Renée, 3 mois ; 2 arpents en valeur.

Antoine de la Fosse, 35.

Jean Vinet, 22 ; Joseph Huet, 22.

Elie Grimard, 80 ; Anne Perin, 55 ; Jean du Cap, 31 ; Paul, 19 ; Elie, 11 ; Grand Michel, domestique, 42 ; 6 bestiaux, 25 arpents en valeur.

Bergerat, 28.

Louis Robert, 26 ; Marie Bourgeois, 13 ; 2 bestiaux.

Jean Therrien, 23 ; Judicq Rigault (veuve de François Lemaître), 34 ; Pierre Lemaistre, 12 ; François, 10 ; Marie, 9 ; Jean, 6 ; Maguerite, 3 ; Charles, 2 ; domestiques : Pierre Bourgeois, 20 ; Louis, 24 ; 5 bestiaux, 30 arpents en valeur.

François Michelot, 55 ; Marie Gendre, 60 ; Marie-Madeleine, 15 ; Jean Bourgeois, 10 ; Florent, 9 ; Jean, 6 Henriette, 4 ; 6 bestiaux, 8 arpents en valeur.

Denis Veronneau, 24 ; Antoine Donet, 27 ; Joachim Regnier, 25.

Pierre Le Fèbure, 50 ; Jehanne Auneau, 41 ; Catherine, 18 ; Jacques, 21 ; Michel, 14 ; Ignace, 12 ; Agnès, 9 ; Pierre, 6 ; 7 bestiaux, 80 arpents en valeur.

Jacques Aubuchon, 45 ; René Aubuchon, 14 ; Jacques, 12 ; Joseph, 8 ; François, 4 ; travailleurs : Nicolas Dupuis, 25 ; Jean Harel, 18 ; 4 bestiaux, 70 arpents en valeur.

Martin Froisy ; 24 ; Jeanne Bouchart, 18 ; 2 bestiaux, 30 arpents en valeur.

Jean Cusson, 35 ; Marie Foubert, 27 ;

Marie, 9 ; Jean, 8 ; Marie-Madeleine, 5 ; Jehanne, 4 ; Elizabeth, 2 ; Michelle, 1 ; Michel, 15 jours ; Marie Rivière, grand-mère, 60 ; domestiques : François Vanasse, 25 ; Jean Piton, 40 ; 7 bestiaux, 28 arpents en valeur.

Michel Pelletier, 36 ; Jacquelin Chanbois, 29 ; domestiques : La Rivière, 24 ; Lespagnol, 17 ; La Ronse, 20 ; 18 arpents en valeur.

Jean Brussot, 30 ; Moreau, serrurier, 50 ; Félix Tunet, 34 ; Elizabeth Fèbure, 16.

Jean Crevier, 29 ; Marguerite Artel, 18 ; 6 bestiaux, 13 arpents en valeur.

Nicolas Crevier, 22 ; Louise Le Comte, 19 ; 5 arpents en valeur.

Nicolas Gatineau, 40 ; Marie Crevier, 18 ; domestiques : Nicolas, jeune homme, 22 ; Collibert, 22 ; 6 bestiaux, 40 arpents en valeur.

Jeanne Enard (veuve Christ. Crevier), 45 ; Jean-Baptiste, 16 ; Jean-François, 22 ; 9 bestiaux, 50 arpents en valeur.

Pierre Le Boullanger, 33 ; Pierre Toin, 33 ; Jeanne Gauchonne, 22 ; 2 bestiaux, 30 arpents en valeur.

Benjamin Anceau, 23 ; Louise Poisson, 20 ; Marie-Anne, 6 ; François, 4 ; Marguerite, 2 ; Julien Maville, domestique, 20 ; 7 arpents en valeur.

Michel Gamelin, 27 ; Marguerite Crevier, 24 ; Ignace, 3 ; Marguerite, 2 ; Richard, serviteur, 22 ; 2 bestiaux, 23 arpents en valeur.

Claude Allain, 40 ; Marie Hude, 40 ; 3 bestiaux, 26 arpents en valeur.

Antoine Le Duc, 20 ; Julian Trotier, 31 ; Marie Tilli, 21 ; Elisabeth, 2 ; Catherine, 1 ; Antoine Lescuyer, domestique, 22 ; 5 bestiaux, 14 arpents en valeur.

Jean Trottier, 21 ; Laurens Huet, 33 ; Michel Fizet, 24 ; Jeanne Dodier, 20 ; Jeanne Jolliet, 7 ; domestiques : François Hazonneau, 40 ; Pierre Comptant, 27 ; 20 arpents en valeur.

Bastien Galland, 20 ; François Cori, 20 ; 6 bestiaux, 28 arpents en valeur.

Michel Le May, 38 ; Marie du Tau, 27 ; Michel, 7 ; Joseph, 6 ; Marie, 4 ; Ignace, 2 ; Jeanne, 1 ; 4 bestiaux, 18 arpents en valeur.

Nicolas Rivard, 40 ; Catherine Saint-Peire, 27 ; Nicolas, 13 ; Jeanne, 11 ; Julien, 9 ; François, 8 ; Pierre, 6 ; Madeleine, 4 ; Michel, 2 ; Jacques, domestique, 50 ; 5 bestiaux, 25 arpents en valeur.

Robert Rivard, 27 ; Madeleine Guillet, 17 ; Claude, 1 ; 1 tête de bétail.

Elie Bourdas (Bourbeau), 47 ; Jeanne Sauvaget, 60 ; Pierre, 18 ; Louis Gaudin, 28 ; François Bibau, 35 ; François Pillet, 36 ; 2 bestiaux, 30 arpents en valeur.

Jacques Lafontaine, 39 ; Catherine Fortier, 33 ; Marie, 8 ; Jean-Baptiste, 7 ; Louis, 6 ; Maurice, 5 ; Jean-Baptiste, 4 ; Simon Caillonet, domestique, 20 ; 2 bestiaux, 4 arpents en valeur.

Jean de Noyon, 39 ; Marie Chauvin, 17.

M. Duhérisson, 66 ; domestiques : François Perard, 22 ; Pierre Doutons, 24 ; 8 bestiaux, 100 arpents en valeur.

Severin Hameau, 47 ; Madeleine Baudoin, 25 ; Louis, 5 ; Charles, 2 ; 4 bestiaux, 6 arpents en valeur.

Quentin Moral, 49 ; Marie Margris, 40 ; Marie-Jeanne, 14 ; Marie, 12 ; Gertrude, 10 ; Marthe, 6 ; Robert Henry, domestique, 23 ; 6 bestiaux, 64 arpents en valeur.

François Hertel, 24 ; Marguerite Josué (Thauvenet), 22 ; Zacharie-François, 2 ; Jacques, 2 mois ; 3 bestiaux, 20 arpents en valeur.

M. Godefroy, 60 ; Marie Leneuf, 56 ; Joseph, 21 ; Jean-Amador, 18 ; Marie-Renée, 15 ; Pierre, 12 ; Jean-Baptiste, 9 ; serviteurs : Pierre Chaperon, 22 ; Roger, 19 ; Gilles Ducant, 24 ; Jean Rahier (Rattier), 24 ; 9 bestiaux, 50 arpents en valeur.

M. Michel (Godefroy) Linctot, 30 ; Perine Picotée de Balaïstre, 23 ; Une fille, 1 ; Mario-Françoise, 1 ; Ursuline, 17 mois ; 50 arpents en valeur.

PETIT CAP DE LA MADELEINE

Marie Boucher (veuve d'Etienne de Lafond), 38 ; Jean de la Fon, 21 ; Geneviève, 15 ; Pierre, 12 ; Françoise, 9 ; Etienne, 6 ; Augustin, 3 ; domestiques : Pierre de la Fin (de Lafond), 26 ; Deschamps, 40 ; Charles, 22 ; Deshayes, 19 ; 10 bestiaux, 20 arpents en valeur.

Etienne Gellyna, 42 ; Jean, son fils, 20 ; domestiques : Pierre Durant, 25 ; Nicolas Millye (Millet), 35 ; 1 tête de bétail, 20 arpents en valeur.

Pierre Couque, 40 ; Marie (sauvagesse), 35 ; Jeanne, 10 ; Louis, 7 ; Angélique, 5 ; Marguerite, 3 ; Elizabeth, 3 mois ; 14 arpents en valeur.

Pierre Cailla, 36 ; Olive Cambin (Landry), 35 ; Jean Poupau, 7 ; Pierre Caillou, 2 ; 14 arpents en valeur.

Pierre Surar, 40 ; Jean Damé, 45 ; 2 bestiaux, 40 arpents en valeur.

Jean Hebert, 30 ; Simonne Dorion (Doriant), 36 ; Claude Sauvageon, 20 ; 5 bestiaux, 46 arpents en valeur.

Nicolas Gaillou, 52 ; Vienne Godeur, 47 ; Jean, 25 ; Pierre, 20 ; 14 arpents en valeur.

François Duclos, 37 ; Jeanne Seruzier (Cerisier), 30 ; Nicolas, 1.

Claude Houzart, 50 ; Madeleine Cousteau, 60 ; Pierre Gilbert, domestique, 21 ; 4 bestiaux, 30 arpents en valeur.

Etienne Moreau, 22 ; Jean Moreau, 24 ; Jacques De la Touche, 29 ; Gilles Dupont, 30.

Pierre Pinot, 40 ; Anne Boyé, 35 ; Madeleine, 10 ; Michel, 8 ; Pierre, 6 ; Joseph, 1 mois ; un domestique, 30 ; 15 arpents en valeur.

Urbain Baudon (Baudry), 50 ; Madeleine Boucher, 32 ; Marie, 15 ; Joseph, 13 ; Guillaume, 10 ; Jeanne, 8 ; Madeleine, 6 ; Marguerite, 2 ; Jean Bellot, domestique, 18 ; 7 bestiaux, 24 arpents en valeur.

Jean Bellet, veuve, 33 ; 1 tête de bétail. Nicolas (Le) Petit, 40 ; Marie (Pompon-

nelle), 28 ; Jeanne, 10 ; Louis, 9 ; Pierre, 8 ; Paul, 6 ; Nicolas, 4 ; 8 arpents en valeur.

Philippe Etienne, 40 ; Marie Vienne, 28 ; François, 14, Marie, 11 ; Jehanne, 10 ; Charles, 3 ; Marguerite, 6 ; Marie 1 ; 8 bestiaux, 18 arpents en valeur.

René Benard, 38 ; Marie Jerlotte (Sédilot), 40 ; Louis, 17 ; Jean, 10 ; Anne, 5 ; Joseph, 3 ; Marie-Anne, 2 ; Maurice, 1 ; Pierre Desprez, domestique, 20 ; 9 bestiaux, 45 arpents en valeur.

Louis Pinard, chirurgien, 34 ; Marie-Madeleine (Hertel), 21 ; un enfant, 3 ; Jacques Dubois, serviteur, 17 ; 1 tête de bétail, 20 arpents en valeur.

Marguerite Hayet (veuve de Jean Veron), 38 ; Etienne Veron, 18 ; Guillaume, 16 ; Jean-Baptiste, 13 ; Marie, 6 ; 4 bestiaux, 45 arpents en valeur.

(Claude Jutras dit) Lavallée, 40 ; Isabelle Redison (Radisson), 30 ; Madeleine, 8 ; Marie, 6 ; Claude, 5 ; Pierre, 4 ; 5 bestiaux, 16 arpents en valeur.

Etienne Seigneuret, 49 ; Madeleine Bien Assise, 31 ; Anne, 19 ; Louis, 18 ; Marguerite, 11 ; serviteurs : Nicolas Barrabe, 20 ; Isaac Plesis, 17 ; Jean Moinay, 19 ; 6 bestiaux, 60 arpents en valeur.

Pierre Guillet, 36 ; Jeanne Saint-Père, 40 ; Mathurin, 18 ; Jeanne, 16 ; Nonette, 14 ; Catherine, 12 ; Louis, 10 ; Marie, 8 ; Marguerite, 7 ; Pierre, 5 ; Joseph, 4 ; Geneviève, 2 ; Nicolas Cachet, domestique, 18 ; 4 bestiaux, 78 arpents en valeur.

Mathieu Rouillard, 27.

Jacques Le Marchant, 30 ; Françoise Capelle, 40 ; Jacques Turgot (Turcot), 15 ; Marie Lacqua (Lucas), 12 ; François, 9 ; Marie-Madeleine, 5 ; Marie-Françoise, 4 ; Marguerite, 2 ; Jean Langlois, domestique, 25 ; 8 bestiaux, 16 arpents en valeur.

Jean Grimart, 31 ; Crestienne Regnier, 22 ; Marie, 3 ; 1 tête de bétail, 10 arpents en valeur.

Mathurin Balarjon (Baillargeon), 46 ; Marie Nestoiéz (Métayer), 42 ; Anne, 18 ; Catherine, 14 ; Marie, 9 ; Jeanne, 8 ; Antoine, 4 ; Marie-Anne, 3 ; Ignace, 2 ; 3 bestiaux, 9 arpents en valeur.

François Bigot, 22 ; Catherine Balarjon (Baillargeon) 15 ; 6 arpents en valeur.

Nicolas le Comte, 28 ; 2 bestiaux, 16 arpents en valeur.

Louis Lefébure, 40.

François Sonneau, 42 ; Michel Sonneau, 30 ; 11 arpents en valeur.

Bastien Provencher, 33 ; Marguerite Manchon, 30 ; Marie, 4 ; Marguerite, 2 ; François Morni, domestique, 17 ; 12 arpents en valeur.

Nicolas Le Blanc, 30 ; François le Sot (Madeleine Dutaut ?), 17 ; 2 bestiaux, 17 arpents en valeur.

Michel Rochereau, 30 ; Marie Bigot, 18 ; François, 2 ; Marie-Madeleine, 1 ; 4 bestiaux, 14 arpents en valeur.

François Bigot, 45 ; Marguerite Drapeau, 30 ; 2 bestiaux, 2 arpents en valeur.

Jacques Baudry, 40 ; Jeanne Regnauld,

27 ; Pierre, 5 ; Marie, 3 ; 3 bestiaux, 6 arpents en valeur.

Jean Commancé, 20 ; 4 arpents en valeur,

Pierre la Garde, 28 ; Marie Chaton, 25 ; 5 arpents en valeur.

Pierre Trotier, 23 ; Suzanne Migaude, 22 ; Benjamin, fils, 2 ; 3 bestiaux, 12 arpents en valeur.

Pierre Proux, 32 ; 4 arpents en valeur.

Jean Gadu, 34 ; 4 arpents en valeur.

Jean Gladu, 30 ; Marie Langlois (Anglaise ?), 28 ; Catherine, 1 mois ; 2 arpents en valeur.

Jacques Brisset, 46 ; Jeanne Fetine (Fetine, Feteis, Fétive ou Fortier), 44 ; Jacques, 19 ; Marie, 2 ; Charles du Montmelquier, domestique, 30 ; 6 arpents en valeur.

Guillaume Laru, 32 ; Marie Roupin (Pepin ?), 18 ; 6 arpents en valeur.

Pierre Dancosse, 22 ; Antoine Marsureau, 20 ; 8 arpents en valeur.

Jacques Mesuarmon, 22 ; 2 arpents en valeur.

Pierre Couillart, 30 ; Jeanne Blouerle (Bilodeau ?), 30 ; Renée, 1 ; 3 arpents en valeur.

(Jacques) Desmarez, 26 ; Jeanne Isabelle, 16 ; 5 arpents en valeur.

Pierre Routou, 25 ; 3 arpents en valeur.

Marie Richard, 25 ; 4 arpents en valeur.

(Toussaint) Luca, 25 ; 3 arpents en valeur.

François Bertou, 27 ; 5 arpents en valeur.

Claude Veron, 25 ; 4 arpents en valeur.

Julien Brassat, 28 ; 3 arpents en valeur.

Antoine des Rozier, 48 ; Anne du Hérisson, 30 ; Michel, 14 ; Jean, 9 ; Anne, 5 ; Antoine, 4 ; 5 bestiaux, 15 arpents en valeur.

Messe Begni (Masse Begnier), 30 ; 4 arpents en valeur.

Nicolas Le Moine, 30 ; 6 arpents en valeur.

Pierre Juneau, 35 ; Anne Rousselle, 30 ; 4 arpents en valeur.

Jacques Grasio, 35 ; Madeleine Michelot, 33 ; Françoise, 3 ; Marguerite, 2 ; Pierre, 1 ; 4 arpents en valeur.

François Pilette, 35 ; 3 arp. en valeur.

Louis Restereau (Tetreau), 32 ; Noelle Lagneau (Landeau), 30 ; Marie Baudouin, 5 ; Marie Restereau, 3 ; Claude, 1 ; 1 tête de bétail, 5 arpents en valeur.

Jacques Aubert, 30 ; Thoinette Meusnier, 30 ; Thoinette, fille, 1 ; 6 arpents en valeur.

Pierre-Hector, sieur de la Roue (de la Rue ?), 38 ; Louise Sauvage, 38 ; Jean, 2 ; Marie-Thomase, 1 ; Jean Henau, domestique, 20 ; 7 arpents en valeur.

M. (Jean) le Moins, 30 ; Marie-Madeleine (de Chavigny), 25 ; Jacques, 4 ; Marie, 2 ; Jacques Marotte, domestique, 30 ; 5 bestiaux, 30 arpents en valeur.

Pierre Hoquelet, 12.

Mathurin Gouin, 30 ; Marie-Madeleine (Vien), 17 ; Henry, domestique, 22 ; 3 bestiaux, 10 arpents en valeur.

Laurent Gouin, 30 ; Marie Paumier, 30 ;

Louis Jouan, domestique, 23 ; 8 arpents en valeur.

Pierre Dandonneau, sieur Du Sablé, 40 ; Françoise Jobin, 30 ; Louis, 14 ; Jeanne, 12 ; Marguerite, 8 ; Marie-Renée, 6 ; Thoinette, 5 ; Françoise, 3 ; Louise 1 ; domestiques : Jacques Fouille, 40 ; Vincent, 30 ; Guillaume de Noyon, 25 ; 3 bestiaux, 8 arpents en valeur.

Alexandre Rau (et Raoul), 30 ; Marie des Roziers, 16 ; Florent, domestique, 25 ; 8 arpents en valeur.

François Saint-Romain, 28 ; Marie-Anne, 16 ; Jehanne, 3 ; Esmond, 1 ; 7 arpents en valeur.

Pierre Disi, 30 ; Marie Drouillard, 31 ; Michel, 6 ; Marguerite, 4 ; Charles, 2 ; M. Roland, marchand de Lyon, 30 ; 3 bestiaux, 7 arpents en valeur.

Louis Foucher.

Charles Bourret, 28 ; Marie Meusnier, 25 ; 5 arpents en valeur.

Gabriel Benoist, Anne Guidon, Marguerite.

Pierre Niquet, 25 ; Françoise LeMoisne, 22 ; Pierre, 7 mois ; 6 arpents en valeur.

Urbain Beranger, 32 ; 5 arpents en valeur.

Charles Duvau, 25 ; 5 arpents en valeur.

Pierre Caillau, 35 ; Olive Landry, 35 ; Jean Poupau, 6 ; Pierre Caillau, 3 ; 4 arpents en valeur.

René Houré, 35 ; Denise Esmery (Damané), 26 ; 7 arpents en valeur.

Etienne Dumetz, 45 ; Etienne, 10 ; Joseph, 6 ; François, 4 ; Mathurin Grégoire, domestique, 19 ; 4 bestiaux, 19 arpents en valeur.

Jean Durant, 40 ; Catherine Durant (Annennontak, Huronne), 17 ; Marie, 1 ; Jean Pasté, domestique, 27 ; 13 arpents en valeur.

Pierre Martin, 23 ; Jouachine la Fleur, 23 ; Louise, 3 ; Marie-Madeleine, 2 ; 9 arpents en valeur.

François Boucher, 50 ; Florence Germont (Garemand), 38 ; Benoist, 22 ; Pierre, 18 ; Charles, 9 ; Denis, 7 ; Michel, 5 ; Marie, 14 ; Françoise, 3 ; domestiques : Antoine Poujau, 23 ; Brisquet, 40 ; 6 bestiaux, 40 arpents en valeur.

Charles Gastier (Gaultier), 38 ; Catherine Camus, 35 ; Anne, 10 ; Catherine, 9 ; Marie, 7 ; Geneviève, 6 ; Claire, 3 ; René, 2 ; 9 arpents en valeur.

Il est à remarquer que deux familles ont été omises sur cet état : la première, celle du sieur Boucher, gouverneur des Trois-Rivières, étant composée de 20 personnes ou environ ; 12 bestiaux, 150 arpents en valeur ;

Celle du sieur de la Touche, environ de douze ; 18 bestiaux, 200 arpents en valeur ;

Et la maison des Jésuites du Cap de la Madeleine, d'environ vingt ou vingt-cinq personnes ; 20 bestiaux, 250 arp's en valeur.

Total, 666 âmes, 354 bestiaux, 2578 arpents en valeur.

CÔTE DE LAUZON

Louis Begin, 32 ; 3 bestiaux, 8 arpents en valeur.

Simon Rochiron, 33 ; Mathurine Buisson, 24 ; Louis Pré (Dupré?), 8 ; Nicolas Pré, 6 ; Marguerite Kochon, 2 ; 5 bestiaux, 6 arpents en valeur.

Le sieur François Becquet, 40 ; Demoiselle Marguerite Richard, 30 ; domestiques : Jacques Huart, Jacques Posé, Jean Bucquet ; 5 bestiaux, 12 arpents en valeur.

Michel Buisson, 25 ; Suzanne Lisserane, 23 ; un enfant, 2 ; Jean-François, 8 mois ; Jean Bouttelev, domestique, 45 ; 3 bestiaux, 12 arpents en valeur.

Jean Joly, 25 ; 1 tête de bétail, 5 arpents en valeur.

Noël Pourveu, 27 ; 2 bestiaux, 6 arpents en valeur.

Jean Chaveau, 30 ; Marie Albert, 26 ; Marie, 2 ; Anne, 5 mois ; 1 tête de bétail, 5 arpent en valeur.

Guillaume Albert, 28 ; Elisabeth Hallé, 20 ; Jean, 3 ; Jeanne, 8 mois ; 1 tête de bétail, 6 arpents en valeur.

André Albert, 30 ; 7 arpents en valeur.

Théodore Sureau, 40 ; Françoise Brunette, 32 ; Jeanne, 12 ; Françoise, 10 ; Geneviève, 2 ; 2 bestiaux, 8 arpents en valeur.

Le sieur Guillaume Cousture, capitaine de la Côte de Lauzon, 51 ; Anne Esmart, 39 ; Jean-Baptiste, 16 ; Anne, 15 ; Louis, 13 ; Marguerite, 11 ; Marie, 9 ; Charles, 7 ; Guillaume, 5 ; Louise, 3 ; Eustache, 1 ; 6 bestiaux, 20 arpents en valeur.

Jean Guay, 44 ; Jeanne Huault, sa femme, 32 ; Guillaume, 12 ; Ignace, 10 ; Louis, 8 ; Jean, 5 ; Jacques, 3 ; 3 arpents en valeur.

Jean-Baptiste Halley, 60 ; Mathurine Vallet, sa femme, 58 ; André Patry, domestique, 18 ; 3 bestiaux, 12 arpents en valeur.

Denis Duquet, 55 ; Catherine Gaultier, 42 ; Pierre la Chesnais, notaire, 25 ; Françoise, 23 ; Agnès, 19 ; Jean Desrochers, 16 ; Rosalie, 14 ; Louis, 10 ; Philippe, 8 ; Antoine, 6 ; Catherine, 5 ; Joseph, 3 ; domestiques : Simon Duval ; Claude, 17 ; 8 bestiaux, 30 arpents en valeur.

Martin Gueudon, 22.

Georges Cadoret, 35 ; Anne Jopy, 40 ; domestiques : Jean Avisso, 26 ; Zacharie Luc, 20 ; 4 bestiaux.

Pierre Miville, 65 ; Charlotte Mauger, 60 ; Jacques Miville, 27 ; le Lorain, domestique, 40 ; 8 bestiaux, 30 arpents en valeur.

François Miville, 30 ; Marie Langlois, 22 ; Françoise, 4 ; Marie, 3 ; François, 8 mois ; 12 arpents en valeur.

Toussaint Le Bran, 33 ; Louise Cabassier, 32 ; Marie, 5 ; Jeanne, 3 ; Humois, 2 ; 2 bestiaux, 12 arpents en valeur.

Jean Dumestz, 40 ; Jean Voidy (Jeanne Redié), sa femme, 30 ; François, 9 ; Marguerite, 8 ; Jean, 6 ; Pierre, 4 ; Anne, 2 ; René, 2 mois ; 1 tête de bétail, 8 arpents en valeur.

Jean Huart, 30 ; 7 arpents en valeur.

Pierre Pouillard (Pouillot), 33 ; Marie Deschamps, 24.

René Le Duc, 26 ; Anne Gautereau (Gentreau), 25 ; Marie, 2 ; Jean, 8 mois ; 1 tête de bétail, 6 arpents en valeur.

Nicolas Massart, 30 ; Anne Bellecheur, sa femme, 24 ; Marie-Anne, 8 mois ; 6 arpents en valeur.

A la ferme du sieur Lambert ; domestiques : Fierre Bergeron, 78 ; André Bergeron, 22 ; Gabriel, 20 ; Abraham, 26 ; Etienne, 22.

La ferme du sieur Bissot ; domestiques : Jean Gué, 28 ; Martin l'Enfilé, 29 ; Pierre Perot, 32 ; 15 arpents en valeur.

Total, 113 âmes, 56 bestiaux, 236 arpents en valeur.

L'ILE D'ORLÉANS

Guillaume Lelièvre, 60 ; Jean Brière, serviteur, 22 ; Noël Roy, son petit-fils, 4 ; 11 bestiaux.

Jacques Bernier dit Jean de Paris, 32 ; Antoinette Garnier, sa femme, 30 ; Pierre Bernier, 9 ; Marie, 6 ; Charles, 5 ; Jacques, 3 ; Jean, 1 ; domestiques : Gilles Gautereau, 20 ; Pierre Nepveu, 20 ; Guillaume Freté, 20 ; 8 bestiaux, 25 arpents en valeur.

Jacques le Roy, fermier de M. Dumesnil, 32 ; domestiques : François Noël, 23 ; Louis, 6 bestiaux, 100 arpents en valeur.

Etienne Brunet, tanneur, 50 ; Marie Theret, sa femme, 48 ; 15 arpents en valeur.

Adrien Blanquet de la Fougère, 62 ; Anne le Maistre, sa femme, 48 ; 5 bestiaux, 12 arpents en valeur.

Jacques Nolin, habitant des Chastelez, 22 ; 1 arpent en valeur.

Jean le Clercq, 29 ; Marie Blanquet, sa femme, 35 ; Marguerite, 6 ; Pierre le Clercq, 7 ; Anne, 4 ; Marie, 1½ ; 6 bestiaux, 13 arpents en valeur.

Marguerite de Chavigny, veuve de défunt sieur Boudin (Thomas Douaire de Bondy), 24 ; Jacob, 8 ; Thomas, 5 ; Louise, 4 ; 8 bestiaux, 25 arpents en valeur.

Gabriel Gosselin, 44 ; Françoise Lelièvre, sa femme, 30 ; Ignace, 12 ; Guillaume, 10 ; Michel, 7 ; François, 6 ; Gabriel, 5 ; François, 3 ; Jean, 1½ ; domestiques : Louis Sinadier, 25 ; Jean Pacos, 27 ; Toussaint Gerdeau, 23 ; 20 bestiaux, 55 arpents en valeur.

René Gaultier, 36 ; Denis Thibault, 33 ; 5 bestiaux, 15 arpents en valeur.

Jean Pichet, 30 ; Marie-Madeleine le Blancq, 15 ; 1 tête de bétail, 12 arpents en valeur.

Jean Paulin, 34 ; Jeanne Bardé, sa femme, 24 ; 1 tête de bétail, 6 arpents en valeur.

Jean Langlois, 25 ; Charlotte Bellenger, sa femme, 16 ; Jean-François Langlois, 10 mois ; 4 bestiaux, 6 arpents en valeur.

Mathurin Croisé, 50 ; Renée Rivière, sa femme, 37 ; 5 bestiaux, 6 arpents en valeur.

Thomas Rondeau, 29 ; Andrée Raymondière, sa femme, 16 ; 4 arpents en valeur.

Jacques Busière dit la Verdure, 40 ; 5 arpents en valeur.

Mathurin Chabot, 30 ; Marie Mesange, sa femme, 24 ; Michel Chabot, 5 ; Joseph, 3 ; Pierre, 17 mois ; 3 bestiaux.

Jean Morandea (Maranda), fermier de Mathieu Costé, 39 ; Jeanne Cousin, sa femme, 36 ; Isabelle, 11 ; Jeanne, 10 ; Michel, 7 ; Jean, 6 ; Marie, 3 ; 6 arpents en valeur.

René du Bois dit Brisbois, 27 ; Julienne Dumont, sa femme, 23 ; Dorothée, 11 mois ; 4 arpents en valeur.

Jacques Paradis, 24 ; 3 arpents en valeur.

Jean Badeau, 26 ; Marguerite Chalifour, sa femme, 16 ; 5 bestiaux, 4 arpents en valeur.

Robert Chouet, 20 ; 2 arpents en valeur.

Pierre Mothe, 50 ; 2 bestiaux, 10 arpents en valeur.

Jean Chaudereau, 30 ; 7 arpents en valeur.

Louis Dupin, 50 ; Catherine Grenier, sa femme, 35 ; Antoine Brau, 13 ; 1 tête de bétail, 8 arpents en valeur.

Laurent Benoist, 25 ; 4 arpents en valeur.

Maurice Crespeau, 29 ; Marguerite La Verdure, sa femme, 22 ; Anne, 7 mois ; 1 tête de bétail, 9 arpents en valeur.

Laurent Denis, 30 ; Isabelle Angers, sa femme, 30 ; 10 arpents en valeur.

Thomas le Scur, fermier de Paul Vachon, 25 ; Claude de Mangeon, sa femme, 24 ; 5 bestiaux, 8 arpents en valeur.

Antoine Guyosue (Dionne), 26 ; Catherine Vvory, sa femme, 24 ; Anne, 2 ; 1 tête de bétail, 8 arpents en valeur.

Pierre Chaleu, 37 ; Marie Bomini, sa femme, 30 ; Jeanne, 10 ; Catherine, 9 ; Anne, 5 ; Marie, 6 mois ; Michel Arbout, 23 ; 3 bestiaux, 6 arpents en valeur.

Pierre Pailhereau, 40 ; Isabelle le Roy, sa femme, 25 ; 1 tête de bétail, 3 arpents en valeur.

Charles Alaïre, 28 ; Catherine Fraire (Fivière), sa femme, 20 ; Marie-Madeleine, 2 mois ; 1 tête de bétail, 6 arpents en valeur.

Jean Fauché, fermier du sieur Niel, 35 ; Jeanne de Richemont, sa femme, 23 ; Jean, 4 ; Gervais, 19 mois ; 5 bestiaux, 20 arpents en valeur.

Nicolas Patenostre, 45 ; Marguerite Breton, sa femme, 30 ; Pierre, 14 ; Jean, 12 ; Charles, 10 ; Pierre, 8 ; Marie, 6 ; Louis, 4 ; Gervais, 2 ; Nicolas, 1 ; 3 bestiaux, 9 arpents en valeur.

Jean Royer, 32 ; Marie Targer, sa femme, 23 ; Marie-Anne, 2 ; 4 bestiaux, 9 arpents en valeur.

Louis Martineau, 33 ; Madeleine Manicot (Marcot), sa femme, 32 ; 3 bestiaux, 9 arpents en valeur.

Jean Primont, 30 ; Marie Aubert, sa femme, 19 ; Jean Levasseur, domestique, 28 ; 6 bestiaux, 15 arpents en valeur.

Pierre Roche, 32 ; 8 arpents en valeur.

Mathias Champagnat, fermier du sieur Gaultier, 34 ; Suzanne Aubineau, sa femme (veuve Pierre Aucler), 34 ; André Aucler, 5 ; 6 bestiaux, 15 arpents en valeur.

David Estourneau, 25 ; Françoise Chapelain, sa femme, 20 ; Marie-Anne, 2 ; Françoise, 4 mois ; 8 bestiaux, 12 arpents en valeur.

Jacques Baudon dit la Grange (Lagrange),

32 ; Claire-Françoise Paré, sa femme, 22 ; Jacques, 5 ; Marie-Anne, 2 ; Abraham, 7 mois ; 3 bestiaux,

Gabriel Ernet, fermier du sieur Thibierge, 28 ; 7 arpents en valeur.

Nicolas Gendrez dit La Fontaine, 32 ; Marie-Marthe Hubert, sa femme, 27 ; Jean-François, 10 ; Jacques, 5 ; Nicolas, 3 ; Pierre, 7 mois ; 3 bestiaux, 10 arpents en valeur.

Antoine Le Blanc, 21 ; 2 arpents en valeur.

Jean Vallée, 25 ; Marie Martin (Hamelin ?), sa femme, 18 ; 1 tête de bétail, 6 arpents en valeur.

Joachim Martin (Hamelin ?), 30 ; 9 arpents en valeur.

Jean Guy, 27 ; 8 arpents en valeur.

Jean Rabouin, 30 ; Marie Panelle, sa femme, 29 ; Laurent, 5 ; Marie, 3 ; Suzanne, 1½ ; 2 arpents en valeur.

Michel Chartier, 28 ; Marie Menier, sa femme, 20 ; Charles, 15 mois ; 1 tête de bétail, 3 arpents en valeur.

Noël Roze (Royer), 25 ; Marie de Montinenier, sa femme, 22 ; Marie, leur fille, 8 mois ; 3 arpents en valeur.

Jean Charet, 25 ; Etienne Charet, frères, 20 ; 3 bestiaux, 20 arpents en valeur.

Jacques Lugny (de Leugré), 29 ; Marie Topier, 30 ; Jacques, 5 ; Marie-Anne, 3 ; 4 arpents en valeur.

Michel Montaube (Montambault), 28 ; Marie Mesure (Mesnier), sa femme, 22 ; Philippes, 5 mois ; 4 arpents en valeur.

Philippes Pasquier, 30 ; 2 bestiaux, 4 arpents en valeur.

Ozanny-Joseph Nado, 30 ; Marguerite Abraham, sa femme, 23 ; Marie, 4 mois ; 7 arpents en valeur.

Jean Moreau, 32 ; Anne Cousture, 26 ; Etienne, 10 mois ; 6 arpents en valeur.

Marin Nourisse, 32 ; Thoinette Lamoureux, sa femme, 16 ; Jeanne, 1½ ; 2 bestiaux, 4 arpents en valeur.

François Chaussé, 35 ; 5 arpents en valeur.

Jacques Genet dit LaBarre, 30 ; 6 arpents en valeur.

Robert Boullay, 36 ; Françoise Grenier, sa femme, 36 ; Jacqueline, 9 ; Jacques, 4 ; Jean-Baptiste, 4 mois ; 5 bestiaux, 6 arpents en valeur.

Pierre Boucher, 28 ; Marie Saint-Denis, sa femme, 20 ; Barbe, 3 ; 3 arpents en valeur.

Jean Ouymet, 30 ; Renée Gagnon, sa femme, 20 ; Jean, 6 ; Louis, 4 ; 5 bestiaux, 6 arpents en valeur.

Jacques Jahan, 30 ; Marie Ferrat, sa femme, 23 ; Jacques, 4 ; Marie, 10 mois ; 1 tête de bétail, 12 arpents en valeur.

Claude Charlan, 40 ; Jeanne Pelletier, sa femme, 25 ; Noël, 14 ; Denis, 10 ; Jean, 4 ; Anne, 3 ; Marie, 1 ; Michelle, 2 mois ; 6 arpents en valeur.

Mathurin Gelbert, 30 ; Isabelle Fargère, sa femme, 30 ; Marie, 7 ; Marie-Madeleine,

5] ; Jacques, 2 ; Jean, 6 mois ; 2 bestiaux, 10 arpents en valeur.

Jean Le Houx, 34 ; Isabelle Turgeon (Drugeon), sa femme, 30 ; Marie, 5 ; Marguerite, 4 ; Isabelle, 2 ; 12 arpents en valeur.

Abel Turguot, fermier de M. Levesques, 36 ; Marie Gereau, sa femme, 27 ; François, 4 ; Marie, 3 ; Geneviève, 1 ; 14 bestiaux, 50 arpents en valeur.

Jacques Billaudeau, 35 ; Geneviève Lonchamps, sa femme, 28 ; Louise, 11 ; Jacques, 10 ; Jean, 9 ; Antoine, 8 ; Simon, 5 ; Gabriel, 3 ; 6 bestiaux, 25 arpents en valeur.

Antoine Pepin dit Lachance, 32 ; Marie Teste (Tetu ?), sa femme, 26 ; Ignace, 7 ; Isabelle, 5 ; Jean, 3 ; Antoine Drapeau, domestique, 19 ; 5 bestiaux, 14 arpents en valeur.

Jacques Asseline, 35 ; Louise Roussin, sa femme, 24 ; Jacques, 4 ; Nicolas, 2 ; François Béguigny, domestique, 21 ; 6 bestiaux, 13 arpents en valeur.

David Asseline, 40 ; 10 arpents en valeur.

François Golin, 35 ; Marie Rochon (Rochereau ?), sa femme, 28 ; Louis, 9 ; Simon, 6 ; Pierre, 4 ; Madeleine, 2 ; François, 15 mois ; 6 bestiaux, 20 arpents en valeur.

Louis Houille, 51 ; Marie-Madeleine Boucher, sa femme, 25 ; Jean, 9 ; Louis, 5 ; Gervais, 3 ; Jacques, 5 ; Robert Tournerocche, domestique, 20 ; 3 bestiaux, 17 arpents en valeur.

Jean Allaire, 35 ; Périmie Terrienne, sa femme, 24 ; Jean, 3 ; François, 3 mois ; 16 bestiaux, 25 arpents en valeur.

Nicolas Le Blond, 29 ; Marguerite le Clercq, sa femme, 24 ; Catherine, 3 ; Madeleine, 2 ; Nicolas, 5 mois ; 4 bestiaux, 30 arpents en valeur.

Simon Lerreau, 45 ; Suzanne Jarousselle, sa femme, 22 ; Marie, 9 ; Pierre, 7 ; Anne, 2 ; Jean Leclerc, domestique, 21 ; 12 bestiaux, 25 arpents en valeur.

Jacques de Launay, 75 ; Catherine Besnard, sa femme, 36 ; Jacques, 5 ; Catherine, 3 ; 4 bestiaux, 14 arpents en valeur.

Guillaume Baucher Morency, 40 ; Marie Paradis, 26 ; Marie, 7 ; Jacques, 5 ; Louise, 4 ; Guillaume, 18 mois ; 10 bestiaux, 25 arpents en valeur.

Jacques Perrot dit Villedaigne, 37 ; Michelle Le Flot, sa femme, 26 ; Marie, 12 ; Anne, 6 ; Joseph, 4 ; Catherine, 18 mois ; 9 bestiaux, 18 arpents en valeur.

Robert Gagnon, 35 ; Marie Parentelle, sa femme, 25 ; Jean, 8 ; Isabelle, 6 ; Jacques, 1½ ; 7 bestiaux, 15 arpents en valeur.

Guillaume Landry, 40 ; Gabrielle Baré, sa femme, 25 ; Marguerite, 7 ; Claude, 5 ; Barthélemy, 1 ; 2 bestiaux, 15 arpents en valeur.

Pierre Lognon, 48 ; Françoise Roussin, sa femme, 30 ; Bastienne, 14 ; Pierre, 10 ; Marie, 6 ; Anne, 4 ; Françoise, 3 ; Marie, 11 mois ; Jean Forget, domestique, 35 ; 13 bestiaux, 50 arpents en valeur.

Germain Le Page, 27 ; Louise Le Page, 24 ; 15 arpents en valeur.

Gabriel Rousseau, 54 ; Mathurine Le Roux,

sa femme, 30 ; Jean, 11 ; Guillaume, 6 ; Gabriel, 4 ; Anne, 2 ; Marie, 2 mois ; 7 bestiaux, 15 arpents en valeur.

Maurice Arivé, fermier de madame Dailleboust, 55 ; Jacqueline Tourande, sa femme, 50 ; 5 bestiaux, 12 arpents en valeur.

René Esmond, 26 ; Marie La Faye, sa femme, 30 ; Marie Madeleine, 3 ; François, 2 ; 3 bestiaux, 3 arpents en valeur.

Louis Gabory, 28 ; Nicolle Soulard, sa femme, 26 ; 1 tête de bétail, 4 arpents en valeur.

Pierre Duchesne, 30 ; Catherine Rivet, sa femme, 22 ; Marie Madeleine, 10 mois ; 3 bestiaux, 6 arpents en valeur.

Vincent Chrestien, 26 ; 5 arpents en valeur.

Pierre Offroy, fermier du sieur de la Vigne, 32 ; 12 arpents en valeur.

Guillaume Baucher, 20 ; Adrienne Grandjean, sa femme, 25 ; 3 arpents en valeur.

Jean Corbeau des Lauriers, 32 ; Catherine La Cour, sa femme, 28 ; Marie, 6 ; Augustin, 4 ; Marie, 3 ; Pierre, 1 mois ; 1 tête de bétail, 4 arpents en valeur.

Jacques Meneux sieur Chateaufeuf, 27 ; Marguerite Féburier, sa femme, 28 ; Jacques, 2 ; 3 arpents en valeur.

Pierre Lat, 32 ; François Crespeau, sa femme, 22 ; Jean, 2½ ; Marie, 1 ; 1 tête de bétail, 2 arpents en valeur.

Symphorien Rousseau, 32 ; Jeanne Siwallon, sa femme, 31 ; Pierre, 7 ; Françoise, 5 ; Marguerite, 3 ; 3 bestiaux, 7 arpents en valeur.

François Du Pont, 30 ; Suzanne Jarelle, sa femme, 28 ; François, 4 ; Jean-Baptiste, 4 mois ; 1 tête de bétail, 9 arpents en valeur.

Grégoire de Blois, 30 ; Françoise Viger, sa femme, 21 ; Joseph, 4 ; Jean, 2 ; 2 bestiaux, 8 arpents en valeur.

Pierre Gaulin, 40 ; Jacqueline Lauvergnere, sa femme, 33 ; 2 bestiaux, 6 arpents en valeur.

Nicolas de Launay, 32 ; Anne-Antoinette Durand, sa femme, 30 ; Jean-Baptiste, 7 ; Françoise, 3 ; Nicolas, 8 mois ; 1 tête de bétail, 8 arpents en valeur.

Jean Moricet, 25 ; 8 arpents en valeur.

Jean Arrivé, 45 ; Jeanne Barbereau, sa femme, 25 ; Jean-Baptiste, 15 jours ; 7 arpents en valeur.

François Dumast, 25 ; Marguerite Foy, sa femme, 20 ; 2 bestiaux, 10 arpents en valeur.

Jean Desmarests, 50 ; Anne Lesont, sa femme, 78 ; Guillaume, orphelin, 8 ; 7 bestiaux, 14 arpents en valeur.

Pierre La Brecque, 42 ; Jeanne Chotart (Jotar), sa femme, 30 ; Mathurin, 4 ; Anne, 2 ; 8 arpents en valeur.

Michel Homme, 35 ; Marie (Barbe) Valade, sa femme, 24 ; Pierre, 8 ; Michel, 7 ; Marie, 4 ; Romain, 14 mois.

Jean Baillargeon, 55 ; Nicolas, 14 ; Jean, 9 ; 5 bestiaux, 16 arpents en valeur.

Jean La Brecque, 27 ; Jeanne Baillargeon, sa femme, 16 ; 3 arpents en valeur.

Nicolas Gariscan, 45 ; 4 arpents en valeur.

Mathurin Thibaudeau, 31 ; Marie Roy, sa femme, 20 ; 3 arpents en valeur.

Pierre Dufresne, 40 ; Anne Patin, sa femme, 30 ; Anne, 9 ; Jeanne, 2 ; 8 arpents en valeur.

Antoine Paulet, 42 ; Suzanne Minille, sa femme, 30 ; Antoine, 12 ; Anne, 9 ; Marguerite, 7 ; Marie, 5 ; Benoist, 18 mois ; 8 arpents en valeur.

Jean Pelletier, 36 ; (Anne) Langlois, sa femme, 30 ; Noël, 12 ; Anne, 10 ; René, 8 ; Jean, 4 ; 6 arpents en valeur.

Mathurin Belouard, 25 ; Jean Reard, 30 ; Jean Jouanne, 26 ; Jacques Tardy, 27 ; François Marceau, 25 ; Jean Robert, 24 ; François Daneau, 28 ; Etienne Contant, 30 ; Martin Poisson, 26 ; Pierre Blaye, 25.

Gervais Rochon, 30 ; Clément Ruel, 19 ; Marin Dallery, 32 ; Jean Estourneau, 25 ; Thomas Gas, 23 ; La Pointe, 28 ; Duberg, 30 ; Rondeau, 27.

Total, 529 âmes, 217 bestiaux, 1203 arpents en valeur.

CÔTE DE BEAUPRÉ

Louis Carreau, 48 ; Jeanne La Rouge, sa femme, 40 ; Marie Carreau, 12 ; Jeanne, 9 ; Marguerite, 6 ; Louise, 4 ; 5 arpents en valeur.

François Vesinat, 25 ; 6 arpents en valeur.

Louis Garneau, 32 ; Marie Masons (Mazoë), 26 ; François, 2 ; 13 arpents en valeur.

Jean Guillet, fermier du sieur Grignon, 30 ; Julien Alart, 36 ; 4 bestiaux, 20 arpents en valeur.

Charles Garnier, 30 ; Louise Vesinat, sa femme, 16 ; Marie (Charlotte) Garnier, 7 mois ; 8 arpents en valeur.

Jacques Nourry, 29 ; 6 arpents en valeur.

Raymond Paget, 63 ; Madeleine Bergeronne, sa femme, 53 ; Robert Pages, 25 ; Etienne, 22 ; Guillaume, 10 ; domestiques : Paul Bernusseau, 40 ; Michel Fernet, 22 ; 9 bestiaux, 14 arpents en valeur.

Jacques Marette, 35 ; Marie Paget, sa femme, 28 ; Richard, 5 ; Anne, 2 ; domestiques : Antoine Masons, 30 ; Antoine Hossan, 25 ; 5 bestiaux, 7 arpents en valeur.

Nicolas Le Roy, 23 ; Jeanne Le Lieure, sa femme, 30 ; Louis, 8 ; Nicolas, 6 ; Noël, 5 ; Marie, 4 ; Guillaume, 2 ; 4 bestiaux, 7 arpents en valeur.

René Brisson, 32 ; Anne Vesinat, sa femme, 15 ; 1 tête de bétail.

Jacques Vesinat, 56 ; Marie Boydeau, sa femme, 50 ; Marie, 18 ; François, 10 ; Cyprien Martin, domestique, 20 ; 3 bestiaux, 8 arpents en valeur.

Jacques Vauclin, 50 ; Marie Blondel, sa femme, 55 ; domestiques : Etienne Colineau, 23 ; Etienne Mayny, 21 ; 6 bestiaux, 15 arpents en valeur.

Pierre Maheust, 34 ; Jeanne Drouin, sa femme, 20 ; Marie, 5 ; Charles, 4 mois ; 4 bestiaux, 10 arpents en valeur.

Jean Trudelle, 38 ; Marguerite Thomas, sa femme, 35 ; Jeanne, 11 ; Pierre, 10 ; Madeleine, 8 ; Nicolas, 6 ; Antoine, 4 ; Philippe, 4 mois ; 9 bestiaux, 14 arpents en valeur.

Marc Barreau, fermier du sieur La Chesnay, 45 ; Marie Boissel, sa femme, 50 ; domestiques : François Druneau, 24 ; François Bergeron, 18 ; Jacques Le Clerc, 23 ; 17 bestiaux, 30 arpents en valeur.

Antoine le Fort, 24 ; Marie Doyon, sa femme, 15 ; 3 bestiaux, 6 arpents en valeur.

Laurent Ginard, 32 ; Elisabeth Sorin, sa femme, 35 ; Marie, 8 ; Madeleine, 4 ; Anne, 3 ; Suzanne, 6 mois ; 1 tête de bétail, 6 arpents en valeur.

Louis Boucher, 30 ; Marie Meslier, sa femme, 34 ; Jean Bourgeois, domestique, 34 ; 1 tête de bétail, 4 arpents en valeur.

Jacques (Jean) Jacquereau, 30 ; Catherine Guyot, sa femme, 21 ; Jeanne, 3 ; Marguerite, 2 ; 1 tête de bétail, 10 arpents en valeur.

Jean Clément, 40 ; Madeleine Surget, sa femme, 25 ; Marc, 7 ; Marie, 6 ; Jacqueline, 4 ; Antoine, 2 ; 1 tête de bétail, 5 arpents en valeur.

Jean Jullien, 26 ; Madeleine Guérin, sa femme, 20 ; Marie, 6 mois ; 2 arpents en valeur.

Nicolas Cantin, 40 ; Madeleine Roulois, sa femme, 19 ; Anne, 2 ; Marin Lamy, domestique, 21 ; 10 bestiaux, 2 arp. en valeur.

François Hesbert, 45 ; Anne Fauconnier, sa femme, 46 ; Guillaume, 11 ; Jeanne, 9 ; Renée, 8 ; Louis, 7 ; Jacques, 3 ; 1 tête de bétail, 10 arpents en valeur.

Antoine Gabory, 25 ; 8 arpents en valeur.

Louis Le Sage, fermier, 49 ; 3 bestiaux, 3 arpents en valeur.

Daniel Perron, 28 ; Louise Gargotin, sa femme, 30 ; Antoine, 3 ; 5 arpents en valeur.

Pierre Gendron, 37 ; Jeanne Garnier, sa femme (veuve de Louis De La Marre), 37 ; René Maheust, 10 ; Pierre Lamarre, 7 ; Louis Lamarre, 6 ; Marie Gendron, 4 ; Anne, 2 ; Jacques, 6 mois ; 4 bestiaux, 9 arpents en valeur ; Charles Henon, domestique, 48 ; 19 arpents en valeur.

Jacques Goulet, 52 ; Marguerite Mulier (Maillier), sa femme, 37 ; Nicolas, 20 ; René, 17 ; Louis, 14 ; Charles, 10 ; Jacques, 8 ; Thomas, 6 ; François, 4 ; Antoine, 1 ; 5 bestiaux, 15 arpents en valeur.

Robert Laberge, 29 ; Françoise Gos (Gausse dite Le Borgne, veuve de Nicolas Durand), sa femme, 32 ; Marie Durand, 5 ; Geneviève Laberge, 3 ; Charles Alin, domestique, 27 ; 2 bestiaux, 12 arpents en valeur.

Robert Jeannes, fermier, 29 ; Françoise Savard, sa femme, 16 ; 6 arpents en valeur.

Charles Godin, 38 ; Marie Boucher, sa femme, 25 ; François, 8 ; Marie, 5 ; Geneviève, 4 ; Marguerite, 2 ; Ursulle, 2 mois ; 5 bestiaux, 7 arpents en valeur.

Nicolas Roussin, 30 ; Michel Enaud, son fermier, 32 ; Geneviève Macré, sa femme, 32 ; Marie Esnaud, 3 ; Simon Savard, 13 ; Jean Savard, 9 ; Marie Savard, 6 ; 11 bestiaux, 20 arpents en valeur.

Le dit Michel Enaud ; 5 arpents en valeur.

Jacques Grelon, 43 ; Jeanne Vignau, sa femme, 25 ; Pierre, 9 ; Marie, 6 ; Jeanne, 5 ; Jean, 4 ; François, 3 ; Anne, 1 ; 2 bestiaux, 10 arpents en valeur.

Jean Mathieu, 28 ; 1 tête de bétail, 8 arpents en valeur.

Pierre Tremblé, 40 ; Anne (Ozanne) Achon, sa femme, 35 ; Marie, 9 ; Pierre, 7 ; Michel, 5 ; Jacques, 3 ; Marguerite, 2 ; 2 bestiaux, 9 arpents en valeur.

Pierre Petit, 38 ; Jeanne Morineau, sa femme, 38 ; Robert, 3 ; Pierre, 1 ; 4 arpents en valeur.

Adrien Hays, (Hayot) 27 ; Marie-Madeleine Guyon, sa femme, 20 ; Marie, 5 ; Anne, 2 ; Charles, 3 mois ; 3 bestiaux, 10 arpents en valeur.

Habitation de Michel Guyon où il ne demeure personne ; 12 arpents en valeur.

Antoine Adrien, 25 ; 8 arpents en valeur.

(François) Abraham Fiset, 30 ; Denise Savard, sa femme, 20 ; Jean, 2 ; Marie, 4 mois ; 19 arpents en valeur.

René Ancelin, fermier, 53 ; Marie Juin, sa femme, 31 ; Marie, 15 ; Charles, 8 mois ; 2 bestiaux, 6 arpents en valeur.

Jacques Achon, fermier, 25 ; Charles Davenne, 30 ; 4 bestiaux, 16 arpents en valeur.

Louis Levasseur, 31 ; Marguerite Belanger (veuve d'Antoine Berson), sa femme, 21 ; Marie Berson, 3 ; Pierre Sasseville, domestique ; 4 bestiaux, 15 arpents en valeur.

Bertrand Chosney (Chesnay dit La Garrenne), 42 ; Marie (Madeleine) Belanger, sa femme, 25 ; Jean, 6 ; Marie, 4 ; Anne, 3 ; Joseph, 4 mois ; domestiques : Elisabeth Guillot, 10 ; Philippe de Trois Maisons, 23 ; Pierre Richard, 23 ; Pierre Canada, 36 ; René Vaudet, 18 ; Jean Cosset, 25 ; Nicolas Maheust, 29 ; François Neau, 20 ; Pierre Rolland, 23 ; 14 bestiaux, 24 arpents en valeur.

Charles le François, 40 ; Marie (Madeleine) Trio, sa femme, 25 ; Marie, 8 ; Catherine, 6 ; François, 4 ; Marguerite, 3 ; Charles, 6 mois ; domestiques : Gilles Jean, 25 ; Louis Deperrois, 16 ; 13 bestiaux, 30 arpents en valeur.

Louis Jobidon (Bidon), 35 ; Marie de Ligny, sa femme, 32 ; Marie, 11 ; Marguerite, 7 ; Louis, 5 ; Daniel Gendreau, domestique, 35 ; 9 bestiaux, 16 arpents en valeur.

Charles le François, 34 ; Catherine Graupon, 29 ; François, 4 ; Robert, 3 ; Mathurin Huau (Huot ?), domestique, 20 ; 4 bestiaux, 9 arpents en valeur.

Romain de Trépagny ; Geneviève Drouin,

sa femme ; Charles, 8 ; Geneviève, 6 ; Marie, 5 ; François, 4 ; Jacques, 3 ; Louis, 9 mois. Louis Desmoullins, 28.

Charles Belanger, 25 ; Barbe Cloutier, sa femme, 16 ; François, 15 mois ; 5 bestiaux, 6 arpents en valeur.

François Gariespy, 38 ; Marie (Jeanne) Oudin, sa femme, 26 ; Ursule, 9 ; Marguerite, 7 ; Charles, 5 ; François, 2 ; Jacques, 6 mois ; 2 bestiaux, 4 arpents en valeur.

François le Franc, 28 ; 4 arpents en valeur.

Louis Martelot, 28 ; 8 arpents en valeur.

Jean Baron, 45 ; Mathurin Texier, 27 ; René Cosset, domestique, 50 ; 10 bestiaux, 25 arpents en valeur.

Nicolas Dodelin, 30 ; Anne Girard, sa femme, 30 ; René, 3 mois ; Anne, 3 mois ; 10 bestiaux, 40 arpents en valeur.

Masse (Joseph) Gravelle, 53 ; Marguerite Tavernier, sa femme, 40 ; Pierre, 20 ; Alexis, 18 ; Marguerite, 16 ; Elizabeth, 16 ; Madeleine, 11 ; Françoise, 8 ; Claude, 6 ; Joseph, 6 ; Charles, 3 ; Geneviève, 2 mois ; 36 bestiaux, 52 arpents en valeur.

François Bélanger, 55 ; Marie Guyon, sa femme, 43 ; Jean-François, 19 ; Mathurine, 16 ; Louis, 13 ; Louise, 10 ; Geneviève, 9 ; Jacques, 5 ; Noël Mezereau, domestique, 25 ; 13 bestiaux, 50 arpents en valeur.

Simon Guyon, 42 ; Louise Racine, sa femme, 25 ; Jean, 7 ; Marie, 5 ; Marguerite, 2 ; domestiques : Louise Guillot, 8 ; Pierre Martin, 22 ; 9 bestiaux, 24 arpents en valeur.

Claude Bouchard, 55 ; Marguerite Benard, 39 ; Jean, 15 ; Marie, 13 ; Charles, 11 ; Jean-Baptiste, 9 ; Claude, 7 ; Paul, 4 ; Marguerite, 2 ; 40 arpents en valeur.

Jean Guyon (du Buisson), 50 ; Elizabeth Couillard, sa femme, 36 ; Joseph, 18 ; François, 16 ; Guillaume, 15 ; Nicolas, 13 ; Jean, 9 ; Catherine, 7 ; Marie, 5 ; Geneviève, 2 ; 6 bestiaux, 22 arpents en valeur.

Claude Auber, 50 ; Jacqueline Lucas, sa femme, 50 ; Félix, 23 ; Geneviève, 16 ; Elizabeth, 13 ; Anne, 11 ; Jean Bouteiller, domestique, 13 ; 12 bestiaux, 30 arpents en valeur.

Antoine Cassé, 27 ; Françoise de Pitié, sa femme, 27 ; Etienne Jacob, domestique, 20 ; 3 bestiaux, 14 arpents en valeur.

Gabriel Balestaquin.

Marin Boucher, 80 ; Péline Malet, sa femme, 63 ; Guillaume, 8 ; André Berlan, domestique, 18 ; 8 bestiaux, 20 arpents en valeur.

(Jean) Galeran Boucher, 34 ; Marie Le Clerc, sa femme, 26 ; Marie, 5 ; Pierre, 3 ; Philippe, 1.

Jean Plante ; Françoise Boucher, sa femme, 31 ; Marie, 13 ; Jacques, 11 ; Claude, 15 ; Georges, 8 ; Jean-Thomas, 6 ; Thomas, 3 ; Pierre, 1 ; 1 tête de bétail.

Barthelemy Verreau, 36 ; Marthe Guitel, sa femme, 30.

Zacharie Cloustier, 50 ; Madeleine (Barbe) Esmard, sa femme, 40 ; René, 16 ; Xainte,

14 ; Geneviève, 12 ; Marie-Madeleine, 10 ; Marie, 8 ; Charles, 5 ; Pierre, 1 ; 4 bestiaux, 20 arpents en valeur.

Nicolas Huot, 41 ; Marie Payet, sa femme, 24 ; Marguerite, 3 ; Marie, 2 ; Joseph Regnault, domestique, 20 ; 2 bestiaux.

Thomas Granderie, 50 ; Denise Cherfou, sa femme, 29.

Jean Couchon (Cochon), 76 ; Jeanne Abraham, sa femme, 60 ; Pierre (Jean), 34 (44) ; Jacques, 33 ; Barbe le Tardif (femme de Jacques), 18 ; Jacques (J.-Bte.) Cochon, 4 ; Marie-(Madeleine), 3 ; domestiques : Olivier Michel (dit Le Tardif), 23 ; Charles Le Tardif, 16 ; Guillaume (Le Tardif), 12 ; 6 bestiaux, 20 arpents en valeur.

Abel Benoist, 40 ; Marthe Pointel, sa femme, 29 ; Jeanne, 1.

Guillaume Bataille, 82 ; 2 arpents en valeur.

Robert Anet ; Elizabeth le Rat, sa femme ; Jacques ; Marie.

Habitation de Julien Fortin ; 10 arpents en valeur.

Jean Gobeil, 42 ; Jeanne Guyet, sa femme, 32 ; Marie, 12 ; Françoise, 11 ; Marie, 8 ; Jeanne, 4 ; Catherine, 1 ; 12 bestiaux, 16 arpents en valeur.

Jean Cloustier, 49 ; Marie Martin, sa femme, 32 ; Jean, 15 ; Marie, 12 ; Marguerite, 11 ; Louise, 10 ; Anne, 8 ; Xainte, 6 ; Joseph, 4 ; Pierre, 4 mois ; 12 bestiaux, 22 arpents en valeur.

David Estourneau, 50 ; Jeanne Baril (Gobeil ?), sa femme, 32 ; Elizabeth, 12 ; Philippe, 11 ; Jacques, 3 mois ; René Bane (Bin), domestique, 21.

Guillaume Thibault, 50 ; Marie-(Madeleine) LeFrançois, sa femme, 30 ; Claire-Françoise, 12 ; Jeanne, 11 ; Guillaume, 9 ; François, 7 ; Charles, 6 ; Nicolas, 4 ; Anne, 2 ; Robert Vilancourt (Vaillancourt), domestique, 23 ; 5 bestiaux, 15 arpents en valeur.

Zacharie Cloustier, 77 ; Xainte du Pont, sa femme ; 2 bestiaux.

Charles Cloustier, 38 ; Louise Morin, sa femme, 24 ; Elizabeth-(Ursule), 7 ; Marie-(Madeleine), 5 ; Marie-Anne, 3 ; domestiques : Marie Migneau, 13 ; Pierre Saint-Pierre, 22 ; 8 bestiaux, 16 arpents en valeur.

Martiel (René Martel), 24 ; Adrienne de Lastre, sa femme, 30 ; 10 bestiaux.

Nicolas Lebel, 35 ; Thérèse Mignaud, sa femme, 16 ; 1 tête de bétail, 8 arpents en valeur.

Jean Couchon, 42 ; Madeleine Miville, sa femme, 29 ; Marie-(Madeleine), 12 ; Jean, 10 ; François, 8 ; Jeanne, 7 ; Charlotte, (5) ; Louis, (3) ; Pierre, (2) ; Marie, (1) ; 4 bestiaux, 6 arpents en valeur.

Martin de Saint-Aignan, 48.

Pierre Gaignon, 52 ; Vincente Desvarieux, sa femme, 45 ; Jean, 23 ; Pierre, 21 ; Pierre Paul, 18 ; Joseph, 15 ; Marie, 12 ; Raphaël, 9 ; Noël, 7 ; domestiques : François de la Croix, 26 ; Pierre Poupard, 27 ; Sanson Auger, 25 ; 17 bestiaux, 30 arpents en valeur.

Mathurin Gagnon, 60 ; Françoise Godeau (Boudeau?), sa femme, 36 ; Mathurin, 14 ; Françoise, 12 ; Vincent, 9 ; Marguerite, 5 ; Jacques, 3 ; Flavien, 1 ; 12 bestiaux, 25 arpents en valeur.

Michel Rouillois, 50 ; Jeanne Malier, 50 ; Michel, 13 ; domestiques : François Modet, 27 ; Jacques Chauveau, 22 ; 6 bestiaux, 30 arpents en valeur.

Marguerite Gagnon, 68 ; Eustache Bacon, 17 ; Jean Cousture, domestique, 17 ; 5 bestiaux, 13 arpents en valeur.

Jacques Esart, 23 ; Thomas Langlois, 22 ; 8 arpents en valeur.

Jacques (François) le Sot, 32 ; Marthe Gagnon, sa femme (veuve de Jean Doyon), 32 ; Nicolas Doyon, 13 ; Antoine (Doyon), 11 ; Marie (Doyon), 8 ; Louis (Doyon), 3 ; Thomas (Doyon), 3 ; Joseph le Sot, 1 ; Jacques Fouillou, domestique, 35 ; 8 bestiaux, 14 arpents en valeur.

Jacques David, 36 ; Marie Grandre, sa femme, 22 ; Marie, 4 ; Jean 2 ; 2 bestiaux, 8 arpents en valeur.

Jean Gagnon, 56 ; Marguerite Cochon, sa femme, 47 ; Jean 18 ; Germain, 13 ; Raphaël, 10 ; Paulin, 7 ; Noel Viard, domestique, 40 ; 8 bestiaux, 30 arpents en valeur.

Une habitation appartenant à Pierre Gagnon où personne n'y demeure ; 20 arpents en valeur.

Martin Guérard, 26 ; 5 arpents en valeur.

Robert Drouin, 64 ; Marie Charpelier, sa femme, 42 ; Nicolas, 15 ; Marguerite, 12 ; Etienne, 10 ; Catherine, 10 ; Jean-Baptiste, 5 ; 6 bestiaux, 10 arpents en valeur.

Etienne Racine, 61 ; Marguerite Martin, sa femme, 42 ; Noel, 24 ; François, 18 ; Marguerite, 15 ; Pierre, 12 ; Marie, 10 ; Jeanne, 7 ; Etienne, 5 ; 11 bestiaux, 30 arpents en valeur.

Jacques Gamache, 40 ; Barthélemy, domestique, 23 ; 6 arpents en valeur.

Robert Paré, 40 ; Françoise Le Houx, sa femme, 42 ; Louise, 13 ; Jean, 11 ; Joseph, 9 ; Noel, 6 ; Marie, 5 ; Marguerite, 3 ; Anne, 1 ; François Thibault, domestique, 22 ; 7 bestiaux, 20 arpents en valeur.

Pierre Gibouin, 38 ; 12 arpents en valeur.

Pierre Simart, 64 ; Noel Simart, 30 ; Marie (Madeleine) Racine, sa femme, 21 ; Pierre, 4 ; Noel Sunard, 3 ; Marie (Madeleine), 8 mois ; 4 bestiaux, 13 arpents en valeur.

Mathurin Musnier, 48 ; Françoise Fafard, 45 ; Jean, 17 ; Elizabeth, 12 ; Marguerite, 8 ; Mathurin, 5 ; François, 3 ; 4 bestiaux, 15 arpents en valeur.

Charles Pouliot, 35 ; Françoise Musnier, sa femme, 14.

François Boyvin, 55 ; Pierre (Boivin, neveu), 22 ; Etienne Fafard, 16.

Georges Pelletier, 43 ; Catherine Vanier, sa femme, 43 ; Claude, 10 ; Marie, 9 ; Catherine, 6 ; 5 bestiaux, 7 arpents en valeur.

Robert Foubert, 68 ; Marguerite Rivière, sa femme, 62 ; Etienne Branchon ; 2 bestiaux, 4 arpents en valeur.

Claude Poulin, 31 ; Jeanne Meteyer, sa

sa femme, 40 ; Martin, 19 ; Ignace, 12 ; Marguerite, 9 ; Marie, 7 ; Pierre, 3 ; 8 bestiaux, 20 arpents en valeur.

Urbain Jamineau, 26 ; 3 arpents en valeur.

Hélic Godin, 50 ; Marie (Esther) Ramage, sa femme, 45 ; Pierre, 17 ; Charlotte, 12 ; Jacques, 10 ; 1 tête de bétail, 6 arpents en valeur.

Etienne Lezard (de Lessard), 46 ; Marguerite Sevestre, 30 ; Etienne, 16 ; Charles, 12 ; Pierre, 9 ; Marie, 6 ; Anne, 1 ; Jean Chauvet, domestique, 30 ; 6 bestiaux, 50 arpents en valeur.

Robert Giguère, 55 ; Aymée Miville, sa femme, 32 ; Charlotte, 14 ; Martin, 13 ; Jeanne, 10 ; Marie, 8 ; Jean-Baptiste, 6 ; Pobert, 4 ; Pierre, 2 ; Simon Drillot, domestique, 24 ; 10 bestiaux, 20 arpents en valeur.

Pierre Mauvils, 36 ; Madeleine Poulin, 21 ; Pierre, 3 mois ; Etienne Bellivier, domestique, 24 ; 5 bestiaux, 12 arpents en valeur.

Julien Mercier, 42 ; Marie Poulin, sa femme, 27 ; Pascal, 12 ; Charles, 8 ; Louis, 6 ; Julien, 4 ; 5 bestiaux, 16 arpents en valeur.

Pierre Ganier, 20 ; Jean Gasnier, 18 ; Louis Ganier, 16 ; 3 bestiaux, 12 arpents en valeur.

Pierre Picart, 60 ; Renée Surance (Suronne), sa femme, 50 ; Louise Picart, 8 ; domestiques : Pierre Brulon, 32 ; Julien Brulet, 20 ; 13 bestiaux, 25 arpents en valeur.

Robert Caron, 21 ; Joseph Caron, 16 ; Pierre Caron, 13 ; 5 bestiaux, 10 arpents en valeur.

Jean Barette, 28 ; Jeanne Bitouzet (veuve de Louis Guimont), 35 ; Joseph Guimont, 13 ; Louise Guimod, 8 ; Claude (Guimont), 7 ; Pierre Barette, 5 ; Jean André, 3 ; Jean, 1 ; 3 bestiaux, 10 arpents en valeur.

Richard Dumesnil, 35 ; Pierre Rigoulet, 25 ; 5 arpents en valeur.

Une habitation à Jean Barette ; 2 arpents en valeur.

René de Lavoy, 35 ; Anne Godin, 25 ; René, 10 ; Jean, 8 ; Anne, 4 ; Pierre, 1 ; 4 arpents en valeur.

André Le Loutre (dit Berthelot), 30 ; Marie Gasnier, sa femme, 20 ; Marie, 5 ; Nicolas, 3 ; André, 5 mois ; 3 bestiaux, 8 arpents en valeur.

Jean Carron, 26 ; Marguerite Gagnon, sa femme, 20 ; Pierre, 5 ; Marie, 2 ; Antoine, domestique, 20 ; 5 bestiaux, 5 arpents en valeur.

Jean Picart, 32 ; Marie Gagnon (Caron), sa femme, 18 ; Félicité, 1 ; Pierre Pacquet, domestique, 26 ; 4 bestiaux, 6 arpents en valeur.

Nicolas Verieul, 30 ; Marguerite Hiardin, sa femme, 20 ; Nicolas, 1 ; Jean de la Fond, domestique, 20 ; 8 arpents en valeur.

Sylvain le Veau, 28 ; 1 arpent en valeur.

Etienne Morel, 35 ; Catherine Patou, sa femme, 26 ; Etienne, 4 ; Thernas, 2 ; 3 arpents en valeur.

Pierre Butor, 30 ; 1 arpent en valeur.

Gilles Molineuf, 30 ; 2 arpents en valeur.

Nicolas Bouchard, 30 ; 2 arpents en valeur.

Jean Boutin, 32 ; Suzanne Rocheteau, sa femme, 25 ; Jean, 5 ; Marguerite, 3 ; Etienne, 1 ; 2 arpents en valeur.

Jacques Dodier, 30 ; Catherine Carron, sa femme, 18 ; Barbe, 3 ; 3 arpents en valeur.

Michel Auvray.

Michel Bouchard, 28 ; Marie Trotine, sa femme, 22 ; Etienne, 3 ; Marie, 2 ; Charles, 6 mois ; 2 arpents en valeur.

Jean Poulin, 27 ; 2 arpents en valeur.

Martin Huan, 60 ; 2 arpents en valeur.

Pierre Saint-Denis, 41 ; Vivienne Bunelle, sa femme, 41 ; Pierre, 22 ; domestiques : Jean Tucqueau, 30 ; Pierre Canard, 22 ; 38 bestiaux, 80 arpents en valeur.

Julien Fortin, 50 ; Geneviève Gamache (dit Lamarre), 30 ; Barbe, 13 ; Charles, 10 ; Eustache, 9 ; Jacques, 7 ; Geneviève, 5 ; Joseph, 4 ; Marie, 2 ; Julien, 3 mois ; domestiques : Léonard, 20 ; François Jarivet, 30 ; 15 bestiaux, 20 arpents en valeur.

Claude Bouchard, 45 ; Louise Gasnier, sa femme, 25 ; Marie, 8 ; Jacques, 6 ; Marguerite, 2 ; 7 bestiaux, 8 arpents en valeur.

Domestiques trouvés sur la ferme de la seigneurie Denis : Roberge, 30 ; François Biville, 30 ; Mathurin Roy, 28 ; Jean Poliquin, 25 ; Simon Duverger, 30 ; Louis Bibet, 35 ; Guillaume Cordier, 32 ; François Oudet, 28 ; Guillaume Dumesnil, 22 ; Pierre Lemarchand, 30 ; Antoine Caillé, 20 ; 7 bestiaux, 50 arpents en valeur.

Picere Roberge, 28 ; Pierre Brulot, 27 ; René Oudin, 22 ; Jean Aury, 22.

Total, 656 âmes, 580 bestiaux, 1672 arpents en valeur.

ILE DE MONTRÉAL DE LA NOUVELLE-FRANCE.

Mathurin Thibeau, 40 ; Catherine Aurat (Aurard), sa femme, 40 ; Marie Thibeau, 7 ; 2 bestiaux, 8 arpents en valeur.

René Culerier, 28 ; Marie Lucas (Lucault), sa femme, 17 ; 3 bestiaux, 4 arpents en valeur.

Pierre Peruceau (Pruneau), 30 ; Marie le Roy, sa femme, 25 ; Pierre, 7 semaines ; 3 arpents en valeur.

Jean Fournier, 40 ; Marie Crespin, sa femme, 30 ; 5 arpents en valeur.

Jean-Baptiste Gadois, 25 ; 5 arpents en valeur.

Jacques Guitault, 28 ; Marguerite Rebours (veuve de Pierre Raguideau), sa femme, 23 ; Marie Raguideau, 7 ; Augustin Raguideau, 4 ; Marguerite-Suzanne, 2 ; Marguerite Guiteau, 2 mois ; 3 arpents en valeur.

Pierre Gadoys, 35 ; Jeanne Benard, sa femme, 19 ; Jeanne-Françoise, 14 mois ; 5 arpents en valeur.

Jean Le Roy, 35 ; Françoise Bouet, sa femme, 27 ; Jeanne-Françoise, 6 ; Jean, 5 ; Marie-Agnès, 3 ; Jeanne-Françoise, 3 mois ; 1 tête de bétail, 3 arpents en valeur.

Etienne Campot, 30 ; Catherine Polo, sa femme, 20 ; Etienne, 3 ; Marie, 18 mois ; 3 bestiaux, 6 arpents en valeur.

Simon Cardinal, 50 ; Michelle Garnier,

sa femme, 38 ; Jacques, 13 ; Jean, 9 ; Gabriel, 7 ; Etienne, 4 ; Pierre, 2 ; 4 bestiaux, 8 arpents en valeur.

Jean-Vincent Philippe, 22 ; 6 arpents en valeur.

Jean Cicot (Sicotte), 35 ; Marguerite Masselin (Maclin), sa femme, 19 ; Catherine, 3 ; Jean, 1 ; 4 bestiaux, 6 arpents en valeur.

Etienne Laire, 35 ; Marie Lorion, sa femme, 25 ; Nicolas-Michel, 7 ; Michel, 5 ; Pierre-Isaac, 3 ; 1 tête de bétail, 5 arpents en valeur.

Jacques Beauchamp, 31 ; Marie Dardenne, sa femme, 28 ; Denise, 6 ; Jeanne, 4 ; Catherine, 1 ; 2 bestiaux, 6 arpents en valeur.

Jean Beauchamp, 20 ; Jeanne Loisel, sa femme, 17 ; 1 tête de bétail.

Pierre Perras, 45 ; Denise Le Maistre, sa femme, 30 ; Pierre, 6 ; Jacques, 4 ; Marguerite, 16 mois ; 3 bestiaux, 6 arpents en valeur.

Pierre Malet (Maillet), 35 ; Marie-Anne Hardy, sa femme, 32 ; Geneviève, 4 ; Anne, 15 mois ; 3 bestiaux, 15 arpents en valeur.

Marin de Niaux, 48 ; Marie-Thérèse le Breuil, sa femme, 30 ; Jacques, 7 ; Charles, 4 ; Joseph, 1 ; 2 bestiaux, 20 arpents en valeur.

François le Ber, 40 ; Jeanne Testart, sa femme, 23 ; Joachin, 3 ; Marie, 5 mois ; Anne, 11 ; 1 tête de bétail, 23 arpents en valeur.

Fiacre Du Charme, 40 ; Marie Pascraux, sa femme, 35 ; Louis, 7 ; Pierre, 3 ; Claude, 1 ; 3 bestiaux, 18 arpents en valeur.

Mathurin Jousset, 34 ; Catherine Lotier, sa femme, 23 ; Marie, 7 ; Louise, 5 ; Catherine, 2 ; 4 bestiaux, 20 arpents en valeur.

Louis Fontaine, vieux garçon, 50 ; 10 arpents en valeur.

Daniel Panier, 35 ; Marie Polo, sa femme, 25 ; Catherine, 6 ; Jean, 4 ; Marguerite, 8 mois ; 1 tête de bétail, 10 arpents en valeur.

Jacques Morin, 40 ; Louise Lagrange (Grenier ou Garnier ?), sa femme, 30 ; Louise Richard, 8 ; Louis, 7 ; Jacques, 4 ; Antoine, 2 ; Marie, 3 semaines ; 3 bestiaux, 10 arpents en valeur.

Antoine Primot, 60 ; Martine Messier, sa femme, 60 ; Jean Bloux, 23 ; Robert Tournard, 24 ; Jean Gautier, domestique, 18 ; 16 bestiaux, 40 arpents en valeur.

Jacques Lemoyne, 40 ; Mathurine Godé, sa femme, 25 ; Agathe, 10 ; Françoise, 8 ; Jacques, 6 ; Jean, 5 ; Marguerite, 4 ; Catherine, 3 ; Nicolas, 2 ; domestiques : Pierre Poupard, 20 ; Claude Cicire, 20 ; Françoise Godais, mère de la dite Godé, 72 ; 8 bestiaux, 40 arpents en valeur.

Nicolas Godé, 36 ; Marguerite Picart, sa femme, 24 ; Nicolas, 7 ; Marguerite, 5 ; Etienne, 2 ; Antoine Dorat, domestique, 22 ; 7 bestiaux, 30 arpents en valeur.

Isaac Nafrechon, 27 ; Pierre Chedeposty (Chedebeau), domestique, 25.

Claude Robutel, 47 ; Suzanne Gabriele, sa femme, 44 ; Jeanne, 7 ; Anne-Françoise, 5 ; Zacharie, 2 ; domestiques : François Le-

ber, 20 ; Jacques Alin, 22 ; François Filion, 30 ; Albert Estart 29 ; 5 bestiaux.

Jean Millot, 37 ; Mathurine Tibault, sa femme, 35 ; Claude, 7 ; Catherine, 11 ; Jeanne, 2 ; Françoise, 1 ; 12 bestiaux, 36 arpents en valeur.

Jean Desroches, 42 ; Françoise Godé, sa femme, 30 ; Jean, 17 ; Nicolas, 15 ; Paul, 13 ; Françoise, 9 ; Jacques, 7 ; Jean, 4 ; Marguerite, 1 ; Jean Tennes, domestique, 45 ; 6 bestiaux, 30 arpents en valeur.

Jean Gervaise, 52 ; Anne Archambault, sa femme, 36 ; Marguerite, 13 ; Cunégonde, 11 ; Jeanne, 8 ; Jean, 6 ; Louis, 4 ; Nicolas, 1 ; domestiques : Antoine Lesueur, 20 ; Barthélemy Lemaistre, 32 ; 4 bestiaux, 30 arpents en valeur.

Jacques Archambault, 62 ; Marie Denot, sa femme, 60 ; 30 arpents en valeur.

Urbain Tessier, 40 ; Marie Archambault, sa femme, 33 ; Paul-Laurent, 15 ; Laurent, 11 ; Agnès, 8 ; Urbain, 6 ; Jean, 4 ; Claude, 17 mois ; Louise, 9 ; domestiques : Etienne Launay, 21 ; Lamondor, 22 ; 4 bestiaux, 36 arpents en valeur.

François Bailly, 40 ; Marie Foutenot, sa femme, 40 ; Marie, 6 ; Louise-Jeanne, 4 ; Zacharie, 6 mois ; 8 arpents en valeur.

Benigne Basset, 38 ; Jeanne Vauvilliers, sa femme, 30 ; Jean, 7 ; Benoist, 5 ; Charles, 2½ ; Marie, 10 mois ; Jacques Daoust, domestique, 22.

Damoiselle Jeanne Groissard, fille, 40.

Julien Belloy (Bloys), 28 ; Marguerite Le Clerc, sa femme, 30, 1 enfant ; 3 arpents en valeur.

Nicolas Froget (dit Despatis), 47 ; Madeleine Martin, sa femme, 26 ; Jacques, 5 ; Marguerite, 14 mois ; 1 tête de bétail, 7 arpents en valeur.

Robert Lecavelier, 40 ; Adrienne Duvivier, sa femme, 41 ; Leger, 17 ; Ignace, 15 ; Madeleine, 10 ; Jean-Baptiste, 8 ; Pierre, 5 ; Louis, 3 ; Jeanne, 1 ; Gabriel Barré, domestique, 21 ; 8 bestiaux, 40 arpents en valeur.

Pierre Gadoys, 65 ; Louise Mauger, sa femme, 65 ; Pierre Villeneuve, domestique, 24 ; 6 bestiaux, 40 arpents en valeur.

Michel Messier, 26 ; Anne Lemoyne, sa femme, 25 ; Catherine, 8 ; Jeanne, 6 ; Marie, 18 mois ; Jacques Messier, oncle du dit, 61 ; Jacques Messier, son neveu, 17 ; Maurice Averty, pensionnaire, 23 ; un domestique, 30 ; 7 bestiaux, 30 arpents en valeur.

Pierre Richomme, 33 ; Marthe Artus, sa femme, 32 ; 1 garçon, 4 filles ; 6 bestiaux, 35 arpents en valeur.

Laurent Glory, 26 ; Jeanne Lagrange, sa femme, 28 ; Marie Barbe, 6½ ; Jeanne, 5 ; Thérèse, 2 ; 2 bestiaux, 12 arpents en valeur.

Honoré Dansny (Dany dit Tourangeau), 40 ; Perine La Pierre, sa femme, 24 ; Jean, 6 ; Jacques, 5 ; 3 bestiaux, 15 arpents en valeur.

Marguerite Roussée (veuve de Pierre Gagné), 53 ; Louis, 22 ; Pierre, 21 ; Nicolas, 15 ; 5 bestiaux, 20 arpents en valeur.

Martial Sauton, 22 ; Marguerite Gagnier, sa femme, 14.

Pierre Pigeon, 28 ; Jeanne Godart, sa femme, 28 ; Jean, 6 ; Marie, 4 ; Etienne, 2 ; Jean Roux, domestique, 20 ; 6 bestiaux, 30 arpents en valeur.

Jean Le Duc, 42 ; Marie Saulnier (Soulinier), sa femme, 36 ; Jean, 13 ; Lambert, 12 ; Marie, 8 ; Joseph, 6 ; Suzanne, 5 ; Anne, 1 ; Adrien de la Forge, domestique, 20 ; Laurent Borry, pensionnaire, 30 ; 8 bestiaux, 33 arpents en valeur.

Marin Heurtebize, 35 ; Etienne Alton, sa femme, 22 ; Pierre, 6 ; Etienne, 5 ; Jean, 2 ; Nicolas, domestique, 20 ; 8 bestiaux, 30 arpents en valeur.

Jean Descaries (dit Le Houx), 45 ; Michelle Artus, sa femme, 39 ; Paul, 12 ; Michel, 10 ; Jean, 8 ; Louis, 7 ; Jeanne, 2 ; Louis Chevalier, pensionnaire, 38 ; 7 bestiaux, 30 arpents en valeur.

Henry Perrin, 42 ; Jeanne (Merrin) sa sa femme, 32 ; Jean-Baptiste, 12 ; Clémence, 10 ; Henry, 8 ; Michelle, 6 ; Marie, 5 ; Mathieu, 3 ; Barbe, 4 mois ; 5 bestiaux, 30 arpents en valeur.

Jean (Jacques) Beauvais, 43 ; Jeanne Soldé, sa femme, 40 ; Raphaël, 13 ; Barbe, 11 ; Marguerite, 9 ; Jean, 7 ; Baptiste, 5 ; Jacques, 2 ; 5 bestiaux, 30 arpents en valeur.

Louis Prudhomme, 66 ; Roberde Gadoys, sa femme, 44 ; Françoise, 15 ; Paul, 14 ; Pierre, 9 ; Marguerite, 12 ; Catherine, 7 ; Isabelle, 4 ; René Proux, pensionnaire, 30 ; 5 bestiaux, 30 arpents en valeur.

Gilbert Barbier, 48 ; Catherine de Lavaux, sa femme, 47 ; Barbe, 12 ; Gabriel, 10 ; Nicolas-Charles, 9 ; Charles, 5½ ; Marie, 4 ; Thomas Charton, domestique, 22 ; 3 bestiaux, 18 arpents en valeur.

Hugues Picart, 40 ; Anne-Antoinette Liercourt, sa femme, 35 ; Marie, 14 ; Charles, 11 ; Louis, 8 ; Michelle, 5 ; Anne, 3 ; Marguerite, 15 mois ; Jean, domestique, 25 ; 9 bestiaux, 30 arpents en valeur.

Etienne Truteau, 25 ; Adrienne Barbier, sa femme, 15.

Jean Auger, (44) ; Louise Grisard, sa femme, (33) ; Louis, 15 ; Philippe, 6 ; Jean, 2 ; Marie, 7 mois.

Isabelle Moyen (veuve Closse), 26 ; Jeanne Ferille, sa fille, 7 ; René, domestique, 27 ; 6 bestiaux, 40 arpents en valeur.

Pierre Pappin, 41 ; Anne Pelletier, sa femme, 26 ; un enfant de 6 mois ; 2 arpents en valeur.

Sébastien Odier, 50 ; Marie Lemonnier, sa femme, 48 ; 14 arpents en valeur.

Jean Aubuchon, 33 ; Marguerite Sedillot, sa femme, 24 ; Jean, 6 ; Joseph, 3 ; Jacques, 1 ; Pierre Jofriau (Geoffrion ?), domestique, 33 ; 4 bestiaux, 19 arpents en valeur.

Jacques Bouin, 45 ; Marguerite Peley (Peley, Peley, Pelvy), sa femme, 26 ; Michel, 6 mois.

Gilles Sanson (Lauzon), 38 ; Marie Archambault, sa femme, 23 ; Michelle, 10 ; Marguerite, 8 ; Françoise, 5 ; Marie, 4 ; Catherine, 1 ; domestiques : François Jacob, 22 ; Pierre Laurent, 26 ; 8 bestiaux, 40 arpents en valeur.

Honoré Langlois, 35 ; Marie Pontonnier, sa femme, 24 ; Marie, 6 ; Jeanne, 4 ; Marguerite, 3 mois ; 2 bestiaux, 20 arpents en valeur.

Pierre Chauvin, 30 ; Marthe Autreuil, sa femme, 25 ; Marie-Marthe, 5 ; Barbe-Thérèse, 18 mois ; Pierre, 3 ans ; Paul, domestique, 20 ; 5 bestiaux, 20 arpents en valeur.

Simon Galbrun, 32 ; Françoise Duverger, sa femme, 20 ; Jacques, 6 ; Marie, 3 ; 1 tête de bétail, 20 arpents en valeur.

Mathurin Lorin [Lorion], 69 ; Jeanne Bizette, sa femme, 44 ; René, 10 ; Jean, 5 ; 20 arpents en valeur.

Alexis Berenger, 38 ; Marie Frie, sa femme, veuve de Leger Agnier, 46 ; Paul Haguénier, son fils, 7 ; 2 bestiaux, 18 arpents en valeur.

André Charly (dit Saint-Ange), 35 ; Marie Dumesnil, sa femme, 26 ; Isabelle, 8 ; Marie, 5 ; Catherine, 1 ; Guillaume Yvelin, domestique, 18 ; 4 bestiaux, 30 arpents en valeur.

Jacques Millots (dit Laval), 40 ; Jeanne Hébert, sa femme, 20 ; Madeleine, 5 ; Catherine, 2 ; 1 tête de bétail, 25 arpents en valeur.

Louis Guerestin (dit Le Sabotier), 35 ; Isabelle Camus, sa femme, 22 ; Marie-Elizabeth, 6 ; Marie, 5 ; Catherine, 3 ; Marie, 1 ; 4 bestiaux, 14 arpents en valeur.

Christophe Gaillard, 35.

Laurent Archambault, 24 ; Catherine Marchand, sa femme, 23 ; Catherine, 4 ; Marie, 1 ; Robert Nuement, domestique, 30 ; 3 bestiaux, 14 arpents en valeur.

Marie Pournain, veuve Testart, 45 ; Gabriel, 6 ; Jacques, 4 ; domestiques : Gilles Devennes, 50 ; Abraham Binet, 28 ; Amédée Molard, 30 ; François, 29 ; Antoine Baudet, 32 ; 6 bestiaux, 15 arpents en valeur.

Paul Benoist (dit Livernois), 40 ; Isabelle (Elizabeth) Gobinet, sa femme, 26 ; Laurent, 6 ; Isabelle, 8 ; Etienne, 5 ; Marie, 3 ; Barbe, 2 ; 1 tête de bétail, 12 arpents en valeur.

Pierre Picosté de Belestre, 30 ; Marie Part, sa femme, 28 ; Hélène, 12 ; Françoise, 8 ; Jeanne, 4 mois ; domestiques : Benigne Baillard, 22 ; Jean Petit, 23 ; 2 bestiaux, 10 arpents en valeur.

Jean Valiquet, 33 ; Renée Lope, sa femme, 22 ; Mathurin, 6 ; Marie Nicolle, 4 ; Isabelle, 2 ; 11 arpents en valeur.

Jean (Jacques) Delaporte, (41) ; Nicole Duchesne, sa femme, (31) ; Paul, 8 ; Antoine, 7 ; Georges, 5 ; Catherine, 3 ; Jacques, 18 mois.

Urbain Geté (Jetté), 40 ; Catherine Charles, sa femme, 30 ; Catherine, 6 ; Marie, 5 ; Barbe-Nicolas, 3½ ; Jean, 2½ ; Urbain, 1 ; 2 bestiaux, 8 arpents en valeur.

Mathurin Langevin (dit Lacroix), 33 ; Marie Regnard (Renaut), sa femme, 33 ; domestiques : Pierre Chicoisne, 30 ; Nicolas Pot, 23 ; 8 bestiaux, 4 arpents en valeur.

Michel Bouvier, 30 ; Mathurine Des-

bordes, sa femme, 34 ; Jeanne, 10 ; Suzanne, 3 ; Urbain, 1 ; 1 tête de bétail.

Urbain Brossard, 33 ; Urbaine Odiot, sa femme, 22 ; Jeanne, 4 ; Jean 15, mois ; 1 tête de bétail, 5 arpents en valeur.

Louis Artus (sieur de Sailly), juge royal, 43 ; dame Anne-Françoise Bourduzeau, 28 ; Anne-Angélique, 6 ; Suzanne, 4 ; Marie-Charlotte, 2 ; domestiques : Laforce, 22 ; Guillaume, 22 ; 4 bestiaux, 25 arpents en valeur.

Louis Loisel, 48 ; Marguerite Charlot, sa femme, 35 ; Françoise, 15 ; Joseph, 13 ; Barbe, 4 ; 1 tête de bétail, 18 arpents en valeur.

Charles Daillebonst, juge, 42 ; Catherine Legardeur, sa femme, 29 ; Barbe, 13 ; Louis, 11 ; Pierre, 8 ; Paul, 6 ; Nicolas, 4 ; Jean-Baptiste, 15 mois ; Jean Sénécal, domestique, 19 ; 3 bestiaux, 10 arpents en valeur.

Etienne Bouchard, 45 ; Marguerite Boissele, sa femme, 25 ; Zacharie, 6 ; Paul, 4 ; Marie-Françoise, 2 ; 1 tête de bétail, 1 arpent en valeur.

Pierre Jarry, 40.

Charles Testart (de Folleville), 27 ; Anne Lamarque, sa femme, 18.

Guillaume Bouchard, 35 ; Françoise Bernard, sa femme, 39 ; Cécile (Janot), 11 ; Françoise (Janot), 9 ; Pierre (Janot), 7 ; Pobert (Janot), 5 ; Marie (Bouchard), 1 mois ; 1 tête de bétail, 15 arpents en valeur.

Antoine Brunet (dit Belhumeur), 25 ; Françoise Moysant, sa femme, 23 ; François, 2 ; Marie-Françoise, 1 mois,

Jean de Niaux, 37 ; Hélène Dodin, 32 ; René, 2 ; Gilles, 1.

Nicolas Millet, 34 ; Catherine Lorrion, sa femme, 28 ; Léonard-Simon, 11 ; Catherine, 8 ; Nicolas, 7 ; Marie, 4 ; Jacques, 6 semaines, 2 bestiaux, 12 arpents en valeur.

Nicolas Hubert, 55 ; Marguerite Landros, sa femme, 42 ; Jacques, 13 ; Ignace, 11 ; Isabelle, 9 ; Louis, 4 ; Jean-Baptiste, 2 ; 2 bestiaux, 8 arpents en valeur.

Jacques Picot, 46 ; Marie Grandin, sa femme, 60 ; Simon Lasalle, domestique, 31 ; 3 bestiaux, 3 arpents en valeur.

Les filles de la Congrégation : Marguerite Bourgeois, 47 ; Catherine Crole, 49 ; Marie Raisin, 25 ; Anne Yon, 25 ; filles à marier : Marguerite Denevet, 24 ; Geneviève Laisné, 15 ; Jeanne de Carls, 21 ; Marguerite Govart, 19 ; Jacques Hordequin, frère donné, 25 ; Jacques Dumarets, 50 ; Jean Ferry, 22 ; Jean Grenet, 22 ; Alexis Buet, domestique, 24 ; 7 bestiaux, 35 arpents en valeur.

Jeanne Mance, administratrice, 63 ; Marie Moyen, 20 ; Françoise Bugot, 37 ; serviteurs : Pierre Hardy, 50 ; Pierre Doré, 48 ; Jean Robert, 30 ; Toussaint Baudry, 25 ; François Bots, 25 ; Charles Boyer, 35 ; Jean Roy, 20 ; Claude, 20 ; Nicolas Villenaud, 25 ; 22 bestiaux, 100 arpents en valeur.

Religieuses de l'Hôpital : R. M. Cath. Macé, supérieure, 48 ; sœur Judicq Moreau, 45 ; Marie Maillet, 56 ; Marie Morin, 18 ;

Catherine Denis, 22 ; sœur Marie-Elizabeth le Comte, 35 ; domestiques : Mathurin Jouanneau, 50 ; François De Lalande, 26 ; Mathurin Moquin, 25 ; Charles Thamin, 25 ; 4 bestiaux, 25 arpents en valeur.

Jacques Le Ber, 34 ; Jeanne Lemoyne, sa femme, 32 ; Marie Le Ber, sa sœur, 24 ; Louis, 7 ; Jeanne, 5 ; Jacques, 4 ; Jean Vincent, 6 mois ; domestiques : Jean Marder, 26 ; Jean Vigier, 42 ; Jean Tredon, 25 ; Michel Hasté, 22 ; François Blot, 25 ; Mathurin le Lieure, 26 ; Jacques Duhamel, 24 ; 11 bestiaux, 22 arpents en valeur.

Jean Gaillard, 50.

Charles Lemoyne, trésorier du roy, 39 ; Catherine Primot, sa femme, 27 ; Charles, 10 ; Jacques, 8 ; Pierre, 6 ; Paul, 3½ ; François, 1 ; domestiques : Adrien Saint-Aubin, 19 ; Simon Guillero, 20 ; Dizier Vigier, 23 ; Joachim Brunet, 22 ; Etienne Verdon, 20 ; Julien, 26 ; Catherine Moitié, servante, 17 ; Nicolas Demouchy, greffier, 34 ; Jacques Colemieux, 28.

Pierre Goguet, 48 ; Louise Garnier, sa femme, 35 ; Marie, 10 ; Jeanne, 5 ; Pierre, 3 ; 3 arpents en valeur.

Jean Cadieu, 33 ; Marie Valade, sa femme, 22 ; Marie, 2½ ; Pierre, 13 mois.

Pierre Meusnier, 27.

Urbain Baudereau (dit Greveline), 34 ; Mathurine (Marguerite) Juillet, sa femme, 18 ; Gabriel le fils, 1 ; Moreau, domestique, 30.

Pierre Vauchy, 24.

René Fillasteau, 36 ; Jeanne Héroult, sa femme, 37 ; Jean, 7 ; Nicole, 5 ; Perine, 3 ; Jacques, 15 mois.

Pierre Geoffuon (Geofrion ?), 30 ; Robert Perrey, 30 ; Mathurin Roullier, 34.

Toussaint Hunault (dit Deschamps), 42 ; Marie Lorgueuil (Lorgueuil), sa femme, 28 ; Tèle, 11½ ; André, 10 ; Jeanne, 8 ; Pierre, 5 ; Marie-Thérèse, 3½ ; Mathurin, 2 ; 3 bestiaux, 4 arpents en valeur.

Julien Ladverty, 30 ; 3 arpents en valeur.

Jean-Baptiste Migeon, procureur fiscal (trésorier), 27 ; Catherine Gauchet, sa femme, 23 ; Gabriel-Jeanne, leur fille, 4 mois ; domestiques : Jacques Charrier, 22 ; Le Rente, 30 ; 5 bestiaux, 70 arpents en valeur.

Zacharie Dupuy, major de l'île, 57 ; soldats : Pierre Barreau, 28 ; Pierre du Crez, 25 ; Robert Le Comte, 23 ; Jean Daluzeau, 29 ; François Labbé, 29 ; le père Lamothe, 60 ; Jean Quentin, 25 ; René Huguet, 22.

Etienne de Saints, 26 ; Antoine Loquet, 23.

Maison des seigneurs de la dite île (prêtres de Saint-Sulpice) : Mre Gabriel Sovart (Souart), 55 ; Mre Gilles Perot, 36 ; Mre Dominique Galinier, 50 ; Mre Michel Barthélemy, 30 ; Claude Trouvé, 24 ; domestiques : Pierre Rebours, 25 ; François Tardinet, 35 ; François Boulanger, 30 ; Bertrand de Rennes, 39 ; Le Poitevin, 30 ; Jean le Comte, 27 ; Berry, 25 ; Jacques Deshays, 20 ; Boucher, 20 ; Abraham Boutet, 18 ; Courage, 24 ; Nicolas Perrot, 26 ; Jean Roy,

30; François Moreau, 21; (Gaspard) Videlet, 24; Dubois, 26; Jean Sorillet, 50; Etienne Benet, 30; Beville, 30; Jean Gris, 40; Michel Moreau, 24; André Pillet, 30; Jean Tourmier, 22; Jacques Thuillier, 25; Pierre, 26; Pierre Godefroy, 12; Jean Thevenot, 25; Pierre Agigan, 40; Pierre, 17; François le Fêbue, 30; François Robin, 22; Duval, 30.

Pierre Papin, 40; Anne Pelletier, sa femme, 26; un enfant de 6 mois.

Pierre Dardennes, père, 51; Pierre, 25; René, 16.

Olivier Charbonneau, 52; Marie Garnier, sa femme, 43; Anne, 9; Joseph, 6; Jean, 4; Elizabeth, 2½; Michel, 15 mois; 3 arpents en valeur.

Pierre Caron, 31; Catherine Platte, sa femme, 18; un enfant, 1; 4 arpents en valeur.

Antoine Courtemanche, 27; Elizabeth Haquin, sa femme, 21; Madeleine, 3½; Antoine, 15 mois; 6 arpents en valeur.

Claude Jandouin, 26; Anne Tomassin, sa femme, 21; Claude, 1; 2 arpents en valeur.

Antoine Baudry, 29; Catherine Guiard, sa femme, 29; un enfant, 7 mois; 4 arpents en valeur.

Jacques Mouceaux, 33; Marguerite Soujet (Sauviot), sa femme, 24; François, 7½; Marie-Anne, 5½; Marguerite-Périne, 3½; Jacques, 1½; 6 arpents en valeur.

Nicolas Mart, 1; Claude Prat, sa femme, 19; 7 arpents en valeur.

Jean Marie, 41; 7 arpents en valeur.

Etienne Hardouin, 26; 4 arpents en valeur.

Pierre Lorrin, 39; Françoise Saulnier, sa femme, 29; Thierry, 10; Jacques, 5; Jean-Zacharie, 20 mois; 1 tête de bétail, 9 arpents en valeur.

Pierre de Ligneris, 57; Jeanne Crespeau, sa femme, 51; Antoine Legrand, son fils, 20; 4 arpents en valeur.

Suzanne (Simone) Guillebeau, (veuve de Claude Fezeret), 50; René Fezeret, son fils, 25; 6 arpents en valeur.

Pierre de Sautel, 32; Marie Remy, sa femme, 21; un enfant, 1; 5 arpents en valeur.

Antoine Renaud, 31; Geneviève Plemarrest, sa femme, 23; 2 arpents en valeur.

Guillaume Gendron, 36; Anne Loiseau, sa femme, 31; Marie, 1; 4 arpents en valeur.

Elizabeth Moyen (veuve Closse), 26; Jeanne, 7; René, domestique, 21; 7 bestiaux, 40 arpents en valeur.

Mathurin Marta (Masta), 24; Antoinette (Catherine) Eloy, sa femme, 23; un enfant de 6 mois; 2 arpents en valeur.

Benigne Basset, greffier, 38; Jeanne Vauvilliers, sa femme, 30; Jean, 7; Jean Benoist, 5; Charles, 3; Marie, 9 mois; Jacques Daoust, domestique, 24; 8 arpents en valeur.

Jean Beaudouin, 29; Charlotte Chauvin, sa femme, 16; Jean-Baptiste, 1,

Michel Moreau, 41; 4 arpents en valeur.

Pierre Dagenet, 32; Anne Brandon, sa

femme, 28; Michel, 15 mois; 2 arpents en valeur.

Claude Desjardins, 31; Marguerite Cardillon, sa femme, 26; Zacharie, 9 mois; 2 arpents en valeur.

Louise Brodeur, 57; Jean Soujet, son fils, 21; 2 arpents en valeur.

Elie Beaujean, 43; Suzanne Coignon, sa femme, 41; Suzanne, 11; Jacques, 8; Marguerite, 5; Mathurine, 2; Antoine Coignant, frère de la dite, 23; 3 bestiaux, 6 arpents en valeur.

Jean Chapperon, 29; Marie Cholet, sa femme, 29; Jacques, 6; Marie, 4; 6 arpents en valeur.

Guillaume Chartier, 25; Marie Faucon, sa femme, 25; Jacqueline, 3; 4 arpents en valeur.

Mathurin Goyer dit la Violote, 44; 6 arpents en valeur.

Jean Gasteau, 36; Charlotte Coquesne, sa femme, 26; Jean Rcous, domestique, 28; 12 arpents en valeur.

Michel André, 25; Françoise Madreau, sa femme, 23; Gertrude, 14 mois; 6 arpents en valeur.

Anne Monnier, 28; Louis Hommier, 41; Georges Alet, 26, Charles Thoulommez, 25, compagnons.

André Dumets, 41; Marie Chédeville, sa femme, 33; Marie, 11; Nicolas, 10; André, 8; Jean-Baptiste, 6; Michel, 3; Barbe, 20 mois; domestiques: Simon Magnon, 25; Tèle Cornelius, 29; 6 bestiaux, 12 arpents en valeur.

La comparaison des deux recensements qui précèdent fait voir que plusieurs personnes établies avant 1665 ne figurent pas en 1666, tandis qu'on les retrouve en 1667. Les âges aussi différent dans plus d'un cas. Néanmoins, ces pièces peuvent être regardées comme parfaites.

Nous avons copié intégralement le manuscrit envoyé du ministère de la marine, de Paris, au gouvernement canadien; par conséquent, il serait bon de consulter le dictionnaire de l'abbé Tanguay chaque fois qu'on voudra s'éclairer sur une famille ou sur un simple individu.

Les deux recensements qui viennent d'être lus ont été analysés au bureau des statistiques, Ottawa, sous les ordres du Dr J.-C. Taché, par M. l'abbé Tanguay. Nous donnons ici le résultat de ces calculs. Une note placée au bas des tableaux en question renferme les passages qui suivent, se rapportant à 1666 :

“ Les troupes du roi, de mille à douze cents hommes, formées en vingt-quatre compagnies, ne sont pas comprises dans ce recensement. On a constaté l'absence des noms de trente ecclésiastiques et religieuses, savoir : quatre ecclésiastiques séculiers à Québec, cinq à Montréal, dix religieuses à Montréal, onze jésuites employés dans les missions sauvages. Tout le clergé se composait d'un évêque, de dix-huit prêtres et ecclésiastiques, de trente et un jésuites, prêtres et frères. On comptait dix-neuf religieuses ursulines, vingt-trois religieuses hospitalières, et quatre filles pieuses de la Congrégation.”

L'étude du recensement de 1667 démontre que les jeunes filles venues de Paris sont en très petit nombre. On se demande comment a été créée la légende qui veut que nous ayons tiré de cette partie de la France le plus grand nombre des femmes du Canada. Nous répondons que l'Histoire écrite est constamment exposée à ces falsifications. Le premier venu adresse une lettre irréfléchie ou compose un récit incorrect dont s'emparent ensuite les écrivains, et, de l'un à l'autre de ces derniers, la chose, ainsi mal comprise, mais colportée sans critique, devient parole d'Évangile. Notons aussi la malice, qui ajoute au malentendu ou qui invente des faits pour le plaisir du lecteur. La Hontan a beaucoup cultivé cette dernière veine, et il peut être regardé comme le père d'une calomnie contre laquelle il semble impossible de se défendre à deux siècles d'intervalle. Néanmoins, les documents et les papiers contraires existent. Qui veut les étudier peut réfuter La Hontan. Il est facile de se rendre compte de la situation du pays à l'époque dont nous parlons. Chacun sait que l'envoi des "filles du roi" n'a duré que deux ou trois ans ; le nombre en était très restreint. Après 1667, il n'en est pas venu — c'est la Normandie qui alors a remplacé Paris. Comment donc les Parisiennes sont-elles si rares aux recensements de 1666 et 1667?

Plus tard, vers 1686, nous aurons à revenir sur le sujet ; car, à la nouvelle que la police emprisonnait et transportait aux colonies les femmes suspectes de la capitale de la France, des écrivains mal renseignés glissèrent le nom du Canada dans des lettres qui, après avoir couru sous le manteau, finirent par être imprimées. Le moindre examen de cette question nous explique l'erreur dans laquelle sont tombés des hommes tout à fait ignorants de l'état des colonies et si peu forts en géographie que "leur" Nouvelle-France se trouve placée dans le golfe du Mexique.

Les racontars de La Hontan et du chevalier de Beauchêne ont fait croire que le Canada se remplissait de femmes qui étaient les rebuts de la société française, durant la période qui va de 1670 à 1700. Rien n'est plus faux que cette croyance. La seule inspection des recensements de 1666-1667 montre que le nombre des femmes veuves ou des filles non-mariées était à peu près le même que celui des hommes non-mariés ; en 1670, l'intendant et le gouverneur constatent que la population des deux sexes est parfaitement équilibrée, et qu'il ne faut plus laisser embarquer de femmes pour le Canada. En 1681, le recensement maintient cette situation. Deux ans plus tard, Colbert étant décédé, on ne s'occupa plus de nous envoyer des colons. La guerre s'ouvrit (1684), et l'on peut dire que, jusqu'à 1713, les Canadiens restèrent en armes ; dans ces conditions, il est certain que notre pays n'a pas dû tenter les gens dont parlent Beauchêne et La Hontan.

RECENSEMENT DE 1666

Ménages, Population, Sexes, État de Mariage.

LOCALITÉS.	Ménages.	Population.	Sexes.		Mariés.			Veuvage.			Enfants et non mariés.		
			H.	F.	H.	F.	Total.	H.	F.	Total.	H.	F.	Total.
Québec.....	71	547	360	187	65	53	118	1	9	10	294	125	419
Beaupré.....	89	533	315	218	84	83	167	2	4	6	229	131	360
Beauport.....	29	185	117	68	28	28	56	2	2	4	87	38	125
Ile d'Orléans.....	96	452	291	161	93	84	177	2	2	196	77	273
Côte Saint-Jean.....	27	153	99	54	24	26	50	1	2	3	74	26	100
" Saint-François.....													
" Saint-Michel.....													
Sillery.....	23	140	93	47	23	21	44	2	2	68	26	94
Notre-Dame des Anges.....	24	112	67	45	28	24	52	39	21	60
Rivière Saint-Charles.....													
Charlesbourg.....													
Lauzon.....	3	13	9	4	3	3	6	6	1	7
Trois-Rivières et ses environs.....	69	455	299	156	75	64	139	2	5	7	222	87	309
Montréal et ses environs.....	107	625	384	241	105	105	210	1	7	8	278	129	407
Total.....	538	3,215	2,034	1,181	528	491	1,019	13	29	42	1,495	661	2,154

Population par Ages.

AGES.	LOCALITÉS.										Totaux.
	Québec.	Beaupré.	Beauport.	Ile d'Orléans.	Côtes St. Jean, St. François, St. Michel.	Sillery.	N.-D. des Anges, St. Charles, Charlesbourg.	Lauzon.	Trois-Rivières.	Montréal.	
0 à 1.....	21	23	7	28	6	6	6	1	27	38	163
1 — 2.....	17	36	6	35	7	9	4	20	43	177
2 — 3.....	9	28	8	21	4	5	2	13	31	121
3 — 4.....	10	19	4	16	5	4	3	1	20	32	114
4 — 5.....	10	14	4	11	3	3	3	10	32	90
5 — 6.....	12	20	6	7	5	6	2	1	13	19	91
6 — 7.....	11	17	7	14	3	3	1	11	13	80
7 — 8.....	15	17	6	12	3	8	3	1	10	6	81
8 — 9.....	9	8	5	7	4	3	1	10	20	67
9 — 10.....	5	15	8	6	4	2	3	7	9	59
11 — 15.....	44	44	21	12	10	12	4	1	34	27	209
16 — 20.....	32	37	16	27	15	13	6	46	26	218
21 — 30.....	136	112	41	165	47	29	42	2	101	167	842
31 — 40.....	74	78	16	60	14	20	17	2	82	98	461
41 — 50.....	31	38	12	22	9	13	11	4	29	42	211
51 — 60.....	24	17	8	4	5	3	4	13	17	95
61 — 70.....	8	7	6	4	8	1	6	3	43
71 — 80.....	3	2	1	2	2	10
81 — 90.....	1	2	1	4
Non-donnés.....	78	1	79
Total.....	547	533	185	452	153	140	112	13	455	625	3,215

Âges par rapport à l'État de Mariage.

Âges.	Mariés.			Veuvage.			Enfants et non-mariés.			Totaux.
	H.	F.	Total.	H.	F.	Total.	H.	F.	Total.	
0 à 10.....		8	8				546	497	1,043	1,043
11 — 15.....							110	91	201	209
16 — 20.....		45	45				153	20	173	218
21 — 30.....	120	239	359	3	3	6	455	22	477	842
31 — 40.....	225	113	338		9	9	111	3	114	461
41 — 50.....	117	54	171	5	2	7	30	3	33	211
51 — 60.....	45	19	64	1	8	9	16	6	22	95
61 — 70.....	14	12	26	2	5	7	8	2	10	43
71 — 80.....	5	1	6	1	2	3	1		1	10
81 — 90.....	2		2	1		1	1		1	4
Non-données.....							62	17	79	79
Total.....	528	491	1,019	13	29	42	1,493	661	2,154	3,215

Professions et Métiers.

Professions et Métiers.	Localités.					Total.
	Québec.	Côtes nord.	Orléans et Côtes sud.	Trois Rivières.	Montréal.	
Armuriers.....	2		2			4
Arquebusiers.....	2			2	3	7
Bourgeois.....	15	1				16
Boulangers.....	1	3	4		3	11
Bouchers.....		3	2		2	7
Boutonniers.....		1				1
Brasseurs.....	1					1
Briquetiers.....		1				1
Chapeliers.....		4	1		2	7
Charrons.....		2				2
Chirurgiens.....	2	2			1	5
Charpentiers.....	3	21	4	1	7	36
Charbonniers.....		1				1
Chaudronniers.....		2			1	3
Chandeliers.....	1	2				3
Cordiers.....	1	3	1		1	6
Cordonniers.....	6	7	3		4	20
Corroyeurs.....		1	4		3	8
Cloutiers.....	3		1			4
Couteliers.....		1				1
Couvreurs d'ardoises.....		1				1
Drapiers.....		1	3			4
Engagés.....	93	115	47	72	74	401
Ferblantiers.....	1					1
Fondeurs.....	1					1
Fourbisseurs d'épées.....	1					1
Huissiers.....	3	1				4
Imprimeurs.....			1			1
Instituteurs.....	2			1		3
Jardiniers.....	2	1				3
Maçons.....	7	12	5		8	32
Maîtres de barques.....	1					1
Marchands.....	13	1		1	3	18
Menuisiers.....	9	8	3	2	5	27
Meuniers.....		5	2	1	1	9
Navigateurs et Matelots.....	4	9	6		3	22
Notaires.....	2	1				3
Orfèvres.....			1			1
Pâtisseries.....	3	1			1	5
Pelletiers.....	1					1
Sabotiers.....		1				1
Scieurs de pierres.....	1					1
Selliers.....		1	1		1	3
Serruriers.....		1		1	1	3
Taillandiers.....	8	1	2	1	2	14
Taillieurs d'habits.....	8	9	4	2	7	30
Tapissiers.....		2	1			3
Tisserands.....	1	11	3		1	16
Tonneliers.....	4	1		1	2	8
Tourneurs.....					1	1
Total.....	202	238	101	85	137	763

RECENSEMENT DE 1667

Ménages, Population, Sexes, Etat de Mariage

LOCALITÉS.	Ménages.	Population.	Sexes.		Mariés.			Veuvage.			Enfants et non-mariés.		
			H.	F.	H.	F.	Total.	H.	F.	Total.	H.	F.	Total.
Québec.....	62	444	264	180	52	51	103	2	9	11	210	120	330
Beaupré.....	108	667	413	254	100	103	203	2	1	3	311	150	461
Beauport.....	32	186	114	72	32	32	64	1	1	2	81	39	120
Isle d'Orléans.....	89	426	260	166	86	88	174	2	1	3	172	77	249
Côte Sainte-Geneviève.....	36	187	119	68	34	34	68	1	1	84	34	118
— Saint-François.....													
— Saint-Michel.....													
Sillery.....	6	56	40	16	5	5	10	35	11	46
Cap Rouge.....	30	162	90	72	27	27	54	2	2	4	61	43	104
Côte Saint-Ignace.....	12	50	25	25	13	12	25	62	13	25
Notre-Dame des Anges.....	56	291	182	109	52	52	104	1	3	129	55	184
Rivière Saint-Charles.....													
Charlesbourg.....													
Lauzon.....	19	114	70	44	19	19	38	51	25	76
Trois-Rivières.....	37	213	138	75	33	33	66	1	3	3	104	40	144
Cap de la Madeleine.....	57	362	229	133	54	54	108	4	5	7	171	76	247
La Touche.....													
Champlain.....													
Montréal et ses Environs.....	124	760	462	296	117	116	233	4	5	9	341	177	518
Total.....	668	3,918	2,406	1,512	624	626	1,250	20	26	46	1,762	860	2,622

Population par Ages.

AGES.	LOCALITÉS.										
	Québec.	Beaupré.	Beauport.	Isle d'Orléans.	Sillery.	Côte Nord, près Québec.	Lauzon.	Trois-Rivières.	Côte Nord, près Trois-Rivières.	Montréal.	Totaux.
0 à 1.....	9	43	15	31	3	36	8	9	19	50	223
1 — 2.....	19	23	3	30	4	28	7	10	17	43	186
2 — 3.....	11	33	5	22	1	30	6	4	16	26	154
3 — 4.....	14	24	7	22	1	21	2	9	11	32	143
4 — 5.....	11	30	6	20	3	23	4	4	10	37	148
5 — 6.....	9	22	6	12	1	16	3	9	13	31	122
6 — 7.....	7	19	5	13	3	16	1	6	5	25	100
7 — 8.....	11	23	4	7	1	17	5	3	8	25	104
8 — 9.....	10	17	5	10	3	14	2	7	7	9	84
9 — 10.....	11	18	4	9	1	26	3	7	10	14	103
11 — 15.....	32	60	15	14	7	47	5	14	20	27	241
16 — 20.....	37	41	16	10	6	46	6	22	30	36	250
21 — 30.....	115	127	46	113	8	174	30	56	69	187	925
31 — 40.....	56	91	20	82	7	98	17	23	72	116	582
41 — 50.....	36	45	18	17	2	40	8	18	30	67	281
51 — 60.....	37	31	3	10	4	37	3	5	4	22	156
61 — 70.....	17	12	5	2	1	19	3	6	1	12	78
71 — 80.....	1	3	1	1	9
81 — 90.....	1	3	1	1	9
Non-donnés.....
Total.....	444	667	186	426	56	690	114	213	362	760	3,918

Âges par rapport à l'Etat de Mariage.

AGES.	Mariés.			Veuvage.			Enfants et non mariés.			Totaux.
	H.	F.	Total.	H.	F.	Total.	H.	F.	Total.	
0 à 10.....							719	648	1,367	1,367
11 — 15.....		2	2				123	116	239	241
16 — 20.....	1	65	66				147	37	184	250
21 — 30.....	136	267	403	2	4	6	494	22	516	925
31 — 40.....	235	174	409	4	3	7	156	10	166	582
41 — 50.....	143	72	215	3	5	8	47	11	58	281
51 — 60.....	71	25	96	5	8	13	35	12	47	156
61 — 70.....	30	19	49	3	5	8	17	4	21	78
71 — 80.....	4	2	6		1	1	2		2	9
81 — 90.....	4		4	3		3	2		2	9
Non-donnés.....							20		20	20
Total.....	624	626	1,250	20	26	46	1,762	860	2,622	3,918

Défrichements ; -- Bétail.

LOCALITÉS.	Arpens sous culture.	Bétail.		
		Bestiaux.	Moutons.	Totaux.
Québec.....	345	180		1,625
Beaupré.....	1,679	578		
Beauport.....	832	251		
Ile d'Orléans.....	1,182	327		
Côte Sainte-Geneviève.....	832	129		850
— Saint-François.....				
— Saint-Michel.....				
Sillery.....	256	59		717
Cap-Rouge.....	617	91		
Côte Saint-Ignace.....	104	10		
Notre-Dame-des-Anges.....	995	765	85	850
Rivière Saint-Charles.....				
Charlesbourg.....				
Lauzon.....	236	56		717
Trois-Rivières.....	1,032	142		
Cap-de-la-Madeleine.....	1,489	175		
La Touche.....				
Champlain.....	1,849	344		
Montréal et ses environs.....				
Total.....	11,448	3,107	85	3,192

La première observation qui se présente à la vue de ces recensements ou des registres de l'état civil, ou même des actes des notaires, est la différence dans l'orthographe des noms des personnes. Nous devons faire remarquer au lecteur que cela ne tire pas à conséquence puisqu'il n'existe aucune règle pour fixer l'orthographe des noms. De plus, comme les pièces en question ne sont jamais écrites par les individus qu'elles concernent, l'épellation varie au caprice de celui qui tient la plume. Mais il y a davantage : les signatures des personnes elles-mêmes changent d'un document à un autre. C'est ainsi que Jean Godefroy devient Jan godefroi, J.-B. Godefroid, ou encore De Lintot, de Lincto, lintot. Tous ces noms représentent le même homme. Tel qui est nommé le sieur Mouet dans le corps d'un acte, signe Moras tout court. Un habitant est appelé Gaillarbois dans un état de marchandises à lui livrées ; sa signature au bas de la pièce se lit Houdan ; il faut savoir que Houdan et Gaillarbois sont une seule et même personne, mais l'acte n'en parle pas. Nous avons très souvent rencontré des documents dressés avec grand soin, par exemple des commissions d'officiers, où le nom de la personne intéressée figure sous deux ou trois formes d'orthographe : Pecody, Pecaudy, Pecaudi répondent au nom de M. de Contreœur. En présence de ces difficultés, nous préférons ne rien modifier ; car ce serait créer en quelque sorte des noms nouveaux

CHAPITRE V

CAMPAGNES CONTRE LES IROQUOIS. — PROJET DE FORMER DES VILLAGES FRANÇAIS SUR LES BORDS DU SAINT-LAURENT. — NOUVELLES SEIGNEURIES.



CONDUITES avec précipitation, les entreprises des Français contre les Iroquois ne réussirent qu'à demi. La première campagne (hiver 1665-66) se borna à une marche en raquettes ; la seconde (automne de 1666) remplit à peu près le but désiré — mais le prestige de la France eut à souffrir du flottement des affaires militaires dans ces expéditions qui eussent dû être foudroyantes.

Les Cinq-Cantons, terrifiés, non dispersés, n'altérèrent en rien leur politique — sauf que, n'étant point les plus forts, ils recoururent à leur vieille pratique : la diplomatie. On a trop souvent répété que cette nation avait été anéantie par les soldats de Carignan : elle eût dû l'être, mais ne le fut pas. Quarante années après 1666, ses bandes bravaient encore notre colonie et semaient la terreur sur tous les territoires où paraissait le drapeau français. L'horrible situation nommée les *temps héroïques* se termina, il est vrai, vers 1665 ; mais, si l'époque qui suivit attira peu l'attention des historiens sous le rapport de la guerre, ce fut à cause de la diminution du péril ; autrement, on ne comprendrait pas l'erreur dans laquelle ils semblent plongés.

Les premières mesures furent excellentes. MM. de Saurel et Chambly construisirent des forts, l'un à Sorel et l'autre à Chambly (1665), et, avant que l'année fût terminée, un troisième poste s'établissait sur la rivière Richelieu, non loin de Saint-Jean aujourd'hui. On en éleva deux autres plus loin, quelques mois plus tard : à Saint-Jean même et sur une île, à l'entrée du lac Champlain. Ceux-ci étaient de trop, aussi les abandonna-t-on avant longtemps. Déjà régnait dans les esprits, au Canada, cette détermination de se porter au cœur des pays encore inoccupés par nos colons et de faire rayonner des bords du Saint-Laurent la puissance française jusqu'aux limites du monde nouveau.

Les troupes s'échelonnaient sur la ligne de la rivière Richelieu, à mesure que les forts devenaient habitables. La compagnie des Indes se montrait tiède au sujet de ces préparatifs. Ses lenteurs rappelaient l'inertie calculée des Cent-Associés. Et puis, disait-on, à quoi servira la guerre ? Les Iroquois se soumettent déjà. Leurs ambassadeurs ne respirent que la paix :

écoutez-les parler. En effet, ces rusés sauvages se servaient encore vis-à-vis des Français de la persuasion qui leur avait réussi tant de fois depuis trente ans. Les Canadiens savaient à quoi s'en tenir : ils poussaient à l'anéantissement de la race ennemie.

M. de Courcelles, le nouveau gouverneur, était chargé de conduire l'expédition. Trois cents hommes de Carignan marchaient sous ses ordres, outre cent volontaires du pays déjà prêts et auxquels se joignirent bientôt cent autres Canadiens, dont soixante et dix de Montréal. C'en était plus qu'il ne fallait pour assurer la victoire ; mais les officiers de Carignan voulurent conduire la guerre à la façon de l'Europe, et cette faute, qui se répéta constamment jusqu'à la conquête, et dont Montcalm fut la dernière et brillante personnification, amena des revers dans toutes les entreprises ainsi dirigées. Avec les secours de France arrivait aussi la morgue européenne. L'histoire de l'Amérique (anglaise ou française) est remplie de ce mal prétendu nécessaire.

On commença par faire une campagne d'hiver. Chose absurde. M. de Courcelles partit de Québec le 9 janvier 1666. Les troupes chaussèrent la raquettes ; elles avaient à porter leurs bagages et leurs provisions. Dès le troisième jour, les nez et les oreilles des soldats tombaient par morceaux. Turenne, le plus audacieux des manœuvriers du temps, n'eut jamais songé à sortir de ses cantonnements des bords du Rhin au mois de janvier ; mais au Canada ! En quinze jours on se rendit aux Trois-Rivières ! Puis, laissant sur la route les malades et les gens gelés, et entraînant les garnisons à mesure qu'on les rencontrait, le gros de l'armée, fort de six cents hommes, atteignit les environs de Saint-Jean. M. de Courcelles partit, le 30 janvier, du fort Sainte-Thérèse (en cet endroit), et, marchant à son gré, il alla donner (15 février) un peu au-delà du fort Orange (Albany), croyant tomber en plein pays iroquois. Les pluies survinrent. Il fallut s'entendre avec le commandant hollandais. C'est de lui qu'on apprit où étaient les Iroquois. Ceux-ci étaient allés en guerre contre des tribus fort éloignées, et leurs villages ne renfermaient que des "non-combattants." La retraite des Français commença. Avant de revoir le fort Sainte-Thérèse, l'armée perdit soixante soldats, plutôt par la faim que par le froid — mais pas un seul Canadien : ces derniers savaient se tirer d'affaire. M. de Courcelles s'en prit aux jésuites, qui, disait-il, avaient empêché les Algonquins de lui porter secours ; mais les Algonquins étaient commandés par Godefroy de Normanville, un Canadien qui ne cédait ni aux religieux ni aux autres influences. Le fait est que M. de Courcelles ne voulut pas assumer la responsabilité de son imprévoyance. Toutes nos guerres, à partir de 1666, présentent des exemples de ce savoir-faire européen.

Les Iroquois profitèrent du moment. Ils envoyèrent à Québec des délégués, avec mission de parler de la paix et reprochant aux Français d'avoir été les attaquer. Au lieu de les coffrer, on les traita en envoyés respectables. En même temps (juin 1666), les environs de Montréal étaient infestés de bandes qui massacraient les colons. Des coups semblables avaient lieu près des forts Chambly et Sainte-Thérèse. Au mois de juillet, M. de Sorel, dirigeant une expédition contre le pays des Iroquois, rencontra quelques chefs à vingt lieues de leurs villages et se laissa persuader qu'il fallait les conduire à M. de Tracy pour parler de

la paix. Cette ruse fut acceptée, comme toujours, et les Français rebrousèrent chemin. Rendu à Québec, l'un de ces sauvages se vanta d'avoir tué un officier, M. de Chasy, et, comme ce dernier était parent du maréchal d'Estrades, le vice-roi lui fit mettre la corde au cou.

Le 14 septembre (1666), M. de Tracy se plaça à la tête de six cents soldats du régiment de Carignan et de six cents Canadiens, dont cent dix de Montréal, plus cent Hurons et Algonquins, et se rendit au fort Sainte-Anne, d'où il repartit le 3 octobre ; mais M. de Courcelles, impatient à son ordinaire, avait déjà pris les devants. M. Le Gardeur de Repentigny commandait, en cette occasion, cent Canadiens de Québec. Le capitaine Charles Lemoine et son lieutenant, M. Picoté de Bélestre, étaient à la tête de la milice de Montréal.

La marche fut des plus pénibles. Comme dans la première expédition, les préparatifs manquaient de logique. De plus, les Iroquois, avertis du danger, avaient érigé des forts munis de canons — et pour leur répondre, il fallait transporter des bouches à feu par des lieux à peu près inaccessibles. Il en résulta des délais et des embarras sérieux pour l'armée française. Les approvisionnements vinrent à manquer ; on donna aux commissaires des vivres le titre de “ grands maîtres du jeûne ” ; ni le manger ni l'habillement n'étaient en rapport avec les nécessités des troupes. Les quatre villages des Agniers n'offrirent aucune résistance ; la population les avait évacués ; on les brûla avec les provisions qu'ils renfermaient. Au lieu de poursuivre ce premier succès et d'aller ravager les quatre autres cantons, M. de Tracy ordonna la retraite, et le 5 novembre, il rentra à Québec, où l'on célébrait avec éclat la “ défaite des Agniers ”, qui n'était pas du tout une défaite, comme le temps le prouva. Cette seconde expédition est absolument ridicule, n'en déplaise aux historiens. Il ne s'y fit que des bévues, ajoutées à celles de la campagne précédente. Les six cents Canadiens qui lui servaient d'éclaireurs eussent accompli quelque chose de définitif, si la permission eût pu leur en être accordée — mais non ! il leur fallait se borner à “ accompagner ” les beaux militaires et être témoins de la sottise européenne. Ce qu'il mourut de soldats par le froid, la faim et les maladies dépasse le chiffre de toutes les garnisons que la France nous avait envoyées depuis trente ans — il est vrai que ces garnisons avaient toujours été déplorablement faibles. M. de Tracy voyait des miracles partout ; M. de Courcelles se jetait tête baissée dans des périls qu'il ne comprenait pas ; la milice canadienne était à peine regardée comme une aide — et pourtant elle seule eût été capable d'accomplir la destruction des Iroquois. Retournés chez eux après ce triomphe, les habitants eussent pu travailler en paix à leurs terres, protégés par les soldats royaux qui n'étaient propres qu'à contenir les détachements et les bandes de maraudeurs au-delà d'une certaine distance des habitations françaises. Ce qui est plus curieux, c'est l'espèce de panique dont furent prises ces troupes une fois casernées dans les nouveaux forts : elles n'osèrent plus sortir de leurs retranchements, par la crainte des Iroquois. Cette terreur gagna les officiers. Là où dix Canadiens s'aventuraient hardiment, cent soldats refusaient de marcher.

Durant l'hiver de 1666-67, sur soixante soldats retenus au fort Sainte-Anne, quarante furent malades du scorbut, la maladie dont souffraient toujours les Européens parce qu'ils ne voulaient point se conformer aux enseignements de l'expérience et qu'ils méprisaient les conseils des Canadiens. On découvrit — chose étonnante — que l'air était infecté au lac Champlain, et l'on se mit à transporter les malades à Montréal — en plein hiver !

Il résulta néanmoins de la démonstration de l'automne de 1666 que les Iroquois demandèrent encore une fois la paix. Trois années plus tard, il y avait des missions de jésuites dans chacun des cinq cantons — mais ces cantons existaient comme auparavant.

Le couronnement de cette guerre fut un bal ; il eut lieu, à Québec, le 4 février 1667, chez M. Louis-Théandre Chartier de Lotbinière.

La milice canadienne, déjà aguerrie et forte du sentiment national, s'était distinguée dans ces deux campagnes. Son organisation, encore incomplète mais pratique, ne devait pas tarder. Talon le comprit ; c'est pourquoi il écrivait, en 1667, qu'une dépense " de cent pistoles dans toute une année, mise en prix pour les plus adroits tireurs, exciterait bien de l'émulation au fait de la guerre." On a trop répété, sans tenir compte des dates, que l'origine de notre milice est due à l'apparition du régiment de Carignan. L'esprit militaire existe chez les Français du moment où ils ont une contrée à défendre — un bien à eux. Le lecteur a pu suivre de point en point, dans cet ouvrage, les commencements de nos milices, et s'expliquer pourquoi, en 1666, tous les habitants en âge de porter les armes marchaient à côté des troupes régulières. Ce dont le pays avait eu besoin jusque là était moins une armée en campagne que des garnisons pour contenir les Iroquois ; mais nous avons été constamment privés de celles-ci. Lorsque les troupes du roi arrivèrent (1665), on ne tarda pas à voir naître chez les officiers qui les commandaient cette prévention et ce mépris de tous les Européens à l'égard des habitants des colonies qui ont fait tant de mal à la France et à l'Angleterre, par la suite. Les Canadiens s'en tinrent à leur connaissance du climat, des lieux et des choses américaines. Durant plus d'un siècle, il ne se fit point de bonne bataille sans leur avis et leur participation. Frontenac le premier sut utiliser ces hommes de fer, modestes autant que braves ; il leur donna une organisation propre, ou plutôt accepta officiellement celle qu'ils avaient formée d'eux-mêmes. Bien loin de repousser leurs chefs, ces habitants ennoblis par le courage et le patriotisme, il les confirma dans leurs grades, se confia à eux, voulut qu'ils eussent la gloire de protéger leur patrie dans des guerres où la France les poussait sans les consulter. Non ! l'esprit militaire des Canadiens n'est pas dû au voisinage des troupes royales ; il régnait dans le cœur de l'habitant par le simple fait que cet homme était un habitant au lieu d'être un aventurier.

Les instructions données à l'intendant Talon au commencement de l'année 1665 appuyaient fortement sur l'ancien projet de créer des villages au lieu d'une ligne d'habitations : " L'une des choses qui a apporté plus d'obstacle ¹ à la peuplade du Canada, disait Colbert,

¹ Ce qui avait apporté le plus d'obstacle était le manque de parole des Cent-Associés.

a été que les habitants ont fondé leurs habitations où il leur a plu¹ et sans se précautionner de les joindre les unes aux autres, et faire leurs défrichements de proche en proche pour s'entre secourir². Ainsi, ces habitations, étant séparées de côté et d'autres, se sont trouvées exposées aux embûches des Iroquois. Pour cette raison, le roi fit rendre, il y a deux ans, un arrêt du Conseil par lequel il fut ordonné que, dorénavant, il ne serait plus fait de défrichements que de proche en proche, et que l'on réduirait nos habitations en la forme de nos paroisses et de nos bourgs, autant qu'il sera dans la possibilité, lequel, néanmoins, est demeuré sans effets sur ce que, pour réduire les habitants dans des corps de villages³, il faudrait les assujettir à faire de nouveaux défrichements et abandonnant les leurs. Toutefois, comme c'est un mal⁴ auquel il faut trouver quelque remède pour garantir les sujets du roi des incursions des sauvages qui ne sont pas dans leur alliance, Sa Majesté laisse à la prudence du sieur Talon d'aviser avec le sieur de Courcelles, et les officiers du conseil souverain de Québec à tout ce qui sera praticable pour parvenir à un bien si nécessaire."

Charlevoix commente ce passage des instructions royales : " Il y avait sans doute, dit-il, de l'inconvénient à s'établir ainsi dans des lieux si éloignés les uns des autres, que les habitants ne fussent pas à portée de se porter secours en cas d'attaque ; mais il paraît que le plus court moyen pour y remédier était de bien fortifier la tête du pays⁵ contre les ennemis présents, et contre ceux qu'il était facile de prévoir qu'on aurait tôt ou tard sur les bras. Le règlement dont parle ici M. Colbert a été renouvelé plus d'une fois mais toujours inutilement. L'intérêt, plus puissant que la crainte⁶, a souvent porté les particuliers à se placer dans les endroits les plus exposés, où la facilité de la traite⁷ leur ôtait la vue du péril, et les plus fâcheuses expériences n'ont pu les rendre sages⁸."

Talon écrivait, le 4 octobre 1665 : " Je prépare un plan pour la création du premier village. Aussitôt qu'il sera terminé, je vous en enverrai le dessein... On devrait toujours se préparer en bonne saison pour envoyer ici des familles l'année suivante. Je puis assurer que leurs établissements seront ici tout préparés ; et, si le roi veut en envoyer un plus grand nombre la prochaine fois que les quarante pour lesquels vous m'avez avisé de faire des préparatifs cette année, je me tiendrai en mesure de les recevoir. "

Après avoir parlé du blé que produit le Canada, la mère de l'Incarnation écrivait, au mois d'octobre 1665 : " Cette abondance néanmoins n'empêche pas qu'il y ait ici un grand nombre de pauvres ; et la raison est que, quand une famille commence une habitation, il lui faut deux ou trois années avant que d'avoir de quoi se nourrir, sans parler du vêtement, des meubles et d'une infinité de petites choses nécessaires à l'entretien d'une maison ; mais ces

¹ Il leur plaisait de prendre de bonnes terres.

² Depuis trente ans, on leur promettait toujours de les mettre hors de danger en repoussant les Iroquois.

³ Parce que la chose existait en Europe, on s'imaginait qu'il fallait la reproduire en Amérique !

⁴ Loin d'être un mal, c'était une sage pratique.

⁵ Mais oui ! Les habitants le demandaient depuis trente ans. Les Cent-Associés s'y étaient obligés ; ils n'avaient rien fait.

⁶ A qui la faute si la crainte existait ?

⁷ Ceci est faux. Nos premières paroisses n'ont pas été des postes de traite, sauf les Trois-Rivières.

⁸ Pour être sage, il eut fallu se réfugier dans des villages fortifiés et y crever de faim ! Singulière façon de fonder une colonie !

premières difficultés étant passées, ils commencent à être à leur aise, et s'ils ont de la conduite, ils deviennent riches avec le temps, autant qu'on le peut être dans un pays nouveau comme est celui-ci. Au commencement, ils vivent de leurs grains, de leurs légumes et de leur chasse, qui est abondante ¹ en hiver. Et pour le vêtement et les autres ustensiles de la maison, ils font des planches pour couvrir les maisons ² et débitent des bois de charpente qu'ils vendent bien cher. Ayant ainsi les nécessités, ils commencent à faire trafic, et de la sorte ils avancent peu à peu. Cette petite économie a tellement touché ces messieurs les officiers, qu'ils ont obtenu des places (des concessions de terre) pour y faire travailler ; ainsi il est incroyable combien ce pays se découvre (se défriche) et se peuple partout." En 1667, elle ajoutait : " Les forts qui ont été faits sur le chemin des Iroquois sont demeurés avec leurs garnisons ; l'on y défriche beaucoup, surtout au fort de Chambly et à celui de Sorel. Ces messieurs, qui sont fort honnêtes gens, sont pour établir des colonies françaises. Ils y vivent de ménage, y ayant des bœufs, des vaches, des volailles. Ils ont de beaux lacs fort poissonneux, tant en hiver qu'en été, et la chasse y est abondante en tout temps. Tous vivent en bons chrétiens."

Talon écrivait à Colbert, le 27 octobre 1667 : " Conformément à votre idée, j'attacherai au château Saint-Louis la mouvance des trois villages que je veux établir dans ce voisinage pour renforcer ce poste central par un grand nombre de colons ; le roi ou la compagnie, comme plaira à Sa Majesté, restera le seigneur propriétaire, concédant seulement le domaine utile et les droits qui auront été stipulés dans les contrats aux soldats, aux familles récemment arrivées, et aux colons du pays qui auront épousé quelque-une des jeunes filles que vous m'envoyez. J'ai fait préparer ces terrains aux frais du roi, et les concéderai, à charge par les occupants d'en préparer autant d'ici trois ans pour les nouvelles familles que l'on enverra de France, supposant que d'ici là ce pays sera en état de subvenir aux besoins de la plupart des familles qui y seront établies. Mon but principal est de peupler ainsi les environs de Québec d'un bon nombre d'habitants capables de contribuer à sa défense, sans que le roi ait besoin de les payer. Je tâcherai de pratiquer le même système dans tous les lieux où on formera des villes ou des villages, mêlant ensemble les soldats et les cultivateurs, de façon qu'ils puissent s'instruire les uns les autres dans la culture du sol, et s'aider dans tous les autres besoins de la vie." Le 10 novembre, il disait : " Afin de concourir par les faits aussi bien que par les conseils à la colonisation du Canada, j'ai donné moi-même l'exemple en achetant une certaine étendue de terrain couverte de bois, sauf deux arpents que j'ai trouvés défrichés. Je me propose de l'étendre encore de manière à pouvoir y établir plusieurs hameaux ; il est situé dans le voisinage de Québec et pourra être utile à cette ville. On pourrait doter cet établissement d'un titre nobiliaire si Sa Majesté y consentait, et on pourrait même annexer à ce fief, avec les noms qui pourront y convenir, les trois villages que je

¹ Les paysans de France mangeaient l'herbe des champs.

² Les paysans de France vivaient dans des huttes de terre.

désirerais y créer. On arriverait ainsi, en commençant par mon exemple, à faire surgir une certaine émulation parmi les officiers et les plus riches colons, à s'employer avec zèle à la colonisation de leurs terres, dans l'espoir d'en être récompensé par un titre. Vous savez que M. Berthelot ¹ m'a autorisé, jusqu'à concurrence de dix mille livres, à faire établir ici une ferme pour son compte ; d'autres personnes de France m'ont adressé de pareilles demandes, et la création de titres que je propose serait un moyen facile de faire progresser la colonie."

La *Relation* de 1668 décrit la nouvelle situation du pays : " La crainte des ennemis n'empêche plus nos laboureurs de faire reculer les forêts, et de charger leurs terres de toutes sortes de grains, dont elles se trouvent capables autant que celles de France. Nos chasseurs vont bien loin, en toute assurance, courir l'original avec un profit signalé qu'ils retirent de cette chasse. Les sauvages, nos alliés, ne craignant plus d'être surpris en chemin, nous viennent chercher de tous côtés de cinq ou six cents lieues d'ici, ou pour rétablir leurs commerces interrompus par les guerres, ou pour en commencer de nouveaux, comme prétendent faire des peuples fort éloignés, qui n'avaient jamais parus ici, et qui sont venus cet été dernier, pour ce sujet. Il fait beau voir à présent presque tous les rivages de notre fleuve Saint-Laurent habités de nouvelles colonies qui vont s'étendant sur plus de quatre-vingts lieues de pays le long des bords de cette grande rivière, où l'on voit naître, d'espace en espace, des bourgades qui facilitent la navigation, la rendant plus agréable par la vue de quantité de maisons, et plus commode par de fréquents lieux de repos. C'est ce qui cause un changement notable en ce pays par les accroissements qui s'y sont faits, plus grands depuis qu'il a plu au roi d'y envoyer des troupes, qu'il n'en avait reçu dans tout le temps passé et par l'établissement de plus de trois cents familles en assez peu de temps—les mariages étant si fréquents que, depuis trois ans, on en a fait quatre-vingt-treize dans la seule paroisse de Québec." Et plus loin, elle dit que nombre d'officiers et plus de quatre cents soldats de Carignan-Salières se sont déjà faits habitants, " ce qui est cause que fort peu retournent en France avec M. de Salières, colonel, qui a blanchi dans les armées de France, où il s'est fait assez connaître."

Il resta quatre compagnies de troupes. Deux années plus tard, on leur accorda des terres, et en cette occasion, on versa à leurs officiers certaines sommes, en leur imposant l'obligation de s'occuper avant tout de faire défricher. Le roi donna cent livres à chaque soldat qui voulait s'établir, ou cinquante livres et des vivres pour un an ; aux sergents, cent cinquante livres, ou cent livres, avec des vivres pour l'année. Aux capitaines, lieutenants et enseignes de quatre compagnies, formant en tout douze officiers, il accorda six mille livres à partager entre eux. A M. de Contrecoeur, qui méritait tant par ses longs services, il fit verser une somme de six cents livres. Ces subsides n'avaient certainement rien d'extraordinaire ; car l'argent valait alors la moitié moins que du temps de M. de Lauson, où les seigneurs, notamment ceux de Montréal, comme le remarque M. l'abbé Faillon, payaient à leurs censitaires des gratifications de quatre à six cents livres.

¹ M. Berthelot, conseiller du roi, secrétaire-général de l'artillerie, des commandements de la dauphine, et des poudres et salpêtres de France.

Durant la période qui va de 1665¹ à 1671, il ne paraît pas avoir été accordé de titre en forme pour des nouvelles seigneuries, mais seulement quelques promesses par billets ou simples lettres adressés à des particuliers. Le 10 juin 1668, le gouverneur donne à Maurice Poulain, sieur de la Fontaine, procureur du roi aux Trois-Rivières, permission de faire travailler sur une terre, avec promesse de lui fournir un titre de concession. C'est l'emplacement actuel de ce que l'on nomme les Vieilles Forges. Le titre définitif fut signé en faveur de Jeanne Jallaut, veuve de Maurice Poulin, le 4 août 1676, et les travaux de défrichements commencés continuèrent après cette date. La famille Poulin ouvrit les mines de fer de ce lieu.

Le 17 juin 1669, les deux fiefs concédés (1647) à Pierre Lefebvre et à Nicholas Marsolet, furent achetés par Michel Pelletier, sieur de la Prade, lequel obtint deux autres concessions avoisinant (1669 et 1676), et s'établit sur les lieux. La seigneurie ainsi formée portait le nom de Gentilly dès 1676, date du titre qui la reconnaît.

Jean Lemoyne, habitant du Cap-de-la-Madeleine, obtient (3 janvier 1669) le fief Sainte-Marie, à l'entrée de la rivière Sainte-Anne de la Pérade. Le titre ne lui en fut livré qu'en 1672.

Louis Godefroy de Normanville et le sergent Labadie reçurent respectivement un fief dans la banlieue des Trois-Rivières, les 10 février et 10 juillet 1670, mais les titres sont de l'automne de 1672.

Talon, propriétaire de la seigneurie des Islets, obtient (14 mars 1671) du roi "cession et transport des trois villages qui y sont voisins et à nous appartenant; le premier appelé Bourg Royal, le second Bourg la Reine, et le troisième le Bourg Talon," pour être unis et incorporés à sa terre des Islets. Le tout est érigé en baronnie, sans augmentation de charges pour les habitants. En 1675, cette baronnie fut érigée en comté, sous le nom d'Orsainville, à la demande de Talon.

Depuis le retour de cet intendant (1670) jusqu'au mois d'octobre 1672, on ne voit pas que des concessions de terres aient été faites en Canada, soit au nom du roi, soit au nom de la compagnie des Indes Occidentales.

L'arrêt de retranchement que voici est du 4 juin 1672, signé à Saint-Germain par Colbert : "Le roi étant informé que tous ses sujets qui ont passé de l'ancienne en la Nouvelle-France ont obtenu des concessions d'une très grande quantité de terres le long des rivières du dit pays, lesquelles ils n'ont pu défricher à cause de la trop grande étendue, ce qui incommode les autres habitants du dit pays, et même empêche que d'autres Français n'y passent pour s'y habituer, ce qui étant entièrement contraire aux intentions de Sa Majesté pour le dit pays et à l'application qu'elle a bien voulu donner depuis huit ou dix années pour augmenter les colonies qui y sont établies, attendu qu'il ne se trouve qu'une partie des terres le long des rivières cultivées, le reste ne l'étant point, et ne le pouvant être à cause de la

¹ Voir page 34 du présent volume.

trop grande étendue des dites concessions et de la faiblesse des propriétaires d'icelles, Sa Majesté ordonne que, par le sieur Talon, il sera fait une déclaration ¹ précise et exacte de la qualité des terres concédées aux principaux habitants du dit pays, du nombre d'arpents ou autre mesure usitée du dit pays qu'elles contiennent sur le bord des rivières et au dedans des terres, du nombre de personnes et de bestiaux propres et employés à la culture et au défrichement d'icelles, en conséquences de laquelle déclaration la moitié des terres qui avaient été concédées auparavant les dix dernières années sera retranchée des concessions et donnée aux particuliers qui se présenteront pour les cultiver et défricher....

“ Les ordonnances qui seront faites par le dit sieur Talon seront exécutées selon leur forme et teneur, souverainement et en dernier ressort comme jugements de cour supérieure... En outre, le sieur Talon donnera les concessions des terres qui auront été ainsi retranchées à de nouveaux habitants, à condition toutefois qu'ils les défricheront entièrement dans les quatre premières années suivantes et consécutives.”

Cette fois, écrit sir Louis Lafontaine, l'intervention du roi dans les concessions canadiennes se montre plus active et lui fait prononcer contre le seigneur une déchéance plus sévère que par le passé. Il est à propos de remarquer que l'arrêt ne fait aucune mention de la compagnie des Indes Occidentales.

Dans les mois d'octobre et novembre (1672), Talon fit plus de soixante concessions, particulièrement à des officiers français. Si nous ne nous trompons, il n'y avait alors qu'une trentaine de fiefs ou seigneuries en voie de défrichement. Cette fournée de nouveaux seigneurs ou concessionnaires devait bientôt doubler les établissements par tout le pays. Par malheur, la fameuse guerre de Hollande était commencée, et Louis XIV, aux prises avec l'Europe entière, ne tourna plus vers le Canada qu'un œil distrait.

Voici la liste de ces concessions :

A Pierre de Joybert, seigneur de Marson et de Soulanges, lieutenant de la compagnie du sieur de Grandfontaine, au régiment du Poitou, et major en Acadie, une seigneurie située à l'est de la rivière Saint-Jean (Acadie), à côté de la concession de son frère.

A Martin d'Arpentigny, sieur de Martignon, une seigneurie près la rivière Saint-Jean, Acadie.

A Jacques Potier, sieur de Saint-Denis, une seigneurie près la rivière Saint-Jean, Acadie.

A Mathieu d'Amours, conseiller au conseil souverain, une concession à la rivière Matane.

A Simon-François Daumont, sieur de Saint-Lusson, une seigneurie près la rivière Saguenay.

A Marie-Anne Juchereau, veuve du sieur de la Combe-Pocatière, capitaine au régiment de Carignan et maréchal-des-logis, une seigneurie tenant d'un côté à celle du sieur Nicolas

¹ Cette pièce n'a pas été retrouvée. Elle serait d'une grande valeur.

Juchereau de Saint-Denis, et de l'autre aux terres non-concédées.

Au sieur de la Bouteillerie, la concession de la Rivière-Ouelle.

Au sieur de Granville, enseigne au régiment de Carignan, l'île nommée le Portage, entre Granville et la Chenaye, aujourd'hui dans le comté de Kamouraska.

A Geneviève de Chavigny, veuve de Charles Amiot, le fief Vincelette, entre le Cap-Saint-Ignace et Sainte-Claire, comté de l'Islet aujourd'hui.

A Guillaume Fournier, le fief Saint-Joseph, près celui de l'Epinay, comté de l'Islet.

Aux sieurs Nicolas Gamache et — Belleavance, le fief Lafrenaye, entre les deux précédents.

A Romain Béquet, l'île Madame.

A Charles-Thomas Couillard des Islets, sieur de Beaumont, la seigneurie de Beaumont.

Au capitaine Olivier Morel de la Durantaye, une seigneurie située entre celles du sieur des Islets et Bellechasse, dans le comté de Bellechasse aujourd'hui.

Au sieur François Bissot, sieur de la Rivière, le fief de Vincennes, entre Mont-à-peine et Beaumont, comté de Bellechasse.

Au capitaine Alexandre Berthier, un fief qui commence à l'anse de Bellechasse, Berthier-en-bas.

A François Miville, le fief de Bonne-Rencontre, sur la rivière Chaudière.

A Charles-Pierre Le Gardeur de Villiers, lieutenant de la compagnie de Berthier, le fief de Tilly, près de Lauzon.

A Pierre Duquet, sieur de la Chesnaye, trente arpents sur cinquante, depuis la rivière Villiers jusqu'aux terres non-concédées.

A Denis Duquet, père du précédent, trente arpents sur cinquante, au fleuve Saint-Laurent, depuis la concession de Duquet fils jusqu'aux terres non concédées. Ces deux fiefs réunis portent le nom de Maranda.

A Mathieu Amyot, sieur de Villeneuve, le fief Bonsecours, entre Desplaines et Sainte-Croix (les Ursulines), comté de Lotbinière.

A Louis-Théandre Chartier de Lotbinière, une concession entre Sainte-Croix et celle du sieur Marsolet.

A Nicolas Marsolet, une demi-lieue de front sur une lieue et demie de profondeur, à partir de la grande rivière du Chêne, tirant vers les terres non-concédées qui avoisinent Sainte-Croix. En 1685, M. de Lotbinière obtint trois quarts de lieue ou environ de front à prendre le long du fleuve à la grande rivière du Chêne, joignant Marsolet et remontant vers la petite rivière du Chêne jusqu'aux terres de M. de Saint-Ours.

A Eléonore de Grandmaison, femme de Jacques Descaillhaut, sieur de la Tesserie, le fief la Chevrotière, formant partie de Deschambault.

Aux sieurs Toupin, père et fils, les Ecureuils, fief autrefois accordé à l'abbé de Lauzon.

Aux sieurs Le Sueur, lieutenant, et Thomas Tarieu de la Naudière, enseigne du régiment de Carignan, la seigneurie de Sainte-Anne de la Pérade.

A Jean LeMoynes, le fief Sainte-Marie, dans Batiscan.

Au capitaine Arnoult de Laubia, du régiment de Broglie, la seigneurie de Nicolet.

A Pierre Mouet de Moras, enseigne dans la compagnie de Laubia, l'île appelée Moras, à l'embouchure de la rivière Nicolet.

Au sergent Jacques Labadie, de la compagnie de Laubia, le fief Labadie, banlieue des Trois-Rivières.

A Louis Godefroy de Normanville, le fief Normanville, banlieue des Trois-Rivières.

A Lambert Boucher, sieur de Grand-Pré, le fief Gatineau, près la Pointe-du-Lac.

A Pierre Boucher de Grosbois, la seigneurie de Grosbois ou Machiche.

Au sieur de Mennereuil, la Rivière-du-Loup-en-haut.

A Pierre et Jean-Baptiste Le Gardeur, sieurs de Saint-Michel, la rivière Maskinongé.

A J.-Bte Le Gardeur, un autre terrain près du premier.

Au sieur Randin, enseigne de la compagnie de M. de Sorel, la seigneurie de Berthier-en-haut, appelée aussi Antaya, laquelle passa le même jour (29 octobre) au capitaine Berthier.

Au sieur de Comporté, officier du régiment de Carignan, le fief d'Orvilliers, près Antaya.

A Pierre Du Braché, sieur Dupas, les îles Dupas et du Chicot.

Au sieur de Lussaudière, une terre près la Baie du Febvre.

A Séraphin Margane, sieur de la Valtrie, lieutenant d'une compagnie du régiment de Lignières, la seigneurie de Lavaltrie.

Au sieur Louis de Saint-Ours, fils, la seigneurie de l'Assomption, "en considération du nom à lui imposé en celui du roi sur les fonds baptismaux." Cet enfant est le seul connu (au Canada) pour avoir reçu son nom du souverain.

A J.-Bte Le Gardeur de Repentigny, les îles Bourdon, vis-à-vis l'Assomption.

A Sidrac Dugué, sieur de Boisbriant, capitaine au régiment de Chambelle, l'île Sainte-Thérèse, près Repentigny.

A J.-Bte Le Gardeur, fils, la Rivière-des-Prairies.

A M. de Saint-Ours, fils, une terre au-dessus du premier rapide de la rivière des Prairies.

Au sieur Berthelot, les îles Jésus, aux Vaches et autres adjacentes.

A François-Marie Perrot, capitaine au régiment d'Auvergne et gouverneur de Montréal, les îles Perrot et autres adjacentes, y compris les îles de la Paix, aux Pins, Sainte-Geneviève et Saint-Gilles.

Confirmation du titre de huit arpents de terre au fleuve, au bas des rapides Saint-Louis, vis-à-vis l'île aux Hérons, accordés par le séminaire de Saint-Sulpice à Zacharie Dupuis, escuyer, major de Montréal. L'île aux Hérons et îles adjacentes comprises.

A Charles LeMoynes, deux terres pour agrandir celle de Longueuil.

Au sieur René Gaultier de Varennes, lieutenant, les seigneuries de Varennes et du Tremblay.

A Laurent Borney ou Bory, sieur de Grandmaison, le fief Guillaudière, à partir du cap-Saint-Michel en descendant.

A Michel Messier, sieur de Saint-Michel, le Cap-Saint-Michel, près Varennes.

A François Jarret de Verchères, enseigne de la compagnie de M. de Contrecoeur, la seigneurie de Verchères.

Au sieur Fortel, les îles Bouchard, vis-à-vis Verchères et Contrecoeur, d'après la carte fournie par M. de Bécancour.

A Charles Denys de Vitré, sieur de la Trinité, le fief Vitré ou Bellevue, entre Contrecoeur et Verchères. Vers 1675, ce fief passa à Pierre Chicoyne.

A Antoine Pécody de Contrecoeur, capitaine au régiment de Carignan, la seigneurie de Contrecoeur.

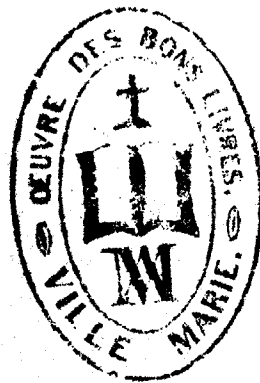
Au capitaine de Saint-Ours, la seigneurie de Saint-Ours, entre Contrecoeur et Sorel.

Au capitaine de Sorel, la seigneurie de Sorel avec les îles Saint-Ignace, Ronde et de Grâces.

Au capitaine de Chambly, du régiment de Carignan et commandant des troupes en Canada, la seigneurie de Chambly.

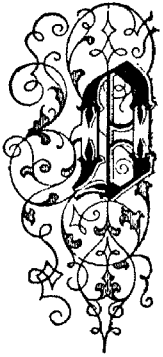
Au chevalier Roque de Saint-Ours, enseigne de la compagnie de M. de Chambly, deux lieues au nord de la rivière Saint-Louis et deux lieues au sud, vis-à-vis les dites deux lieues du nord.

Autant que nous pouvons en juger, les officiers français auxquels ces seigneuries furent accordées étaient au nombre de trente, dont dix-sept du régiment de Carignan ; ceux des régiments de Chambelle, de Broglie, d'Auvergne, du Poitou, de Lignières, etc., doivent cependant être regardés comme appartenant à Carignan, puisqu'ils servaient en ce moment sous le même chef. On compte vingt-sept Canadiens parmi les concessionnaires ci-dessus, dont seize nés dans le pays ; les autres étaient d'anciens habitants. Restent huit noms nouveaux, ou paraissant tels, et les personnes qui les portent ne sont désignées par aucune fonction ou charge publique.



CHAPITRE VI

MGR DE LAVAL ET LES JÉSUITES. — FONDATION DU SÉMINAIRE DE QUÉBEC. — ÉTAT DU CLERGÉ DE LA COLONIE. — DIMES. — RETOUR DES RÉCOLLETS. — LES RELATIONS DES JÉSUITES.



N s'est demandé si Mgr de Petrée représentait le clergé national. Nous disons non. De 1659 à 1674, au moins, il n'a été qu'un instrument entre les mains des jésuites. Il avait été formé sous la direction de l'Ordre, et au moment où on le désigna pour occuper le siège de vicaire apostolique dans la Nouvelle-France, il demeurait dans une communauté dirigée par le père Bagot, jésuite. Le père Alexandre de Rhodes, aussi jésuite, formait alors les Missions-étrangères, et les trois premiers évêques des Indes furent choisis par les jésuites : Mgr de Laval le premier. Celui-ci fut un disciple qu'ils employèrent au Canada au profit de leur ambition temporelle. Ils le tinrent sous leur dictée, de 1659 à 1674, en lui payant pension¹ et en lui promettant d'obtenir de Rome le titre d'évêque de Québec. Voilà le mystère expliqué. Les fameuses "oppositions des Canadiens au pouvoir du roi", qui ont rempli tant de pages de notre histoire, n'étaient que des résistances aux empiètements de la combinaison jésuites-Laval.

Au mois d'août 1659, à peine débarqué à Québec, Mgr de Laval écrivait au père Goswin Nickel, général de la société de Jésus à Rome : " Dieu seul qui sonde les cœurs et les reins et qui pénètre jusqu'au fond de mon âme, sait combien j'ai d'obligation à votre Compagnie, qui m'a réchauffé dans son sein lorsque j'étais enfant, qui m'a nourri de sa doctrine salutaire dans ma jeunesse, et qui, depuis lors, n'a cessé de m'encourager et de me fortifier. Aussi je conjure Votre Paternité de ne point voir dans cette expression de mes sentiments de reconnaissance, le simple désir de remplir un devoir de convenance ; c'est du fond du cœur que je vous parle. Je sens qu'il m'est impossible de rendre de dignes actions de grâces à des hommes qui m'ont appris à aimer Dieu et ont été mes guides dans la voie du salut et des vertus chrétiennes. Si tant de bienfaits, reçus dans le passé, m'ont attaché à votre compagnie, de nouveaux liens viennent encore resserrer ces relations affectueuses. Il m'est donné, en effet, mon Révérend Père, de partager les travaux de vos enfants dans cette mission du Canada, dans cette vigne du Seigneur qu'ils ont arrosée de leurs sueurs et même

¹ Lettre particulière de M. Pierre Margry.

de leur sang. Quelle joie pour mon cœur de pouvoir espérer une même mort¹, une même couronne ! Le Seigneur, sans doute, ne l'accordera pas à mes mérites ; mais j'ose l'attendre de sa miséricorde. Quoi qu'il en soit, mon sort est bien heureux, et le partage que m'a fait le Seigneur est bien digne d'envie. Quoi de plus beau que de se dévouer, de se dépenser tout entier pour le salut des âmes ? C'est la grâce que je demande, que j'espère, que j'aime. J'ai vu ici et j'ai admiré les travaux de vos Pères. Ils ont réussi non seulement auprès des néophytes qu'ils ont tirés de la barbarie² et amenés à la connaissance du seul vrai Dieu, mais encore auprès des Français³ auxquels, par leur exemple et la sainteté de leur vie, ils ont inspiré⁴ de tels sentiments de piété que je ne crains pas d'affirmer en toute vérité que vos Pères sont ici la bonne odeur de Jésus-Christ, partout où ils travaillent.

“ Ce n'est pas pour vous seul que je rends ce témoignage⁵, mes paroles pourraient paraître suspectes de quelque flatterie ; j'ai écrit dans les mêmes termes au Souverain Pontife, au roi Très-Chrétien et à la reine sa mère, aux illustrissimes seigneurs de la Propagande et à un grand nombre d'autres personnes. Ce n'est pas que tout le monde m'ait approuvé également ; vous avez ici des envieux ou des ennemis qui s'indignent contre moi ; mais ce sont de mauvais⁶ juges qui se réjouissent du mal et qui n'aiment point les triomphes de la vérité⁷. Daigne Votre Paternité nous continuer son affection ; du reste, en nous l'accordant, elle n'aimera rien en moi qui ne soit de la compagnie⁸, car je le sens, il n'est rien en moi que je ne lui doive, rien que je ne lui consacre. Je veux être à vous autant que je suis à moi-même ; je veux être tout à Jésus-Christ, dans les entrailles duquel j'embrasse Votre Paternité, et je la prie de m'aimer toujours, comme elle le fait, d'un amour sincère. Que cet amour soit éternel ! ”

En même temps que Mgr de Laval partait pour le Canada (1659)—ce qui constituait une victoire pour les jésuites, — on eut l'adresse de faire croire au roi que les prêtres de Saint-Sulpice étaient opposés à l'autorité du Saint-Siège et capables de créer un schisme dans la colonie. Le schisme était tout créé : les habitants ne voulaient pas des jésuites. Néanmoins, la cour défendit à M. de Bretonvilliers, successeur de M. Olier, d'envoyer de ses ecclésiastiques ou à Montréal ou ailleurs en Canada.

Mgr de Laval étant retourné en France, dressa le décret suivant (26 mars 1663) pour l'établissement d'un séminaire à Québec : “ Les saints conciles, et celui de Trente particulièrement, pour remettre efficacement la discipline ecclésiastique dans la première vigueur,

¹ Le lecteur remarquera que l'éternelle question des Sauvages était la seule en vue. Des habitants, de la colonie proprement dite, pas un mot, sauf pour les dénigrer.

² On sait à quoi s'en tenir sur ces grands mots qui ne s'accordent pas avec les faits.

³ Les jésuites n'ont rien fait d'extraordinaire auprès des habitants. Le premier prêtre venu valait tous les jésuites.

⁴ On a bâti tout un système sur ces affirmations. Les premiers Canadiens étaient aussi bons chrétiens et meilleurs catholiques que la grande majorité de la nation française ; ils ne doivent pas leurs sentiments aux jésuites.

⁵ Au moment où il écrivait cette lettre, Mgr de Laval venait de mettre le pied à Québec. Quel témoignage pouvait-il rendre de l'affection des Canadiens envers les jésuites ?

⁶ Mgr de Laval, si intéressé dans le succès des jésuites, était-il lui-même capable de porter un jugement dans cette affaire ?

⁷ Quelle vérité ? Les intrigues triomphantes des jésuites étaient des vérités, sans nul doute.

⁸ Cet aveu ne surprend pas après ce qui précède.

n'ont rien trouvé de plus utile que d'ordonner le rétablissement de l'usage ancien des séminaires, où l'on instruisait les clercs dans les vertus et les sciences convenables à leur état. L'excellence de ce décret s'est fait voir par une expérience toute sensible, puisque le grand saint Charles-Boromée qui l'exécuta le premier, bientôt après ce concile, et plusieurs évêques qui ont suivi son exemple, ont commencé de redonner au clergé sa première splendeur, particulièrement en France ; ce moyen si efficace pour réformer la conduite ecclésiastique dans les lieux où elle s'était affaiblie, nous a fait juger qu'il ne serait pas moins utile pour l'introduire où elle n'est pas encore, qu'il l'a été dans les premiers siècles du Christianisme ; A ces causes considérant qu'il a plû à la divine providence nous charger de l'église naissante du Canada dit la Nouvelle-France ; et qu'il est d'une extrême importance dans ces commencements de donner au clergé la meilleure forme qui se pourra pour perfectionner des ouvriers, et les rendre capable de cultiver cette nouvelle vigne du Seigneur, en vertu de l'autorité qui nous a été commise, nous avons érigé et érigeons dès à présent et à perpétuité, un séminaire pour servir de clergé à cette nouvelle église, qui sera conduit et gouverné par les supérieurs que nous ou les successeurs évêques de la Nouvelle-France y établiront, en suivant les réglemens que nous dresserons à cet effet ; dans lequel on élèvera et formera les jeunes clercs qui paraîtront propres au service de Dieu, et auxquels, à cette fin, l'on enseignera la manière de bien administrer les sacrements, la méthode de cathéchiser et prêcher apostoliquement, la théologie morale, les cérémonies, le plein chant grégorien, et autres choses appartenant aux devoirs d'un bon ecclésiastique ; et en outre, afin que l'on puisse dans le dit séminaire, et clergé former un chapitre qui soit composé d'ecclésiastiques du dit séminaire, choisis par nous, et les évêques du dit pays qui succéderont, lorsque le roi aura eu la bonté de le fonder, ou que le dit séminaire de soi, aura le moyen de fournir à cet établissement par la bénédiction que Dieu y aura donnée, nous désirons que ce soit une continuelle école de vertu et un lieu de réserve, d'où nous puissions tirer des sujets pieux et capables pour les envoyer à toutes rencontres, et au besoin dans les paroisses, et tous autres lieux du dit pays, afin d'y faire les fonctions curiales, et autres, auxquelles ils auront été destinés, et les retirer des mêmes paroisses et fonctions quand on le jugera à propos, nous réservant pour toujours et aux successeurs évêques du dit pays comme aussi au dit séminaire par nos ordres, et les dits sieurs évêques le pouvoir de révoquer tous les ecclésiastiques qui seront départis et délégués dans les paroisses et autres lieux, toutefois et quantes qu'il sera jugé nécessaire, sans qu'on puisse être titulaire, et attaché particulièrement à une paroisse, voulant au contraire qu'ils soient de plein droit, amovibles, révocables et destituables à la volonté des évêques et du séminaire par leurs ordres, conformément à la sainte pratique des premiers siècles suivie et conservée encore à présent en plusieurs diocèses de ce royaume ; et d'autant qu'il est absolument nécessaire de pourvoir le dit séminaire et clergé d'un revenu capable de soutenir les charges et les dépenses qu'il sera obligé de faire, nous lui avons appliqué et appliquons, affecté et affectons dès à présent, et pour toujours toutes les dixmes de quelque nature qu'elles soient, en la manière qu'elles seront levées dans toutes les paroisses et lieux du dit

pays pour être possédées en commun et administrées par le dit séminaire et suivant nos ordres et sous notre autorité, et des successeurs évêques du pays, à condition qu'il fournira la subsistance de tous les ecclésiastiques qui seront délégués dans les paroisses et autres endroits du dit pays, et qui seront toujours amovibles et révocables au gré des dits évêques et séminaire par leurs ordres ; qu'il entretiendra tous les dits ouvriers évangéliques, tant en santé qu'en maladie, soit dans la communauté, lorsqu'ils y seront rappelés ; qu'il fera les frais de leurs voyages, quand on en tirera de France, ou qu'ils y retourneront, et toutes ces choses suivant la taxe qui sera faite par nous et les successeurs évêques du dit pays, pour obvier aux contestations et aux désordres que le manque de règle y pourrait mettre.

“ Et comme il est nécessaire de bâtir plusieurs églises pour faire le service divin, si pour la commodité des fidèles, nous ordonnons (sans préjudice néanmoins de l'obligation que les peuples de chaque paroisse ont de fournir à la bâtisse des dites églises,) qu'après que le dit séminaire aura fourni toutes les dépenses annuelles, ce qui pourra rester de son revenu sera employé à la construction des églises, en aumônes et en autres bonnes œuvres pour la gloire de Dieu, et pour l'utilité de l'église, selon les ordres de l'évêque, sans que toutefois, nous ni les successeurs évêques du dit pays, en puissions jamais appliquer quoique ce soit à nos usages particuliers, nous ôtant même et aux dits évêques la faculté de pouvoir aliéner aucun fonds du dit séminaire en cas de nécessité, sans l'express consentement de quatre personnes du corps du dit séminaire et clergé, savoir, le supérieur, les deux assistants et le procureur. En foi de quoi nous avons signé ces présentes, et y avons fait apposer notre sceau.”

L'année suivante (1664), par l'édit de création de la compagnie des Indes, le roi imposa à cette dernière l'obligation de faire passer des ecclésiastiques dans la Nouvelle-France, sachant bien que Mgr de Laval ne pouvait seul s'occuper avec fruit de cette tâche onéreuse. La compagnie devait aussi bâtir des églises et y établir des curés. Ainsi, les prêtres en question ne devaient rien coûter au roi, mais la colonie n'était point déchargée de la dépense qu'ils nécessitaient, comme les historiens se plaisent à l'affirmer. La compagnie des Indes taxait bel et bien les marchandises qu'elle vendait dans le pays, de manière à rentrer dans les déboursés que le roi lui imposait à l'égard des curés et des missionnaires. Un monopole accordé à des marchands finit toujours par se chiffrer contre les habitants du pays. Sous une forme déguisée, les Canadiens payaient pour le clergé, et sous une forme ouverte, ils versaient de plus la dîme destinée à l'entretien de ce même clergé et aux besoins du séminaire de Québec. Nous revenons sur ces affaires d'argent, de taxes, de négoce et de frais d'entretien du clergé, afin que le lecteur se défie dorénavant du système adopté par les historiens et qui consiste à prendre à la lettre les affirmations de gens intéressés qui disent : “ Il n'en coûtait rien au roi ni à la colonie.” Le revenu se tirait, alors comme à présent, des choses et des hommes du pays. En approuvant (avril 1663) le décret de Mgr de Laval du 26 mars, Louis XIV ordonnait “ que les dixmes, de quelque nature qu'elles puissent être, tant de ce qui naît par le travail des hommes que de ce que la terre produit d'elle-même, se payeront seulement de treize une (au lieu d'un dixième comme le veut le mot

dîme) et seront destinées et affectées pour toujours à la fondation et à l'entretien de ce séminaire et clergé."

C'est en 1665 que Mgr de Laval unit son séminaire avec celui des missions étrangères de Paris, le mettant ainsi davantage sous le contrôle de la société de Jésus et ouvrant plus que jamais la porte aux pères et aux clercs de cette compagnie ; durant un siècle, ces derniers y ont été comme chez eux. Les récollets n'ont pu ou n'ont pas voulu en approcher. Quant au clergé national (canadien), il a été si peu nombreux jusqu'à la conquête, que sa place n'était nulle part.

Le nombre des pères jésuites venus au Canada de 1625 à 1665 est de soixante. Celui des prêtres séculiers et autres, vingt et un. Les récollets (1615-1629) avaient été au nombre de treize. En tout quatre-vingt-quatorze.

Le 29 septembre 1665, fut ordonné le premier prêtre canadien, M. Germain Morin. Durant les treize années qui suivirent, sept autres Canadiens reçurent les ordres. De 1678 à 1699, on en compte seize autres. A partir de cette date jusqu'à la conquête, cent cinquante-six.

De 1666 à 1678, il vint de France soixante et dix-huit prêtres ; de 1679 à 1758, quatre cents. Total : cent quatre-vingts Canadiens, et cinq cent soixante et douze Français. Une partie de ces derniers se consacraient aux missions sauvages.

Dans le "Mémoire du roi pour servir d'instruction au sieur Talon..." (27 mars 1665), on lit : "Le dit sieur Talon sera informé que ceux qui ont fait des relations les plus fidèles et les plus désintéressées¹ du dit pays, ont toujours dit que les jésuites (dont la piété et le zèle ont beaucoup contribué à y attirer les peuples qui y sont à présent) y ont pris une autorité qui passe au-delà des bornes de leur véritable profession, qui ne doit regarder que les consciences. Pour s'y maintenir, ils ont été bien aises de nommer le sieur évêque de Pétrée pour y faire les fonctions épiscopales, comme ils ont dans leur entière dépendance², et même jusqu'ici où ils ont nommé les gouverneurs³ pour le roi en ce pays-là, où ils se sont servis de tous moyens possibles pour faire révoquer ceux qui avaient été choisis pour cet emploi sans leur participation ; en sorte que, comme il est absolument nécessaire de tenir en une juste balance l'autorité temporelle qui réside en la personne du roi, et la spirituelle qui réside en la personne du dit évêque et des jésuites, de manière, toutefois, que celle-ci soit inférieure à l'autre, le sieur Talon devra bien observer..."

Le 13 novembre 1666, Talon écrivait à Colbert : "De quelque côté que doive venir le secours de l'Eglise pour la subsistance de ses ministres, je me sens obligé de vous le demander. Il est constant que Mr l'évêque de Pétrée ne peut fournir de curés ou de missionnaires tous les endroits de ce pays qui en ont besoin, s'il n'est assisté ou par le roi ou par la compagnie (des Indes). Le fonds des dîmes, établi avec beaucoup de modération, ne peut

¹ A plusieurs reprises, nous avons parlé des plaintes des Canadiens.

² Ceci confirme l'aveu de Mgr de Laval lui-même.

³ Osera-t-on nier cette affirmation signée de Louis XIV et de son ministre Lyonne ?

suffire, à moins que M. Bretonvilliers, supérieur de Saint-Sulpice, ne fasse passer cinq ou six prêtres choisis dans son séminaire, qui ne soient pas plus à charge que ceux ¹ qu'il nous a fait donner cette année, pour desservir la cure des Trois-Rivières et administrer les sacrements aux troupes d'un ou deux de nos forts ; cet expédient me paraît le plus facile et le moins onéreux de tous." Plusieurs ecclésiastiques de Saint-Sulpice jouissaient des biens de la fortune, et leur supérieur, fils d'un financier célèbre du temps de Mazarin, n'épargnait pas sa bourse lorsqu'il s'agissait de Montréal. Il en résultait que les missions confiées aux sulpiciens ne coûtaient rien au roi et à peu près rien aux habitants. Plus tard, les choses se modifièrent d'elles-mêmes ; car l'île étant la propriété de la maison de Saint-Sulpice à titre seigneurial, les revenus qui en découlèrent et qui provenaient des habitants, allèrent au fonds de cette communauté à mesure qu'ils se produisaient et augmentaient. Voilà comment Montréal constitua un monde à part en Canada, et pourquoi l'île fut si longtemps administrée par des personnes venues de France et qui, le plus souvent, y retournaient après quelques années de séjour parmi nous. Aujourd'hui encore, le sentiment qui domine dans les actes et agissements des sulpiciens est celui de gens étrangers au pays ; pour eux, en de certains moments, le Canada est une contrée de missions, ce qui n'empêche pas qu'ils aient fait beaucoup de bien.

L'automne de 1667, Talon écrivait : " L'évêque de Pétrée a sous lui neuf prêtres, et plusieurs clercs qui vivent en communauté quand ils sont près de lui dans son séminaire, et séparément à la campagne quand ils y sont envoyés par voie de mission pour desservir les cures qui ne sont pas encore fondées. Il y a pareillement les pères de la compagnie de Jésus, au nombre de trente-cinq, la plupart desquels sont employés aux missions étrangères—ouvrage digne de leur zèle et de leur piété, s'il est exempt du mélange de l'intérêt dont on les dit susceptibles, par la traite des pelleteries qu'on assure qu'ils font aux 8ta8aks (Outaouais) et au Cap de la Madeleine, ce que je ne sais pas de science certaine. La vie de ces ecclésiastiques, par tout ce qui paraît au dehors, est fort réglée, et peut servir de bon exemple et d'un bon modèle aux séculiers qui la peuvent imiter ; mais comme ceux qui composent cette colonie ne sont pas tous d'égale force, ni de vertu pareille, ou n'ont pas tous les mêmes dispositions au bien ², quelques-uns tombent aisément dans leur disgrâce pour ne pas se conformer à leur manière de vivre ; ne pas suivre tous leurs sentiments et ne s'abandonner pas à leur conduite qu'ils étendent jusque sur le temporel, empiétant même sur la police ³ extérieure qui regarde le seul magistrat. On a lieu de soupçonner que la pratique dans laquelle ils sont, qui n'est pas bien conforme à celle des ecclésiastiques de l'ancienne France, a pour but de partager l'autorité temporelle qui, jusqu'au temps de l'arrivée des troupes (1665) du roi en Canada, résidait principalement dans leurs personnes ⁴. A ce mal, qui va jusqu'à gêner et contraindre les consciences, et par là dégoûter les colons les plus

¹ MM. Michel Barthélemy, François Deltier de Casson, Jean Frémont, Etienne Guillotte et Guillaume Bailly, arrivés le 7 septembre 1666.

² C'est-à-dire que tout le monde n'était pas disposé à vivre comme dans un couvent.

³ Jusqu'à aller le soir de maison en maison faire éteindre les lumières et ordonner aux gens de se coucher.

⁴ Nos lecteurs ont dû se convaincre de l'exactitude de cette affirmation.

attachés au pays, on peut donner pour remède l'ordre de balancer avec adresse et modération ¹ cette autorité par celle qui réside ez personnes envoyées par Sa Majesté pour le gouvernement : ce qui a déjà été pratiqué ; de permettre de renvoyer un ou deux ecclésiastiques de ceux qui reconnaissent moins cette autorité temporelle et qui troublent le plus par leur conduite le repos de la colonie ; et introduire quatre ecclésiastiques entre les séculiers ou les réguliers, les faisant bien autoriser pour l'administration des sacrements, sans qu'ils puissent être inquiétés ; autrement, ils deviendront inutiles au pays, parce que s'ils ne se conformaient pas à la pratique de ceux qui y sont aujourd'hui, M. l'évêque leur défendrait ² d'administrer les sacrements. Pour être mieux informé de cette conduite des consciences, on peut entendre ³ monsieur Dubois ⁴, aumonier du régiment de Carignan, qui a ouï plusieurs confessions ⁵ en secret et à la dérobée, et M. de Bretonvilliers sur ce qu'il a appris par les ecclésiastiques de son séminaire établi à Montréal. Outre ces ecclésiastiques dont il est parlé, il y a onze prêtres du séminaire de Saint-Sulpice établis à Mont-Réal, et qui s'emploient à y desservir la cure principale avec les habitations adjacentes, du spirituel desquelles ils prennent soin, de même que de l'instruction des sauvages vers lesquels ils ont commencé d'envoyer en mission, et de la jeunesse française. Comme ces ecclésiastiques ne sont à charge ni au roi ni au pays, à cause du bien qu'ils transportent en Canada, et que d'ailleurs ils ne causent pas aux colons la peine d'esprit qu'ils ressentent par la conduite des autres ⁶, j'estime qu'il serait bon d'inviter M. de Bretonvilliers à y en faire (passer) tous les ans quelques-uns. Ces ecclésiastiques subsistent de leur revenu ; les pères jésuites, tant du leur que des aumônes envoyées de France, et de cinq mille livres de pension annuelle qu'on prend sur le fonds du pays pour soutenir leurs missions ⁷ étrangères. Le séminaire de monsieur l'évêque subsiste tant de son revenu, consistant èz seigneuries de l'île d'Orléans et Beaupré, que deux mille livres de pension annuelle sur le fonds du pays, outre mille livres pour l'entretien de la paroisse ⁸, prises sur le même fonds des dîmes qu'on a commencé d'établir pour elle, et de la gratification du roi. Outre ce nombre d'ecclésiastiques, il y a trois maisons de religieuses dans Québec : celle des ursulines est composée de vingt-trois religieuses qui s'appliquent à l'instruction des jeunes filles, et subsistent tant de leur fondation que de cinq cents livres de pension annuelle que le fonds du pays fournit, et principalement de leur économie. Plus utiles encore les religieuses hospitalières de l'ordre de Saint-Augustin, établies à Québec, qui travaillent avec beaucoup de zèle et de charité à nourrir, panser et guérir les malades et blessés qui leur sont envoyés de tous les endroits du pays. Mont-Réal a son hôpital desservi

¹ Le confesseur du roi était jésuite ; il était dangereux de méconnaître son influence. Aussi Talon n'ose-t-il pas conseiller la rigueur.

² Ceci montre que la soumission de Mgr de Laval aux jésuites n'était pas un secret.

³ En 1639, 1644, 1650, 1659, 1663, les Canadiens avaient porté plainte à ce sujet, mais on n'avait pas voulu les entendre.

⁴ J.-Bte Dubois d'Egrizelle, prêtre, arrivé le 19 août 1665, avec M. de Salières et M. Flavien de Saint-Pons, prêtre, abbé de Carignan.

⁵ Ce mot confession qui signifie aussi confidence a été employé par Fénelon contre Bossuet, lequel a passé longtemps pour avoir dévoilé le secret confié au confessionnal par Fénelon. Nous le prenons ici dans le sens de confidence.

⁶ C'est-à-dire les jésuites.

⁷ Les habitants payaient depuis trente ans pour les missions, tandis qu'on eût dû secourir ces mêmes habitants.

⁸ L'église paroissiale de Québec fut consacrée le 11 juillet 1666.

par cinq religieuses de même zèle et charité que les précédentes, qui assistent utilement la colonie. Toutes ces maisons de charité ont besoin qu'on leur en fasse, plus l'hôpital de Québec que les autres. Si le roi leur accorde, cette année, par forme d'aumônes, quelques gratifications, et permette que dans les vaisseaux qui seront par lui envoyés en Canada, elles puissent faire porter dix ou douze tonneaux de denrées à leur usage, et à celui des pauvres du pays, sans payer, elles s'en sentiraient bien obligées."

Talon ne parle des dîmes qu'en passant. C'était toutefois l'une des principales questions du jour. L'édit qui fixait cette redevance au treizième du revenu soulevait des mécontentements. L'automne de 1666, Mgr de Laval, écrivant au souverain pontife, disait que les Canadiens se refusaient à la payer, et il ajoutait, dans cette lettre que M. l'abbé Faillon a découverte à Rome : " Cette année, cependant, la nécessité, ou le vice-roi M. de Tracy, les obligera à la payer. C'est un homme puissant en œuvres¹ et en paroles ; il autorise la vie chrétienne par son exemple, en prend hautement la défense² et nous³ espérons beaucoup de bien de son séjour en Canada, s'il plaît au ciel de nous le conserver." Il fallut, cependant, que Mgr de Laval se résignât à composer ; il proposa de réduire la dîme au vingtième, mais les agitations continuèrent. Dépité, il voulut revenir au treizième. Les syndics des habitants et les capitaines des côtes (capitaines de milice) remontrèrent contre cette mesure, ce qui détermina Tracy, Talon et Courcelles à la fixer à la vingt-sixième, considérant que même la vingtième serait encore trop pour un pays nouveau. Ils déclarèrent de plus (1667) que le propriétaire d'une ferme ne payerait point de dîmes durant les cinq premières années de la concession, afin qu'il pût défricher plus aisément. Il était entendu que ceci pourrait être changé lorsque le pays serait mieux établi. Le propriétaire et le fermier devaient payer à proportion de ce que chacun d'eux retirerait, soit en grain, soit en argent.

A Montréal, les censitaires des messieurs de Saint-Sulpice, voulant reconnaître la générosité de leurs seigneurs et curés, décidèrent que, pendant trois ans, la dîme serait fixée au vingt et unième pour les gerbes de blé et au vingt-sixième pour les autres grains⁴.

Dans les années 1666-1669, arrivèrent de France les pères jésuites Jacques Bruyas, Etienne de Carheil, Jacques Marquette, Louis de Beaulieu, Jean Pierron, Guillaume Mathieu, Pierre Milet et Louis André ; les sulpiciens venus de 1667 à 1669 sont François Fillon, François de Salignac de Fénelon, Claude Trouvé, René de Brehaut de Galinée, François-Saturnin Lascaris d'Urfé, Joseph Mariet, Louis-Armand de Cicé, Isidore Mercadier, et (1669) Pierre de Caumont, prêtre.

Au printemps de 1669, Louis XIV donna ordre de permettre aux récollets d'envoyer de leurs religieux en Canada. Les quatre premiers qui partirent furent retardés par des accidents de mer et durent retourner en France après avoir relâché en Portugal.

¹ Pas dans la guerre contre les Iroquois !

² En faisant payer la dîme à coup de bâton ?

³ Mgr de Laval et les jésuites.

⁴ *Edits et Ordonnances*, II, 45. Faillon, *Hist. de la colonie*, III, 165-6.

Par lettre du 4 avril 1670, le roi commanda au père Germain Allart, provincial des récollets, de passer en personne dans la Nouvelle-France avec quatre religieux. D'autres lettres furent expédiées dans le même but à Mgr de Laval, au gouverneur Courcelles et à l'intendant Talon.

A la fin de mai 1670, la flotte partit de la Rochelle pour Québec, où elle arriva après une navigation de trois mois. Elle amenait Talon et dix récollets : les pères Germain Allart, provincial, Gabriel de la Ribourde, Simple Landon, Hilarion Geuesnin, les frères Luc le Français, diacre, et Anselme Bardou, laïque.

Les récollets, écrit le père Le Clerq, " furent reçus par Mgr de Pétrée, M. de Courcelles, gouverneur, les révérends pères jésuites et le grand concours des habitants, avec toutes les marques de joie que l'on pouvait attendre d'un pays où nos pères étaient désirés avec empressement depuis tant d'années." Talon disait, le 10 octobre de cette année, que plus il viendrait de récollets, plus on parviendrait à déraciner les jésuites.

Il était difficile de rendre aux récollets les terres dont les titres leur avaient été accordés avant 1629. M. d'Avaugour en avait donné une partie à Louis-René Chartier de Lotbinière (29 janvier 1662), et presque tout le reste était possédé par les hospitalières de Québec et par madame veuve Pierre Le Gardeur de Repentigny. Le père provincial se désista de toute prétention sur ces propriétés ; mais, le 23 octobre 1670, M. de Lotbinière lui rendit tout ce qu'il en possédait, et les dames hospitalières et madame de Repentigny consentirent à un arrangement ; c'est pourquoi, le 9 mai 1673, on leur accorda un titre sur dix arpents de front et cent six de profondeur au devant des terres qui restaient aux récollets à la rivière Saint-Charles.

Dès le 4 octobre 1670, la maison des récollets était assez avancée en construction pour que Mgr de Laval y célébrât la messe, ce qui eut lieu avec le plus d'éclat et de pompe possible, au bruit de la mousqueterie et du canon.

Au départ des vaisseaux, le père Allart retourna en France, laissant le père de la Ribourde pour son commissaire et premier supérieur de la mission. Le gouverneur et l'intendant s'engageaient à ne rien négliger dans l'intérêt de cette dernière. Durant l'hiver (1670-71), on transporta les matériaux destinés à l'érection de l'église, dont la première pierre fut posée le 22 juin 1671 avec les cérémonies ordinaires, par Talon.

La paroisse des Trois-Rivières était dans une situation exceptionnelle. Nous ne saurions expliquer ce qui s'y passait depuis quelques années, mais il est certain qu'il y avait deux ou trois partis en lutte touchant la construction d'une église et au sujet des terres des jésuites. L'église, demandée avant 1650, pour remplacer la chapelle des jésuites, avait été construite en 1664 sur un terrain donné aux habitants par M. de Mézy et Mgr de Laval, comme administrateurs de la colonie. Il paraîtrait qu'il était question depuis ce temps de savoir qui serait curé de la ville. D'un autre côté, au Cap-de-la-Madeleine, surgissaient des troubles relativement à l'eau-de-vie. La mission sauvage de ce poste était démoralisée par les traiteurs. Les jésuites cherchaient à prévenir ces désordres, mais ils tenaient magasins eux-

mêmes. Les décisions de leur juge étaient portées en appel aux Trois-Rivières, où les disputes recommençaient. Le conseil souverain décida (20 janvier 1670) que ces appellations ressortiraient des Trois-Rivières, contrairement à la demande des pères jésuites qui voulaient que leur juge (ils étaient seigneurs du Cap) relevât du conseil. Cette mesure, conforme à la manière dont le pays était administré, ne calma point les esprits et fit perdre aux jésuites le reste de leur prestige dans ces localités. Les anciennes querelles se réveillèrent et rendirent la situation intenable pour ces religieux. On peut dire avec le père Le Clercq, récollet, que "la mission des Trois-Rivières n'était remplie de personne" lorsque les récollets arrivèrent, en 1670. Le registre de la paroisse montre cependant que les jésuites y exercèrent les fonctions curiales jusqu'au 23 septembre 1670, que M. Pierre de Caumont, prêtre séculier, y était le 9 octobre. Le frère Hilarion Guénin, récollet, fit son premier acte en ce lieu le 18 janvier 1671. Ensuite, on rencontre (19 janvier, 19 avril, 7 juillet et 24 septembre) le père Richard, jésuite. M. Dubois d'Esgrizelles, prêtre, le 18 mai ; M. Jean Jallet, prêtre, le 6 septembre, s'y rencontrent aussi. Le frère Claude Moireau, récollet, inscrit son nom pour la première fois (comme curé) le 12 novembre 1671. Depuis cette date, les jésuites n'ont pas reparu dans les paroisses du gouvernement des Trois-Rivières, mais ils ont conservé leurs seigneuries et, durant cent trente ans, ils en ont retiré les revenus. Ces seigneuries (et la traite !) cause de tous les désaccords survenus entre eux et les Trifluviens, embrassaient les meilleures terres de la ville et de son voisinage. Les récollets demeurèrent plus d'un siècle curés de ces paroisses sans posséder de terres ; l'harmonie n'a cessé de régner entre eux et les habitants. Nous devons faire observer aussi que les argents payés aux jésuites par les censitaires ne profitaient point aux gens du district des Trois-Rivières. Ces pères avaient bien contracté l'obligation d'instruire la jeunesse et de s'occuper des choses de la religion ; mais ils ne fondèrent point d'école et se dispensèrent de fournir des prêtres à ces localités. Il en résulta que, après 1670, à mesure que les colons s'établirent dans ces paroisses, les cens et rentes et autres contributions, allèrent grossir le trésor de la résidence de Québec et servirent soit aux fins des missions étrangères, soit à l'entretien des ecclésiastiques appelés de France pour prendre la place qu'eût dû occuper le clergé national. On s'étonne, après cela, de l'indifférence des Canadiens lorsque les jésuites furent réduits (1763) à abandonner le pays ou à ne plus admettre de religieux dans leurs rangs !

Vers le milieu de septembre (1671), sinon plus tard, arrivèrent de France à Québec quatre pères récollets et un frère laïque. "Le père supérieur étendit les effets de son zèle en quantité d'endroits du pays habité. Il prit lui-même pour district cinq villages du voisinage de Québec. On commença l'établissement du tiers-ordre de Saint-François."

Se voyant à la tête d'un personnel assez nombreux, le père de la Ribourde songea aux missions sauvages qui avaient été abandonnées, mais qu'il était, pensait-il, urgent de reprendre. Quoiqu'il protestât de son désir de ne se mêler aucunement des postes où étaient les missionnaires jésuites, il ne put rien obtenir et remit à plus tard l'envoi de ses frères dans ces régions éloignées.

Le parti opposé aux récollets donnait à entendre que ces religieux devaient se consacrer à la vie contemplative et qu'il y avait assez d'ouvriers en Canada pour cultiver la vigne du Seigneur. Ces hostilités sourdes étaient comprises des moins clairvoyants. Les récollets espéraient malgré tout que, d'un moment à l'autre, on leur permettrait de se rendre dans les missions sauvages, et, dans ce but, les pères Simple Landon, Exupère d'Ethune et Léonard étudiaient les langues des sauvages.

En 1673, le père de la Ribourde passa de Québec au fort Frontenac, que l'on venait de construire. Il en fut, ainsi, le premier missionnaire. Les pères Louis Hennepin et Luc Buisset étaient destinés aux missions des Iroquois, et ils incitèrent ces sauvages à s'établir près de Montréal.

A la demande de M. Denis et de Charles Bazire, propriétaire de l'île Percée, dans le golfe Saint-Laurent, Frontenac, agissant en l'absence de Mgr de Laval (qui était en France) et malgré l'opposition du grand-vicaire des Bernières, accorda permission aux récollets d'envoyer un missionnaire dans cet endroit, où, durant l'été, se rassemblaient quatre ou cinq cents pêcheurs et nombre de sauvages. Au mois de mai 1673, le père Exupère d'Ethune partit de Québec avec la famille de M. Denis ; il ne laissa définitivement Percée qu'en 1683, lorsqu'on le rappela pour être supérieur à Québec, en remplacement du père Valentin Le Roux. Le père d'Ethune resta dans le pays jusqu'à 1687 et y ruina sa santé.

Jusqu'à la conquête, les récollets ont eu les sympathies des habitants. Ils ont fait corps avec l'élément canadien. Comment se peut-il que la légende historique dont on nous a nourris soit toujours et constamment en l'honneur des jésuites ? La réponse est facile. De 1760 à 1840, nous avons eu à peine quelques instants libres pour nous occuper de notre ancienne histoire, et depuis quarante ans, les jésuites ont eu le soin de publier une foule de brochures et de livres qui célèbrent et commentent leurs travaux. Une *tradition* s'est établie sur ces données ; aujourd'hui, on l'invoque comme une *preuve*. Or, la tradition n'a jamais d'autre source que ces sortes de renseignements. Lorsqu'un peuple, éprouvé par le malheur, a été cent ans dépourvu de livres, le premier écrivain qui le veut lui fait accepter ses récits, et, à la seconde génération, tout cela passe pour de l'Histoire. Ainsi, bons récollets qui n'avez fait chez nous que le devoir si humble et si respectable de pasteurs évangéliques, on vous a oubliés ; plus que cela, on tourne les esprits de vos fidèles Canadiens vers ceux que nos ancêtres n'ont jamais regrettés parce que...

A partir de 1673, les *Relations* des jésuites cessèrent d'être imprimées, à la suite d'une décision de Rome qui défendit la publication des lettres des missionnaires, "même celles des jésuites." Cette mention spéciale donne-t-elle à entendre que les *Relations* de la célèbre compagnie étaient surtout visées dans le décret ? Ce qui est certain, c'est que, au Canada, les habitants étaient, depuis des années, mécontents de ces récits dans lesquels les faits étaient presque toujours dénaturés. On s'est étonné qu'un si petit nombre d'exemplaires de ces livres aient été retrouvés dans notre pays : selon toute apparence, on ne les y répandait pas — dans la crainte de soulever des réclamations. Ils étaient calculés dans un but politique :

l'esprit de domination des Français et surtout des jésuites sur le pays. Il paraîtrait que M. de Courcelles fut celui qui porta le coup de grâce à ce système de falsification. M. d'Allet, prêtre de Montréal déjà mentionné, dit : " Dès que ces *Relations* étaient imprimées en France, on¹ avait soin de les envoyer aux ecclésiastiques qui étaient à Montréal, et ils gémissaient de voir que les choses étaient rapportées tout autrement qu'elles n'étaient dans la vérité. M. de Courcelles en ayant donné avis à la cour, on donna ordre aux pères jésuites de ne plus faire de *Relations*." Il faut noter, toutefois, que des défenses antérieures avaient été portées et que, dès 1664, on ne voit plus sur ces imprimés l'approbation du provincial des jésuites de France. De 1664 à 1669, Sébastien Cramoisy publie sous son nom, joint à celui de son neveu ; en 1670, par suite de la mort de Sébastien, arrivée l'année précédente, on ne voit que le nom du neveu. La mesure générale du 6 avril 1673, confirmant les autres défenses, ne permit plus l'équivoque : il fallut se soumettre — les *Relations* cessèrent de paraître².

L'exclusivisme qui règne dans ces narrations et que l'on a voulu excuser en disant qu'elles sont consacrées uniquement aux affaires religieuses, n'est que trop réel et par suite condamnable. Les jésuites savaient bien ce qu'ils faisaient en représentant les choses sous un jour favorable à leurs seuls intérêts. Une fois frappés, ils se soumièrent mais tardivement, et, disent les historiens, leurs adversaires se sont montrés peu charitables en les critiquant, alors qu'ils ne pouvaient plus se défendre. Mais les jésuites avaient-ils été justes, au temps de leur puissance, envers les gens qu'ils vilipendaient et le pays qu'ils trahissaient ? N'ayant pas souffert qu'on luttât contre eux, ils devaient s'attendre à être attaqués après leur chute. On a raison de se moquer, comme l'a fait le père Le Clercq, de ce nombre prodigieux de sauvages convertis qui ont disparu du moment où les *Relations* cessèrent de circuler en France.

Ce n'est pas que les jésuites n'aient renfermé dans ces lettres de précieux renseignements sur l'histoire de la colonie. A titre de pièces de ce genre, elles sont de toute valeur. Seulement, il faut les lire avec précaution et contrôler les faits. Le parti-pris de ne faire envisager le Canada en France que comme un pays de mission trompe le lecteur. Et puis, il y a de ces sous-entendus terribles qui vont plus loin. Par exemple, on mentionne ceux qui ne veulent pas le bien de l'Eglise ; ceux qui sont opposés à la vérité ; ceux que l'esprit d'insubordination inspire ; ceux qui résistent aux ministres du Seigneur. Qui sont ceux-là ? On ne le dit pas — mais nous savons qu'il s'agit des habitants, des *Canadiens* fatigués des simagrées et des abus de ce corps nombreux et puissant. Sous le couvert de la religion, l'intrigue a été longtemps victorieuse en Canada, et encore de nos jours, la presse bonasse accepte la prétendue tradition des " jésuites bienfaiteurs de ce pays," sans rien connaître et sans rien peser. Le premier hâbleur venu fait parler un journal ; ce hâbleur est toujours l'instrument de quelqu'un plus habile que lui.

¹ Des amis de Saint-Sulpice.

² Voir *Recue de Montréal*, 1877, p. 167-71. Harissé : *Bibliographie*, p. 60.

On nous répète sans cesse que les jésuites ont évangélisé le Canada. D'où vient cette affirmation ? Des jésuites eux-mêmes. Or, les faits la contredisent. Les sauvages n'ont pas voulu se faire chrétiens. En 1670, au moment où les jésuites se voyaient forcés de renoncer à Montréal et aux Trois-Rivières et même aux missions du golfe Saint-Laurent, il n'y avait pas deux cents sauvages chrétiens dans le Bas-Canada, et ceux qui demeuraient dans le voisinage des trois villes y étaient venus sous le coup de la terreur que répandaient les Iroquois. A ce compte, leur conversion était due autant aux Canadiens qu'aux jésuites. Postérieurement à 1670, les sauvages ont été instruits (lorsqu'ils voulaient l'être) par les récollets, les sulpiciens et quelques jésuites. Il n'est jamais venu à la pensée des sulpiciens ou des récollets de faire de la réclame pour un devoir simplement accompli. Ce que plus de soixante jésuites n'avaient pu exécuter, de 1625 à 1670, la misère, les maladies épidémiques et les guerres l'imposèrent aux sauvages : ils se convertirent par petites bandes, à mesure qu'ils eurent besoin du secours des Canadiens. Dans tout ceci, nous ne parlons point encore de l'ouest, qui a son histoire à part.

Sont-ce les Habitants qui ont été évangélisés par les jésuites ? Assurément ce serait une plaisante prétention ! Les Habitants étaient aussi bons catholiques que les jésuites, et le rôle de ces derniers s'est borné aux fonctions ecclésiastiques ordinaires, tout en mécontentant leurs ouailles par des machinations politiques et commerciales bien éloignées de la mission du prêtre.

Après 1670, les jésuites ne furent à peu près rien dans le Bas-Canada ; leur influence étant balancée par les autres ordres religieux plus aimés de la population. Il faut se rendre à 1750 pour voir apparaître la légende historique qui les concerne. C'est Charlevoix, un jésuite, qui la mit sur le papier, et son livre, publié vingt ans après 1720 (date du voyage de Charlevoix), ne commença à circuler parmi nous que vers 1748, au moment où s'ouvraient les guerres de la conquête. Nous fûmes alors séparés de la France, et durant trois quarts de siècle, il ne nous vint que bien rarement quelques livres de notre ancienne mère-patrie. Lorsque, vers 1820, la curiosité se réveilla sur notre histoire, Charlevoix fut consulté : il était le seul écrivain accessible, puisque nous n'avions pas même les fameuses Relations sur lesquelles il base presque tout son travail. La légende des jésuites bienfaiteurs fut ainsi acceptée sans critique, et, depuis 1840, elle a été en grand honneur parmi nous : les jésuites l'ont répandue dans les journaux, les revues, les brochures, les conférences et les livres, sous mille formes — personne ne sait comme eux exploiter la presse. Leurs disciples, rendus féroces par l'ignorance, s'arrêtent toutefois quand on leur demande des preuves de leurs affirmations. Poussez-les davantage, exigez une réponse précise, appuyée sur des documents, ils finissent par vous dire : " Eh ! bien, après tout, quand cela serait vrai, pourquoi le dire ? " Pourquoi donc battez-vous la caisse depuis si longtemps au profit des jésuites ? Est-ce que les sulpiciens, les oblats et notre clergé national s'adonnent à ce commerce ? Cependant, tout le monde les respecte. " Combien faut-il dépenser de bouteilles d'encre pour faire aimer un jésuite ? " demandait tout récemment un homme instruit. Nous lui répondîmes qu'il pouvait

s'en rendre compte par le fait suivant : Il vient de paraître en France une *traduction* du livre de M. Parkman, *The Jesuits in North America*, si honteusement falsifiée que l'auteur se trouve à dire le contraire de ce qu'il a écrit. Cherchez à qui le crime profite. Voilà le genre d'abus dont nous avons été victimes en Canada.

L'espèce de terreur répandue dans la province de Québec au sujet des jésuites est encore un fait à observer. Si quelqu'un s'avise de contester l'authenticité des récits dont on ne cesse de nous étourdir, de suite un cri s'élève : "Prenez garde aux jésuites !" D'autres, dans leur naïveté peureuse, nous disent : "Vous risquez beaucoup — on ne sait pas de quoi les jésuites sont capables !" Nous prenons en pitié ces pauvres gens. L'Histoire se compose de faits. Le passé est un champ ouvert aux investigations. Qui donc a le privilège d'agir par intimidation et de refouler la vérité historique ? Ce pays du Canada est à nous, les Canadiens. Tout homme possède le droit et a le devoir de chercher à s'éclairer. Que le passé se montre tel qu'il a été, les ignorants seuls refuseront d'y croire.



CHAPITRE VII

1663-1673

NOUVEAU PEUPEMENT DU CANADA.



En 1632 à 1662, les progrès de la colonisation furent l'œuvre des seigneurs, ces humbles concessionnaires de terrains, venus ici dans l'espoir de créer un avenir à leurs familles. Ils figurent au premier rang des défricheurs. Ensuite viennent les jésuites, pour une part très mince. Ces deux influences se faisaient sentir dans les groupes de Québec et des Trois-Rivières. D'un côté comme de l'autre, on n'amenait de France que des hommes de choix.

Les nombreux documents qui expliquent l'origine de Montréal mettent au-dessus du doute la moralité de ses colons comme aussi celle des chefs qu'ils s'étaient donnés ; pas un seul écrivain n'a fait une allusion défavorable aux familles fixées dans ce gouvernement.

Ceux qui ont voulu critiquer le caractère des personnes envoyées au Canada se sont rabattus sur Québec, port de mer, endroit où aboutissaient tous les cancons du pays. Et encore faut-il bien noter que La Hontan, Beauchêne et Pouchot, les seuls auteurs dont on cite les traits méchants à l'adresse de nos ancêtres, n'ont jamais été témoins des scènes qu'ils racontent et n'ont fait que passer à travers le bas Canada, à titre de simples touristes. Une lecture attentive de leurs textes suffirait pour réfuter leurs propres assertions — mais nous avons mieux que cela dans les lettres et rapports qu'ils n'ont pas connus et qui sont de l'époque même où se passaient les événements en question.

“ Avant 1660 arrivèrent au Canada l'émigration presque entière du Perche, que nous avons évaluée, en totalité, à trois ou quatre cents âmes, et les émigrations dirigées sur Montréal, trois cents à trois cent cinquante, ce qui, joint aux émigrations diverses venues à Québec et à Trois-Rivières, ne peut guère dépasser le nombre de mille à douze cents émigrants dans cette période ; ce qui, joint aux naissances, forme le chiffre de deux mille âmes qu'avait le Canada en 1660.” (Rameau : *La France aux colonies.*)

Dans les instructions données au sieur Gaudais-Dupont (mai 1663), il est enjoint à ce commissaire de “ s'enquérir s'il manque dans le pays des femmes ou des filles, ” voulant, dit le roi, y en envoyer le nombre nécessaire l'année suivante. Cet officier n'était pas encore de

retour en France lorsque le 28 novembre, même année, le conseil de Québec porta défense à toutes personnes, de quelque condition qu'elle fût, d'empêcher les filles venues de France aux frais de Sa Majesté de se marier quand bon leur semblerait. L'objet de tant de précaution était le peuplement régulier et honnête de la Nouvelle-France.

Pendant le séjour de Mgr de Laval en France (1663), ce prélat avait expliqué à Louis XIV " que les gens des environs de la Rochelle et des îles circonvoisines, qui passaient à la Nouvelle-France, étaient peu laborieux, et même pas fort zélés pour la religion, et qu'ils donnaient de mauvais exemples aux anciens habitants du pays." Il fut décidé (avril 1664) de lever trois cents hommes " en Normandie et dans les provinces circonvoisines, qui seront conduits sur des vaisseaux marchands, dont les capitaines sont obligés, par leurs traités, de rapporter des certificats du Conseil de Québec, touchant le nombre d'hommes qu'ils auront débarqués."

Au moment où Talon partait pour le Canada (1665), Colbert lui donna les instructions suivantes : " Avant de partir, M. Talon devra voir les pères jésuites qui sont allés au Canada et deux membres du conseil de Québec qui sont à Paris en ce moment : M. Bourdon, procureur-général du conseil, et M. Louis Rouer de Villeray, conseiller, desquels il tirera tout ce qu'ils peuvent savoir du Canada. Il devra aussi lire les instructions qui ont été données à M. de Tracy et les différents arrêts rendus par le conseil souverain sur la concession et le défrichement des terres, etc., etc. Il faut qu'il sache que les Iroquois s'étant déclarés¹ les ennemis perpétuels et irréconciliables de la colonie, et ayant empêché, par leurs massacres et leurs cruautés, que le pays ne pût se peupler² et s'établir, et tenant tout en crainte et en échec, le roi a résolu de porter la guerre jusque dans leurs foyers pour les exterminer³ entièrement, n'y ayant nulle sûreté en leur parole. A cet effet, il envoie le sieur de Tracy avec quatre compagnies d'infanterie⁴, et le sieur de Callières avec mille bons hommes du régiment de Carignan ; et il y adjoindra trois à quatre cents soldats du pays qui savent la manière de combattre⁵ de ces peuples sauvages. L'intention du roi est que l'intendant assiste aux conseils de guerre et qu'il soit informé de toutes les mesures qui s'y prendront, pour pouvoir subvenir à tous les besoins des troupes, et quand l'expédition sera finie, il devra encore songer à fournir les forts qui seront alors construits dans le pays ennemi, pour prévenir tout retour des sauvages. Etant à Québec, il devra s'informer de tout ce qui concerne l'administration de la justice, et de ce qui regarde l'état des familles, afin que s'il y avait quelque chose à redresser, il le fit même avant l'expédition chez les Iroquois, sans plus attendre. Il faut que l'intendant sache bien que la justice est établie pour le bonheur des peuples et l'accomplissement des intentions principales du roi, et qu'il veille à ce qu'elle

¹ La guerre des Iroquois avait commencé en 1636 contre les Français en mission dans le pays des Hurons. De là, elle gagna le bas Canada (les habitants) à mesure que les Hurons se sentirent écrasés.

² Les Cent-Associés nous refusaient des garnisons, c'est pourquoi les massacres étaient si nombreux.

³ Malheureusement, il n'y eut pas d'extermination. Les campagnes tant vantées de 1666-7 effrayèrent seulement les Iroquois.

⁴ Ces compagnies ne paraissent pas avoir appartenu au régiment de Carignan. Voir pp. 36, 46, 47 du présent volume.

⁵ C'est précisément ce que ne comprirent pas les officiers français, pour le malheur de la colonie.

soit rendue par le Conseil avec intégrité, sans cabale et sans frais. Enfin, bien que l'intendant ait le pouvoir de juger souverainement et en dernier ressort les causes civiles, il est bon qu'il ne se serve de ce pouvoir que rarement, laissant leur liberté aux juges établis. Il doit établir une bonne police pour contrôler l'administration des deniers publics, la culture des terres, l'organisation des manufactures. Il en disposera les règlements sur l'exemple de ceux qui sont en vigueur en France, mais après avoir consulté les principaux du pays¹. Il faut qu'il connaisse bien le revenu du pays, l'emploi des deniers, les dettes déjà contractées, afin qu'il remédie à tout. Il doit particulièrement observer que les habitants s'étant établis à des distances trop grandes, on ne peut leur venir en aide en cas d'alerte, et ils ne peuvent non plus se porter secours². Désormais les défrichements seront faits de proche en proche. En conséquence, il faut ramener autant que possible tous ceux qui se sont trop éloignés, et enfin pour l'intérêt de la colonie, il faut retirer une partie de leurs lots à ceux qui en ont plus qu'ils n'en peuvent occuper, cultiver et défendre, on les donnera à de nouveaux arrivants. Il faut que l'intendant s'occupe de faire préparer des terres et des habitations pour celles des nouvelles familles qui n'auraient pas d'autres ressources, au moins trente ou quarante habitations chaque année. Enfin, le roi, considérant tous ses sujets du Canada, depuis le premier jusqu'au dernier, comme ses propres enfants, et désirant satisfaire à l'obligation où il est de leur faire ressentir la douceur et la félicité de son règne, l'intendant s'étudiera à les soulager en toutes choses, et à les exciter au travail et au commerce, qui seuls peuvent les soutenir en ce pays, et d'autant que rien ne peut mieux y contribuer qu'en entrant dans le détail de leur intérieur : il est à propos qu'il visite toutes les habitations les unes après les autres, pour voir ce qu'il en est, et, de plus, qu'il pourvoie à toutes leurs nécessités, afin qu'en faisant le devoir d'un bon père de famille, il puisse leur donner les moyens de subsister et même d'étendre leur exploitation sur les terres voisines de leurs propriétés. Il verra à établir des manufactures, et à attirer des artisans pour les choses les plus nécessaires dont on trouve les matières premières si abondamment dans le pays, et dès lors on ne sera plus obligé d'y importer à grands frais de la toile, des draps, des coiffures et des chaussures, et on peut compter pour cela sur l'aide du roi qui est persuadé qu'il ne peut employer une forte somme d'argent à un meilleur usage. L'intendant verra encore si les terres rapportent beaucoup de blé, et s'il excède ce qui est nécessaire à la consommation des habitants ; il verra à destiner un certain nombre de terres à la culture du chanvre et des légumes."

Ces sages mesures ne devaient pas être totalement négligées ; on perdit de vue, néanmoins, la question du commerce en favorisant les monopoles, au lieu de laisser le champ libre aux colons, et ce fut une des principales causes de la constante faiblesse du Canada.

" Le vaisseau de Normandie arrive à Québec avec quatre-vingt-deux, tant filles³ que

¹ Ces bonnes dispositions de Louis XIV n'allèrent point jusqu'à permettre les assemblées des habitants. Il en résulta une faiblesse pour la colonie.

² Si, avant 1665, on eût eu le soin de chasser les Iroquois, comme on le devait, la tranquillité se fût trouvée assurée.

³ Voir tome III, 65, 71, 72. IV, 6, 25, 46.

femmes, entre autres cinquante d'une maison de charité de Paris, où elles ont été très bien instruites. Aussi cent cinquante hommes de travail, tous en bonne santé." (*Journal des Jésuites*, 2 octobre 1665.)

Colbert écrivait, le 5 avril 1666 : " Le roi est satisfait de voir que le plus grand nombre des soldats . . . sont disposés à s'établir dans ce pays au moyen de quelque aide supplémentaire qu'on leur donnerait à fin de cet établissement . . . Cela paraît si important à Sa Majesté, qu'elle désirerait les voir tous rester au Canada."

Les années 1666-1667 amenèrent plus de six cents émigrants, dont quarante familles destinées aux villages de M. Talon. Les anciens et nouveaux concessionnaires de seigneuries firent venir des colons et des engagés. Plus de deux cents jeunes filles arrivèrent de Paris. Enfin un total de six cents âmes pour ces deux années.

" Il est venu cette année, écrivait la mère de l'Incarnation (18 octobre 1667), quatre-vingt-douze filles de France, qui sont déjà mariées, pour la plupart, à des soldats et à des gens de travail, à qui l'on donne une habitation et des vivres pour huit mois, afin qu'ils puissent défricher des terres pour s'entretenir. Il est venu aussi un grand nombre d'hommes aux dépens du roi, qui veut que ce pays se peuple. Sa Majesté a encore envoyé des chevaux¹, cavales, chèvres, moutons, afin de pourvoir le pays de bestiaux et d'animaux domestiques . . . On dit que les troupes s'en retourneront l'an prochain, mais il y a apparence que la plus grande partie restera ici, comme habitants, y trouvant des terres qu'ils n'auraient peut-être pas dans leur pays."

Talon, de son côté, écrivait au ministre une lettre dont voici le résumé : " On nous a envoyé de Dieppe quatre-vingt-quatre jeunes filles et vingt-cinq de la Rochelle. Il y en a quinze ou vingt d'assez bonnes familles ; plusieurs sont de véritables demoiselles et passablement bien élevées. Elles se plaignent de la fatigue du voyage et du manque de soin. Je ferai mon possible pour leur donner satisfaction, car si elles écrivent à leurs protecteurs en France qu'elles n'ont pas été bien traitées, cela peut mettre obstacle à votre projet de nous envoyer, l'an prochain (1668), un bon nombre de jeunes personnes choisies." Il ajoute : " A mesure que le Canada recevra des accroissements, il pourra, par ses peuples naturellement guerriers et disposés à toutes sortes de fatigues, soutenir la partie française de l'Amérique méridionale, si l'ancienne France se trouvait hors d'état de le faire, et cela d'autant plus aisément qu'il aura lui-même des vaisseaux. Ce n'est pas tout : si son commerce et sa population augmentent, il tirera de la mère-patrie tout ce qui pourra lui manquer, et, par ses importations du royaume, il contribuera à l'accroissement du revenu du roi, et accommodera les producteurs français en achetant le surplus de leurs marchandises. Au contraire, si la Nouvelle-France n'est pas soutenue, elle tombera entre les mains des Anglais, ou des Hollandais ou des Suédois ; et l'avantage que l'on perdra en perdant cette colonie, n'est pas si peu considérable que la compagnie ne doive convenir que, cette année, il passe de la nouvelle en l'ancienne France

¹ Voir Faillon : *Hist. de la Colon.* III, 222. Le présent ouvrage IV, 46.

pour près de cinq cent cinquante mille francs de pelleteries. Par toutes ces raisons, comme par celles qui sont connues et dont on ne parle pas, ou qui sont cachées et que le temps fera seul découvrir, on doit se convaincre que le Canada est d'une utilité inappréciable." Il dit de plus : " Le peuple du Canada est de pièces de rapport ; quoique d'habitants de différentes provinces de France, dont les humeurs ne sympathisent pas toujours, il m'a paru assez uni dans tout le temps de mon séjour. Il y a parmi ces colons, gens aisés, gens indigents, et gens tenant des deux extrêmes. Le second ordre demande le secours du roi, et l'aide des conseils et de l'application de ceux qui sont chargés dans le pays des affaires de Sa Majesté, qui doivent par obligation étroite entrer dans le détail des familles."

Charlevoix, commentant les chroniques de cette époque, dit : " On remarqua même que parmi les nouveaux venus, les plus libertins ne pouvaient tenir longtemps contre les exemples de vertus qu'ils avaient sans cesse devant les yeux, et qu'au bout de dix mois plusieurs n'étaient plus reconnaissables, et ne se reconnaissaient plus eux-mêmes. Les soldats ne parlaient de la guerre des Iroquois que comme d'une guerre sainte, du succès de laquelle dépendait la conversion des infidèles. Deux ecclésiastiques et deux jésuites, qui accompagnèrent M. de Tracy dans son expédition, ont assuré à leur retour que bien des missions religieuses n'étaient ni mieux réglées, ni plus édifiantes que cette petite armée."

Aux instances de Talon, qui demandait qu'on envoyât beaucoup d'émigrants, Colbert répondit que le roi avait besoin d'hommes pour l'armée et pour la marine et que la colonie devait songer à s'accroître le plus possible par elle-même.

" Talon, dit M. Garneau, exigea trop des ministres en demandant des colons. Colbert lui-même lui répondit qu'il ne serait pas prudent de dépeupler la France pour peupler le Canada, que l'émigration devait être graduelle et qu'il ne fallait pas y faire passer plus d'hommes que le terrain défriché ne pouvait en nourrir. Talon, sans se décourager, ne cessa point de vanter les avantages qu'on pouvait retirer du pays si l'on savait l'administrer. Il pensait que le Canada pouvait contribuer, par ses productions, à la subsistance des Antilles, et leur devenir un secours assuré si celui de France venait à leur manquer ; qu'il pourrait leur fournir, ainsi qu'à la France elle-même, du goudron, de la résine, de la farine, des légumes, du poisson, des bois et des huiles. Il fallait se faire céder la Nouvelle-York pour avoir deux débouchés à la mer."

La paix de Bréda (1667) raffermissait la main du roi de France. L'Acadie elle-même reçut des troupes composées de soldats qui voulaient devenir colons.

En 1668, le roi déboursa quarante mille francs pour aider à l'envoi de jeunes filles. Quelques historiens ont voulu jeter du louche sur la condition de ces personnes, dont un certain nombre jouissait d'une bonne instruction, si on en juge par leurs écritures qui sont restées. Ce n'était, assure-t-ils, que des pauvresses ramassées dans les rues de Paris. Talon, s'adressant au ministre, (1668), dit : " Entre les filles qu'on fait passer ici, il y en a qui ont de légitimes et considérables prétentions aux successions de leurs parents, même entre celles qui sont tirées de l'Hôpital Général de Paris." Elles n'étaient donc pas tout à fait distituées du côté de la fortune et de l'éducation.

Cette année (1668), le nombre des ménages recensés en Canada était de onze cent trente-neuf. La population comptait six mille deux cent quatre-vingt-deux âmes, dont quatre cent douze soldats établis sur des terres. Il y avait quinze mille six cent quarante-deux arpents de terre en culture. La récolte était de cent trente et un mille minots de grains. Les bêtes à cornes, au nombre de trois mille quatre cents.

La mère de l'Incarnation écrivait, l'automne de 1668 : " Les navires n'ont point apporté de malades cette année. Le vaisseau arrivé était chargé comme d'une marchandise mêlée. Il y avait des Portugais, des Allemands, des Hollandais et d'autres de je ne sais quelles nations. Il y avait aussi des femmes maures, portugaises, françaises et d'autres pays. Il est venu un grand nombre de filles¹, et l'on en attend encore. La première mariée est la² Mauresque qui a épousé un Français. Quant aux hommes, ce sont des hommes qui ont été cassés³ du service du roi et que Sa Majesté a voulu être envoyés en ce pays ; on les a tous mis au bourg Talon, à deux lieues d'ici, pour y habiter et le peupler ; quand ils auront mangé la barrique de farine et le lard que le roi leur donne, ils souffriront étrangement jusqu'à ce qu'ils aient défriché⁴. L'on ne veut plus demander que des filles de villages⁵, propres au travail comme les hommes ; l'expérience fait voir que celles qui n'y ont pas été élevées⁶ ne sont pas propres pour ici, étant dans une misère d'où elles ne se peuvent tirer... Le porteur de la présente est M. de Dombour (l'un des trois fils de Jean Bourdon) qui va en France pour accompagner madame Bourdon, sa mère (sa belle-mère). Je vous prie de les recevoir avec des démonstrations d'amitiés, parce que c'est une famille que j'aime et chéris plus qu'aucune de ce pays... M. Bourdon menait (il était décédé à Québec, le 12 janvier de cette année) une vie des plus régulières... Cet homme charitable se donnait entièrement au bien public... Il avait quatre filles qu'il a toutes données au service de Dieu... Il lui restait deux fils ; le plus jeune fait ses études à Québec, et l'aîné est celui qui vous présente cette lettre. Je les considère comme mes neveux... Madame Bourdon est un exemple de piété et de charité dans tout le pays. Elle et madame (veuve de Louis) d'Ailleboust sont liées ensemble pour visiter les prisonniers, assister les criminels, et les porter même en terre sur un brancard... Avant de passer en Canada, où elle n'est venue que par un principe de piété et de dévotion, elle était veuve de M. de Monceaux, gentilhomme de qualité. Quelque temps après son arrivée, M. Bourdon demeura veuf avec sept enfants... Elle eut un puissant mouvement d'assister cette famille... Elle se ravala de condition pour faire ce coup de charité, qui fut jugé en France, où elle était fort connue, tant à Paris qu'à la campagne, comme une action de légèreté... mais on a bien changé de pensée quand on a appris tout le bien qui a réussi de cette généreuse action."

¹ Evidemment des "filles du roi", autres que les Portugaises, etc.

² "La Mauresque." Il n'y en avait donc qu'une seule ?

³ Ce mot peut signifier : déchargé du service, autant que rejeté du service.

⁴ Tout comme nos défricheurs d'aujourd'hui.

⁵ Des filles instruites, comme l'étaient celles de l'hôpital-général de Paris, ne pouvaient se faire aux travaux des champs.

⁶ Les "filles du roi", ayant reçu une éducation propre à entrer au service des grandes dames, ne devaient, nécessairement, pas se trouver chez elles au milieu des travaux de la ferme.

Un "bureau" formé de femmes infiniment respectables du Canada : la mère de l'Incarnation, Mlle Mance, madame Bourdon et madame d'Ailleboust, supportées par des personnes pieuses de la cour et de la bourgeoisie de France, c'est plus qu'il n'en faut pour garantir nos mères canadiennes contre toute accusation ; pourtant, il y a des écrivains qui se font un plaisir d'attaquer "les filles venues de Paris." Tant il est vrai que la malice ne reconnaît pas de preuve contraire.

L'influence de l'esprit religieux dans le choix de ces filles avait été prépondérante. Les jésuites, sans pitié pour eux-mêmes, ne l'étaient pas davantage pour les autres, surtout lorsqu'il s'agissait de la morale ; on ne peut qu'applaudir à cela. Les sulpiciens de même. Des femmes comme la sœur Bourgeois, la mère de l'Incarnation, madame Bourdon, madame d'Ailleboust, Mlle Mance, sont, plus que la femme de César, à l'abri du soupçon.

Passé en France (1667) dans l'intérêt de la colonie, Talon reçut du roi (5 avril 1668) des instructions dont voici le texte : " L'intendant, en arrivant, doit faire le recensement de tous les habitants du pays, faire tenir registre des baptêmes, décès et mariages ; renouveler le recensement chaque année ; prendre tous les moyens possibles pour l'augmentation de la population, mariages, immigrations, etc. Il doit tenir à l'administration fidèle et sans frais de la justice, bannir les chicanes, les divisions, les contentions ; visiter souvent les familles et les assister, prendre soin des malades, chercher les remèdes aux maladies du pays ; convaincre ceux qui souffrent que leur conservation est très chère au roi et très nécessaire au public ; observer la conduite des juges et des autorités, les avertir s'il est nécessaire ; exciter le peuple au travail, lui-en fournir tous les moyens en donnant des terres, en établissant des manufactures, etc., etc., et en particulier des pêcheries sur le Saint-Laurent, qui pourraient être si productives ; établir des relations avec les îles des Antilles en y portant du poisson, des viandes et les bois dont elles ont besoin ; rechercher les mines et les mettre en exploitation ; s'occuper de la conservation et de la multiplication des bestiaux ; envoyer à la Rochelle tout ce qui peut convenir à la construction et au grément des vaisseaux, comme chanvre, fer, plomb, charbon de terre, bois de toutes sortes et de toutes dimensions ; observer la conduite des dépositaires de l'autorité, ne prendre jamais parti dans leurs divisions, afin d'être plus en état de concilier les esprits ; rappeler aux sauvages, pour les attirer au christianisme, qu'il a été statué par le cardinal de Richelieu que tout sauvage amené à la profession de la religion acquiert tous les droits de la nationalité française dont il pourra jouir au Canada et même en France, s'il y venait résider ; examiner avec soin le tort qui est produit par le commerce du vin et des eaux-de-vie."

La lettre suivante de la mère de l'Incarnation (octobre 1669) est remplie de détails curieux : " J'ai reçu votre dernière lettre par les mains de madame Bourdon et de son fils, qui, en même temps, ont été ravis de pouvoir me dire de vos nouvelles ; ils se sentent comblés du bon accueil que vous leur avez fait, et comme ce sont de mes meilleurs amis, et que c'est à mon occasion que vous leur avez rendu cet honneur, je vous en remercie de tout mon cœur. Madame Bourdon a été chargée en France de cent cinquante filles que le roi a envoyées

en ce pays par le vaisseau normand. Elles ne lui ont pas peu donné d'exercice durant un si long trajet, car comme il y en a de toutes conditions, il s'en est trouvé de très grossières et de très difficiles à conduire. Il y en a d'autres de naissance, qui sont plus honnêtes¹ et qui lui ont donné plus de satisfaction. Un peu auparavant, il était arrivé un vaisseau rochelais, chargé d'hommes et de filles et de familles formées. C'est une chose prodigieuse de voir l'augmentation des peuplades qui se font en ce pays. Les vaisseaux ne sont pas plutôt arrivés que les jeunes hommes y vont chercher des femmes, et dans le grand nombre des uns et des autres, on les marie par trentaines. Les plus avisés commencent à faire une habitation un an avant que de se marier, parce que ceux qui ont une habitation trouvent un meilleur parti : c'est la première chose dont les filles s'informent, et elles font sagement parce que ceux qui ne sont pas établis souffrent beaucoup avant que d'être à leur aise. Outre ces mariages, ceux qui sont établis depuis longtemps dans ce pays, ont tant d'enfants que cela est merveilleux et tout en foisonne. Il y a quantité de belles bourgades, des villages et des hameaux, sans parler des habitations solitaires et écartées. Le roi a renvoyé ici des capitaines et officiers à qui il a donné des forts, afin qu'ils s'y établissent et qu'ils s'y pourvoient ; ils le font, et plusieurs sont déjà fort avancés. On attend de jour en jour, M. Talon, que le roi renvoie pour régler toutes choses en ce pays et les former selon le dessein de Sa Majesté. Il a cinq cents hommes avec lui et seulement deux femmes de qualité, avec leurs suivantes... Il est vrai qu'il vient ici beaucoup de monde de France et que le pays se peuple beaucoup, mais parmi les honnêtes gens, il vient beaucoup de canaille de l'un et de l'autre sexe, qui cause beaucoup de scandale. Il eut été bien plus avantageux à cette nouvelle Eglise d'avoir peu de bons chrétiens, que d'en avoir un grand nombre qui nous causent tant de trouble. Ce qui fait le plus de mal, c'est le trafic des boissons de vin et d'eau-de-vie². On déclame contre ceux qui en donnent aux sauvages ; on les excommunie ; l'évêque et les prédicateurs publient en chair que c'est un péché mortel ; et nonobstant tout cela, plusieurs se sont formés une conscience que cela se peut."

M. Garneau fait une observation juste : " Jusque là, dit-il, l'on avait été très scrupuleux sur le choix des émigrants destinés au Canada, que l'on avait regardé plutôt comme une mission que comme une colonie. Mais ce système, qui le privait de beaucoup d'habitants, était erroné, car l'expérience a démontré que les mœurs des émigrés s'épurent à mesure qu'ils acquièrent de l'aisance, et que la pauvreté excessive corrompt les hommes. On jugea donc à propos de se départir d'une sévérité dont les avantages étaient temporaires, et dont les mauvais effets, permanents et irréparables. On put alors trouver des colons en plus grand nombre."

Le père Le Clercq, écrivant quelques années plus tard, dit que les personnes douteuses dont il est fait mention ci-dessus " effaçaient glorieusement, par leur pénitence, les taches de leur première condition."

¹ C'est-à-dire plus polies.

² Le privilège de la traite appartenait à la compagnie des Indes. Nous ne voyons pas comment on pourrait faire peser sur les habitants l'accusation d'avoir vendu de l'eau-de-vie.

Les années 1668, 1669 donnèrent environ quatre cents émigrants. C'est là, croyons-nous, le groupe le plus nombreux qui soit venu se fixer au Canada. Colbert écrivait, le 15 mai 1669 : " Sa Majesté envoie cent cinquante filles pour être mariées, six compagnies de cinquante hommes chacune (du régiment de Carignan), et plus de trente officiers ou gentilshommes, tous pour s'établir, et plus de deux cents autres personnes y vont aussi dans ce but." Les capitaines reçurent chacun mille livres en argent.

Les cadres du régiment de Carignan étaient donc retournés en France. Vers 1700, ce corps prit le nom de régiment du Perche. On le voit servir en 1780, à peu près, dans la guerre de l'indépendance des Etats-Unis.

Après le départ de M. de Tracy (1667), la meilleure partie du régiment de Carignan demeura au Canada ou y revint après avoir accompagné le vice-roi en France. " Presque tous les soldats, dit Charlevoix, s'y étaient faits habitants, ayant eu leur congé à cette condition... Plusieurs de leurs officiers avaient obtenu des terres avec tous les droits de seigneurs : ils s'établirent presque tous dans le pays, s'y marièrent, et leur postérité y subsiste encore. La plupart étaient gentilshommes ; aussi la Nouvelle-France a-t-elle plus de noblesse ancienne qu'aucune autre de nos colonies, et peut-être que toutes les autres ensemble. Enfin, partout où l'on faisait des défrichements, le terrain se trouvait bon ; et comme les nouveaux habitants se piquèrent d'émulation pour égaler la vertu, l'industrie et l'amour du travail des anciens, tous furent bientôt en état de subsister, et la colonie en se multipliant n'eut pas le chagrin de voir altérer sa religion et ses mœurs."

Colbert écrivait à Mgr de Harley, archevêque de Rouen, le 27 février 1670 : " Comme il pourrait s'en rencontrer (des filles robustes) dans les paroisses, aux environs de Rouen, le nombre de cinquante ou soixante qui seraient bien aises de passer au Canada pour être mariées et s'y établir, et que d'ailleurs vous avez toujours eu beaucoup de zèle pour l'augmentation de cette colonie, j'ai cru que vous trouveriez bon que je vous suppliasse, comme je le fais par cette lettre, d'employer l'autorité et le crédit que vous avez sur les curés de trente ou quarante de ces paroisses, pour voir s'ils pourraient trouver en chacune une ou deux filles disposées à passer volontairement en Canada."

Un projet avait été soumis pour marier des sauvagesses avec des Français ; mais sur un rapport de Talon, il fut abandonné. Le métissage n'a jamais été bien vu parmi les Canadiens, et si l'on en excepte le Nord-Ouest, où les femmes de race blanche manquaient absolument, il ne présente que des cas de rares exceptions.

Au nombre des moyens qu'employa Louis XIV pour relever la France, il faut noter son édit sur les mariages. Le voici en substance. Il est du mois de novembre 1666 : " Cette mesure, favorable surtout aux campagnes, avait pour but d'encourager la population et de fournir ainsi les bras au travail... Tout garçon, dit l'édit, qui se mariera avant vingt ans, ne payera pas de taille avant vingt-cinq ans accomplis ; au contraire, payera la taille tout garçon non-marié dans l'âge de vingt ans. Tout père de famille qui aura dix enfants, ni prêtres, ni religieuses, sera exempt de collecte, curatelle, guet et garde. Celui qui en aura douze sera exempt de la taille¹."

¹ Gaillardin : *Histoire du règne de Louis XIV*, III, 448-9.

L'attention du monarque se tourna vers la Nouvelle-France à propos du même sujet. Un édit, du 12 avril 1670, renferme ces dispositions : " Le roi étant en son conseil, s'étant fait représenter les lettres et relations venues l'année présente de la Nouvelle-France, autrement dit Canada, ensemble les états et mémoires contenant le nombre de Français que Sa Majesté y a fait passer depuis quatre ou cinq ans, des familles qui y sont établis, des terres qui y ont été défrichées et cultivées et tout ce qui concerne l'état du dit pays, et Sa Majesté ayant reconnu l'augmentation considérable que cette colonie a reçue par les soins qu'elle en a bien voulu prendre ; en telle sorte qu'elle a lieu d'espérer, qu'en continuant ces mêmes soins, elle pourra être en état de se soutenir d'elle-même dans quelques années, et voulant que les habitants du dit pays soient participants des grâces que Sa Majesté a faites à ses peuples ; en considération de la multiplicité des enfants et pour les porter au mariage, Sa dite Majesté, étant en son conseil, a ordonné et ordonne qu'à l'avenir tous les habitants du dit pays qui auront jusqu'au nombre de dix enfants vivants, nés en légitime mariage, non prêtres, religieux ni religieuses, seront payés des deniers que Sa Majesté enverra au dit pays, d'une pension de trois cents livres par chacun an, et ceux qui en auront douze, de quatre cents livres ; qu'à cet effet, ils seront tenus de représenter à l'intendant de justice, police et finances, qui sera établi au dit pays, le nombre de leurs enfants au mois de juin ou de juillet, chaque année, lequel, après en avoir fait la vérification, leur ordonnera le payement des dites pensions, moitié comptant et l'autre moitié en fin de chacune année. Veut de plus Sa dite Majesté qu'il soit payé par les ordres du dit intendant à tous les garçons qui se marieront à vingt ans et au-dessous, et aux filles à seize ans et au-dessous, vingt livres pour chacun le jour de leurs noces, ce qui sera appelé le présent du roi ; que par le conseil souverain établi à Québec pour le dit pays, il soit fait une division générale de tous les habitants par paroisses et bourgades, qu'il soit réglé quelques honneurs aux principaux habitants qui prendront soin des affaires de chacune bourgade et communauté, soit pour leur rang dans l'église soit ailleurs ; et que ceux des habitants qui auront plus grand nombre d'enfants soient toujours préférés aux autres, si quelque raison puissante ne l'empêche ; et qu'il soit établi quelque peine pécuniaire, applicable aux hôpitaux des lieux, contre les pères qui ne marieront point leurs enfants à l'âge de vingt ans pour les garçons et de seize ans pour les filles."

Un ordre fut lancé, en 1670, par Talon, défendant à tout homme non marié de faire la pêche, la chasse ou de traiter avec les sauvages ou de fréquenter les bois sous aucun prétexte. Colbert, approuvant cette action, ajoute que ceux qui ne veulent pas se marier devraient être soumis à des charges additionnelles ; " on devrait les priver de tout honneur, même y ajouter quelque marque d'infamie." En décembre 1670, François Lenoir, célibataire, habitant de Lachine, fut appelé devant le juge pour avoir trafiqué avec les sauvages dans sa maison ; il promit de se marier l'année suivante, dans les trois semaines après l'arrivée des navires de France ; à défaut de ce faire, il devait payer cent cinquante livres à l'église de Montréal et pareille somme à l'hôpital ; moyennant ces conditions, il put continuer son

commerce, mais non aller dans les bois. Le 2 janvier 1673, à Montréal, il épousa Madeleine Charbonnier, native de Meudon, évêché de Paris. Sa descendance porte le nom de Rolland.

“ En 1670, dit M. Rameau, il arriva cent soixante et cinq filles, non plus de Paris cette fois, mais de Normandie ; représentations ayant été faites à Colbert que les filles envoyées de Paris étaient trop délicates, celui-ci s'adressa à l'archevêque de Rouen, pour qu'il désormais choisir dans les paroisses de campagne, aux environs de cette ville, les filles qu'il conviendrait le mieux d'envoyer au Canada ; il vint de plus les colons que l'on expédiait chaque année à Talon pour peupler les villages des environs de Québec, environ quarante à cinquante familles.”

La lettre suivante est de Talon, en date du 10 novembre 1670 : “ ...Il est arrivé cette année cent soixante et cinq filles, trente seulement restent à marier. Je les ai réparties dans des familles recommandables jusqu'à ce que les soldats qui les demandent en mariage soient prêts à s'établir ; on leur fait présent en les mariant de cinquante livres en provisions de toute nature et en effets ; il faudrait encore que Sa Majesté en envoyât cent cinquante à deux cents pour l'an prochain ; trois ou quatre jeunes filles de naissance trouveraient aussi à épouser ici des officiers qui se sont établis dans le pays. Je vous recommande d'envoyer des engagés. Madame Etienne, chargée par le directeur de l'hôpital général de la direction des jeunes filles qu'il envoie, retourne en France pour en ramener celles que l'on enverra cette année. Il faudrait fortement recommander que l'on choisît des filles qui n'aient aucune difformité naturelle ni un extérieur repoussant, mais qui fussent fortes, afin de pouvoir travailler dans ce pays, et enfin qu'elles eussent de l'aptitude à quelque ouvrage manuel. J'ai écrit dans ce sens à M. le directeur de l'hôpital.”

Il faut toujours citer les études de M. Ferland à ce sujet : “ Le nombre de femmes et de filles venues de Paris est comparativement considérable. Il a été nécessairement grossi par la liste d'orphelines envoyées des maisons royales de charité. Plusieurs de ces personnes étaient des orphelines appartenant à des parents morts pauvres au service du roi.”

Le Beau, qui visitait le pays vers 1730, écrivait : “ Le R. P. Joseph¹, Canadien, et d'autres vieillards, qui ont presque touché à ces premiers temps, disent que les hommes du régiment Carignan-Salières s'établirent avec des filles venues de France, qui étaient à charge de pauvres communautés, d'où on les tira pour les conduire en Canada de leur plein gré.”

Ecrivant à Talon (1671), Colbert dit : “ Il s'est présenté à Paris quelques officiers des troupes restées en Canada. Comme il importe au service de Sa Majesté qu'ils s'établissent dans ce pays et qu'ils servent d'exemple à leurs soldats, il est bien nécessaire que vous empêchiez, à l'avenir, ces officiers de repasser en France. Faites-leur comprendre que le véritable moyen de mériter les grâces du roi est de s'établir au pays et d'exciter fortement tous leurs soldats à travailler au défrichement et à la culture des terres.”

Il arriva de France, cette année, cent cinquante jeunes filles. Vers l'automne, l'intendant

¹ Probablement Joseph Denis, fils de Pierre Denis de la Ronde et de Catherine Lenef. Il avait pris les ordres chez les récollets, vers 1690.

déclara au ministre qu'il serait inutile d'en envoyer l'année suivante, " car, dit-il, le pays pourra fournir cent jeunes filles à marier," ce qui est un nombre suffisant pour les soldats établis ou qui seront congédiés du service. " Les naissances de cette année sont de six à sept cents. Il est inutile aussi d'envoyer des demoiselles de condition ; nous en avons reçu cette année quinze, outre quatre que j'avais amenées pour former des mariages avec les officiers et les habitants de distinction."

M. Dollier de Casson, qui était alors en Canada, remarque que le climat sévère du pays avait sur les femmes un effet plus fortifiant que sur les hommes.

D'après le père Le Clercq, le régiment de Carignan " donna lieu à plus de trois cents familles nouvelles." De son côté, M. Rameau écrit : " Ce licenciement dut procurer plus d'un millier de colons au Canada ; en effet, les troupes amenées par M. de Tracy (1665) devaient former quinze cents hommes, sur lesquels il faut déduire trois cents soldats qui restèrent au service, et autant environ pour les hommes morts pendant la guerre et ceux qui purent retourner en France ; restaient donc huit à neuf cents hommes que l'on congédia. Si l'on y joint maintenant tous ceux qui suivent nécessairement les armées, et que ce licenciement dut forcer à prendre fortune dans le pays avec le régiment, nous atteindrons facilement, on le voit, le chiffre de mille émigrants. Cette évaluation est encore confirmée par le recensement de 1668, qui mentionne quatre cents douze soldats établis cette année même dans le pays, mais non encore portés sur le sens ; or, comme en 1666 et en 1667, la plupart avait déjà reçu leurs terres et s'étaient installés, tout tend donc à montrer comme très rationnel le chiffre de mille comme nombre des émigrants laissés dans le Canada par le congédiement de cette petite armée." De 1665 à 1673, on estime qu'il s'établit mille filles recrutées en France.

Le calcul de Talon (1671) n'était pas tout à fait exact, car le comte de Frontenac, nouveau gouverneur, écrivit au ministre pour lui demander des jeunes filles et des serviteurs : " La rareté d'ouvriers et d'engagés m'oblige à vous supplier d'avoir la bonté de vouloir songer à nous en envoyer quelques-uns de toutes les façons, et même des filles pour marier à beaucoup de personnes qui n'en trouvent point ici et qui font mille désordres. S'il y avait eu ici, cette année, cent cinquante filles et autant de valets, dans un mois ils auraient tous trouvé des maris et des maîtres. L'on m'avait dit que le grand hôpital de Paris et celui de Lyon proposaient d'en envoyer à leurs dépens, pourvu qu'on leur accordât ici des concessions." Cette lettre est du 2 novembre 1672.

La sœur Bourgeois, partie pour la France en 1670, revint en 1672 avec onze filles, dont six pour son ordre et cinq destinées à être mariées, la plupart assez pauvres. Sur le même navire, il y avait quarante-cinq colons. Durant les années 1670, 1671, 1672, on évalue le nombre de ces derniers à cinq cents ; et de 1665 à 1672, à un total de deux mille cinq cents âmes venues de France pour s'établir. Montréal, de 1657 à 1672, fournit plus de six cents naissances.

La guerre de Hollande coupa court aux émigrations administratives. Le roi envoya encore (1673) soixante jeunes filles. Ce fut à peu près sa dernière démarche en ce sens.

Le recensement de 1673 donne six mille sept cent cinq âmes, chiffre qui étonna Louis XIV et même Colbert, assure-t-on. Le ministre écrivit à l'intendant, le 17 mai 1674 : " Votre principal soin doit être d'accroître la population du pays, Sa Majesté a donc été très surprise de voir qu'il n'y a encore que six mille sept cent cinq habitants dans tout le Canada ; elle pense qu'il y a erreur dans ces rapports, car le pays contenait, il y a dix ans, plus de monde qu'aujourd'hui. Voyez ces rapports avec soin, pour qu'on sache le chiffre exact des habitants." L'expression " il y a dix ans," nous reporte à 1663, époque où la population du pays était de deux mille cinq cents âmes, et non pas sept ou huit mille comme la dépêche le donne à entendre ici.

Si l'on examine attentivement l'histoire de notre pays, de Champlain jusqu'à la conquête, espace de cent cinquante ans, on reste surpris du peu de secours fournis par la France. En écartant les périodes de guerres, où le souverain tournait forcément les yeux vers nous, et cela pour notre malheur, il n'y a que l'époque de Colbert (1662-1682) qui marque à l'avantage du Canada — et encore faut-il réduire à neuf ou dix années (1664-1672) les opérations dirigées ici par ce grand homme. Après avoir supprimé les Cent-Associés nous avoir envoyé des troupes, organisé la justice, préparé des envois de colons, surveillé le choix des officiers et même des soldats destinés à être licenciés, pris des mesures pour que le travail des champs fût le premier encouragé, il songea aux mines, aux pêcheries, à l'exploitation des forêts et voulut établir des manufactures susceptibles d'utiliser les produits naturels du pays. Portant ses vues plus loin, il invita les découvreurs à visiter le Mississippi et les terres dont la renommée s'était déjà répandue parmi nous. Sans la guerre de Hollande, la colonie, petite et misérable hier, se serait trouvée grande et prospère le surlendemain. Cependant, tel est le privilège du génie que l'impulsion donnée par Colbert s'est fait sentir après 1673 tant qu'il a vécu lui-même, et longtemps après sa mort.

L'intendant Talon est peut-être l'homme de tous temps qui a le mieux compris le Canada et les Canadiens. Colbert, agissant comme ministre, appuyait et donnait vie aux projets de Talon ; ces deux hommes se complétaient l'un par l'autre. Ils étaient de ceux que Louis XIV sut placer dans ses conseils pour relever la France et la porter au premier rang des nations. Le même sentiment inspira au roi de faire étudier la situation de la colonie canadienne par un expert en ces matières, au lieu de s'en tenir aux lettres et aux cabales des partis qui se disputaient cette malheureuse contrée. Déjà les rapports de M. d'Avaugour avaient produit le bon effet de décider le roi à nous envoyer des troupes et abolir les Cent-Associés, mais Talon fit en quelque sorte table rase du vieux système ; il balaya tous ceux qui gouvernaient par la ruse et sous de faux prétextes ; il prêta l'oreille aux plaintes des habitants — ce qui n'est pas peu dire à sa louange. La colonie, qu'il voulait voir équilibrée, l'était devenue effectivement lorsqu'il repassa en France. Fondée sur l'agriculture, elle pouvait subsister par elle-même ; l'ordre moral y était parfait et les consciences tranquillisées depuis l'éloignement des jésuites de la plupart des situations qu'ils occupaient dans le bas Canada. Les enfants des premiers colons se mariaient. L'intendant, tout à l'espoir d'un avenir digne

de ses efforts, envisageait les choses au point de vue canadien d'abord, français ensuite. Rien de plus juste. Il n'hésita point à recommander l'établissement de manufactures, afin, disait-il avec courage, que les habitants cessent un jour d'acheter dans la mère-patrie des articles qu'ils pourraient se procurer chez eux. C'est le langage d'un homme d'Etat. Dans le même ordre d'idées, il voulait faire de Québec l'un des plus grands chantiers de navires du monde. Il avait raison. Quant à nos surplus en blé, céréales de toutes sortes, bois, goudron, huiles, etc., il indiquait les Antilles françaises comme marché ouvert. N'était-ce pas là un relèvement comparable à celui de la France de 1662 à 1672 ? Et si l'on songe que ces projets reçurent un commencement d'exécution ; que plusieurs aboutirent à un succès complet, on ne peut que regretter amèrement l'indifférence dont Louis XIV paya ensuite, durant quarante années du reste de son règne, les tentatives faites pour développer cette Nouvelle-France, cette autre force nationale comprise par Talon, calculée par Colbert — si noblement sentie et entretenue par les Canadiens. En 1672, il nous fallait dix ou quinze années de paix pour devenir les maîtres de l'Amérique, ou tout au moins tellement forts sur le Saint-Laurent que nous conquérir eut été impossible. Au lieu de cela, les guerres se rouvrirent en Europe et sur ce continent. Louis XIV perdit, de gaité de cœur, l'occasion de donner le Canada aux Canadiens.



CHAPITRE VIII

ACADIE

- 1614-1623 — LA COLONIE LAISSÉE À ELLE-MÊME ; BIENCOURT.
1623-1631 — SIR WILLIAM ALEXANDER ; POSTES FRANÇAIS ; LATOUR.
1632-1636 — NOUVEAUX COLONS FRANÇAIS ; RAZILLY.
1636-1645 — RIVALITÉ ENTRE LATOUR ET D'AULNAY.
1645-1650 — LA COLONIE SE DÉVELOPPE ; D'AULNAY.
1650-1653 — LATOUR, DENYS, LE BORGNE.
1654-1667 — LA COLONIE AU POUVOIR DES ANGLAIS.
1668-1673 — LA FRANCE REPREND POSSESSION ET ORGANISE LA COLONIE.



SOIXANTE ans se sont écoulés depuis que nous avons entretenu le lecteur des événements de l'Acadie¹. Après avoir raconté ce que le Canada était devenu durant cette période, il est bon de retourner à Port-Royal et de voir naître un groupe d'habitants dont les intérêts se confondront par la suite avec les nôtres, surtout à partir de 1672.

Biencourt était en course dans les bois, l'automne de 1613, lorsque les Anglais ravagèrent Port-Royal. A l'aspect des ruines de ses établissements, ce jeune homme (vingt-deux ans) montra un courage digne de celui de son père. Selon Lescarbot, il aurait fait proposer à Argall un combat singulier, ou entre un nombre pareil d'hommes de part et d'autre. Hannay² ne mentionne point ce défi chevaleresque, mais il dit que les deux chefs se rencontrèrent dans une prairie, accompagnés de quelque suite, et que l'offre de Biencourt de diviser la traite entre les Anglais et les Français ne fut pas acceptée. Argall leva l'ancre, emportant son butin. Biencourt rassembla ses gens, fit réunir le bétail qu'Argall n'avait pas vu, constata que le moulin n'avait pas été brûlé, que les terres promettaient une récolte pour l'année suivante, et, sans balancer, fit ses préparatifs d'hivernement. Il fallait vivre de chasse, n'ayant plus de provisions ; mais cette chasse elle-même devint une source de richesse. Grâce aux sauvages,

Voir tomes I, 53, 54, 85, 109 ; II, 42, 43 ; III, 56.
The History of Acadia, St. John, N. B., 1879.

qui aidèrent de tout leur pouvoir leurs amis les Français, on se trouva, le printemps venu, en possession de nombreuses pelleteries sur lesquelles Biencourt comptait pour relever Port-Royal. L'expérience acquise au sujet du climat, du logement, de la nourriture et du mode de voyager dans ces contrées nouvelles permit d'éviter les malheurs survenus dans les premiers temps de l'Acadie. La pêche ne fut pas négligée. Les hommes recueillirent dans les forêts des glands, des bourgeons, des chibens et autres produits du sol. " Dans la nécessité, écrit Lescarbot, Dieu a fait trouver des racines qui font aujourd'hui les délices de plusieurs tables de France, lesquelles, ignoramment, plusieurs appellent à Paris topinambours, les autres plus véritablement canada, car elles sont de là venues." M. Ferland observe que, par ce passage, Lescarbot semble dire " qu'on a cru les topinambours originaires de la Nouvelle-Ecosse et de la Nouvelle-Angleterre ; il ne paraît pas qu'on les trouve à l'état sauvage dans le Canada ; du moins on n'en rencontre pas dans le Bas-Canada. Suivant le père Biard, ces racines seraient celles de l'*apios tuberosa* ou noix de terre." Cent quarante ans plus tard, les Acadiens réfugiés en France y introduisirent l'usage de la patate, ou pomme de terre, qu'ils paraissaient avoir cultivée depuis longtemps et qu'ils avaient dû tirer de la Virginie ou du Brésil ; Parmentier l'emprunta probablement d'eux pour la faire connaître à Paris.

Il est impossible de dire combien d'hommes restèrent avec Biencourt dans ces circonstances difficiles. Au moment de l'attaque d'Argall, les habitants étaient occupés aux travaux des champs sur le haut de la rivière Dauphine, à deux lieues du port, et ne tombèrent pas aux mains des Anglais. Plusieurs, assure-t-on¹, se dirigèrent du côté du Canada ; d'autres avaient pu s'embarquer pour la France sur les bâtiments de pêche qui fréquentaient constamment ces parages. Ce qui paraît certain, c'est que la petite colonie ne renfermait aucune femme, sauf peut-être Marie Rollet, épouse de Louis Hébert, si elle n'était déjà repassée en France.

Poutrincourt, ruiné par ses entreprises antérieures, n'en persistait pas moins à vouloir fonder un grand fief en Acadie. Pour cela, il sollicitait de tous côtés des secours et une protection bien rares à obtenir dans un pareil moment². Il trouva enfin de l'aide chez certains marchands de la Rochelle qu'il intéressa dans le commerce de pelleteries ; puis ayant équipé un navire de soixante-dix tonneaux, il mit à la voile le 31 décembre 1613 et arriva le 27 mai devant Port-Royal, où il fut reçu comme un envoyé de la Providence. Les terres, semencées l'année précédente, promettaient de précieuses ressources à l'automne. La colonie, ravitaillée si à propos, reprit vigueur. En un instant on releva les bâtiments et tout revint à la vie.

Louis Hébert quitta l'Acadie, avec Poutrincourt³, l'été de 1614 et n'y retourna plus ; car ayant rencontré (après la mort de Poutrincourt) en France Samuel de Champlain, celui-ci le persuada de le suivre à Québec.

¹ M. E. Rameau, dans *Une Colonie féodale*, et M. Pascal Poirier, dans une étude publiée dans la *Revue Canadienne*, 1874, ont habilement exposé l'histoire de l'Acadie française. Voir aussi Ferland : *Cours d'histoire*, I, 243.

² Voir lettre de Poutrincourt, " étant encore en Suisse," année 1614. (Lescarbot, édition de 1618, p. 684.)

³ Voir plainte de Poutrincourt devant le juge de l'amirauté de Guyenne, à la Rochelle, le 18 juillet 1614, dans Lescarbot, p. 687.

Au moment où Poutrincourt se préparait à reprendre la route de Port-Royal, une circonstance inattendue se présenta et lui devint fatale. Le prince de Conti s'agitait dans la Champagne ; il avait même pris les armes. Au nom du roi (alors âgé de quatorze ans) on fit appel à l'énergie et à l'influence personnelle de Poutrincourt, qui était de la Champagne et fort considéré dans cette partie du royaume. Le vieux soldat se mit à la tête de la milice provinciale. " Non seulement, dit M. Rameau, il obéissait ainsi à sa nature généreuse et guerrière, mais il espérait sans doute trouver, dans cette intervention énergique de sa bravoure, l'occasion d'obtenir quelque puissant concours pour cet établissement d'outre-mer qui lui tenait si profondément au cœur ; car son dessein bien arrêté était de finir ses jours à Port-Royal en y fixant sa famille." Il y a lieu de croire qu'il avait été nommé gouverneur de Méry-sur-Seine, mais il eut à assiéger la place pour s'en rendre maître. En livrant un assaut, le 5 décembre 1615, il y fut tué. Les soldats, qui le chérissaient, élevèrent à l'endroit où il succomba glorieusement, une croix de pierre, qui porte encore à présent le nom de *Croix de Poutrincourt*. L'aîné de ses fils, Jean, paraît s'être éteint sans alliance. Charles, le second fils, plus connu sous le nom de Biencourt, était en Acadie depuis 1610. Jacques de Biencourt, troisième garçon, continua la lignée de cette famille, dont le dernier descendant à péri vers 1783, sur la frégate la *Diane*. D'une autre branche des Poutrincourt, qui remonte à l'année 1400, il reste Charles-Marie-Christian, marquis de Biencourt, qui a épousé Elizabeth de Fitz-James, et leurs enfants, Armand et Pierre, représentent aujourd'hui la vingt-quatrième génération du premier seigneur connu de cette famille — commençant vers 1050¹.

La mort de Poutrincourt rompait ses projets et ceux de son fils, car celui-ci ne devait plus compter que sur lui-même et ses moyens pécuniaires, — son influence parmi les bailleurs de fonds était nul. Sans se décourager, néanmoins, il resta à son poste et se prépara à braver la fortune. Ses relations avec la France cessèrent presque tout à fait.

On ne voyait à Port-Royal aucune famille française, mais il semble certain que plusieurs métissages avaient déjà eu lieu, bien que la chose ait été contestée. Les éléments d'un poste colonial existaient d'ailleurs dans l'expérience des hommes formés à la rude école des années précédentes. Des logements commodes s'élevaient. La culture était en voie de prospérité. Le moulin à farine et un moulin à scie fonctionnaient. Les bestiaux se maintenaient. Le commerce avait pris une bonne direction. A l'aide de signaux on attirait les navires de passage qui livraient des produits manufacturés en Europe en échange des pelleteries. Bientôt une station permanente fut établie au Cap-Fourchu, Yarmouth aujourd'hui, et prit le nom de fort Lomeron. D'autres postes volants commencèrent à la Hève et au Cap-Sable. En attendant des jours plus heureux, c'étaient là des noyaux d'établissements très appréciables.

La continuité de l'occupation française sur ces côtes ne saurait être contestée. Les navires de la baie de Biscaye et même de la Normandie fréquentaient ces postes et en retiraient des cargaisons de fourrures en retours desquelles ils livraient des armes, des vêtements, des outils

¹ Voir *La Revue Canadienne*, 1882, p. 621-32.

et des babioles destinées à la traite avec les sauvages. Les ressources naturelles qu'offraient Port-Royal en faisaient le quartier-général de cette bande d'aventuriers moitié cultivateurs, moitié coureurs des bois ; c'était le pivot sur lequel tournaient toutes les opérations, tant il est vrai qu'il ne peut y avoir de colonie sans l'agriculture. Nous voyons que, en 1618, Biencourt fit demander en France, et notamment aux autorités de la ville de Paris, des colons auxquels il promettait un établissement avantageux, mais il ne paraît pas qu'on ait répondu à son appel. Force lui fut donc de recourir plus que jamais au trafic, qui était, dit-on, assez facile.

L'attention des armateurs était néanmoins fortement attirée vers l'Amérique du Nord. Au moment où commençait la guerre de Trente Ans (1618), et où la France, agitée par les révoltes des princes, allait passer aux mains de Richelieu, il se forma deux compagnies (1619) dont l'une fut autorisée à faire la pêche côtière et l'autre à trafiquer des fourrures avec les sauvages de l'Acadie. Ce dernier nom s'étendait du Maine, en suivant les côtes, jusqu'à Gaspé. Les pêcheurs s'établirent à Miscou ; les traiteurs à la rivière Saint-Jean. Trois récollets furent envoyés à Miscou, Port-Royal et Saint-Jean, tant pour assister les Français que prêcher les Sauvages¹. La demande de Biencourt (1618) n'avait pas dû être étrangère à ces entreprises.

Le 9 novembre 1620, les *Pilgrim Fathers* arrivaient en vue du Cap Cod, commençant la colonie du Massachusetts.

En 1621, huit (?) cents vaisseaux, dit-on, allaient et venaient de l'Acadie en France " avec trente pour cent de profit de la pêche pour chaque voyage."

Il n'y avait pas que les Français dans le commerce de ces régions. Les Anglais et les Ecossais y prenaient part, et refusaient de reconnaître à la France aucune juridiction sur le pays. Au mois de septembre 1621, sir William Alexander de Menstrie², obtint du roi Jacques I la concession de toute l'Acadie, sous le nom de Nouvelle-Ecosse, et dressa un vaste plan de colonisation (approuvé par Charles I en 1625), qui consistait à diviser sa principauté en cent cinquante seigneuries ou fiefs de trois à six milles de front au rivage pour être concédés à des gentilshommes (on devait leur donner le rang de baronnet) qui, à leur tour, les distribueraient en lots tenus en censive³. La réalisation de ce projet eut dépassé de beaucoup ce qui s'est fait dans le bas Canada, où la compagnie de la Nouvelle-France abandonna les seigneurs à leur seule bonne volonté.

Les visites de sir William en Acadie (1622, 1623) et sa tentative de prendre possession du pays au nom du roi d'Angleterre jetèrent l'alarme parmi les Français. Biencourt venait

¹ Hannay : *History of Acadia*, 109.

² Né en Ecosse (1580) ; fait chevalier en 1614 ; secrétaire d'Etat pour l'Ecosse (1626) ; nommé pair du royaume, en 1630, sous le nom de vicomte de Stirling ; comte de Stirling en 1633 ; mourut en 1640. Ses poèmes et ses tragédies lui avaient donné une célébrité passagère.

³ Sur les armes de sir William Alexander, quelques historiens anglais disent qu'on avait figuré un castor, mais il est facile de s'assurer que c'est un ours. La plus ancienne mention connue du castor comme emblème est de 1673, dans une lettre de Frontenac.

de mourir (1623) empoisonné, dit-on. Son ami Charles-Amador de Latour¹, sieur de Saint-Etienne, était tout désigné pour son successeur.

C'est un personnage singulier que Latour. " Tantôt Français, tantôt Anglais, catholique ou protestant, selon l'exigence des situations... il avait mené, dit-on, une vie déréglée avec les sauvages du Cap-Sable. On ne manque pas, à cause de lui, d'infiltrer du sang sauvage dans les veines de tous les Acadiens de l'époque²". Sa fille, Jeanne, née vers 1626, légitimée bientôt après, avait pour mère une Souriquoise et se maria avec Martinon ou Martin d'Apren-distigny ou d'Arpentigny, déjà cité (1672) comme seigneur sur la rivière Saint-Jean.

Jusque là (1622) la troupe de Biencourt s'était recrutée assez régulièrement de matelots déserteurs, d'aventuriers et de pêcheurs, outre les sauvages qui lui étaient très attachés. Tous ensemble, ils firent une si bonne contenance que les premiers émigrants amenés par sir William Alexander (1623) ne crurent pas devoir rester dans ces lieux et s'en retournèrent sans retard.

Le fort Lomeron passa à Latour qui, par la suite (1631) lui donna son nom. Un autre fort, appelé Saint-Louis, fut construit dans le voisinage, vers l'époque de la mort de Biencourt, et passa aussi à son successeur.

En 1624, trois récollets arrivèrent de France, parcoururent tout le Nouveau-Brunswick, voyageant à pied, et se rendirent jusqu'à Québec en suivant la rivière Chaudière.

Les désaccords survenus entre Richelieu et l'Angleterre aboutirent, en 1626, à des hostilités. Du camp de la Rochelle, au printemps 1627, le cardinal signa l'acte de formation de la compagnie des Cent-Associés¹ dans lequel l'Acadie et le Canada, sous le nom de Nouvelle-France, se trouvaient constitués en un territoire colonial. Charles de Latour résolut de faire des démarches pour renouer des relations avec la mère-patrie et conserver son autorité. Il jeta les yeux sur son père, Claude Turgis de Saint-Etienne, sieur de Latour. Celui-ci était de Paris, allié à la maison de Bouillon ; des revers de fortune l'avait poussé en Acadie (1610) comme nous l'avons raconté. Après le désastre de Port-Royal (1613) Claude s'était bâti un poste de traite à l'entrée de la rivière Penobscot, dans le Maine, mais les Anglais de Plymouth l'en avaient chassé (1626). Sur la prière de son fils, il s'embarqua le 27 juillet 1627, porteur d'une lettre de Charles qui demandait au roi d'être nommé commandant de toute la côte de l'Acadie. L'accueil qu'on lui fit n'est pas connu. A son voyage de retour (1628) il tomba dans la flotte de Kertk, qui venait de transporter quelques familles écossaises à Port-Royal, au nom de sir William Alexander, et fut pris. Kertk captura dans cette campagne dix-huit vaisseaux, trente-cinq pièces de canon et des munitions en abondance, le tout appartenant aux Cent-Associés.

¹ Voir le présent ouvrage, tome I, 110.

² Pascal Poirier : *Revue Canadienne*, 1874, p. 852, 928, 930-31.

³ Elle portait aussi le nom de *Compagnie du Morbihan* parce que le roi lui avait cédé le pays de Morbihan en même temps que la Nouvelle-France. (Harrisse. *Bibliographie*, etc., p. 53).

Parlant des récollets missionnaires mentionnés ci-dessus, M. Rameau dit : " Ces moines reprenaient ainsi çà et là l'œuvre interrompue des compagnons de Poutrincourt et des pères jésuites de 1612, dans l'apostolat des indigènes ; mais ils eurent aussi cette utilité, de tenir rattachés à la civilisation européenne les Français dispersés dans ces solitudes ; ils purent aussi régulariser à diverses reprises quelques-unes des unions grossières contractées entre les Français et les squaws ; plusieurs des compagnons de Biencourt et de Latour avaient eu en effet des enfants dans ce libertinage ; Latour lui-même devint ainsi vers 1626 le père d'une fille nommée Jeanne, et son mariage fut un de ceux que consacrèrent les récollets, car il paraît par un acte authentique que Jeanne de Latour fut légitimée. Il se constitua donc ainsi quelques rudiments de familles métisses, qui apportèrent plus tard un certain contingent d'utilité lors de l'établissement des premières familles européennes ; il eût même été à désirer de voir régulariser ces unions en plus grand nombre ; malheureusement, d'après le témoignage de d'Aulnay, la plupart d'entre elles ne furent que le résultat de débauches fortuites et brutales, dont le fruit était abandonné au milieu des tribus, qui n'en étaient ensuite que plus difficiles à civiliser par la morale de l'Évangile... Non seulement l'existence de Latour et des siens était ainsi aventureuse et désordonnée, mais un certain nombre de Français (quelques déserteurs de navires peut-être ?), s'étant rassemblés sur la grande rivière de la Hève, se refusaient à lui obéir et formaient une bande, comme il nous l'apprend lui-même, rivale de la sienne¹. Dans de telles circonstances, et en présence de la colonie écossaise, Latour sentait de plus en plus le besoin de rentrer en rapports réguliers avec le gouvernement français. "

De 1604 à 1613, sous de Monts et Poutrincourt, l'histoire de l'Acadie est assez précise ; de 1614 à 1623, sous Biencourt, elle échappe à l'étude exacte et se prête à la légende, mais avec Latour elle combine les deux genres et captive l'imagination. Latour et plus tard Saint-Castin, furent des héros de roman, aussi les conteurs et les poètes se sont-ils emparé de leurs noms comme d'un bien appartenant à la famille littéraire.

Il est certain que Claude de Latour était huguenot. On affirme que Charles se proclamait catholique. M. Hannay fait marier celui-ci, vers 1625, avec une protestante, ce qui ne nous paraît pas du tout probable ; il s'agit plutôt de son mariage avec une sauvagesse. Bientôt après, il fixa sa résidence au fort Saint-Louis du Cap-Sable et l'endroit fut nommé port Latour. C'est de là qu'il écrivit (1627) au roi de France, se regardant comme son sujet et attendant ses ordres.

Sir James Stuart lord Ochiltree, se disant parent du roi d'Angleterre, arriva au port des Baleines, Cap-Breton, avec deux grands navires et une patache, vers le mois de juin 1629, portant une soixantaine d'hommes de débarquement, ainsi que des officiers et les femmes de ceux-ci ; de plus vingt ou vingt-cinq ménages de colons. Il s'empara du navire d'un nommé Dihourse, de Saint-Jean-de-Luz, qui faisait la pêche de la morue, le pilla, puis obligea Dihourse, avec partie de ses hommes, de remonter sur leur bâtiment et d'accompagner ses

¹ Supplique de Latour au roi, de 1627, citée par Ferland.

deux navires jusqu'à Port-Royal où devait se former un établissement au nom de sir William Alexander. Ce coup fait, lord Ochiltree éleva un fort au Port-aux-Baleines et notifia les pêcheurs et les traiteurs français d'avoir à lui payer un dixième de tout leur commerce¹. Il ne fut pas longtemps maître de la position.

Le 22 avril, le capitaine Daniel² avait mis à la voile, de Dieppe et, le 17 mai, non loin de la Rochelle, il avait appris que, par le traité de Suze (24 avril), la paix régnait de nouveau entre la France et l'Angleterre. Avec cinq bâtiments on l'envoya (26 juin) au secours de Québec assiégé par les Kertk. Sur le grand banc de Terre-neuve un navire anglais fit mine de l'attaquer isolement, au milieu d'une brume ; Daniel le combattit, le força à se rendre, puis le relâcha, sans pouvoir lui persuader que la paix était faite. Le 29 août, étant avec tout son monde dans la rivière Chibou, au Cap-Breton, il eut connaissance, par le capitaine Chambréau, de Bordeaux, de ce qui se passait au port aux Baleines (vingt-cinq lieues plus loin) et fit préparer cinquante-trois de ses hommes, munis d'échelles et d'armes pour livrer assaut au fort d'Ochiltree, lequel était " construit sur un rocher environné d'eau de deux côtés." Québec avait été pris par les Kertk le 20 juillet. Daniel dû l'apprendre entre le 30 août et le 7 septembre ; cela contribua sans doute à l'animer contre les Anglais. Le 8 septembre, il approcha du fort et, après une vive fusillade, on aperçut le drapeau parlementaire sur les murs. " J'étais à la porte du fort, écrit le capitaine Daniel, faisant enforcer icelle, par laquelle étant entré, je me saisis du dit mylord que je trouvai armé d'une épée et d'un pistolet ; et quinze de ses hommes armés de cuirasses, brassards et bourguignotes, tenant chacun une arquebuse à fusil en main ; et tout le reste des dits hommes armés de mousquets et piques seulement, lesquels je fis tous désarmer ; et ayant ôté les étendards du roi d'Angleterre je fis mettre... ceux du roi mon maître." Dans le fort, on trouva un Français, natif de Brest, détenu prisonnier jusqu'au paiement de sa rançon. Le fort fut rasé. Ce qu'on en tira fut porté à la rivière Chibou. " Je fis avec toute diligence travailler cinquante de mes hommes et vingt des des dits anglais à la construction d'un retranchement ou fort (on lui imposa le nom de Sainte-Anne) sur la dite rivière, pour empêcher les ennemis d'y entrer, dans lequel j'ai laissé quarante hommes, compris les pères Vimont et Vieuxpont, jésuites, et huit pièces de canon, dix-huit cents de poudre, six cents de mèches, quarante mousquets, dix-huit piques, artifices, balles à canon et à mousquets, vivres et autres choses nécessaires, avec tout ce qui avait été trouvé dans la dite habitation et fort des Anglais ; et ayant fait dresser les armes du roi et de monsieur le cardinal, fait faire une maison, une chapelle, pris serment de fidélité du sieur Gaulde, natif de Beauvais, laissé par moi pour commander au dit fort et habitation pour le service du roi, et pareillement du reste des hommes demeurés avec le dit sieur Gaulde, je suis parti du dit lieu le 5 novembre et ai amené les dits Anglais, femmes et enfants, desquels en ai mis quarante et deux à terre près Falmue (Falmouth) port d'Angleterre, avec leurs hardes, et amené dix-huit ou vingt à Dieppe avec le dit mylord, attendant le commandement

¹ André de Malapart, qui était avec Daniel, dit : " il va tous les ans dans ce pays quelques deux cents grands navires."

² Voir le présent ouvrage, tome II, 31, 40-43.

de mon dit seigneur le cardinal ; ce que je certifie être vrai. Fait à Paris le 12 décembre 1629. (Signé) Charles Daniel."

Ochiltree se plaint amèrement de la barbarie des Français, dans la relation qu'il a écrite en réponse au rapport ci-dessus du capitaine Daniel.

Le convoi conduit par Dihourse et monté par un certain nombre de familles écossaises arriva à Port-Royal et s'établit, non pas au lieu où avait été Poutrincourt, mais à l'ouest de la rade, où est aujourd'hui Granville, presque vis-à-vis l'île aux Chèvres ; c'est là que fut construit, sous l'œil du fils de sir William Alexander, le *Scotch Fort* dont les ruines existaient encore au commencement de notre siècle. Les Français, demeurés sur la rivière de Port-Royal, se reportèrent dans le haut de la vallée ou dans les postes du littoral, pour s'écarter des nouveaux venus. Le nombre des Écossais s'élevait à un peu plus d'une centaine, y compris les femmes et les enfants. Au commencement de l'hiver (1629-30), il n'y restait plus que soixante et dix âmes. Au printemps de 1630, une trentaine étaient morts de privations et de maladie, de sorte que leur nombre était réduit à une quarantaine.

En Angleterre, sir William Alexander eut l'art de circonvenir Claude de Latour et de le faire renoncer à son allégeance française. Le résultat du siège de la Rochelle exaspérait les huguenots ; ils quittaient la France en nombre et intriguaient à Londres contre Richelieu, ou plutôt contre leur patrie. Claude les voyait chaque jour. En outre, par les soins de sir William, sans doute, il épousa l'une des filles d'honneur de la reine d'Angleterre. Charles I le combla de faveur et le fit baronnet de la Nouvelle-Ecosse (13 novembre 1629) sous le nom de sir Claude de Saint-Etienne, seigneur de La Tour. En même temps, une commission de sir William Alexander nommait Charles de Latour, seigneur "des pays, côtes et îles, à partir du cap et rivière Ingogan (près du cap Clouen) jusqu'au fort Latour, puis en continuant jusqu'au Mirliguestre et au-delà (près du port la Hève) sur une profondeur de quinze lieues dans les terres, tirant vers le nord." Il lui fut donné une autre commission par la compagnie dont sir William Alexander était le chef.

La liste (7 avril 1630) des "capitaines envoyés au Canada en six vaisseaux appartenant au roi de France qui devront être prêt à mettre à la voile dans six semaines," porte les noms du "chevalier de Montigny, amiral de la flotte, chevalier de Saint-Clair (ou Montclair), sieur de Nest de Fécamp, sieur de Lombards, capitaine (Charles) Daniel, capitaine Armand (Laurent Ferchaud ?) ¹." Nommé le 8 avril, Daniel prit la mer le 26 et se dirigea sur le fort Sainte-Anne ², où il arriva le 24 juin et apprit que, le lendemain de la Pentecôte, le commandant Gaulde ³ avait tué d'un coup de fusil, par vengeance, son lieutenant Martel. Durant l'hiver, douze Français étaient morts du scorbut et plusieurs avaient été malades. Les pères Vimont et Vieuxpont repassèrent en France sur un vaisseau pêcheur. Daniel eut maille à partir avec les Basques, puis avec les sauvages. Vers l'automne il retourna en France, laissant le poste du fort Sainte-Anne à peu près réorganisé.

¹ *Voyage du capitaine Charles Daniel*, publié en 1881 par Julien Félix, de Rouen, à soixante exemplaires.

² Voir le présent ouvrage, tome II, 43.

³ Champlain le nomme Claude et Gaude. Le nom de Gaulde était celui d'un Normand assez connu.

Du côté de l'Angleterre les préparatifs marchaient toujours. Le 31 mars (1630) un titre de baronnet du Nouveau-Brunswick avait été accordé à sir Robert Hannay de Machrum ; le 20 avril à sir William Forbes de New Graigeivar ; le 24 avril à sir James Stuart (ou Stewart) lord Ochiltree ; le même jour à sir Peirs Crosbie ; le même jour à sir Walker Crosbie, de Crosbie Park, dans Wislow. Le 30 avril, on divisa en deux baronnies le vaste terrain déjà cité le 30 novembre 1629, en faveur de Claude et de Charles Latour, devant relever de la couronne d'Ecosse sous les noms de Saint-Etienne et Latour, avec pouvoir d'ériger forts, villes, et droits d'amirauté sur toute la côte, qui mesure à peu près cent cinquante milles, " en considération des grandes dépenses que le sieur Claude Saint-Etienne avait faites en bâtiments et en faisant valoir le pays, pour la grande amitié et les services qu'il avait rendus à sir William Alexander¹, à condition que les dits sieurs de Latour continueraient d'être bons et fidèles sujets du roi d'Ecosse." Le 12 mai le titre de baronnet de la Nouvelle-Ecosse fut décerné à " sir Charles de Saint-Etienne, seigneur de Saint-Deniscourt." On a prétendu aussi que l'ordre de la jarretièrre avait été donné ou promis à Charles ; toutefois, celui-ci n'accepta rien du roi d'Angleterre et d'Ecosse.

Une expédition mit à la voile aussitôt ces arrangements terminés et alla débarquer des colons au *Scotch Fort*, près Port-Royal ; ces secours ne firent que retarder un peu la ruine de l'établissement.

Claude de Latour descendit au fort Saint-Louis où Charles le reçut très bien, mais à la nouvelle de ce que l'on attendait de lui le fils repoussa le père et se montra ferme dans sa détermination de rester fidèle au roi de France. Sur de nouvelles instances, il rompit les pourparlers. Son père, retiré sur les navires où était retenue sa femme par la défense de Charles de l'admettre à terre, écrivit une lettre dans laquelle il invoquait, comme il l'avait fait précédemment, les liens de famille, le respect dû à ces vieux jours, et le menaçait en cas de plus longue résistance. Le jeune commandant se montra inébranlable. Les Anglais décidèrent d'employer la force ouverte. Un premier assaut contre le fort dura toute la journée et toute la nuit sans résultat définitif. Le lendemain, nouvelle attaque dans laquelle les Anglais perdirent beaucoup de monde. Claude abandonna alors la partie et chercha refuge au *Scotch Fort*.

Charles, qui se préparait pour un nouveau combat, ne vit pas sans douleur son père réduit à la triste position où il se trouvait. Traître à sa patrie, dédaigné des Anglais qu'il avait l'air d'avoir trompé, il se voyait proscrit, traqué, déshonoré. Le premier projet du malheureux fut de renvoyer sa femme en Angleterre, mais elle n'y voulut jamais consentir, disant qu'elle partagerait le sort de son mari, quel qu'il fût.

On était dans l'été de 1630. Tout victorieux qu'il pouvait être pour le moment, Charles de Latour se voyait isolé de France, ne sachant pas si la guerre allait recommencer ouvertement entre les deux couronne, dépourvu de certaines ressources et de plus sans autorité

¹ On disait la femme de Claude parente de sir William.

reconnue car il ne tenait son poste que de son énergie et de son courage. Au milieu de ces perplexités on vit apparaître deux navires venant de Bordeaux au nom des Cent-Associés. Le capitaine Marot, de Saint-Jean-de-Luz, était porteur d'une lettre du sieur Jean Tuffet, l'un des associés, qui recommandait à Latour de bien garder son poste en attendant confirmation du roi, ce qui ne manquerait pas. La joie reparut au fort Saint-Louis. Les navires étaient chargés de mille choses nécessaires au commerce et à la vie de chaque jour. Il y avait des ouvriers et trois récollets qui s'occupèrent immédiatement des Français et des sauvages. On décida de rétablir le poste de la rivière Saint-Jean, dès l'année suivante si la France continuait ses secours.

Le premier soin du fils fut d'adresser une lettre à son père le priant de se joindre à lui et qu'il le protégerait ainsi que sa femme. Ils se présentèrent avec quatre domestiques, et on leur donna un logement particulier où ils purent vivre en paix, réfléchissant aux étranges événements qui venaient de se passer.

Les dramaturges inventent des situations propres à émouvoir les spectateurs, mais on trouve rarement dans l'Histoire une épisode aussi bien dessinée que celle dont nous venons de raconter les détails. Un poète de notre pays, M. Antoine Gérin-Lajoie, a su écrire sur ce sujet une tragédie qui fait honneur à son patriotisme. *Le Jeune Latour* a souvent été applaudi au théâtre et le sera chaque fois qu'on ramènera cette pièce devant le public. Dans l'une des scènes, faisant parler le confident de son héros, il s'écrie :

“ Mais d'où vient que cet homme
 Que l'on vit autrefois dans le sénat de Rome,
 Un poignard à la main, percer de vingt-trois coups
 Le grand César son maître et le maître de tous ;
 D'où vient que ce Brutus, meurtrier de son père,
 Est célébré par Rome et par la terre entière ?
 D'où vient que ses exploits en tous lieux sont chantés,
 Qu'on le porte en triomphe au milieu des cités ?
 Ah ! c'est qu'à son devoir il fut toujours fidèle ;
 C'est que pour son pays, plein d'amour et de zèle,
 De tout sacrifier il n'a pas hésité
 Quand il vit qu'on voulait ravir sa liberté. ”

Les Écossais n'avaient pas fait d'amis chez les sauvages, mais la présence de Claude de Latour empêcha d'abord les hostilités ; dès qu'il fut parti pour rejoindre son fils le *Scotch Fort* se trouva bloqué et ses habitants dans une situation lamentable. Les uns moururent du scorbut, d'autres, dit-on, se réfugièrent chez les puritains du Massachusetts. On affirme même qu'une seule famille échappa, par la protection des Français, et fut recueillie, deux ans après, lorsque le commandeur Razilly prit possession de la contrée. En 1685, dit M. Ferland, La Mothe-Cadillac rencontra, à Port-Royal, deux hommes de cette famille qui s'étaient faits catholiques et avaient épousé des Françaises. Leur mère, retirée à Boston, était âgée de quatre-vingt-dix ans.

Un nommé de Krainquille, lieutenant de Latour, partit après les événements de l'été de 1630 et étant parvenu à s'introduire à la cour, selon M. Rameau, " il exposa comment Biencourt et après lui Charles de Latour s'étaient toujours maintenus en possession de l'Acadie au nom du roi de France ; comment ils y vivaient, et au prix de quelles privations et de quels dangers ils se soutenaient dans ce pays contre les entreprises des Anglais et contre leur propre dénûment. Il raconta l'occupation de Port-Royal, où, d'après son dire, les Ecossais demeuraient encore avec leurs familles et du bétail. Le roi, reconnaissant de cette longue et courageuse persistance, accorda le 11 février 1631 une commission royale confirmant, par provision, Latour dans son commandement." Bientôt après un acte définitif régularisa la position de Latour.

La colonisation stable de l'Acadie commence en 1632 avec les émigrants amenés par Razilly. Le 29 mars de cette année la paix avait été signée à Saint-Germain. La Nouvelle-France allait pouvoir se constituer. L'Acadie était formellement reconnue possession française.

La commission de Razilly est du 10 mai 1632. Elle l'autorise à faire retirer les sujets de la Grande-Bretagne de Québec, de Port-Royal et du Cap-Breton. Quelques jours plus tard il obtint des Cent-Associés la concession de la rivière et baie de Sainte-Croix ; douze lieues de front sur vingt de profondeur, avec les îles adjacentes, y compris l'île de Sainte-Croix.

Les Razilli appartenaient à une famille de Touraine. Le chef, au XVII^e siècle, était François, gouverneur de Loudun, qui eut quatre fils : Gabriel, chevalier de Malte dès 1591 ; François, gentilhomme de la chambre de Louis XIII, connu pour la part qu'il prit à l'expédition de La Raverdière, au Brésil, en 1612 ; Isaac et Claude, tous deux habiles marins.

Claude, seigneur de Launay et de Razilly, des Eaux-Mesle et Cuon, en Anjou, était capitaine entretenu des vaisseaux du roi et devint commandant de l'île d'Oléron et chef d'escadre. Il fut ensuite vice-amiral des armées navales de France. Il eût le fief de la Hève en Acadie (1634). Après la mort de son frère Isaac (1636) il prit le nom de Launay-Razilli et fut nommé lieutenant-général pour le roi aux côtes d'Acadie. On croit qu'il mourut dans la pauvreté vers 1666. C'est du moins ce que l'on doit supposer d'après le placet en vers adressé au roi (1667) par sa sœur Marie, femme poète et célèbre, surnommée Calliope, et à qui Louis XIV accorda une pension de deux mille livres en considération de l'état de gêne où, par suite de la perte de son frère, elle se trouvait réduite.

Isaac de Razilli, appelé chevalier ou commandeur, était de l'ordre de Malte et fut nommé commandeur en 1627. Il était officier supérieur de la marine, commandant des îles Bouchard, commandant en chef d'escadre des vaisseaux du roi en Bretagne (1629) et premier capitaine du ponent. En 1621, sous les ordres de l'amiral de Saint-Luc, il s'était distingué contre la marine de la Rochelle. Il servit en Afrique et au Brésil. Chargé de conduire une expédition pour l'Acadie, en 1629¹, on l'envoya au Maroc en apprenant que la paix avait été

¹ Voir le présent ouvrage, tome II. 32, 42, 63. IV, 131.

signée à Suze. Il était de la compagnie des Cent-Associés. Le cardinal de Richelieu, son parent, le fit nommer " lieutenant pour le roi et monsieur le cardinal " en la Nouvelle-France (1632), comme on l'a vu plus haut.

Sur les deux navires d'Isaac de Razilly qui arrivèrent à la Hève, l'été de 1632, se trouvaient des engagés célibataires et des familles, parmi lesquelles on croit reconnaître les Martin, les Trahan, les Landry, Gaudet, Lejeune et Joffriau, peut-être aussi Rivedon. Ce furent les véritables pionniers de la colonie, car il paraît que les hommes de Latour, adonnés à la vie errante et aventureuse, ne se rapprochèrent pas, pour le moment du moins, du groupe formé par Razilly. Les Ecossais demeurés au *Scotch Fort* y restèrent en partie, mais quarante-six d'entre eux, c'est-à-dire le plus grand nombre, retournèrent en Angleterre ou se réfugièrent au Massachusetts. Port-Royal passa aux mains de Razilly vers le commencement d'août (1632). Ce qui restait d'Ecossais et de Français au bassin des Mines se réunit à Port-Royal.

La Hève devint de suite le chef-lieu du pays. Quarante lots de terre furent délimités et concédés, dont douze ou quinze aux gens mariés et le reste aux hommes qui comptaient s'établir.

Avec Razilly étaient arrivés Denys et d'Aulnay, deux seigneurs qui ont rempli à peu près les mêmes missions que Giffard, Bourdon, Le Gardeur et Juchereau au Canada.

Nicolas Denys, sieur de Vitré, né en 1588, avait épousé Marguerite de la Faye. Il était probablement frère de Simon Denys¹, fixé à Québec vers 1650. Nous le suivrons durant de longues années, car c'est l'un de ceux qui ont occupé le plus de place en Acadie.

Charles de Menou, seigneur d'Aulnay de Charnisay, appartenait à une famille noble du Bas-Berry et paraît avoir été parent des Razilli. Il avait amené en Acadie, ou amena bientôt sa femme, Jeanne, fille de Louis Molin ou Motin, seigneur de Courcelles en Charolais, dont il eut plusieurs enfants.

" Denys s'occupa surtout du côté commercial et financier de l'entreprise ; c'était lui qui tenait les magasins, qui recevait et expédiait les marchandises. Il créa de suite quelques produits propres à être expédiés en France, pour couvrir les achats de toute nature que nécessitait l'entretien de la colonie ; indépendamment des pelleteries que l'on achetait aux Indiens, il tira parti des magnifiques bois de charpente qui couvraient le sol, et il les chargeait sur les navires de retour, après en avoir converti une partie en madriers et en merrain.

" D'Aulnay se consacra plus spécialement à l'installation des colons et aux travaux de de la culture ; c'était lui qui veillait à l'approvisionnement de toutes ces familles, lesquelles furent défrayées de tout, pendant les premières années, tant au moyen des subventions premières fournies par le gouvernement que sur les propres ressources de M. de Razilly et de la société dont il était le représentant. Il les guidait dans leurs défrichements et leurs travaux, rassurant les uns, modérant les autres, encourageant et soutenant tout le monde ;

¹ Voir le présent ouvrage, tome III, 43, 56, 148-148.

une seule chose le contrariait dans les plans du commandeur, c'était le choix qu'il avait fait de la Hève, dont la situation resserrée et le territoire rocheux offraient aux cultivateurs peu de terrains fertiles ; souvent il présenta à ce sujet des observations judicieuses, mais inutiles ; l'excellence du port de la Hève, sa plus grande proximité de l'Europe, et les relations faciles et fréquentes que l'on y entretenait avec les bâtiments de pêche dans la saison des morues, avaient primé toute autre considération dans l'esprit du commandeur.

“ Port-Royal cependant, comme l'avait si bien jugé Poutrincourt, offrait des avantages beaucoup plus sérieux pour la prospérité agricole de la seigneurie et des censitaires : il y était resté quelques colons, les uns Écossais, comme nous l'avons vu, les autres Français datant de Poutrincourt, et mariés, autant qu'on peut le présumer, avec des Écossaises ou avec des filles métisses. Ces colons, bien que fort isolés et dénués de soutien, voyaient le produit de leurs cultures s'accroître sensiblement, tandis qu'il était facile de prévoir qu'à la Hève les cultivateurs se trouveraient promptement à l'étroit, et hors d'état d'y poursuivre un développement suffisant dans l'avenir. Les débuts néanmoins furent assez satisfaisants : trois années ne s'étaient pas écoulées depuis l'établissement de la seigneurie, que déjà chaque famille subvenait à son alimentation par les produits de ses cultures et de son bétail, car on avait importé quelques animaux et dans toutes les fermes il y avait maintenant une ou deux vaches, quelques moutons et des porcs¹.”

L'un des premiers soins de Razilly fut de créer des fiefs afin d'intéresser les seigneurs à l'établissement du pays. Latour reçut ses anciens postes du cap Sable et le bassin du fleuve Saint-Jean, où il construisit sans retard, à l'endroit appelé Jemsek, à vingt lieues de l'embouchure, un poste fortifié auquel il donna son nom. Denys eut en partage les côtes du golfe Saint-Laurent depuis la baie des Chaleurs jusqu'au détroit de Canseau, et il fixa son principal établissement à Chedabouctou, près Canseau. Latour fit la traite au fleuve Saint-Jean ; il installa peu de familles au cap Sable ; en un mot s'il agrandit ses anciennes opérations, il resta ainsi que ses hommes un traiteur et un coureur de bois. Denys ne colonisa guère ; il s'appliqua au trafic des fourrures, à l'exploitation du bois de charpente, du merrain et surtout à la pêche maritime. Ni Latour ni Denys ne contribuèrent à établir beaucoup de familles françaises ; s'il existe du sang sauvage dans les veines des Acadiens c'est à l'initiative de ces deux personnages qu'on doit le faire remonter.

En 1634, Claude de Razilly (frère d'Isaac) capitaine de la marine royale, obtint la concession de l'île de Sable, du port de la Hève et de l'habitation de Port-Royal. Il paraîtrait que le fort de la Hève fut élevé aussitôt après. Il était placé à la tête du port. Isaac Razilly y fixa sa résidence. C'est là, probablement, qu'il mourut.

La confirmation de la seigneurie de Jemsek (15 janvier 1635) porte : “A Charles de Saint-Etienne sieur de Latour, lieutenant général de Acadie—le fort de La Tour dans la rivière Saint-Jean—cinq lieues de front à la rivière sur dix de profondeur.”

¹ Rameau : *Une Colonie féodale*, p. 69.

Passé en France, l'automne de 1632, Latour attira quelques émigrants, mais la Hève et Port-Royal restèrent les points essentiels de la colonisation. Razilly conçut le projet de s'associer les chevaliers de Malte qui, presque tous marins, pouvaient être tentés de posséder un fief sur les côtes de l'Amérique du Nord ; malheureusement ils refusèrent, étant trop engagés ailleurs pour seconder les vues des pionniers de l'Acadie. La Hève et Chibouctou (Halifax) attendirent des jours meilleurs.

Au sujet de Latour, qui a été accusé par d'Aulnay de mener une vie libertine, on a cité ce passage des instructions à lui (Latour) adressées (16 mars 1633) par le secrétaire d'Etat Bouthilier : " Vous ferez retirer de votre fort tous les gens d'église, séculiers et religieux, qui y peuvent être, lesquels vous aurez soin de faire reconduire en France, et mettez en leur lieu et place des pères capucins." Ceci nous semble avoir été moins un acte de censure qu'une précaution pour laisser le champ libre aux seuls capucins. L'expérience historique nous enseigne que deux ou trois ordres religieux se nuisent dans les circonstances où se trouvait placé l'Acadie. D'ailleurs Razilly avait demandé des récollets (capucins) ; cela suffirait pour tout expliquer. Nous devons noter cependant que le père Julien Perrault, jésuite de Nantes, était au cap Breton en 1634. L'année suivante, il fut enjoint " aux récollets de la province de Paris d'aller dans l'Amérique septentrionale, dite communément Canada." Il faut entendre par là l'Acadie puisque les récollets n'allèrent point au Canada. Ce qui est certain c'est que les prêtres ne manquaient pas en Acadie, après 1632, et avant cette date il y en avait toujours eu quelques uns.

Razilly avait amené (1632) trois capucins. Ecrivant à Richelieu (15 juillet 1634) il dit : " Ces pères nous ont si bien conduits par leur exemple que le vice ne règne point en cette habitation." On doit ici comprendre la Hève et le cap de Sable où était Latour. Et il ajoute : " La charité et l'amitié y sont sans contrainte... Les sauvages se soumettent de leur franche volonté à toutes les lois qu'on veut leur imposer, soit divines soit humaines, reconnaissant Sa Majesté Très-Chrétienne pour roi."

Les choses en étaient à ce point lorsque Razilly mourut, en 1636. D'Aulnay prit le commandement et l'étendit même jusqu'à Pentagoët, fondé par Latour. Il y a lieu de croire que la compagnie des Cent-Associé confirma ses pouvoirs, mais Denys et Latour s'accommodaient mal de ce régime.

Depuis quatre ans, Latour avait eu mainte fois maille à partir avec les Anglais qui fréquentaient les côtes de Boston à l'Acadie. Des hommes avaient été tués, des postes ou comptoirs de traite brûlés. Une crise se préparait dans cette direction et c'est probablement pour la prévenir que d'Aulnay y porta son autorité.

Les terres de la Hève étaient peu fertiles. Une rangée de montagnes les coupe à une courte distance. Tout développement agricole devenait impossible. D'Aulnay transporta les colons de ce lieu à Port-Royal. Ceci se passait de 1636 à 1640. Il ne resta à la Hève que les familles des métis, les magasins et les gens nécessaires pour les garder. Une route fut ouverte entre les deux établissements. Les familles appelées de France (1636-1640) par le

nouveau gouverneur sont celles de Germain Doucet dit Laverdure, Petitpas, Boudrot et Jacob Bourgeois ; probablement aussi Hébert, Blanchart, Dupuis, Dugas Bayols, Melançon, Pelletret, Aucoin, et Savoie. Vers 1640, il y avait environ quarante familles de cultivateurs dans la vallée de Port-Royal. Le système seigneurial était le même qu'en Canada. Les Français installés sur le haut de la rivière se rapprochèrent de Port-Royal ; des fortifications s'élevèrent dans ce dernier lieu. Le père de d'Aulnay, René de Menou, conseiller du roi, qui demeurait à Paris, se tenait en rapport avec l'Acadie. Chaque printemps, des navires arrivaient en traite. Les sauvages regardaient les Français comme des frères. La paix et la prospérité succédaient aux longues années de misère et de combats.

M. Rameau qui nous raconte avec amour les belles années de Port-Royal, dit que, par les ordres de d'Aulnay, on avait construit "une sorte de monastère que l'on appelait dans le pays *le Séminaire*, dans lequel il avait installé douze récollets, et il y avait annexé une étendue de terre assez considérable, qui pût subvenir ultérieurement aux besoins de ces religieux ; ceux-ci d'autre part s'étaient obligés, non-seulement à desservir la colonie française et à faire des missions parmi les peuplades indigènes, mais encore à recevoir, entretenir et instruire dans leur maison trente jeunes gens et enfants micmacs ou abénakis, afin de propager plus aisément dans la contrée la connaissance de la religion et les premiers éléments de la civilisation ; c'est pourquoi cet établissement est appelé le Séminaire dans les documents du temps. Un des moines, Ignace de Paris, plus tard moine à Senlis, nous a laissé une relation intéressante de leurs travaux, qui se partageaient entre le ministère religieux et l'enseignement qui se donnait aux enfants des Indiens et aux enfants des colons ; il y avait là en germe quelque chose de semblable à l'établissement que les sulpiciens formèrent à Montréal à peu près dans le même temps. Le séminaire de Port-Royal formait une corporation et une fondation à part, dont les intérêts étaient tout à fait distincts de ceux de d'Aulnay, comme il appert du contrat de mariage de sa veuve en 1653 et de la capitulation de Port-Royal en 1654. Il est à regretter que d'une part les événements aient beaucoup contrarié sa consolidation, et que de l'autre l'ordre des récollets n'ait pas apporté à son développement la même activité et la même énergie que montrèrent les sulpiciens dans l'île de Montréal."

L'Acadie est une grande presqu'île que l'on peut envisager, sous bien des rapports, comme une île. Elle était trop petite pour l'ambition de trois ou quatre hommes. Charles Amador de Latour faisait le commerce à l'ouest ; Nicolas Denys à l'est ; Claude de Razilly possédait une poste (la Hève) au sud ; d'Aulnay occupait au nord Port-Royal. Ce dernier établissement était le seul digne du nom de colonie. La rivalité de ces seigneurs se manifesta par un procès entre Latour et d'Aulnay. Latour eut gain de cause. Il obtint le partage de l'Acadie en deux portions à peu près égales. Le roi par une lettre datée du 10 février 1638, établit d'Aulnay son "lieutenant-général en la côte des Etchemins (Nouveau-Brunswick, partie sud-est) à prendre depuis le milieu de la terre ferme de la baie Française (baie de Fundy) en tirant vers les Virginies et gouvernement de Pentagoët (Penosbscot dans le Maine)" et Latour son "lieutenant-général en la côte de l'Acadie depuis le milieu de la baie

Française jusqu'au détroit de Canseau." Et il ajoute : " L'habitation de la rivière Saint-Jean (Jemsek) restera ainsi au sieur de Latour, qui ordonnera de son économie et peuple comme il le jugera à propos, et le dit sieur de Latour ne s'ingérera de rien changer aux habitations de la Hève et du Port-Royal " qui demeureront à d'Aulnay. De sorte que, en définitive, dit M. Poirier, " Latour recevait le titre de lieutenant-gouverneur dans une partie de la colonie où, de fait, il n'avait plus d'autorité ni de possession, et d'Aulnay se trouvait dans le même cas. Que dire de ce partage où l'ignorance du gouvernement, sur la géographie des contrées dont il prend sur lui de déterminer les limites est si lamentablement manifeste ? Loin d'avoir réglé les différends des deux rivaux, un nouveau champ de discorde et de querelle leur est ouvert. La guerre éclata bientôt." Guerre à la fois de pirate et de procureur, comme s'exprime M. Moreau, " guerre où les ruses de la procédure se mêlèrent aux violences des combats."

La délimitation des territoires affectés aux deux lieutenants-généraux fut la cause d'une prise d'armes en 1640. Latour enleva deux petits navires appartenant à d'Aulnay. Celui-ci après avoir ravitaillé le fort de Pentagoët où commandait Germain Doucet, son capitaine d'armes, rencontra le bâtiment de Latour et le captura à la suite d'un combat assez vif. Un second procès s'ouvrit sur information préparée (14 juillet 1640) par Germain Doucet, Isaac Peseley et Guillaume Trahan, comme représentants les habitants de Pentagoët, la Hève et Port-Royal, placés sous la juridiction de d'Aulnay.

En même temps, Latour se mariait avec une Française, Marie Jacquelin, native du Mans. C'était, croyons-nous, son second mariage, le premier ayant eu lieu vers 1626 avec une sauvagesse.

D'Aulnay confia sa plainte à son père qui avait de puissants amis en France. Le 29 janvier 1641, Latour fut cité à comparaître, et un mandat lancé pour s'emparer de sa personne ; puis, avant que de l'entendre, sa commission de lieutenant-général se trouva révoquée " pour ses mauvais comportements " et parce qu'il empêchait " le progrès et avancement de la foi et religion chrétienne parmi les sauvages et l'établissement de la colonie française." Il faut avouer que le mémoire envoyé par d'Aulnay renfermait des accusations propres à effrayer le ministre — mais on ne saurait dire jusqu'à quel point d'Aulnay était juste.

Latour ne tint compte d'aucune injonction. Il avait avec lui des hommes, des armes, des sauvages et il connaissait le pays. Son fort de Jemsek pouvait, croyait-il, tenir contre n'importe quelle agression. Fier de son indépendance, soutenu par les armateurs français avec lesquels il entretenait depuis si longtemps des relations, ce chef de bande se regardait comme certains barons du moyen-âge : libre chez lui et ne relevant ni de roi ni de maître.

A partir de ce moment, la colonisation s'arrêta. De 1640 à 1650, il ne s'établit pas plus de vingt familles.

D'Aulnay passa en France (1641), fit un arrangement¹ par contrat avec Claude Razilly à Tours (19 février 1642) puis, aidé de son père, recruta une vingtaine de colons mariés et.

¹ En 1641, les membres de la société d'Acadie intéressèrent d'Aulnay dans leurs opérations pour un septième. En 1642, il fut autorisé à gérer la part que les capucins avaient dans la société d'Acadie, et Claude de Razilly lui fit don de quatre mille livres qui lui étaient dues sur les terres de Sainte-Croix.

un certain nombre de serviteurs. Munis de nouveaux ordres royaux contre Latour, il s'embarqua avec son monde, au printemps de 1642, et se dirigea sur Port-Royal. Son premier soin fut d'occuper l'embouchure du fleuve Saint-Jean, afin d'amener Latour à composition, mais celui-ci s'était lié aux Anglais et lui fit lever le blocus ; plus que cela, il le poursuivit et s'empara devant Port-Royal d'une pinasse chargée de pelleteries. D'Aulnay retourna en France (1643). Le 18 août eût lieu une autre information contre le rebelle, suivie (6 mars 1644) d'un jugement du conseil d'Etat qui mettait Latour hors la loi et confiait toute l'autorité à d'Aulnay, avec injonction de se saisir du fort Jemsek. En même temps des dépêches furent adressées aux gouverneurs des postes anglais leur reprochant d'être intervenus dans les affaires de l'Acadie.

L'un des associés de Latour était le major Gibbons, de Boston, le même qui proposa au gouverneur de la Nouvelle-France d'entreprendre l'extermination totale des Iroquois à prix fixe. De nos jours on a vu une compagnie américaine offrir à la France et à l'Angleterre de prendre, pour le compte de ces puissances, la ville de Sébastopol, moyennant une somme d'argent reconnue. Latour visita Boston, y fut bien accueilli en qualité de lieutenant-général de Louis XIV, mais ne put entraîner les marchands à prendre son parti. Il fut seulement entendu qu'il pouvait racoler des volontaires¹. Sur ces entrefaites (1644) madame de Latour, qui était allée en France, s'échappa et rejoignit son époux à Boston. Bientôt elle fit voile vers Jemsek, avec trois vaisseaux bien équipée, attendant ou l'apparition de d'Aulnay ou le retour de son mari. Ce fut d'Aulnay qui arriva.

“ Une nouvelle attaque fut donc tentée au commencement de 1645 contre le fort de Jemsek ; Mme de Latour y était seule alors avec une cinquantaine d'hommes ; néanmoins elle soutint bravement le choc et força les navires assaillants à se retirer dans le bas du fleuve Saint-Jean où ils hivernèrent. Latour était en ce moment à Boston ; un nouveau secours de la Nouvelle-Angleterre l'eût peut-être sauvé, mais les puritains, obtempérant aux représentations de la France et aux injonctions de leur propre métropole, s'y refusèrent ; trois mois après, la place fut enlevée de vive force par d'Aulnay, après un assaut meurtrier. Mme de Latour, faite prisonnière² mourut trois semaines après, laissant, assure-t-on, un jeune enfant³ qui fut envoyé en France ; son mari renonça momentanément à la lutte, et il erra, pendant plusieurs années, sur les côtes de l'Amérique du Nord⁴.”

On trouva dans Jemsek pour dix mille louis de bijoux, d'argenterie, de mobilier, canons et munitions de toute espèce. En une seule année d'Aulnay traita trois mille peaux d'orignaux, sans compter les loutres, les castors et les menues fourrures, “ ce qui fut la cause qu'il déposa Latour du fort Jemsek,” assure Nicolas Denys.

D'Aulnay recueillit tout le bénéfice du changement que produisait la disparition de son rival. En 1647 (février) le roi le nomma gouverneur-général de l'Acadie. Son attention se,

¹ Voir Ferland : *Cours d'histoire*, I, 348.

² Elle assista, la corde au cou, à la pendaison de tous ses soldats, moins un.

³ Latour paraît avoir eu plus d'un enfant de ce mariage.

⁴ Rameau : *Une Colonie féodale*, 92.

concentra plus que jamais dans le bassin des Mines. Il y consolida la vraie colonie acadienne : cultures, moulins, église, bonne administration. Vers 1650, quarante-cinq à cinquante ménages européens y étaient groupés, outre une soixantaine d'hommes à gages, coureurs de bois, domestiques ou soldats, ce qui portait à près de trois cent le chiffre de cette population. Avec les gens de Denys, on peut compter, dit M. Rameau, un total de quatre cents âmes, pour toute l'Acadie, au lieu d'une trentaine en 1632 et de cent cinquante à cent quatre-vingts en 1636.

Razilly et d'Aulnay amenèrent de France à peu près quarante familles, soit deux fois plus qu'il n'en vint ensuite pendant tout le temps de la domination française, jusqu'en 1710, car durant cette seconde période on n'en compte guère plus de vingt nouvelles constituées avant leur débarquement en Acadie ; les émigrants ou engagés qui arrivèrent dans ce laps de temps étaient des jeunes gens qui prirent femmes dans les familles acadiennes. " On peut donc considérer, observe M. Rameau, que le rôle de Razilly et de d'Aulnay à Port-Royal fut exactement semblable à celui des sulpiciens à Montréal et à celui de Giffard de Beauport et de Juchereau de la Ferté aux environs de Québec."

Le mot métis a été prononcé. Les uns disent qu'il est le résultat d'une pure invention ; les autres, que plusieurs faits le justifient. M. Poirier le rejette, sauf dans trois ou quatre cas dont la moitié sont postérieurs à 1650. " Non seulement, dit-il, il ne s'est pas contracté d'unions entre les colons amenés par Razilly et d'Aulnay — seule et véritable souche des Acadiens — et les prétendus métis issus de La Tour et de ses compagnons, mais il n'y en a pas eu non plus entre leurs descendants respectifs. Les aventuriers du cap Sable, dont le grand nombre était pêcheurs, les autres pirates ou flibustiers, tous compagnons plus ou moins persévérants de La Tour, ont péri par la guerre, se sont dispersés sur le continent américain, ou sont retournés en France. Le cap Sable, la rivière Saint-Jean, puis Boston et les côtes du Maine, voilà quels ont été leurs champs de batailles et leurs lieux de retraite. Dans ces périlleuses embuscades, dans ces combats de corsaires, il en tombait toujours un grand nombre sous les mousquets plus nombreux ou mieux exercés des soldats de d'Aulnay." Il ajoute que, obligés de s'éloigner de l'Acadie après la défaite de Latour, ils finirent par se diriger du côté de Boston, où ils passèrent l'hiver de 1645-46.

Il en est peut-être, en effet, du groupe acadien comme de celui du Canada qu'on a voulu faire descendre en partie des sauvages et qui se trouve n'avoir presque jamais contracté d'alliance avec les indigènes. Certains cas isolés sont tout ce que l'on relève en examinant les choses de près. La nature même de notre organisation sociale répugne à ces mélanges — l'on a trop oublié ce point essentiel de la question. Quelques personnes cherchent à prouver leur thèse de métissage par l'apparence physique de certains individus, surtout la coloration de la peau et des cheveux. C'est le dernier moyen de ceux qui ont épuisé leurs arguments. La science n'y croit plus, car on a étudié ces transformations dans tous les pays et il est constant qu'elles se produisent sous d'autres influences que celle du croisement des races.

Au milieu de sa prospérité le seigneur de Port-Royal périt subitement. Le 21 mai 1650,

allant visiter les travaux qu'il dirigeait, il fut saisi par le froid et la fatigue. On le trouva mort près du rivage, enfoncé dans les vases.

Ses enfants retournèrent plus tard en France. Il avait quatre filles et quatre garçons. Ceux-ci moururent tous sur les champs de bataille. La gestion des biens de d'Aulnay passa aux mains de Germain Doucet dit Laverdure, sous la surveillance de la veuve, en dépit du sieur de Saint-Mas, que messire René de Menou de Charnisay, le père, (âgé alors de quatre-vingts ans) avait nommé son fondé de pouvoir. Comme on était à se débattre contre cet agent, Latour reparut.

La carrière déjà si accidentée de l'ancien commandant du cap Sable n'en était qu'à sa quatrième phase. Aussitôt après la prise du fort Jemsek (1645) il s'était rendu à Terre-neuve solliciter des secours auprès de sir David Kertk, gouverneur de cet île, le même qui avait pris Québec seize ans auparavant. Sa démarche resta infructueuse. Il se réfugia alors à Boston. Au printemps de 1646, suivi de cinq Anglais et de cinq Français, il monta un navire équipé en traite par ses amis les puritains, mais il les trahit, força les Anglais de débarquer au cap Sable et se sauva avec le vaisseau, dans le dessein de se rendre à la baie d'Hudson. Passant à Terre-neuve, il essuya un nouveau refus de Kertk et fit voile pour Québec, où il arriva au mois d'août. " Le 8, sur le soir, rapporte le *Journal des Jésuites*, parurent le navire du capitaine Pouillet et le phlibot de M. de la Tour, qui se venait réfugier ici ; ils arrivèrent ici le lendemain. On tira à l'arrivée du dit sieur de la Tour, et à sa descente ; il fut logé au fort. M. le gouverneur (de Montmagny) le premier jour lui donna le devant ; il l'accepta pour le premier jour, et puis le refusa, comme il devait." Le même *Journal* marque, le 21 juin 1647 ; " Commencement de commerce de lettres avec M. d'Aunay Razilly. Le Père de Quen lui écrivit l'an passé pour r'avoir un petit sauvage captif ; il lui répondit cette année fort honnêtement, et son commis au commis de Tadoussac." Le 7 mars 1648, à Québec, Latour fut parrain de Charles-Amador Martin (second prêtre canadien). Le 16 avril, il partit de cette ville " avec des Hurons qui vont en chaloupe pour faire la guerre " en haut du fleuve. Le 12 septembre, aux Trois-Rivières, il fut parrain d'un petit sauvage ; la marraine était madame Jean Godefroy de Lintot. Le 18 juillet 1649, aux Trois-Rivières, on le retrouve parrain d'Amador Godefroy, sieur de Saint-Paul, fils de Jean Godefroy de Lintot et de Marie Leneuf. Deux parents des Kertk demeuraient alors aux Trois-Rivières, Médard Chouard des Groselliers¹ et Pierre-Esprit de Radisson. Ils ont dû concerter plus d'un plan avec Latour. Ces trois hommes qui, l'un après l'autre, passèrent aux Anglais pour revenir aux Français, puis retourner aux Anglais, ne pouvaient guère se rencontrer sans se communiquer leurs projets. Latour, proscrit, mis hors la loi, était reçu à Québec avec honneur ; aux Trois-Rivières il fréquentait les premières familles de la ville. C'est vers ce temps que Simon Denis, sieur de Vitré, vint s'établir à Québec. Les troubles de l'Acadie paraissent avoir amené au Canada quelques autres personnes.

¹ En 1653, il alla en Acadie où Latour était tout à fait réintégré.

Latour, croit-on, apprit le décès de d'Aulnay en France, où il n'était pas plus inquiet qu'au Canada. Les affaires politiques du royaume avaient subi bien des changements depuis quelques années. L'ancien commandant du cap Sable se fit pourvoir d'une commission royale, (25 février 1651) assembla un certain nombre de coureurs d'aventures, à la tête desquels se plaça un gentilhomme normand appelé Philippe Mius d'Entremont. Tous ensemble, ils débarquèrent en Acadie (1651) pleins d'audace et presque menaçants. La rentrée en scène d'un personnage comme Latour n'était pas une mince affaire, aussi obtint-il de madame d'Aulnay, tant par des paroles que par intimidation, ainsi que s'exprime M. Rameau, la possession du fort Jemsek, plus le gouvernement de l'Acadie, car on le regardait comme le délégué du roi. D'Entremont eut le fief du cap Sable, et il s'y installa avec sa femme, Madeleine Elie. Bientôt des difficultés s'élevèrent au sujet des limites territoriales et des privilèges de traite, mais les coups de théâtre étaient choses ordinaires dans l'existence de Latour : il demanda la main de madame d'Aulnay : elle accepta. Le mariage eut lieu le 24 février 1653. Tous deux partirent pour Jemsek. Les enfants¹ mineurs de Latour héritaient du cap Sable, ainsi que des biens² de leur père dans la vieille France.

Denys dans son gouvernement du golfe et des îles, restait libre. Il était ami de Latour. Madame d'Aulnay ne l'avait pas trop ménagé. Le *Journal des Jésuites* nous fait savoir, à la date du 29 juin 1651, que nouvelle était parvenue à Québec "de la prise de notre frégate à Gaspé par une barque de madame Daunay." Traiteurs contre traiteurs, c'est l'histoire de tous les temps. Madame d'Aulnay ne tolérait pas plus les jésuites que les autres. Le 12 octobre, ce *Journal* ajoute : arriva la frégate envoyée par le lieutenant de l'Acadie, laquelle avait été prise sur nous le printemps par les gens de madame Daunay. Messieurs Denys, qui avaient été pris prisonniers par madame d'Aulnay, furent aussi renvoyés avec la même frégate." Dans cette restitution on reconnaît la main de Latour. "Le 4 mai 1652, la frégate part pour Tadoussac, M. Denis pour aller trouver M. de la Tour, afin de se rétablir vers Miscou." Enfin, le 13 janvier 1654, le roi accorda à Nicolas Denys des provisions de gouverneur se lisant comme suit :

"Etant bien informé et assuré de la louable et recommandable affection, peine et diligence que le sieur Nicolas Denys, écuyer, qui était ci-devant institué et établi par la compagnie de la Nouvelle-France, gouverneur en toute l'étendue de la grande baie Saint-Laurent et îles adjacentes, à commencer depuis le Cap-de-Canseau jusqu'au Cap-des-Rosiers, en la Nouvelle-France ; et lequel, depuis neuf ou dix ans en-ça, a apporté et utilement employé tous ses soins, tant à la conversion des sauvages du dit pays, à la foi et religion chrétienne, qu'à l'établissement de notre autorité, en toute l'étendue du dit pays, ayant construit deux forts, et contribué de son possible à l'entretien de plusieurs ecclésiastiques religieux, pour l'instruction des enfants des dits sauvages, et travaillé au défrichement des

¹ Le contrat porte : "enfants mineurs du premier mariage," ce que nous entendons par l'alliance faite, en 1640, avec Marie Jacquelin. Car le véritable premier mariage de Latour paraît avoir eu lieu avec une sauvagesse.

² Claude de Latour, père de Charles, paraît être mort vers 1636.

terres, où il aurait fait bâtir plusieurs habitations ; ce qu'il aurait continué de faire, s'il n'en eût été empêché par Charles de Menou, sieur d'Aulnay Charnisay, lequel, à main armée et sans aucun droit, l'en aurait chassé, pris de son autorité privée les dits forts, victuailles et marchandises, sans en faire aucune satisfaction, et même ruiné les dites habitations ; de sorte que pour remettre le dit pays, le rétablir en son premier état, pour être capable d'y recevoir les colonies qui y avaient commencé leur établissement par le moyen des dites habitations qui y étaient faites et construites, et des forts dont le dit Charnisay s'est emparé, il est nécessaire d'y envoyer un homme capable et instruit en la connaissance des lieux, fidèle à notre service, pour reprendre les dits forts ou en construire d'autres, et remettre le dit pays sous notre domination, et la dite compagnie dans ses droits, portés par l'édit de son établissement ; et pour la défense du dit pays munir et garder les dits forts, et ceux qui seront faits, de nombre suffisant de gens de guerre et autres choses nécessaires où il convient faire de grandes dépenses. Et pour nous rendre un service de cette importance, étant assuré du zèle, soin, industrie, courage, valeur, bonne et sage conduite du dit sieur Denys, lequel nous aurait été présenté par la dite compagnie, avons, de notre certaine science, pleine puissance et autorité royale, icelui sieur Denys, confirmé et confirmons de nouveau, en tant que de besoin est ou serait, ordonné et établi, ordonnons et établissons par ces présentes signées de notre main, gouverneur et lieutenant-général représentant notre personne en tout le pays, territoire, côtes et confins de la Grande-Baie de St. Laurent, à commencer du Cap-de-Canseau jusqu'au Cap-des-Rosiers, Isles-de-Terreneuve, Isles du Cap-Breton, de Saint-Jean, et autres isles adjacentes, pour y établir notre domination, et la dite Compagnie de la Nouvelle-France dans ses droits, y faire reconnaître notre nom, puissance et autorité, assujétir soumettre et faire obéir les peuples qui y habitent, et les faire instruire en la connaissance du vrai Dieu et en la lumière de la foi et religion chrétienne, et y commander tant par mer que par terre ; ordonner et faire exécuter tout ce qu'il connaîtra se devoir... Voulons et entendons que le dit sieur Denys se réserve, approprie et jouisse pleinement et paisiblement de toutes les terres à lui ci-devant concédées par la dite Compagnie de la Nouvelle-France, lui et les siens, et que d'icelles il puisse en donner et départir telle part qu'il avisera, tant à nos dits sujets qui s'y habitueront, qu'aux dits originaires, ainsi qu'il jugera bon être, selon les qualités, mérite et services des personnes... Voulons que le sieur Denys privativement à tous autres, jouisse du privilège, pouvoir et faculté de trafiquer et faire la traite de pelleteries avec les dits sauvages, dans toute l'étendue du dit pays de terre ferme et côtes de la grande baie Saint-Laurent, Terre-Neuve, Cap-Breton et autres îles adjacentes, pour en jouir de toutes les choses ci-déclarées et par ceux qu'il commettra, et à qui il en voudra donner la charge, et qu'il lui soit fait raison par la veuve du dit d'Aulnay Charnisay et ses héritiers, de toutes les pertes et dommages. De plus, nous avons donné et donnons, attribué et attribuons au dit sieur Denys, le droit et faculté et pouvoir de faire une compagnie sédentaire de la pêche des morues, saumons, maquereaux, harengs, sardines, vaches marines, loups marins et autres poissons qui se trouveront en toute l'étendue du dit pays et côte de l'Acadie, jusqu'aux

Virginies et îles adjacentes, à laquelle compagnie seront reçus tous les habitants du dit pays, pour telle part qu'ils y voudront entrer pour des profits y participer, de ce que chacun y aura mis."

L'entente de Denys avec Latour est visible. Les créanciers de d'Aulnay le voyaient bien aussi : il leur était dû par ce dernier deux cent soixante mille livres. Les négociants de la Rochelle obtinrent un jugement, et, au mois de mars 1654, Emmanuel Le Borgne chevalier de Saint-Michel et un nommé Guilbaut, accompagnés d'une troupe armée, s'embarquèrent pour l'Acadie. En passant à Chédabouctou ils pillèrent les établissements de Denys ; ensuite Le Borgne s'empara de Port-Royal et se préparait à aller attaquer Jemsek lorsqu'il sut que Denys avait en main une commission royale et prétendait la faire respecter. Latour en avait une aussi. Le Borgne hésita à agir, mais en même temps la guerre éclatait en Europe. Les Anglais du Massachusetts surprirent Latour dans son fort et le chassèrent. Ils parurent alors devant Port-Royal, où étaient à peu près trois cents habitants, qui se rendirent le 16 août 1654. Le Borgne fut capturé avec son navire. Pentagoët et le cap Sable subirent le même sort. Toute l'Acadie, sauf les possessions de Denys, tomba au pouvoir des Anglais.

Un arrêt du roi de France, en faveur de Nicolas Denys (5 octobre 1655) paraît avoir mécontenté Latour, car nous le voyons partir pour l'Angleterre et participer au bénéfice d'un acte de concession de toute l'Acadie accordée par Cromwell (9 août 1656) à sir Thomas Temple, William Crowne et Charles de Latour. Ce dernier eut l'adresse de vendre sa part à Temple et Crowne et se retira pour toujours dans la vie privée.

Les origines de l'Acadie ont été suffisamment exposées pour que le lecteur se rende compte de la question tant de fois débattue au sujet du caractère de ses premiers habitants. Nous voyons maintenant que trois groupes distincts s'y sont formés : Port-Royal avec Razilly et d'Aulnay ; le cap Sable avec Biencourt et Latour ; la région du golfe avec Denys. Ces deux derniers rassemblements d'hommes n'ont point formé assez de familles pour mériter la place d'honneur dans notre histoire. La seule colonie digne de ce nom est celle de Port-Royal—parce qu'elle était agricole, et que les descendants des familles établies en ce lieu se sont perpétués jusqu'à nos jours. Ainsi donc, contrairement à ce que l'on a dit, le peuple acadien ne fut pas une réunion d'aventuriers, un ramas d'écumeurs de mer, une sorte d'association de boucaniers vivant au hasard des circonstances et pliant ses tentes à l'approche du danger. Il était avant tout agriculteur, pas du tout adonné à la course ou à la guerre, et il cherchait à se créer une patrie, à se faire un avenir par les moyens les plus droits, les plus honorables : le travail, la moralité, les vertus domestiques. En cela, il ressemble à s'y méprendre aux colons du Canada. Si plus tard, les gouverneurs des postes anglais n'avaient pas commencé l'agression, si les couronnes de France et de la Grande-Bretagne étaient restées en paix, nous n'aurions point vu les habitants de Port-Royal et du bassin des Mines se mettre en mer et devenir la terreur de la Nouvelle-Angleterre. Les historiens n'ont cessé de nous peindre les Acadiens primitifs comme des brigands, des pirates, des gens de sac et de corde. Aujourd'hui on découvre que c'est tout le contraire qui est vrai. Les bandes

de Latour ont valu à l'Acadie cette mauvaise réputation. Les paisibles fermiers de Port-Royal et de Grand-Pré cultivaient la terre, multipliaient leurs troupeaux et fondaient des familles, mais ne possédaient aucun navire. Contents de leur sort, songeant au bonheur que d'abondantes récoltes promettaient à leurs enfants, ils n'étaient pas hommes à franchir les bornes de leur horizon et adopter d'eux-mêmes cette vie de périls, de misères, de privations et de déboires qui leur fut imposée vers la fin du dix-septième siècle.

Il en a été des premiers établissements de l'Acadie comme de ceux du Canada : le roi ne les prit pas assez sous sa protection. L'initiative individuelle pouvait donc seule les faire réussir—c'est ce qui arriva. On rencontre dans l'Histoire de ces hommes d'élite dont le dévouement est, pour ainsi dire, illimité et qui apparaissent à l'heure voulue, dépassant de toute la tête ceux qui les entourent, créant, fécondant une œuvre nouvelle, puis s'éteignant sans laisser de fortune, sans presque laisser de nom, tandis que les fruits de leurs efforts nourrissent une population qui se développe sur un sol conquis par eux. Tels furent Poutrincourt, Razilly, d'Aulnay.

Durant au moins quinze ans, après la reddition de Port-Royal, il ne vint aucun émigrant en Acadie. Entre 1664 et 1668, on en vit même partir quelques uns pour le Canada, où la situation des affaires se faisait meilleure de jour en jour.

Temple était colonel dans l'armée anglaise. Au commencement de 1657 il arriva en Acadie, en qualité de gouverneur des forts Jemsek et Pentagoët. C'est alors que de concert avec Crowne, il acquit les droits de Latour et dépensa de fortes sommes pour exploiter ses fiefs : son but était le trafic. Au mois de janvier 1658, les Cent-Associés envoyèrent Le Borgne à Londres redemander l'Acadie. Cromwell ne voulut pas l'entendre. Sans se décourager, Le Borgne envoya vers l'Acadie son fils âgé de vingt-quatre ans, Emmanuel, qui portait le nom de sieur de Belle-Isle, avec instruction de se fortifier dans la Hève, mais les Anglais l'en empêchèrent et le firent prisonnier ; conduit en Angleterre, on le relâcha. Temple mit une garnison à Port-Royal. Lorsque Charles II monta sur le trône (1660) un nommé Thomas Elliot éleva des réclamations sur le territoire de la Nouvelle-Ecosse ; Temple fut contraint de lui payer une rente annuelle de six cents louis. Pendant l'absence de Temple qui était allé à Londres défendre ses intérêts, le capitaine Breedon gouverna la province (1661). Temple revint avec une nouvelle commission de gouverneur. On rapporte que c'était un homme d'esprit. Un jour Charles II lui témoigna son mécontentement de ce que les colons du Massachusetts avaient frappé une monnaie sans sa permission. Temple tira de sa poche l'une de ces pièces sur laquelle était figuré un pin. Le roi demanda quel était cet arbre. "C'est un chêne, répondit le rusé colonel, le chêne dans lequel Votre Majesté a trouvé son salut autrefois." Cette allusion au fameux Royal Oak fit plaisir au roi qui ne parla plus de la malencontreuse monnaie.

En 1661, Louis XIV renouvela sa demande pour ravoir l'Acadie, mais sans succès. On fit traîner l'affaire et tandis que les dépêches diplomatiques s'échangeaient, Charles II donna (1664) à son frère le duc d'York tout le territoire compris entre Sainte-Croix et

Pemaquid, et au nord jusqu'au Saint-Laurent. Temple s'aperçut qu'on se moquait de ses patentes et que sa fortune était fort aventurée.

Le cap Breton et le grand fief de Denys étaient resté français, comme le montrent les notes suivantes. Michel Le Neuf de la Vallière, né aux Trois-Rivières en 1640, fils de Jacques Le Neuf de la Poterie et de Marguerite Le Gardeur, paraît avoir fait une partie de son éducation en France d'où il revint le 20 août 1657. En 1661, il commandait une expédition destinée à se rendre "à la mer du Nord" par le Saguenay¹. En 1655, sa sœur Catherine avait épousé Pierre, fils de Simon Denys, à Québec. Jacques Leneuf, mis à la tête des milices (mai 1665) paraît avoir envoyé son fils Michel au cap Breton et dans les territoires de Nicolas Denys, où Charlevoix le signale comme officier militaire en 1666. Ce jeune homme avait dû épouser Marguerite-Françoise, fille de Nicolas Denys, en 1665 puisque Alexandre, leur premier enfant naquit au Cap-Breton, ou à Chedaboutou, le 22 juin 1666, comme le constate l'acte de baptême de celui-ci fait aux Trois-Rivières le 2 février 1667. Alexandre de Prouville, écuyer, marquis de Tracy, fut parrain, représenté par le capitaine de Loubia. Cet enfant porta le nom de Beaubassin.

Latour mourut en 1666, probablement chez Muis d'Entremont, dans la presqu'île de Pobomcoup, non loin du cap Sable. Il était alors le seul survivant de ceux qui avaient connu Poutrincourt. De sa troisième femme, madame d'Aulnay, il laissa cinq enfants² : *Marie*, née en 1654, mariée à Alexandre Emmanuel Le Borgne de Belle-Isle ; *Jacques*, né en 1661, marié à Anne Melanson ; *Charles*, né en 1664 ; *Anne*, née aussi en 1664, mariée à Jacques Muis d'Entremont, sieur de Poubomcou ; *Marguerite*, née en 1665, mariée à Abraham Muis d'Entremont. Les d'Entremont, encore nombreux dans l'ouest de la Nouvelle-Ecosse, descendent pour la plupart d'Anne et Marguerite Latour. Les Girouard, les Landry et les Porlier, sans compter d'autres familles, ont du sang de Latour dans les veines par suite d'alliance avec les enfants du fameux aventurier.

La paix de Breda (31 juillet 1667) ajouta au Canada l'Acadie³ et un havre à Terre-neuve où fut érigé un fort. M. Morillon du Bourg alla (1668) au nom du roi de France, prendre possession de l'Acadie et donna à Emmanuel Le Borgne⁴ de Belle-Isle le titre provisoire de gouverneur. Les choses en restèrent là pendant deux autres années.

Talon⁵ projetait d'ouvrir un chemin entre Québec et Pentagoët. On considérait alors ce poste comme la clef de l'Acadie. En montant la rivière Chaudière, on arrive à la cime des terres, d'où un portage conduisait à la *Moose-River*, affluent à la Kennebeck ; un second portage permettait de passer de cette dernière à la Penobscot qui débouche dans la mer à Pentagoët.

¹ Voir le présent ouvrage, III, 153.

² Elevés par M. d'Entremont.

³ Dans les provisions de gouverneur-général données à Frontenac le 7 avril 1672, il est dit : "Canada, Acadie et île de Terre-neuve et autres pays de la France septentrionale."

⁴ Fils d'Emmanuel Le Borgne, chevalier de Saint-Michel, lequel paraît être décédé vers 1670, si on en juge par une requête de sa veuve, Jeanne François, qui date de cette année.

⁵ Envoyé au Canada le 23 mars 1665, cet intendant arriva à Québec le 12 septembre, avec M. de Courcelles. Il retourna en France le 8 avril 1668 et fut renvoyé le 10 mai 1670 dans la colonie, où il débarqua le 18 août. Il en repartit l'automne de 1672 avec M. de Courcelles, aussitôt après l'arrivée de M. de Frontenac.

En tout, cent vingt lieues de forêt et de montagnes. L'intendant chargea (1670) M. Patoulet¹ de dresser un rapport sur cette route communément appelée le chemin de Kennebeck ; l'automne de 1671, Thomas Tarieu de la Naudière et Dumont de Saint-Lusson furent envoyés pour faire une exploration en règle ; l'intendant enjoignit à M. de Grandfontaine de prendre note des travaux à exécuter dans les portages et au fort même de Pentagoët. Cet officier, (Hubert d'Andigny, chevalier de Grandfontaine, capitaine aux régiments de Carignan et du Poitou, devenu major d'infanterie) s'était familiarisé avec la vie des bois et la guerre des Sauvages. On lui donna ordre d'aller, avec quelques troupes (une trentaine d'hommes) prendre le commandement de l'Acadie. Quatre officiers l'accompagnèrent : le capitaine de Chambly, le lieutenant de Marson de Joybert de Soulanges, l'enseigne de Villieu et l'enseigne Vincent de Saint-Castin. Ce dernier âgé d'une vingtaine d'années, commençait à figurer au milieu des brillants officiers du Canada par son esprit, son courage, les talents dont il était doué. Sur le chemin de Kennebek il servit à la fois de guide, de pourvoyeur des vivres (en chassant) puis, arrivé dans les montagnes, ayant fait la rencontre des Abénaquis, il se lia avec eux et entraîna un certain nombre à la suite des Français. La petite flottille composée en tout de douze canots, parut, le 5 août 1670, devant Pentagoët. Sir Richard Walker, qui y commandait depuis 1654, paraît-il, remit les clefs de la place à M. de Grandfontaine et sortit avec ses soldats. Saint-Castin resta dans le fort avec une dizaine d'hommes. Le détachement français poursuivit sa route. Le 27, Jemsek reconnaissait l'autorité de la France ; le 2 septembre M. de Soulanges occupait Port-Royal. Trompé dans tous ses calculs, Temple perdait seize mille louis.

Le gendre de Latour, Martignon D'Arpentigny, à la fois héritier et créancier de son beau-père, s'était adjugé Jemsek, mais lorsque M. de Soulanges arriva pour y commander il le reçut de bonne grâce, seulement, il eut le soin de dresser un mémoire officiel de ses réclamations. Les deux fils de Latour s'étaient retirés auprès de Muis d'Entremont, dans la seigneurie de Pobomcoup, autrement dite "quartier du cap Sable," qui s'étendait jusqu'au cap Neigre ; le changement de régime ne pouvait que leur plaire. Joseph, l'aîné des enfants de d'Aulnay, qui avait trente-quatre ans, en 1670, sollicita sans l'obtenir la charge de gouverneur royal en Acadie. Lui et ses frères se retirèrent en France et ne revinrent plus.

Le gouvernement confié à M. de Grandfontaine, remarque M. Rameau, "comprendait une immense région : 1. l'Etat du Maine, le sud du Nouveau-Brunswick, et la Nouvelle-Ecosse qui formait l'Acadie proprement dite ; — 2. le pays des Maléchites et la baie des Chaleurs, c'est-à-dire le nord du Nouveau-Brunswick ; — 3. les îles de Saint-Jean et du cap Breton. Les principaux étaient à Passamacadie, Pentagoët, Jemsek, Miramichi, Népisygn, Chédabouctou, la Hève, le cap Sable et Port-Royal ; le cap Sable et la Hève étaient les seuls où il se trouvât une population européenne sérieusement établie, avec des femmes, des enfants et des cultures ; partout ailleurs on ne rencontrait que des forts plus ou moins considérables avec des magasins ; Miramichy, Nipisigny, Chédabouctou appartenaient toujours aux enfants de Denys."

¹ Ce fonctionnaire était en Canada le 11 novembre 1669. Dans le mémoire à lui adressé de Paris, le 30 mars 1671, il est appelé "commissaire de marine à Pentagouët." Le 1er avril 1679, il fut nommé intendant de justice, police et finances des îles françaises de d'Amérique.

Recensement nominal de l'Acadie, envoyé en 1671, par M. de Grandfontaine et déposé aux archives du ministère des colonies à Paris (ci-devant au ministère de la marine).¹

PORT-ROYAL. — Jacob Bourgeois, chirurgien, 50 ; femme, Jeanne Trahan ; enfants : Jeanne, 27, Charles, 25, Germain, 21, Marie, 19, Guillaume, 16, Marguerite, 13, François, 12, Anne, 10, Marie, 7, Jeanne, 4 ; b. c., 33, b., 24, ar. v., 5.

Jean Gaudet, 96 ; femme, Nicolle Colleson ; enfant : Jean, 28 ; b. c. 6, br. 3, ar. v., 3.

Denis Gaudet, 46 ; femme, Martine Gauthier ; enfants : Anne, 25, Marie, 21, Pierre, 20, Pierre, 17, Marie, 14 ; b. c., 9 ; br., 13 ; ar. v., 6.

Roger Kuessy, 25 ; femme, Marie Poirié ; enfant : Marie, 2 ; b. c., 3, br., 2.

Michel de Forêt, 33 ; femme, Marie Hébert ; enfants : Michel, 4, Pierre, 2, René, 1 ; b. c., 12, br., 2 ; ar. v., 2.

Veuve Etienne Hébert, 38 ; enfants : Marie, 20, Marguerite, 19, Emmanuel, 18, Etienne, 17, Jean, 13, Françoise, 10, Catherine, 9, Martin, 6, Michel, 5, Antoine, 1 ; b. c., 4, br., 5, ar. v. 3.

Antoine Babin, 45 ; femme, Marie Mercié ; enfants : Marie, 9, Charles, 7, Vincent, 5, Jeanne, 3, Marguerite, 1 ; b. c., 6, br., 8, ar. v., 2.

Olivier Daigre, 28 ; femme, Marie Gaudet ; enfants : Jean, 4, Jacques, 2, Bernard, 1 ; b. c., 6, br., 6, ar. v., 2.

Antoine Hébert, tonnelier, 50 ; femme, Geneviève Lefranc ; enfants : Jean, 22, Jean, 18, Catherine, 15 ; b. c., 18, br., 7, ar. v., 6.

Jean Blanchard, 60 ; femme, Radegonde Lambert ; enfants : Martin, 24, Madeleine, 28, Anne, 26, Guillaume, 21, Bernard, 18, Marie, 15 ; b. c., 12, br., 9, ar. v., 5.

Veuve François Aucoin, 26 ; enfants : Anne, 12, Marie, 9, Jérôme, 7, Huguette, 5, François, 2 ; b. c., 6, br., 3, ar. v., 6.

Michel Dupeux, 37 ; femme, Marie Gauterot ; enfants : Marie, 14, Martin, 6, Jeanne, 4, Pierre, 3 ; b. c., 5, br., 1, ar. v., 6.

Claude Terriau, 34 ; femme, Marie Gauterot ; enfants : Germain, 9, Marie, 6, Marguerite, 4, Jean, 1 ; b. c., 13, br., 3, ar. v., 6.

Germain Terriau, 25 ; femme, Andrée Brun ; enfant : Germain, 2 ; b. c., 5, br., 2, ar. v., 2.

Jean Terriau, 70 ; femme, Perrine Beau ; enfants : Claude, 34, Jean, 32, Bonaventure, 30, Germain, 25, Jeanne, 27, Catherine, 21, Pierre, 16 ; b. c., 6, br., 1, ar. v., 5.

François Scavoie, 50 ; femme, Catherine Lejeune ; enfants : Françoise, 18, Germain, 17, Marie, 14, Jeanne, 13, Catherine, 9, François, 8, Barnabé, 6, Andrée, 4, Marie, 2 ; b. c., 4, ar. v., 6.

Jehan Corperon, 25 ; femme, Françoise Scavoie ; enfant : une fille de six semaines ; b. c., 1, br., 1.

Les numéros qui suivent les noms indiquent l'âge de chacun, *b. c.* veut dire bêtes à cornes ; *br.* brebis ; *ar. v.* arpents de terre en valeur ; les chiffres qui suivent ces divers signes indiquent la quantité de chaque objet.

Pierre Martin, 70 ; femme, Catherine Vigneau ; enfants : Pierre, 45, Marie, 35, Marguerite, 32, André, 30, Mathieu, 35 ; b. c., 7, br., 8, ar. v., 2.

François Pélerin, 35 ; femme, Andrée Martin ; enfants : Huguette, 5, Marie, 2, et un petit enfant de quelques jours ; br., 1, ar. v., 1.

Pierre Morin, 37 ; enfants : Pierre, 9, Louis, 7, Antoine, 5, Marie, 3, Anne, 10 mois ; b. c., 3, br., 4, ar. v., 1.

Mathieu Martin, 35, (non marié et tisserand) ; b. c., 4, br., 3.

Vincent Brun, 60 ; femme, Renée Brode ; enfants : Madeleine, 25, Andrée, 24, François, 18, Bastien, 15, Marie, 12 ; b. c., 10, br., 4, ar. v., 5.

François Gauterot, 58 ; femme, Edmée Lejeune ; enfants : Marie, 35, Charles, 34, Marie, 24, René, 19, Marguerite, 16, Jean, 23, François, 19, Claude, 12, Charles, 10, Jeanne, 7, Germain, 3 ; b. c., 16, br., 6, ar. v., 6.

Guillaume Trahan, maréchal, 60 ; femme, Madeleine Brun ; enfants : Guillaume, 4, Jehan-Charles, 3, Alexandre, 1 ; b. c., 8, br., 10, ar. v., 5.

Pierre Sire, armurier, 27 ; femme, Marie Bourgeois ; enfant : Jean, 3 mois ; b. c., 11, br., 6.

Pierre Thibeau, 40 ; femme, Jeanne Terriau ; enfants : Pierre, 1, et cinq filles ; b. c., 12, br., 11, ar. v., 7.

Claude Petitpas, 45 ; femme, Catherine Bugard ; enfants : Bernard, 12, Claude, 8, Jean, 7, Jacques, 5, et 3 filles ; b. c., 26, br., 11, ar. v., 30.

Bernard Bourc, 23 ; femme, Françoise Brun ; enfant : 1 fille ; b. c., 6, br., 2

Bonaventure Tériau, 27 ; femme, Jeanne Boudrot ; enfant : 1 fille ; b. c., 6, br., 6, ar. v., 2.

Michel Boudrot, 71 ; femme, Michelle Aucoin ; enfants : François, 29, Charles, 22, Jean, 16, Abraham, 14, Olivier, 10, Claude, 8, François, 5, 4 filles ; b. c., 5, br., 12, ar. v., 8.

Pierre Guillebaut, 32 ; femme, Catherine Tériau ; enfant : 1 fille ; b. c., 6, br., 5, ar. v., 15.

Jean Labathe, 33 ; femme, Renée Gautherot ; b. c., 26, br., 15, ar. v., 15.

Martin Blanchart, 24 ; femme, Françoise Leblond ; b. c., 5, br., 2, ar. v., 15.

Jean Bourc, 25 ; femme, Marguerite Martin ; enfants : 2 filles ; b. c., 3, br., 5, ar. v., 15.

Antoine Bourc, 62 ; femme, Antoinette Landry ; enfants : François, 27, Jean, 24, Bernard, 22, Martin, 21, Abraham, 9, et 6 filles ; b. c., 12, br., 8, ar. v., 4.

Laurent Grangé, 34 ; femme, Marie Landry ; enfants : Pierre, 9 mois, et une fille ; b. c., 5, br., 6, ar. v.,

Perrine Landry, veuve de Jacques Joffriau, 60.

Pierre Doucet, maçon, 50 ; femme, Henriette Peltret ; enfants : Toussaint, 8, Jean, 6, Pierre, 4, et 2 filles ; b. c., 7, br., 6, ar. v., 4.

François Bourc, 28 ; femme, Marguerite Boudrot ; enfants : Michel, 5, et 1 fille ; b. c., 15, br., 5, ar. v., 5.

Germain Doucet, 30 ; femme, Marie Landry ; enfants : Charles, 6, Bernard, 4, Laurent, 3 ; b. c., 11, br., 7, ar. v., 3.

François Girouard, 50 ; femme, Jeanne Aucoin ; enfants : Jacob, 23, Germain, 14, et 3 filles ; b. c., 16, br., 12, ar. v., 8.

Jacques Belou, tonnelier, 30 ; femme, Marie Girouard ; enfant : 1 fille ; b. c., 7, br., 1.

Jacob Girouard, 23 ; femme, Marguerite Gauterot ; enfant : Alexandre ; b. c., 7, br., 3.

Pierre Vincent, 40 ; femme, Anne Gaudet ; enfants : Thomas, 6, Michel, 3, Pierre, 2, et 1 fille ; b. c., 18, br., 9, ar. v., 16.

Pierre Martin, 40 ; femme, Anne Oxihnoroudh ; enfants : Pierre, 10, René, 8, André, 5, Jacques, 2 ; b. c., 11, br., 6, ar. v., 8.

Vincent Brot, 40 ; femme, Marie Bour ; enfants : Antoine, 5, Pierre, 1, et 2 filles ; b. c., 9, br., 7, ar. v., 4.

Daniel Lebland, 45 ; femme, Françoise Gaudet ; enfants : Jacques, 20, Etienne, 15, René, 14, André, 12, Antoine, 9, Pierre, 7, et 1 fille ; b. c., 17, br. 26, ar. v., 10.

Michel Poirié, 20 ; b. c., 2.

Barbe Baiols, veuve de Savinien de Courpon ; 8 enfants en France, et 2 filles mariées en ce pays ; b. c., 1, br., 5.

Antoine Gougeon, 45 ; femme, Jeanne Chebrat ; enfant : 1 fille ; b. c., 20, br., 17, ar. v., 10.

Pierre Commeaux, tonnelier, 75 ; femme, Rose Bayols ; enfants : Etienne, 21, Pierre, 18, Jean, 14, Pierre, 13, Antoine, 10, Jean, 6, et 3 filles ; b. c., 16, br., 22, ar. v., 6.

Jean Pitre, taillandier, 35 ; femme, Marie Bayols ; enfants : Claude, 9 mois, et 2 filles ; b. c., 1.

Etienne Commeaux, 21 ; femme, Marie Lefebvre ; enfant : 1 fille ; b. c., 7, br., 7.

Charles Bourgeois, 25 ; femme, Anne Dugast ; enfant : 1 fille ; b. c., 12, br., 7, ar. v., 2.

Barnabé Martin, 35 ; femme, Jeanne Pelletrat ; enfants : René, 8 mois, et 1 fille ; b. c., 3, br., 2, ar. v., 2 1/2.

Clément Bertrand, charpentier, 50 ; femme, Huguette Lambelot ; b. c., 10, br., 6, ar. v., 6.

Antoine Belliveau, 50 ; femme, Andrée Guion ; enfants : Jean, 19, et 1 fille ; b. c., 11, br., 8.

René Landry, 53 ; femme, Perrine Bour ; enfants : Pierre, 13, Claude, 8, et 5 filles ; b. c., 10, br., 6, ar. v., 12.

Thomas Cormié, charpentier, 35 ; femme, Madeleine Girouard ; enfant : 1 fille ; b. c., 7, br., 7, ar. v., 6.

René Rimbaut, 55 ; femme, Anne-Marie ; enfants : Philippe, 16, François, 15, et 3 filles ; b. c., 12, br., 9, ar. v., 12.

Abraham Dugast, armurier, 55 ; femme, Doucet ; enfants : Claude, 19, Martin, 15, Abraham, 10, et 5 filles ; b. c., 19, br., 3, ar. v., 16.

Michel Richard, 41 ; femme, Madeleine Blanchart ; enfants : René, 14, Pierre, 10, Martin, 6, Alexandre, 3, et 3 filles ; b. c., 15, br., 14, ar. v., 14.

Charles Melanson, 28 ; femme, Marie Dugast ; enfants : 4 filles ; b. c., 40, br., 6, ar. v., 20.

Pierre Melanson, tailleur, a refusé de répondre.

Etienne Robichaut a dit à sa femme qu'il ne voulait pas donner le compte de ses bestiaux et de ses terres.

Pierre Lanaux ou Lanoue, tonnelier, a fait répondre qu'il se portait bien et qu'il ne voulait pas donner son âge.

A L'HABITATION DE POBONCOM PRÈS LES ILES TOUSQUET. — Philippe Mius, écuyer, sieur de Landremont ou Dantremont, 62 ; femme, Madeleine Elie ; enfants : Abraham, 13, Philippe, 11, un autre de 17, et 2 filles ; b. c., 26, br., 25, ar. v., 6.

A L'HABITATION DU CAP-NEIGRE. — Armand Lalloue, écuyer, sieur de — 58 ; femme, Elizabeth Nicolas ; enfants : Jacques, 24, Armand, 14, Arnault, 12, et 2 filles ; ar. v., 1.

RIVIÈRE AUX ROCHELOIS. — Guillaume Poulet, sa femme et un enfant ; ar. v., 2.

Il y a trois colons : Pierre Leroux, Pierre Melanson et Etienne Robichaut, qui ont refusé de répondre, et deux autres qui ne sont pas mariés ; Mathieu Martin et Michel Poirié. (Le tout dressé par LAURENT MOLIN, religieux cordelier.)

“ Ce recensement, observe M. Rameau, nous indique d'une manière assez claire que cette population toute minime qu'elle est, est d'implantation déjà ancienne dans le pays ; cela se voit aux nombreuses et anciennes alliances que ces familles ont contractées entre elles. Ainsi Michel Boudrot et François Girouard, ont chacun épousé une fille des Aucoin, et cela depuis vingt-cinq ou trente ans, puisqu'ils ont eux-mêmes des enfants de mariés ; plusieurs de ces familles sont déjà dédoublées en plusieurs branches, comme les Bourc, les Martin ou les Tériau ; il est donc évident que plusieurs en sont déjà à leur deuxième ou troisième génération dans le pays et datent sinon des émigrants amenés par M. de Poutrincourt, au moins de ceux qui survinrent après la prise de Port-Royal par Argall. Tous les individus dont nous n'avons pas porté la profession, sont qualifiés de laboureurs.

A son tour, M. Pascal Poirier, commentant cette statistique, écrit : “ Ces soixante et sept familles ne font en réalité qu'une cinquantaine de souches par le fait que Martin Blanchard, François Bourc, Jean Bourc, Bernard Bourc, Charles Bourgeois, Etienne Commeaux, Jacob Girouard, Claude Terriau, Bonaventure Terriau, Germain Terriau, sont nés et mariés dans la colonie ; et que les Doucet, les Gaudet, les Hébert, les Landry, les Martin, les Melanson ne forment probablement que six souches. Or, voici les renseignements que nous tirons de ce précieux document : 1. que la presque totalité des familles acadiennes, en 1671, est établie et réside à Port-Royal ; 2. que les femmes, les mères de familles, ne participent pas au mélange du sang indien, mais qu'elles sont nées en France, vu qu'il n'est pas venu dans la colonie de familles du nom d'Aucoin ², Beau, Bourc 2, Brode, Bugard, Baïols 3, Chebrat, Colleson, Elie, Gauthier, Guyon, Lambert, Le Franc, Lejeune 2, Lefebvre, Lambelot, Marie, Mercier, Nicolas, Pelletrat, Vignau ; et que l'âge de la presque totalité des

¹ Le chiffre placé après les noms de famille indique le nombre des femmes de ce nom mariées dans la colonie. (Note de M. Poirier).

autres ne leur permet pas d'être nées dans la colonie, vu qu'il porte la date de leur naissance avant 1632." Il faut se rappeler, toutefois, que M. Rameau cite comme ayant été amenés par Razilly (1632-36) Aucoin, Bayols, Lejeune et Pelletret. Guyon était probablement François Guyon, le fameux corsaire, dont une sœur aurait épousé Belliveau.

Ce recensement contient plusieurs omissions, comme ceux du Canada. Il n'est fait mention ni des chevaux ni des porcs ; nous savons par le mémoire de Lamothe-Codillac qu'il y en avait beaucoup. Le total des habitants (âmes) est de quatre cent quarante. C'était la situation du Canada vers 1643, moins la guerre des Iroquois. L'année 1672 il arriva de France soixante personnes, soldats, engagés et colons, parmi lesquelles une famille et quatre filles.

L'automne de 1672, Talon accorda trois seigneuries (voir page 93 du présent volume), savoir : A Pierre de Joybert, major en Acadie, quatre lieues de front à l'est du fleuve Saint-Jean ; la maison du fort Jemsek, lui appartiendra tant qu'il aura la commission de commander sur le fleuve. A Joybert de Soulanges, son frère, deux lieues de front sur le fleuve à la suite de la seigneurie précédente et jusqu'à la mer. A. Martin d'Arpentigny, six lieues de front sur six lieues de profondeur, étant partie des cinquante lieues de front concédées autrefois à Claude de Latour et qui revenaient à la couronne faute d'avoir été mises en valeur. A Jacques Potier de Saint-Denis, deux lieues de front au fleuve, au-dessus de la concession de d'Arpentigny, à condition de tenir feu et lieu dans l'an, et qu'il stipulera la même clause dans les contrats qu'il fera à ses tenanciers. Il est probable aussi que, dès cette époque, Michel Leneuf de la Vallière s'était fait donner les terres de Beaubassin (Chignitou) car il y demeurerait trois ou quatre années plus tard. Le nombre des seigneuries en 1672 était de quinze.

On ne tarda pas à s'apercevoir que Pentagoët ne ferait jamais un chef-lieu approprié aux besoins de l'Acadie. Les communications avec le Canada par le chemin de Kennebek présentaient de grandes difficultés, tandis que les navires pouvaient relever en peu de temps tous les postes le long des côtes et, passant par le golfe, se rendre à Québec avec leur chargement. Du port de Shédiac (baie Verte), un court portage conduisait au fond du bassin des Mines, à Chignitou. M. de Grandfontaine saisit la situation et transporta les employés de la rivière Kennebek et de Pentagoët à Port-Royal, conformément à la tradition de Poutrincourt, de d'Aulnay et des anciens du pays.

Pour couronner tous ces travaux, il fallait un livre, une description de ces vastes contrées. Nicolas Denys s'en chargea. Quarante années de résidence en faisaient un historien au courant de toutes les choses concernant l'Acadie. Il publia (1672) un ouvrage en deux volumes : " Description géographique et Historique des côtes " et " Histoire naturelle des peuples, des animaux, des arbres et plantes de l'Amérique Septentrionale." Les écrivains ont tous loué Denys du mérite de son travail qui peint non seulement la nature physique des côtes depuis Pentagoët jusqu'au cap des Rosiers, mais traite de ce qui regarde les Sauvages, le commerce des fourrures, les bois, la pêche, la navigation, et même nous fournit des renseignements historiques précieux.

INDEX GÉNÉRAL

A	
Abenakis	149
Acadie	48-49, 93, 125
Adverty (Maurice)	9
Agriculture	123
Aigremont (d')	50
Aiguemortes (d')	49
Albany	3, 9, 86
Alexander (sir William)	128, 133
Allart (Germain)	105
Ameau (Séverin)	31
Amiot (Charles)	94
Amyot (Mathieu)	94
André (fils)	9
André (Michel)	10
Andigny (d')	49
Antaya	95
Atilles (voir commerce)	
Archambault (Laurent)	10
Argall	125
Argent	30, 46
Armand (capitaine)	134
Assomption (l')	95
Attikamègues	18
Aubin (Jean)	9
Aucoin	139
Aucoin (François)	150
Aucoin (Jeanne)	152
Aucoin (Michelle)	151
Averty (Julien)	9
B	
Babin (Antoine)	150
Baby (Jacques)	50
Baie Saint-Paul	7
Bailly (François)	9
Bailly (Guillaume)	102
Bal	88
Balthazar (officier)	36
Barbier (Gilbert)	9
Baronnets	128
Baronnets de la Nouvelle-Ecosse	132, 133
Baronnies	92
Barrois (Claude Le)	42
Barthélemy (Michel)	102
Basques	132
Basset (Benigne)	9, 30
Batiscan	18, 95
Baudoin (Jean)	9
Bayols	139
Bayols (Barbe)	152
Bayols (Marie)	152
Bayols (Rose)	152
Bazire (Charles)	107
Beau (Perrine)	150
Beaubassin	154
Beauceron (Nicolas)	10
Beauchamp (Jacques)	10
Beudet (Antoine)	9
Beaumont	49, 94
Beaujean (Elie)	10
Beauport	56, 67
Beaupré (côte de)	54, 73, 103
Beauvais (Jacques)	10
Bécanour (M. de)	20
Bécanour (sieur de Fortel)	96
Bécanour (fief)	13-14
Bélaire (seigneurie)	11
Belestre (Picoté de)	87
Belleavance	94
Bellechasse	94
Bellefontaine (Julien)	14
Bellevue (fief)	96
Belliveau (Antoine)	152
Benassis (Madeleine)	13
Benoist (Julien)	10
Benoit (Paul)	9
Béquet (Pierre)	49
Béquet (Romain)	94
Bermen (Claude de)	29
Bernier (Jacques)	15
Bernières (des)	107
Berthelot	91, 95
Berthier (capitaine)	47, 94, 95
Berthier (en haut)	95
Berthier (en bas)	94
Bertrand (Clément)	152
Bertrand (Jacques)	12
Bertrand (Thomas)	30
Biencourt	125, 130, 135
Bissot (François)	15, 29, 94
Bissot (Louise)	50
Blanchart	139
Blanchard (Jean)	150
Blanchart (Madeleine)	152
Blanchart (Martin)	151
Blanquet (Adrien)	15
Blé	17, 25, 46, 89
Blois (Julien)	10
Boissers (Charles de)	42
Boissers (Jean de)	42
Bois de chauffage	6
Bois de construction	18
Bois de mât	27
Bois en forêt—1663—le roi veut les faire brûler	26
Boisbriant	47, 49, 95
Bonnefonds (Pierre)	9
Bonne-Rencontre (fief)	94
Bonsécours (fief)	94
Bordereau (Urbain)	9
Bordier	20
Borney	96
Borny	96
Bory (Laurent)	10
Boschard (Jean)	42
Bouchard (îles)	96
Boucher (Pierre)—1655—concède l'île Saint-Joseph	12
Id. —1656—gouverneur des Trois- Rivières	13
Id. —1660—anobli	3
Id. —1661—délégué en France	4, 7
Id. —1662—revient de France	4, 8
Id. —1662—amène des colons	5, 6
Id. —1662—gouverneur des Trois- Rivières	19
Id. —1662—concède Saint-Fran- çois-du-Lac	15
Id. —1663—publie l' <i>Hist. naturelle</i> <i>de la Nouvelle-France</i>	4
Id. —1663—gouverneur des Trois- Rivières	31
Id. —1672—concède Machiche ou Grosbois	12
Id. (fils) —1656—concède le petit fief Boucherville	13
Boucher de Grosbois	95
Id. (Lambert)	95
Boucherville (fief)	13
Boudrot (Jeanne)	151
Boudrot (Marguerite)	151
Boudrot (Michel)	151, 153
Boulangier (François)	9
Bourc (Bernard)	151
Bourc (François)	151
Bourc (Jean)	151
Bourc (Marie)	152
Bourc (Martin)	151
Bourc (Pierre)	152
Bourdon	22, 112, 116, 117
Bourdon (Jean)	11, 28, 29, 43
Bourdon (îles)	95
Bourgeois (sœur)	122
Bourgeois (Charles)	152
Bourgeois (Jacob)	139, 150
Bourgeois (Marie)	151
Bourglois	11
Bourgs [voir Villages]	92
Bouteillerie (M. de la)	47, 48, 94
Bretonvilliers (M. de)	98, 102, 103
Breda (paix de)	115
Brossard	10
Brot (Vincent)	152

- Brun (Andrée) 150
 Id. (Françoise)..... 151
 Id. (Madeleine)..... 151
 Id. (Vincent)..... 151
 Brunet (Antoine)..... 9
 Bruyas 104
 Bugard (Catherine)..... 151
 Buisset (Luc)..... 107
- C**
- Cadieux (Jean)..... 9
 Cailteau..... 42
 Callières 112
 Campeau ou Champo (Etienne)..... 9
 Cap-Breton 130, 153, 138
 Cap-de-la-Madeleine .. 7, 69, 70, 102, 105
 Cap-Rouge 58, 66
 Cardinal (Simon) 10
 Carheil 104
 Carignan (régiment)—son origine... 36, 47
 Id. (régiment)—1665—arrive en
 Canada 44, 46
 Id. (régiment) — campagnes de
 1666-67..... 85-88
 Id. (régiment)—aumôniers.. 50, 103
 Id. (régiment)—officiers..... 50
 Id. —1670—compagnies qui re-
 viennent de France 35
 Id. (régiment)—1672—seigneuries
 accordées aux officiers... .93-96
 Id. (régiment)—soldats qui de-
 viennent colons..... 91, 112-124
 Carle (François)..... 9
 Cataracoui [voir Frontenac].
 Caumont..... 104, 106
 Cavelier (Robert)..... 9
 Cazet 20
 Cent-Associés—1627—établis..... 129
 Id. —1630—en Acadie..... 134
 Id. —1632—en Acadie..... 135
 Id. —négligent le Canada.. 24, 85, 88
 Id. —leur revenu..... 26
 Id. —1661 — dernière seigneurie
 qu'ils concèdent..... 15
 Id. —1663—dissouts..... 5, 19
 Id. —1664—blamés par le roi... 37
 Id. —1664—leur agent au Canada. 43
 Chabert (Marguerite)..... 48
 Chambreau 131
 Chamat 49
 Chambly (de)..... 45-48, 85, 96, 149
 Champflour 20
 Champigny (de)..... 42
 Champlain (seigneurie)..... 33, 38, 69
 Id. (nom de famille)..... 34, 52
 Chapperon (Jean)..... 10
 Charbonnier (Madeleine)..... 121
 Charles I..... 128
 Charles II 3
 Charlesbourg 59
 Charlevoix 109
 Charly (André)..... 10
 Charnisay [voir D'Aulney].
 Charrière (de la)..... 48
 Charron (Claude)..... 28, 29
 Charon (Pierre)..... 10
 Chartier [voir Lotbinière].
 Chasy (M. de)..... 49, 87
 Chat (nation du)..... 19
 Chatellenie 12
 Chaudière (rivière) 129
 Chaumont 50
 Chavigny (Geneviève de)..... 94
 Chebrat (Jeanne) 152
 Cheffault (A.)..... 14, 20
 Chevalier (Jean)..... 10
 Chevalier (Louis) 10
 Chevaux 46, 114, 154
 Chèvres 114
 Chevrotière (la) fief..... 94
 Chibou 131
 Chicot (île) 95
 Chicoyne (Pierre)..... 10, 96
 Chignitou 154
 Chine (route de la) 18
 Chouard (Médard) 143
 Citière (la)..... 33
 Clouen (cap)..... 132
 Coberet 20
 Coisnay (Pierre) 9
 Colbert—ses vues sur l'Amérique... 17
 Id. —1661—s'intéresse au Canada- 4, 8
 Id. —1662-1682—s'occupe du Ca-
 nada..... 123
 Id. —n'aime pas les syndics... 28
 Colleson (Nicole)..... 150
 Colombiers (Des) 10
 Colons [voir Habitants].
 Commeau (Etienne) 152
 Commeau (Pierre)..... 152
 Commerce..... 18, 42, 43, 114, 117
 Compagnie des Indes—1664—formée. 36, 100
 Id. —1665—peu de zèle pour le pays 42-3
 Id. —1665-7 — n'assiste point les
 troupes..... 85
 Id. —1670-72—terres concédées. 92, 93
 Comporté (de)..... 95
 Comtés 92
 Conseil souverain..... 22, 28, 43
 Conti (fort)..... 48
 Conti (prince de)..... 127
 Contrecoeur (de) 46-49, 91, 96
 Cormier Thomas..... 152
 Cornélius (Thècle)..... 9
 Corperon (Jean)..... 150
 Couillard (Charles-Thomas)..... 94
 Couillard (Guillaume)..... 11, 29
 Couillard (Jeanne)..... 50
 Courcelles (de) 46, 86-7, 108, 136
 Courpon (de)..... 152
 Courtemanche (Antoine) 10
 Coutume de Paris..... 12, 33
 Cramoisy 108
 Cressé 50
 Crevier (Christophe) 11
 Crevier (Jean)..... 15
 Crosbie 133
 Curés 100
- D**
- Dagenais (Pierre) 10
 Daigre (Olivier) 150
 D'Ailleboust (Barbe) 29
 Id. (Louis)—1653—pêcheries. 18
 Id. (Louis)—1656 — directeur
 de la traite..... 12
 D'Ailleboust (Louis)—1656 — concède
 la terre de Coulonge..... 12
 In. (Louis) sa veuve..... 116
 Dallet..... 108
 D'Amours (Mathieu).... 22, 28, 29, 48, 93
 Dandonneau (Jeanne)..... 50
 Dandonneau (Pierre) 12
 Daniel (capitaine Charles)..... 131, 132
 Dany (Honoré) 10
 D'Argenson..... 6, 44
 D'Arpentigny..... 93, 129, 149, 154
 D'Aulnay de Charnisay..... 136, 149
 D'Aumont [voir Saint-Lusson].
 Dauphine (rivière)..... 126
 D'Auteuil..... 18, 22, 28, 43
 D'Avagour—1661—rapport au roi 7, 8, 19
 Id. projet de fortification 8, 8, 123
 Id. —1661—recommande M. Bou-
 cher au roi 4
 Id. —1663—rapport au roi..... 8-9
 Id. —1663—traité de Tadoussac.. 28
 Id. —en désaccord avec Mgr de
 Laval 5
 De Celle (Gabriel) dit Duclos..... 9
 De Celles de Sailly..... 10
 Découvertes de nouveaux pays—1653-
 1660 18
 Défense du pays..... 8
 D'Entremont 144, 149, 153
 Denys (famille)..... 107
 Id. (Barbe)..... 48, 49
 Id. (Charles)..... 96
 Id. (Joseph)..... 121
 Id. (Marguerite)..... 50
 Id. (Nicolas).... 43, 136, 137, 139
 Id. (Pierre)..... 144, 149, 154
 Id. (Simon)..... 18, 29, 53
 Id. (Simon)..... 136, 143
 Desautels (Pierre)..... 9
 Descaillhaut (Jacques) de la Tesserie 15,
 28, 43, 94
 Deschambault (seigneurie)..... 94
 Deschamps..... 47, 48
 Descartes (le chevalier)..... 29
 Descary (Jean) 10
 D'Esgrizelles [voir Dubois].
 Des Ilets..... 49, 92, 94
 Deslauriers (Robert)..... 9
 Deslonchamps..... 29
 Desmoulins (Pierre)..... 10
 Desplaines (fief) 94
 Després (Anne) 20
 Desprez (Simon)..... 10
 Desroches (Jean)..... 9
 D'Iberville 49
 Dihourse..... 130, 132
 Dîmes 99-104
 Districts ou gouvernements..... 32
 Dollard des Ormeaux..... 6
 Dollier de Casson..... 102
 Dorvilliers 95
 Doucet (Germain)..... 139, 140, 143, 152
 Id. (Marie) 152
 Id. (Pierre) 151
 Dubois..... 50, 106
 Id. D'Esgrizelles..... 103, 106
 Du Braché..... 95
 Ducharme (Fiacre)..... 10
 Duclos (Gabriel)..... 9

Dufresne (Jacques)..... 10
 Dugas..... 50, 139
 Dugast (Abraham) 152
 Id. (Anne)..... 152
 Id. (Marie)..... 153
 Dugué (Jacques)..... 49
 Id. (Sidrac)..... 47, 49, 95
 Dumesnil (capitaine)..... 47
 Id. (Jacques)..... 48
 Id. (L. P.)..... 43
 Dumont (commissaire)..... 4, 7-8, 19, 23
 Dupont [voir Gaudais].
 Dupas..... 95
 Dupoux (Michel)..... 150
 Dupuis..... 139
 Id. (Anne)..... 13
 Id. (Paul)..... 50
 Id. (Zacharie)..... 44, 95
 Duquet (Françoise)..... 47
 Duquet (Pierre)..... 94
 Du Sablé..... 50
 Duval (Nicolas)..... 29
 Duverdiér..... 20

E

Eau-de-vie..... 5, 118
 Ecoles..... 106
 Ecureuils (seigneurie des)..... 11, 29, 94
 Eglises..... 100, 103
 Elie (Madeleine)..... 144, 153
 Enfants..... 6, 7
 Ethune (d')..... 107
 Etienne (Guillaume)..... 10
 Id. (madame)..... 121

F

Fancamp..... 20, 30
 Farines..... 7
 Femmes et filles (choix des) destinées
 au Canada 25, 35, 90, 111-122
 Fenelon..... 104
 Fer [voir Mines, Forges].
 Ferchaud (Laurent)..... 132
 Fezeret (Claude)..... 10
 Filiatreau (René)..... 10
 Filles [voir femmes].
 Fillion (Michel)..... 43
 Fitz-James..... 127
 Fleuriau..... 20
 Forts [voir défense, maisons] 8.
 Fortin (Julien)..... 14
 Fortelle (de) [voir Robineau]..... 20, 96
 Forêt (Michel de)..... 150
 Forges (Vieilles)..... 92
 Forbes (sir William)..... 133
 Fondras (Jean de)..... 42
 Fossambault (seigneurie)..... 15
 Fourchu (cap)..... 127
 Fournier (Guillaume)..... 94
 Frotté..... 20
 Frontenac ou Cataracoui (fort)..... 48, 88, 107
 Fronde (la)..... 3
 Frémont (Jean)..... 102
 Fremont ou Fromont (officier)..... 45, 47

G

Gadois (J.-B.)..... 9
 Id. (Pierre)..... 9
 Gagnier (Pierre)..... 10
 Galbrun (Simon)..... 10

Galinée (Brehant de)..... 104
 Gamache (Geneviève)..... 14
 Id. (Nicolas)..... 94
 Gasteau (Louis)..... 9
 Gatineau (fief)..... 95
 Cauchet..... 23
 Gaudet..... 136
 Id. (Anne)..... 152
 Id. (Denis)..... 150
 Id. (Françoise)..... 152
 Id. (Jean)..... 150
 Id. (Marie)..... 150
 Gaudais-Dupont..... 10, 23, 25, 27, 111
 Gaulde..... 131-2
 Gautier (Martine)..... 150
 Gautier de Varennes..... 95
 Gautier (René)..... 50
 Gauterot (François)..... 151
 Id. (Marguerite)..... 152
 Id. (Marie)..... 150
 Gautherot (René)..... 151
 Gendron (Guillaume)..... 10
 Gens-de-Mer..... 18
 Gentilly..... 92
 Gervaise (Jean)..... 9
 Gibbons..... 141
 Giffard (Joseph)..... 22
 Id. (Robert)..... 11
 Gilles (Michel)..... 10
 Girouard (François)..... 152-3
 Id. (Jacob)..... 152
 Id. (Madeleine)..... 152
 Glory (Laurent)..... 10
 Gobelin (Marguerite)..... 29
 Godé (Nicolas)..... 9
 Godefroy (Jean-Paul)..... 18
 Godefroy de Lintot..... 143
 Godefroy de Normanville..... 86, 92, 95
 Godefroy de Saint-Paul..... 143
 Godin (Pierre)..... 10
 Gougeon (Antoine)..... 152
 Gourdeau (Jacques)..... 29
 Gourdeau (fief)..... 15
 Gouverneurs—1664-74—nommés par le
 roi 40
 Coyet (Mathurin)..... 10
 Grâce (île de)..... 96
 Grandfontaine..... 47-9, 93, 154
 Grandmaison (Eléonard de)..... 94
 Id. (sieur de)..... 96
 Grand-Pré..... 95
 Grandville..... 49
 Granville (M. de)..... 94
 Granville en Acadie..... 132
 Grangé (Laurent)..... 151
 Graveline (Urbain)..... 9
 Grenet (Guillaume)..... 10
 Groisat (Jeanne)..... 44
 Grosbois [voir Boucher].
 Guenin (Hilarion)..... 105-6
 Guerre de Trente ans—1618-48..... 3, 128
 Guerres des Iroquois—1660-4..... 6, 8
 Guerrier (Jean)..... 9
 Guertin (Louis)..... 10
 Guibet (Michel)..... 9
 Guillaudière (fief)..... 96
 Guillebaut (Pierre)..... 151
 Guillotte (Etienne)..... 102
 Guyon..... 153, 154

H

Habitants—1652—on demande de nou-
 veaux colons 17
 Id. —1654-1661—nouveau co-
 lons 5
 Id. —1661—on demande 600 co-
 lons 7
 Id. —1662—projets de Colbert.. 8
 Id. —1662—nouveaux colons 4, 6, 7
 Id. —1663—trop attirés vers la
 traite 26, 29
 Id. —1663—récolte du blé. 17, 25, 32
 Id. —1663-73—nouveaux. 8, 10,
 35, 111-124
 Id. —1664—perdent la liberté du
 commerce..... 39
 Id. —1665—leur situation.. 46, 89-90
 Id. —1668—leur situation..... 91
 Halier (Guillaume)..... 9
 Hannay (sir Robert)..... 133
 Harley (Mgr)..... 119
 Hébert (Antoine)..... 150
 Id. (Etienne)..... 150
 Id. (Leger)..... 10
 Id. (Louis)..... 126, 126
 Id. (Marie)..... 150
 Id. (—)..... 139
 Hennepin..... 107
 Hérons (îles aux)..... 95
 Hertel (madame)..... 48
 Id. (François)..... 44
 Hurry (Jacques)..... 48
 Hève (la)..... 127, 130, 136-9
 Hobier..... 20
 Hollande—son commerce..... 3, 9
 Id. —(guerre de)..... 93, 122-4
 Hollandais..... 17
 Hongrie..... 47
 Houde (Louis)..... 15
 Hordequin (Jacques)..... 9
 Hospitalières..... 11, 52, 103, 105
 Houel (Charles)..... 42
 Hubert (fief)..... 11
 Hubert (Nicolas)..... 10
 Hubou (Mathieu)..... 29
 Hudson (rivière)..... 9

I

Îles d'Amérique..... 37
 Ingogan..... 1, 32
 Intendants—1664-1674—nommés par
 le roi..... 40
 Indes [voir Compagnie].
 Iroquois—leur fourberie..... 8
 Id. —1656—seigneurie de leur pays
 donnée aux jésuites..... 13
 Id. —1659—attaquent les Outaouais 19
 Id. —1660-65—guerre..... 3, 3, 4, 6
 Id. —1661—guerre..... 6
 Id. —1662—pacifiques..... 8
 Id. —1663—le roi veut les réduire. 25
 Id. —1664—guerre..... 8
 Id. —1666-67—intimidés par les
 troupes..... 85-88

J

Jacquelin (Marie)..... 140-1
 Jacques I..... 128
 Jallaut (Jeanne)..... 92

- Jallet (Jean)..... 106
 Jarret de Verchères..... 96
 Janot (Marin)..... 109
 Jemsek (fort)..... 137, 140-44, 149
 Jésuites—1625-1665—arrivés en Canada 101
 Id. —1654—conçèdent l'île Saint-Christophe..... 11
 Id. —1656—conçèdent des terres au pays des Iroquois..... 13
 Id. —1664—conçèdent un fief aux Trois-Rivières..... 34
 Id. —(collège)—1666..... 52
 Id. —1666—recensement..... 78
 Id. —1666-69—arrivés en Canada. 104
 Id. —aux Trois-Rivières et au Cap-de-la-Madeleine..... 105-6
 Id. —leur influence sur Mgr de Laval, on les éloigne de Montréal et des Trois-Rivières..... 97-110
 Id. —comment ils écrivent l'histoire..... 107
 Jésus (île)..... 95
 Jetté (Urbain)..... 10
 Joffriau..... 136
 Joffriau (Jacques)..... 151
 Jouanneau (Mathurin)..... 10
 Jousset (Maturin)..... 10
 Jouy (de)..... 20
 Joybert de Soulanges..... 93, 149, 154
 Id. (Louise-Elizabeth)..... 49
 Id. (Pierre)..... 49
 Juchereau (Charles) de Saint-Denis... 30
 Id. (Jean) sieur de More..... 11
 Id. (Jean) de la Ferté. 15, 22, 28, 29, 52
 Id. (M.-Anne)..... 93
 Id. (Nicolas) de Saint-Denis. 12, 29, 93
 Justice..... 27
- K**
- Kamouraska..... 12
 Kennebeck..... 149, 154
 Kertk..... 129, 131, 143
 Krainquille..... 135
 Kuessy (Robert)..... 150
- L**
- Labadie..... 92, 95
 Labathe (Jean)..... 151
 Labrecque (Pierre)..... 15
 Lachapelle (Honoré)..... 9
 Id. (Marin)..... 10
 Lachesnaye (M. de)..... 42, 46
 Id. [voir Duquet].
 Lacombe..... 93
 Lacroix (Mathurin)..... 10
 Id. (Nicolas)..... 10
 La Durantaye..... 47, 48, 94
 Lafaye (Marguerite de)..... 136
 Lafond (Etienne)..... 12
 Lafontaine (Antoine)..... 9
 Lafouille..... 47
 Laforêt (Jacques)..... 9
 Lafortune (Hugues)..... 10
 Lafrechoux (Isaac)..... 9
 Lafredièrre..... 50
 Lafrenaye (fief)..... 94
 Lagarenne..... 42
 Lajeunesse (Pierre)..... 12, 50
 Lalloue (Armand)..... 153
 Lambelot (Huguette)..... 152
 Lambert (Radegonde)..... 150
 Lamarre (Geneviève)..... 14
 Lamothe..... 42, 47
 Lamothe-Lussière..... 48
 Lanaudière (de)..... 50, 94, 149
 Landon..... 105, 107
 Landry..... 136
 Id. (Antoinette)..... 151
 Id. (Marie)..... 151-2
 Id. (Perrine)..... 151
 Langevin (Julien Averty dit)..... 9
 Id. (Mathurin)..... 10
 Id. (René)..... 9
 Langlois (Honoré)..... 9
 Lanoue (Pierre)..... 153
 Lanoue..... 33
 Lapointe (Pierre)..... 9
 Laporte (Jacques de)..... 10
 Id. (Louis de)..... 9
 Laprade..... 92
 Laroche (Jean)..... 10
 La Salle (Cavelier de)..... 48
 Latour (Claude de)..... 129-34
 Id. —1664—marchand..... 42
 Id. (Charles-Amador) sa famille... 129, 130, 140, 144
 Id. —1623—succède à Biencourt 129
 Id. —1627—s'adresse au roi de France..... 129
 Id. —1630—baronnet de la Nouvelle-Ecosse..... 132, 133
 Id. —1630—défend son fort contre les Anglais..... 133
 Id. —1631—le roi de France le confirme dans son commandement 135
 Id. —1632—passe en France... 138
 Id. —1632-36—en difficulté avec les Anglais des colonies..... 138
 Id. —1638—gouverneur d'une partie de l'Acadie..... 139
 Id. —1644-45—mis hors la loi.. 140
 Id. —1645-51—en Canada.. 141, 143
 Id. —1651—retourne en Acadie 143-4
 Id. ses fiefs..... 137
 Latour (port)..... 130
 Lauson (Jean de) fin de sa carrière ; sa famille..... 29
 Lauson (l'abbé de) terres des Ecureuils 11, 94
 Lauson-Charny (Charles de) terres à l'île d'Océans..... 14, 15
 Lauson (côte)..... 59, 71
 Lauson (Gilles)..... 10
 Laval (Mgr)—son caractère..... 5
 Id. —désaccord avec les gouverneurs..... 4, 5, 8, 43
 Id. —1663—en France..... 22
 Id. —1663—retourne au Canada 10, 23, 27
 Id. —1666—achète la seigneurie de Lirec..... 14
 Id. —1673—en France..... 107
 Id. —sa position vis-à-vis des jésuites ; séminaire de Québec ; dîmes..... 97-104
 Lavallée..... 10
 LaValtrie..... 50, 95
 Laverdure..... 139
 Lavigne (Jean)..... 9, 33
 Lavigne (Urbain)..... 9
 Lavolette (Jacques)..... 10
 Id. (Mathurin)..... 10
 Le Ber (François)..... 9
 Id. (Jacques)..... 9, 33, 46
 Id. (Marie)..... 33
 Leblond (Daniel)..... 152
 Id. (Françoise)..... 151
 Leduc (Jean)..... 10
 Lefebvre (Marie)..... 152
 Id. (Pierre)..... 92
 Lefranc (Geneviève)..... 150
 LeGardeur (Charles) de Tilly.. 28, 29, 43, 44, 52
 Id. (J. Bte.) de Repentigny... 28, 29
 Id. (Pierre) de Repentigny..... 105
 LeGardeur de Repentigny..... 46, 87, 95
 Id. (Charles-Pierre) de Villiers.. 29, 94
 Id. de Saint-Michel..... 95
 Id. (Catherine)..... 48-49
 In. (Marie)..... 47
 Id. (Pierre)..... 44
 Légumes..... 46
 Lehoux (Jean)..... 15
 Lejeune..... 136
 Id. (Catherine)..... 150
 Id. (Edmée)..... 151
 Lemay (Michel)..... 12
 Lemercier (Jean)..... 10
 LeMire (Jean)..... 28
 Lemoyne (Charles)..... 9, 14, 30, 87, 95
 Id. (Jacques)..... 10
 Id. (Jean)..... 92, 95
 Leneuf (Jacques) de la Poterie..... 43
 Id. (Michel)..... 44, 154
 Lenoir..... 120
 Léonard (le père)..... 107
 Lépine (Pierre)..... 10
 Lerole..... 49
 Leroux (Pierre)..... 153
 Id. (Valentin)..... 107
 Le Sueur..... 94
 Lirec (seigneurie)..... 14
 L'Islet (seigneurie)..... 14
 Loménié (de)..... 22
 Lomeron (fort)..... 127, 129
 Longueuil (seigneurie)..... 14, 95
 Long-Sault—1660—siège du..... 6
 Loisel (Louis)..... 10
 Lorrain (Pierre)..... 10
 Lonon (Mathurin)..... 10
 Lotbinière (L.-T. Chartier de).....
 Id. —1663—traite de Tadoussac... 29
 Id. —1664—procureur-général... 43
 Id. —1666—autres fonctions... 52, 65
 Id. —1667—donne un bal..... 88
 Id. —1672—conçède Lotbinière... 94
 Id. —1672—terres des Récollets.. 105
 Id. (Louise de)..... 49
 Loubias..... 47, 50, 95
 Louisiane..... 49
 Louis XIV—prend la direction des affaires..... 3
 Id. —1666—ses projets..... 2
 Id. —1663—sa politique américaine 9
 Id. —1664—ses projets..... 36-42
 Id. —1664—sa politique autrichienne..... 8
 Loyer (Jacques) de la Tour..... 29

Luc (frère)..... 105, 107
 Lugerat (Pierre de)..... 10
 Luques (De)..... 50
 Lussadière..... 48, 95

M

Macard (Anne)..... 49
 Id. (Catherine-Gertrude)..... 47, 48
 Machiche..... 12, 95
 Madame (île)..... 94
 Madeleine (rivière)..... 12
 Madry (Jean)..... 28-9, 48
 Maisons fortifiées..... 6, 7
 Maisonneuve (de)..... 31
 Malapart (André de)..... 131
 Malet (Pierre)..... 9
 Malte (chevaliers de)..... 138
 Maranda (sief)..... 94
 Marcaut (Claude)..... 9
 Marganne..... 50, 95
 Mariages..... 91, 119-23
 Marot (capitaine)..... 134
 Marquette..... 104
 Marsolet (Louise)..... 28
 Id. (Nicolas)..... 29, 92, 94
 Marson..... 49
 Martel..... 132
 Martin..... 136
 Id. (Andrée)..... 151
 Id. (Barnabé)..... 152
 Id. (Charles-Amador)..... 143
 Id. (Marguerite)..... 151
 Id. (Mathieu)..... 151, 153
 Id. (Pierre)..... 150, 151, 152
 Martinière (de la)..... 29
 Maskinongé..... 95
 Massachusetts..... 128
 Matane..... 93
 Maximin..... 47
 Mazarin..... 3
 Mazé..... 15, 43
 Melanson..... 139
 Id. (Charles)..... 153
 Id. (Pierre)..... 153
 Mennerueil..... 95
 Menou (voir d'Aulnay).
 Mesnu (sief)..... 15
 Messier (Michel)..... 96
 Mesy (de)—1663—arrive de France 10
 22, 23, 27
 Id. —résiste à Mgr de Laval... 5, 43
 Métis..... 119, 130, 142
 Mignardé..... 49
 Milet (Nicolas)..... 10
 Milice..... 9, 43, 44, 86-88
 Id. [voir Carignan, Troupes].
 Milot (Jacques)..... 9-10
 Mines..... 7, 27, 40
 Mingan..... 15
 Mirliguestre..... 132
 Miscou..... 144
 Mississipi..... 123
 Miville (François)..... 94
 Moireau (Claude)..... 106
 Molin (Laurent)..... 153
 Monnaie et monnaie de cartes... 14, 30, 46
 Monnier (Jacques)..... 9
 Id. (Thomas)..... 9
 Montagni..... 49
 Montigny (de)..... 132

Montréal — 1642-1654 — mariages et
 naissances..... 11
 Id. —1658-9—nouveaux colons... 6
 Id. —1659—le domaine est agrandi 30
 Id. —1663—milice..... 9
 Id. —1663—Greffier et notaire... 30
 Id. —1663—sa population..... 35
 Id. —1666—recensement..... 59
 Id. —1666—milice..... 87
 Id. —1667—recensement..... 75
 Id. —1669-70—commandant... 48, 49
 Id. [voir Saint-Sulpice.]
 Morandière (la)..... 29
 Moras..... 50, 95
 Morbihan (compagnie du)..... 129
 Moreau (Michel)..... 9
 Morel..... 94
 Morin..... 49
 Id. (Germain)..... 101
 Id. (Pierre)..... 151
 Moralité des premiers colons..... 111-124
 Motin (Jeanne)..... 136
 Mouet..... 50, 95
 Mousseau (Jacques)..... 10
 Moutons..... 114
 Moyen (Marie)..... 47, 49
 Mulois (Marie)..... 47

N

Nau (Michelle-Thérèse)..... 23
 Neigre (cap)..... 153
 Neumann ou Newman (Norbert de)... 9
 New-York..... 3, 9
 Niau (Jean de)..... 9
 Nicolas (Elizabeth)..... 153
 Nicolet (seigneurie)..... 50, 95
 Noblesse..... 119
 Normandie..... 112, 113, 119, 121
 Notre-Dame-des-Anges..... 59, 67, 68
 Nouvelle-Ecosse..... 128
 Noyrolles..... 49

O

Ochiltree (lord)..... 130
 Oeufs (île aux)..... 15
 Oies (île aux)..... 50
 Orléans (île d')..... 14, 15, 56, 71, 103
 Orsainville (d')..... 92
 Ouelle (rivière)..... 47-8, 94
 Onest (Sauvages de l')..... 91
 Outaouais..... 19, 45
 Oxihnoroudh..... 152

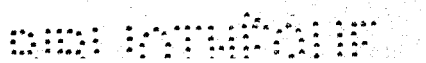
P

Pacault (Jean)..... 12
 Paix (île de la)..... 95
 Paris..... 121
 Paroisses (origine)..... 15-6
 Paroissien (Michel)..... 10
 Patates..... 126
 Patoulet..... 149
 Pécaudy..... 47, 49
 Pêcheries du golfe Saint-Laurent... 18
 Pélerin (François)..... 151
 Pelletier (Michel)..... 92
 Pelletret..... 139, 151, 152
 Pentagoët..... 48, 129, 138-40, 149, 154
 Pepin ou Papin (Pierre)..... 9
 Percée (île)..... 107
 Perche..... 111

Péronne (voir Dumesnil, Mazé)..... 15
 Périgny..... 20
 Perrault (Julien)..... 138
 Perrin (Henri)..... 10
 Perrot (François-Marie)..... 95
 Id. (Marie)..... 47
 Peseley..... 140
 Petit..... 47, 49
 Petitpas..... 139, 151
 Peuvret (J.-Bte)..... 15, 28, 43
 Pezard (Etienne) de la Touche... 33, 44, 46
 Picard (Hugues)..... 10
 Pigeon (Pierre)..... 10
Pilgrim Fathers..... 128
 Pilroy (Robert)..... 9
 Pins (îles aux)..... 95
 Piron (René) dit le Carne..... 9
 Pitre (Jean)..... 152
 Pobomcoup..... 149, 153
 Pocatière..... 93
 Pointe-aux-Trembles de Québec... 11
 Pointe-du-Lac..... 13
 Poirier (Marie)..... 150
 Poirié (Michel)..... 152, 153
 Poitou (régiment du)..... 93
 Pommes de terre..... 126
 Portage (île du)..... 94
 Port-aux-Baleines..... 131
 Port-Royal—ses avantages naturels... 137
 Id. —1613—ravagé par les An-
 glais..... 125
 Id. —1614—ravitaillé..... 126
 Id. —1615—situation..... 127
 Id. —1629—projet de sir Wil-
 liam Alexander..... 131
 Id. —1629—colonie écossaise.. 132
 Id. —1630—do do do... 134
 Id. —1632—la colonie écossaise
 se disperse..... 136
 Id. —1636-40—on y transporte
 les familles de la Héve..... 138
 Id. —1640-50—période de pros-
 périté..... 139, 141-2
 Id. —1670—retourne à la France 149
 Id. —1671—recensement..... 150
 Id. —1672—redevient chef-lieu. 154
 Potier..... 93, 154
 Poulain (Maurice)..... 31, 92
 Poulet (Guillaume)..... 143, 153
 Poutrincourt..... 126, 127, 130, 137
 Prairies (rivières des)..... 95
 Prudhomme (Louis)..... 10
 Ptolemel (Charles)..... 10

Q

Québec—1629—pris par Kertk..... 131
 Id. —1650-60—mariages célèbres 10-11
 Id. —1654—1661—nouveaux co-
 lons..... 5
 Id. —1663—son groupe de popula-
 tion..... 35
 Id. —1663—projet de fortification. 9
 Id. —1666—recensement..... 52
 Id. —1667—do..... 64
 Id. —1690—siège..... 50
 Id. —séminaire..... 52, 98, 103
 Id. —église paroissiale..... 103
 Id. —fiefs compris dans la ville... 14
 Quentin (Jean)..... 10



R

Radisson (Pierre-Esprit).....	143
Randin.....	95
Razilly.....	135-142
Recensements—1608—1663.....	51
Id. —1663.....	25, 123
Id. —1666... 52-64, 78-9, 80, 81	
Id. —1667.....	65-78, 82, 83
Id. —1668.....	116-117
Id. —1671—de l'Acadie....	150
Id. —1673—Canada.....	123
Récollots.....	101, 104-7, 128
Id. en Acadie.....	129, 130, 138
Régiments (voir Troupes).	
Reguindeau (Pierre).....	9
Relations des Jésuites.....	107-110
Renault (Antoine).....	10
Renouil (Jean).....	10
Ribourde (de la).....	105-6
Richard (Michel).....	152
Richard (le père).....	106
Richelieu (cardinal).....	128
Richomme (Pierre).....	9
Rimbaut (René).....	152
Rivedon.....	136
Rivière-du-Loup (en haut).....	95
Robert (intendant du Canada).....	21
Robichaut (Etienne).....	153
Robineau voir Fortel.....	13, 20, 96
Robutel (Claude).....	9, 33
Roissay (François).....	10
Rolland.....	121
Rollet (Marie).....	126
Ronde (île).....	14, 96
Rouillie (Mathurin).....	9
Roulleau (Jacques).....	9
Roy.....	20

S

Saint-Angé (André).....	10
Saint-Aignan (Martin).....	29
Saint-Charles (rivière)—fief.....	59
Saint-Christophe (île).....	12
Saint-Castin (Vincent de)....	49, 130, 130
Saint-Denis [voir Nicolas Juchereau]..	93
Saint-Deniscourt.....	133
Saint-François (fief).....	58, 65
Saint-François-du-Lac.....	15
Saint-François-Xavier (fief).....	58
Saint-Germain (Pierre).....	9
Id. (traité de paix de)....	135
Saint-Gilles (île).....	95
Saint-Gabriel (fief).....	11
Saint-Ignace (fief).....	11
Id. (île).....	96
Id. (côte).....	66, 67
Saint-Jean (fief).....	58
Id. (fleuve).....	134, 137
Id. (fort).....	46
Saint-Jème (Jacques).....	10
Saint-Joseph (fief).....	12
Id. (fief).....	94
Saint-Laurent (fleuve).....	8-9
Saint-Louis (fort).....	129
Saint-Lusson.....	149
Saint-Marc.....	48
Saint-Mas.....	143
Saint-Maurice—1654—îles concédées	11, 12
Saint-Michel (André).....	10

Saint-Michel (cap).....	96
Id. (fief).....	58, 65
Saint-Ours (de).....	46-8, 94-6
Id. (seigneurie).....	48, 96
Saint-Pons.....	50, 103
Saint-Paul (de).....	47, 48
Id. (île).....	33
Saint-Roch des Aulnais.....	12
Saint-Sulpice.....	98, 102-4, 139
Sainte-Anne (fort)....	48-9, 85, 88, 131-32
Id. de la Pérade.....	50, 94
Sainte-Croix (fief).....	94
Sainte-Genève (côte).....	65
Id. (île).....	95
Sainte-Hélène (île).....	14
Sainte-Jeanne de Neuville.....	11
Sainte-Marie (fief).....	92, 95
Sainte-Thérèse (fort).....	46, 86
Id. (île).....	95
Sable (cap)....	127, 129, 136, 142-3, 149
Saguenay.....	93
Sailly (de).....	10
Saintes (Etienne de).....	9
Salampar.....	50
Salières (de).....	36, 46, 91, 103
Sasseville (fief).....	14
Saulnier (Pierre).....	10
Sauvaget (Jean).....	13
Savois.....	139, 150
Seigneur (Etienne).....	13
Seigneuries—1626—1664—concedées..	34
Id. —1652—1662—concedées. 11-16	
Id. —1663—concession révo-	
quées.....	21, 25
Id. —1664—concedées.....	33
Id. —1665—1671.....	92
Id. —1672—arrêt de retranche-	
ment.....	92
Id. —1672—nouvelles conces-	
sions.....	93-96
Id. de la compagnie des Indes. 39	
Id. —en Acadie.....	154
Seigneurs (premiers).....	111
Sept-Îles.....	15
Shédiac.....	154
Sicotte (Jean).....	10
Sillery.....	58, 67
Simon (Grégoire).....	10
Sire (Pierre).....	151
Sorel (de).....	46-49, 85-86, 96
Id. (seigneurie).....	49
Soulanges.....	49, 149, 154
Stewart (sir James).....	130, 133
Stirling (comte de).....	128
Stoneham.....	11
Suze (traité de).....	131, 135
Syndics.....	28, 29

T

Tadoussac.....	4, 7, 28, 42
Talon.....	46, 88, 89, 92, 105, 114, 123
Tardinet (François).....	9
Tarieu.....	94
Temple (sir Thomas).....	149
Terreneuve.....	4, 143
Terriau.....	150-1
Tesserie (de la) [voir Descaillhaut]..	43, 94
Tessier (Pierre).....	10
Id. (Urbain).....	9
Testard (Charles).....	9

Testard (Jacques).....	9
Théodore (Michel).....	10
Thibaudeau (Mathurin et Pierre)...	10, 151
Tilly (fief).....	94
Toupin.....	11, 50, 94
Tourangeau (Honoré).....	10
Tracy.....	5, 36, 43-49, 86-7, 104, 122
Trahan (Jeanne).....	136, 140, 150, 151
Traite.....	5, 18, 42, 89
Trajot (André).....	9
Traversy.....	47, 49
Tremblay (seigneurie).....	50, 95
Tremblements de terre.....	32
Trinité (sieur de la).....	96
Trois-Rivières—1634—fondé.....	89
Id. —1654—1661—nouveaux	
colons.....	5
Id. —1663—population....	35
Id. —1664—église.....	105
Id. —1664—71—situation des	
jésuites.....	105-6
Id. —1666—recensement... 62	
Id. —1667—recensement... 69	
Troupes—1652—demandées pour le	
Canada.....	17
Id. —1661—promises et envoyées	
de France.....	3, 4, 8
Id. —1663—arrivent de France 8, 10, 26	
Id. —1666—dans le pays [voir Cari-	
gnan, Milice].....	78
Truvé (Claude).....	104
Trudeau (Etienne).....	9
Tuffet (Jean).....	134

U

Urfé (d').....	104
Ursulines.....	52, 65, 103

V

Vaches (île aux).....	95
Vachon (Paul).....	15
Valiquet (Jean).....	10
Varenes (de).....	46, 50
Id. (seigneurie).....	95
Vauchy (Pierre de).....	9
Vaudreuil (Philippe de).....	49
Verchères (de).....	47
Id. (seigneurie).....	96
Verendrye (la).....	50
Verte (baie)....	154
Vexin-le-Français.....	11, 12, 33
Vieuxpont.....	131-32
Vigneau (Catherine).....	150, 151
Villages projetés... 24, 88-9, 90, 92, 113	
Villeneuve.....	94
Villeray (de).....	22, 28, 43, 52, 112
Id. (fief).....	14
Villieu (M. de).....	49, 149
Vilreau (Barthélemi).....	9
Vimont.....	131, 132
Vincelette.....	94
Vincennes (fief).....	94
Vincent (Pierre).....	152
Vitré (fief).....	96
Voyer (grand).....	13

W

Walker (sir Richard).....	149
---------------------------	-----

Y

Yarmouth.....	127
---------------	-----

